



# RAPPORT NATIONAL 2021



## INDICATEURS DES CIBLES PRIORITAIRES ODD



Janvier 2023

RAPPORT SUR LES INDICATEURS DES OBJECTIFS DE  
DEVELOPPEMENT DURABLE DU BENIN, EDITION 2021

---

## Sommaire

---

<b>Liste des sigles et abréviations</b> .....	iii
<b>Liste des tableaux et figures</b> .....	v
<b>Résumé exécutif</b> .....	vii
<b>Introduction</b> .....	1
<b>Méthodologie générale</b> .....	3
<b>I. Indices et tableaux de bord des ODD</b> .....	10
<b>II. Population</b> .....	17
<b>III. Prospérité</b> .....	106
<b>IV. Planète</b> .....	149
<b>V. Paix</b> .....	162
<b>Conclusion</b> .....	181
<b>Annexe</b> .....	A

## Liste des sigles et abréviations

---

AGVSA	Analyse Globale de la Vulnérabilité et de la sécurité Alimentaire
ARV	Anti-Rétroviraux
DGCS-ODD	Direction Générale de la Coordination et du Suivi des Objectifs de Développement Durable
DG-Eau	Direction Générale de l'Eau
DGPD	Direction Générale des Politiques de Développement
DGPSIP	Direction Générale de la Programmation et du Suivi de l'Investissement Public
DPP	Direction de la Programmation et de la Prospective
DSE	Direction du Suivi et de l'Evaluation
EDS	Enquête Démographique et de Santé
EDSB	Enquête Démographique et de Santé au Bénin
EMICoV	Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des Ménages
ERI-ESI	Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel
FCFA	Franc de la Communauté Financière en Afrique
I(ODD)	Indicateur composite de l'ODD
ICF	Indice de la Condition de la Femme
IC <sub>i</sub> ODD	Indice Cible
IDISA	Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique
IDISB	Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes au Bénin
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
MAEC	Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération
MAEP	Ministère de l'Agriculture de l'Elevage et de la Pêche
MASM	Ministère des Affaires Sociales et de la Microfinance
MCP	Ministère de la Communication et de la Poste
MCVDD	Ministère du Cadre de Vie et du Développement Durable
MDGL	Ministère de la décentralisation, de la Gouvernance Locale
MDN	Ministère de la Défense Nationale
ME	Ministère de l'Energie
MEF	Ministère de l'Economie et des Finances
MEM	Ministère de l'Eau et des Mines
MEMP	Ministère des Enseignements Maternel et Primaire
MND	Ministère de l'Economie Numérique et de la Digitalisation
MESRS	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
MESTFP	Ministère des Enseignements Secondaire et Technique et de la Formation Professionnelle
MIC	Ministère de l'Industrie et du Commerce
MICS	Enquête par Grappes à Indicateurs Multiples/Multiple Indicators Clusters Survey
MISP	Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique
MIT	Ministère des Infrastructures et des Transports
MJL	Ministère de la Justice et de la Législation
MPD	Ministère du Plan et du Développement
MPMEPE	Ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi
MS	Ministère de la Santé
MTCA	Ministère du Tourisme, de la Culture et de l'Artisanat
MTFP	Ministère du Travail et de la Fonction Publique

ODD	Objectifs de Développement Durable
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PF	Point Focal
PIB	Produit Intérieur Brut
PNLMNT	Programme National de Lutte contre les Maladies Non Transmissibles
PVVIH	Personnes Vivant avec le VIH
RNT	Radio Numérique Terrestre
SBEE	Société Béninoise de l'Energie Electrique
SGM	Secrétariat Général du Ministère
SNDS	Stratégie Nationale de Développement de la Statistique
SONEB	Société Nationale des Eaux du Bénin
SPA	Seuil de Pauvreté Alimentaire
SPA	Seuil de Pauvreté Alimentaire
SPG	Seuil de Pauvreté Global
SPG	Seuil de Pauvreté Global
TIC	Technologie de l'Information et de la Communication
TNT	Télévision Numérique Terrestre
TPI	Tribunal de Première Instance
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
VIH	Virus de l'Immuno déficience Humaine

# Liste des tableaux et figures

---

## Liste des tableaux

Tableau 1 : Performance des cibles du pilier « Population » .....	12
Tableau 2 : Performance des cibles du pilier « Prospérité » .....	14
Tableau 3 : Performance des cibles du pilier « Planète » .....	15
Tableau 4 : Performance des cibles du pilier « Paix » .....	16
Tableau 5 : Indicateurs composites de l'ODD 2 .....	29
Tableau 6 : Indicateur composite de l'ODD 4 .....	60
Tableau 7 : Indicateurs composites de l'ODD 5 .....	90
Tableau 8 : Indicateurs composites de l'ODD6 .....	99
Tableau 9 : Indicateur composite de l'ODD 7 .....	107
Tableau 10 : Indicateurs composites de l'ODD 8 .....	111
Tableau 11 : Indicateurs composites de l'ODD 9 .....	124
Tableau 12 : Indicateurs composites de l'ODD 10 .....	139
Tableau 13 : Indicateurs composites de l'ODD 11 .....	145
Tableau 14 : Indicateurs composites de l'ODD 12 .....	149
Tableau 15 : Indicateurs composites de l'ODD 13 .....	152
Tableau 16 : Indicateurs composites de l'ODD 14 .....	156
Tableau 17 : Indicateurs composites de l'ODD 15 .....	159
Tableau 18 : Indicateurs composites de l'ODD 16 .....	163
Tableau 19 : Valeurs minimales et maximales des indicateurs des cibles prioritaires ODD utilisés dans le calcul des indices .....	A

## Liste des figures

Figure 1 : Bandes de couleurs associées aux indices des indicateurs selon les intervalles de valeurs ....	6
Figure 2 : Les cinq flèches pour mettre en exergue les tendances des ODD .....	8
Figure 3 : Représentation graphique de la méthodologie des tendances des ODD .....	8
Figure 4 : Statut et tendance actuels des ODD .....	10
Figure 5 : Evolution des indices des ODD du pilier « Population » .....	17
Tableau 6 : Indicateurs composites de l'ODD 1 .....	18
Figure 7 : Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté par département en 2019 (%) .....	20
Figure 8 : Proportion de la population vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes par département et par commune en 2015 (%) .....	22
Figure 9 : Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale par département et par commune en 2015 (%) .....	24
Figure 10 : Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services sociaux de base par département en 2017-2018 .....	27
Figure 11 : Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté alimentaire (SPA) par département et par commune en 2015 (%) .....	31
Figure 12 : Prévalence d'une insécurité alimentaire par département .....	32
Figure 13 : Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans par département ...	34
Figure 14 : Prévalence de la malnutrition par forme (surpoids et émaciation) par département en 2017-2018 .....	36
Tableau 15 : Indicateurs composites de l'ODD 3 .....	38

Figure 16 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié.....	43
Figure 17 : Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4) .....	43
Figure 18 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans par département.....	45
Figure 19 : Taux de mortalité néonatale par département.....	45
Figure 20 : Taux de couverture vaccinale complète (%) en 2017-2018.....	47
Figure 21 : Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale par département.....	58
Figure 22 : Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire par département .....	70
Figure 23 : Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire par commune en 2019 (%)......	70
Figure 24 : Taux Brut de Scolarisation dans le Primaire par département en 2021 (%) .....	72
Figure 25 : Taux Brut de Scolarisation dans le Primaire par commune en 2021 (%) .....	72
Figure 26 : Taux Brut de Scolarisation dans le Secondaire par département en 2021 (%) .....	77
Figure 27 : Taux Brut de Scolarisation dans le Secondaire par commune en 2021 (%) .....	77
Figure 28 : Taux Net de Scolarisation dans le Secondaire par département en 2021 (%).....	79
Figure 29 : Taux Net de Scolarisation dans le Secondaire par commune en 2021 (%)......	79
Figure 30 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire par département en 2021 (%) .....	83
Figure 31 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire par commune en 2021 (%) .....	83
Figure 32 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire par département en 2021 (%) .....	87
Figure 33 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire par commune en 2021 (%) .....	87
Figure 34 : Evolution des indices des ODD du pilier « Prospérité ».....	106
Figure 35 : Taux de sous-emploi visible par commune en 2015 (%)......	117
Figure 36 : Proportion d'emplois dans l'industrie manufacturière par commune en 2015 (%) .....	136
Figure 37 : Proportion d'emplois dans l'industrie manufacturière par département en 2015 (%) .....	140
Figure 38 : Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian par commune en 2015 (%)......	142
Figure 39 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil par département .....	178

## Résumé exécutif

---

1. Le présent rapport rend compte de l'évolution des indicateurs associés aux cibles prioritaires des ODD. La démarche méthodologique suivie est structurée en cinq (05) grandes étapes à savoir : i) la collecte des informations sur les indicateurs ; ii) la formation des points focaux et la saisie des données sur le Système Intégré de Gestion des ODD (SIG-ODD) ; iii) le traitement des informations, l'analyse de performance et l'élaboration du draft0 du rapport ; iv) l'examen et l'enrichissement du rapport et v) la validation du rapport.

2. La première étape relative à la collecte des informations a été faite en deux phases à savoir la phase de la revue documentaire et celle de la collecte de données sur les niveaux des indicateurs auprès des sources productrices de données. La phase de la revue documentaire a consisté à la consultation de tous les documents existants sur les indicateurs des cibles prioritaires ODD. On distingue notamment le manuel de définition et de calcul des indicateurs ODD actualisé et le rapport sur la présentation de la situation de référence et de l'identification des cibles intermédiaires 2020, 2025 et 2030 des cibles prioritaires des ODD au Bénin. Ensuite, il a été question de collecter les données auprès des ministères sur les niveaux des indicateurs à partir d'un canevas de renseignement des niveaux des indicateurs ODD et le Système Intégré de Gestion des ODD (SIG-ODD) conçus par la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD, en collaboration avec l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD). La collecte s'est déroulée du 22 au 26 août 2022 et les informations demandées concernent : (i) le renseignement du niveau des indicateurs ODD sur la période 2016-2021 ; (ii) les résultats probants expliquant l'évolution du niveau des indicateurs des cibles prioritaires de 2020 à 2021 et (iii) les données désagrégées de l'indicateur sur la période 2016-2021.

3. Par la suite, il a été question d'organiser un atelier de formation des points focaux et de saisie des données sur la nouvelle plateforme du Système Intégré de Gestion des ODD (SIG-ODD). En effets, SIG-ODD a été mis à niveau pour tenir compte des avancées dans le suivi des indicateurs, des indices ODD, des actions prioritaires du

costing des ODD et de l'interopérabilité avec les autres plateformes nationale et internationale (*Open data de l'INStAD, IPRT de la CEA, Monitoring Reporting System (MRS) du Centre Africain pour les ODD (SDGCA)*). Cet atelier qui s'est déroulé du 26 au 30 septembre 2022 a également permis de saisir les informations collectées sur la plateforme SIG-ODD. La troisième phase a consisté au traitement des informations, à l'analyse de performance et à l'élaboration du draft0 du rapport du 24 au 28 octobre 2022. Cette phase a permis de disposer d'une version provisoire du rapport qui a fait l'objet d'examen et d'enrichissement puis de validation.

4. Ce rapport présente ainsi graduellement, les progrès enregistrés au niveau des indicateurs, ainsi qu'au niveau des indices des cibles prioritaires et des ODD. De plus, il met en exergue leurs statuts et tendances suivant chaque pilier et enfin les difficultés rencontrées. De plus, de nouveaux indicateurs ont été introduits ayant permis de mieux apprécier le chemin déjà parcouru par le pays dans l'atteinte des ODD.

5. Globalement, pour ce qui est des progrès, il ressort de l'analyse des indices de performance des ODD du pilier « population », une amélioration des progrès au niveau des ODD 2 (passant de 10,98 à 34,02), ODD 4 (passant de 17,97 à 41,38) et ODD 6 (passant de 2,89 à 10,53) tandis qu'une contreperformance est constatée au niveau des ODD 1 (passant de 16,72 à 16,49), ODD 3 (passant de 27,16 à 27,05) et ODD 5 (passant de 25,62 à 24,88).

6. En ce qui concerne le pilier « prospérité » constitué par les ODD 7 (énergie propre et à un coût abordable), ODD 8 (travail décent et croissance économique), ODD 9 (industrie, innovation et infrastructure), ODD 10 (inégalités réduites) et ODD 11 (villes et communautés durables), les ODD 7 (énergie propre et à un coût abordable), ODD 8 (travail décent et croissance économique), ODD 9 (industrie, innovation et infrastructure), ODD 10 (inégalités réduites) et ODD 11 (villes et communautés durables). Parmi les quatre (04) ODD pour lesquels les informations sont disponibles, seul l'indice de l'ODD 7 a connu une amélioration de 27,33 points passant de 13,21 à

40,02. Les niveaux des indices des ODD 8 et 9 ont respectivement régressé et stagné. Le niveau de l'indice est resté inchangé au niveau de l'ODD 10 (égal à 12,63).

7. Quant au pilier « planète », en l'absence des données, les indices ont été calculés pour les ODD 13 et 15. L'indice de l'ODD 15 s'est amélioré, passant de 11,15 à 34,58, de même que celui de l'ODD 13 passant de 37,75 à 41,92.

8. Pour ce qui est du pilier « paix » composé uniquement de l'ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces), on constate une légère amélioration de l'indice global. Au niveau de l'ODD 16, on constate légère variation à la hausse de l'indicateur global. En effet, l'indice de l'ODD 16 s'est établi à 23,10 contre 11,49 pour l'année de référence.

## **Introduction**

---

9. En adoptant l'Agenda 2030 en septembre 2015, la communauté internationale a clairement affirmé son ferme engagement d'améliorer les perspectives des générations présentes et futures dans le monde entier. Dans le but de faire du Développement Durable non plus un idéal, mais une réalité tangible, le Bénin a non seulement retenu un ensemble de 49 cibles prioritaires des ODD hormis les cibles ODD dites de mise en œuvre, mais il a aussi procédé à un alignement de son cadre de planification nationale avec lesdits ODD. Depuis 2016, le Bénin a réalisé, à la suite de la priorisation des cibles des ODD, les travaux de domestication des indicateurs des cibles ODD afin de faciliter le suivi opérationnel des ODD au niveau national. Suite à ces travaux, l'analyse de la compatibilité du système d'information statistique actuel avec les indicateurs des cibles prioritaires ODD fait ressortir 164 indicateurs retenus après contextualisation des 80 indicateurs mondiaux associés au package des 49 cibles prioritaires du Bénin dont i) 121 indicateurs sont disponibles soit 74% ; ii) 05 indicateurs peuvent être calculés soit 3% et iii) 38 indicateurs ne peuvent pas être calculés dans le cadre statistique actuel, soit 23%.

10. Les résultats publiés dans cette quatrième édition du document sur les indicateurs des cibles prioritaires des ODD permettent non seulement de rapporter les niveaux atteints par les indicateurs aux cibles prévues pour 2030, mais aussi d'apprécier, globalement sur la période pour laquelle les informations sont disponibles, les progrès réalisés dans le cadre de la mise en œuvre de l'Agenda 2030 au Bénin. En outre, comme l'édition précédente, un accent est mis sur les indices et tableaux de bord des ODD. L'élaboration du présent document s'est faite de façon participative en association avec l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStaD) et les points focaux ODD dans les Directions de la Programmation et de la Prospective des ministères.

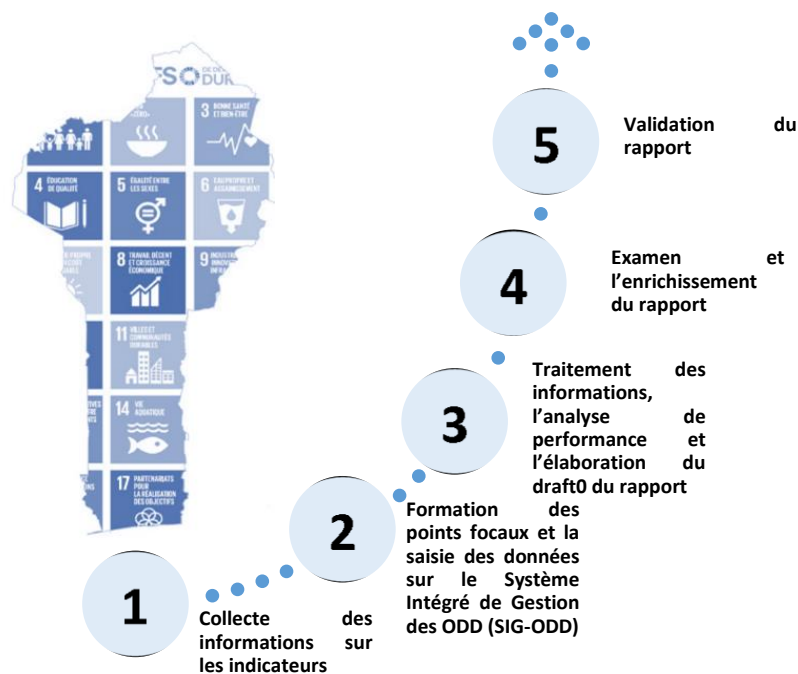
Le présent document s'articule autour de cinq (05) parties. La première partie concerne un point sur les valeurs actuelles des indices des ODD ainsi que leurs statuts et tendances. Ensuite, les piliers des ODD à savoir : « population », « prospérité »,

« planète » et « paix » sont organisés en chapitres qui abordent chacun les ODD qui les composent.

## Méthodologie générale

11. Le processus d'élaboration du présent rapport s'est déroulé en cinq grandes étapes à savoir : i) la collecte des informations sur les indicateurs ; ii) la formation des points focaux et la saisie des données sur le Système Intégré de Gestion des ODD (SIG-ODD) ; iii) le traitement des informations, l'analyse de performance et l'élaboration du draft0 du rapport ; iv) l'examen et l'enrichissement du rapport et v) la validation du rapport.

Figure : Principales étapes du processus d'élaboration du rapport



12. La première étape relative à la collecte des informations a été faite en deux phases à savoir la phase de la revue documentaire et celle de la collecte de données sur les niveaux des indicateurs auprès des sources productrices de données. La phase de la revue documentaire a consisté à la consultation de tous les documents existants sur les indicateurs des cibles prioritaires ODD. On distingue notamment le manuel de définition et de calcul des indicateurs ODD actualisé et le rapport sur la présentation de la situation de référence et de l'identification des cibles intermédiaires 2020, 2025 et 2030 des cibles prioritaires des ODD au Bénin. Ensuite, il a été question de collecter les données auprès

des ministères sur les niveaux des indicateurs à partir d'un canevas de renseignement des niveaux des indicateurs ODD et le Système Intégré de Gestion des ODD (SIG-ODD) conçus par la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD, en collaboration avec l'Institut National de la Statistique et de la Démographie (INStAD). La collecte s'est déroulée du 22 au 26 août 2022 et les informations demandées concernent : (i) le renseignement du niveau des indicateurs ODD sur la période 2016-2021 ; (ii) les résultats probants expliquant l'évolution du niveau des indicateurs des cibles prioritaires de 2020 à 2021 et (iii) les données désagrégées de l'indicateur sur la période 2016-2021.

13. Par la suite, il a été question d'organiser un atelier de formation des points focaux et de saisie des données sur la nouvelle plateforme du Système Intégré de Gestion des ODD (SIG-ODD). En effets, SIG-ODD a été mis à niveau pour tenir compte des avancées dans le suivi des indicateurs, des indices ODD, des actions prioritaires du costing des ODD et de l'interopérabilité avec les autres plateformes nationale et internationale (*Open data de l'INStAD, IPRT de la CEA, Monitoring Reporting System (MRS) du Centre Africain pour les ODD (SDGCA)*). Cet atelier qui s'est déroulé du 26 au 30 septembre 2022 a également permis de saisir les informations collectées sur la plateforme SIG-ODD. La troisième phase a consisté au traitement des informations, à l'analyse de performance et à l'élaboration du draft0 du rapport du 24 au 28 octobre 2022. Cette phase a permis de disposer d'une version provisoire du rapport qui a fait l'objet d'examen et d'enrichissement puis de validation.

#### ➤ **Méthodologie de calcul des indices des ODD**

14. Quatre étapes ont été suivies dans le cadre de l'élaboration desdits indices à savoir : i) le calcul de l'indice dimensionnel ; ii) la combinaison des scores pour calculer l'indice de la cible ; iii) la combinaison des indices des cibles pour calculer les indicateurs composites ODD et iv) la combinaison des indices des ODD pour calculer l'indicateur composite pour les 17 ODD.

15. A l'étape du calcul de l'indice dimensionnel, pour chaque indicateur ODD, un indice dimensionnel est calculé grâce à la formule suivante :

$$\text{Indice dimensionnel} = \frac{\text{Valeur actuelle} - \text{Valeur Minimale}}{\text{Valeur cible} - \text{Valeur Minimale}}$$

16. En effet, il s'agit de transformer chaque indicateur pour l'exprimer en des unités différentes sur une échelle de 0 à 1. Le calcul de l'indice dimensionnel requiert de choisir la valeur minimale et la valeur cible pour chacun des indicateurs. **La valeur cible à considérer est la valeur cible retenue à l'horizon 2030.** La valeur cible exprimant l'objectif, il va de soi qu'elle soit retenue comme la valeur maximale à atteindre sur la période. S'agissant du minimum, l'option retenue est de **considérer la plus petite valeur des valeurs historiques avec comme référence l'année 2000.**

17. Au niveau de la deuxième étape, l'indice cible est calculé à partir de la combinaison des scores de chaque indice dimensionnel. La formule qui permet de générer cet indice est la suivante :

$$ICi_{ODD} = \sqrt[N]{(I^{i1} * I^{i2} * I^{i1} * \dots * I^{in} * \dots * I^{iN})}$$

18. où  $I^i$  est l'indice dimensionnel d'un indicateur permettant de mesurer la cible i et N, le nombre d'indicateurs retenus pour mesurer la cible i.

19. A l'étape 3 relative à la combinaison des indices des cibles pour calculer les indicateurs composites ODD, la même méthode de l'étape précédente est adoptée pour calculer les indicateurs composites des ODD et ceci à partir des indices des cibles. La méthode de calcul est la suivante :

$$I(ODD^i) = \sqrt[Q]{(IC^{i1} * IC^{i2} * IC^{i1} * \dots * IC^{in} * \dots * IC^{iQ})}$$

20. où  $IC^{in}$  est l'indice de la cible numéro n associée à l'ODD i et Q le nombre total de cibles pour l'ODD i.

21. En ce qui concerne le calcul de l'indicateur composite des ODD, on procède à la moyenne géométrique des indicateurs composites des dix-sept (17) ODD, soit la formule suivante :

$$I(ODD) = \sqrt[17]{(I(ODD_1) * I(ODD_2) * \dots * I(ODD_{17}))}$$

➤ **Méthodologie pour assigner une couleur aux valeurs des indices pour chaque ODD, chaque cible et indicateur**

22. A la suite du calcul des indices dimensionnels des indicateurs, quatre bandes de couleurs ont été utilisées pour apprécier les progrès du pays sur un indicateur particulier. En effet, lorsque la valeur de l'indice dimensionnel se situe entre « 0 et 40 », on associe une couleur rouge. Cette couleur passe à l'orange entre « 40 et 60 », au jaune entre « 60 et 80 », et puis au vert pour une valeur égale à «80-100 ».

Figure 1 : Bandes de couleurs associées aux indices des indicateurs selon les intervalles de valeurs



23. Le but de l'attribution de ces couleurs à l'instar de celles retenues par le Centre Africain des ODD dans ses rapports, est de mettre en évidence les cibles et les ODD qui nécessitent une attention particulière et doivent donc être prioritaires pour une action rapide. La moyenne de tous les indicateurs d'une cible ou ODD peut masquer des domaines de préoccupation majeure si le pays obtient de bons résultats sur la plupart des indicateurs mais fait face à de graves déficits sur une ou deux mesures au sein d'une même cible ou du même ODD.

24. Par conséquent, dans un premier temps, l'attribution des couleurs aux cibles regroupent les notes des indicateurs pour chaque cible en estimant la moyenne des valeurs des deux indicateurs sur lesquels le pays a enregistré les moins bons résultats. À cette fin, les valeurs des indicateurs ont d'abord été rééchelonnées de 0 à 3, où 0

correspond à la limite inférieure, 1 à la valeur du seuil entre le rouge et l'orange (« seuil rouge »), 2 à la valeur du seuil entre le jaune et vert (« seuil vert »), et 3 à la limite supérieure. Pour tous les indicateurs, le seuil jaune/orange a été défini comme la valeur à mi-chemin entre les seuils rouge et vert (1,5). Chaque intervalle entre 0 et 3 est continu.

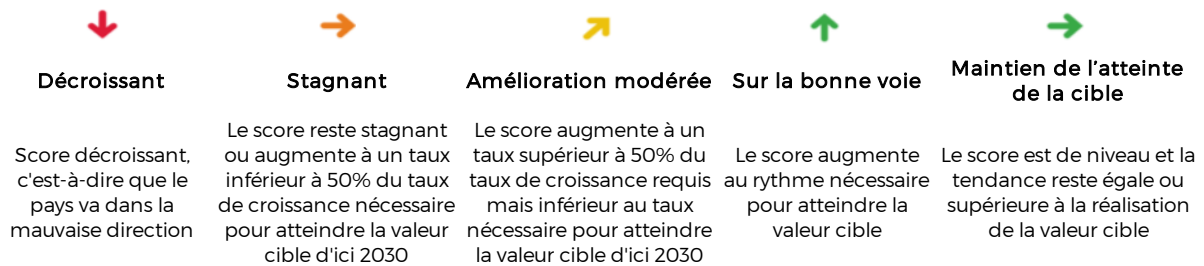
25. Ensuite, la moyenne des valeurs des deux indicateurs rééchelonnés sur lesquelles le pays a le moins performé est prise pour identifier la note de la cible. Il a été appliqué la règle supplémentaire selon laquelle pour marquer le vert pour la cible, les deux indicateurs devaient être verts - sinon la cible serait classée jaune. De même, un score rouge n'a été appliqué que si les deux indicateurs les moins performants obtiennent un score rouge. Si le pays ne possède qu'un seul point de données au titre de la cible, la note de couleur de cet indicateur détermine la note globale de la cible. Si le pays a moins de 50% des indicateurs disponibles sous un objectif, la couleur associée à cet objectif est « grise ».

26. Une fois, la couleur attribuée aux différentes cibles de chaque ODD, la couleur attribuée à l'ODD est obtenue en appliquant la même règle aux cibles. C'est-à-dire que la moyenne des valeurs des deux cibles rééchelonnées sur lesquelles le pays a le moins performé est prise pour identifier la note de l'ODD et ainsi de suite.

#### ➤ **Méthodologie pour attribuer les tendances aux cibles et aux ODD**

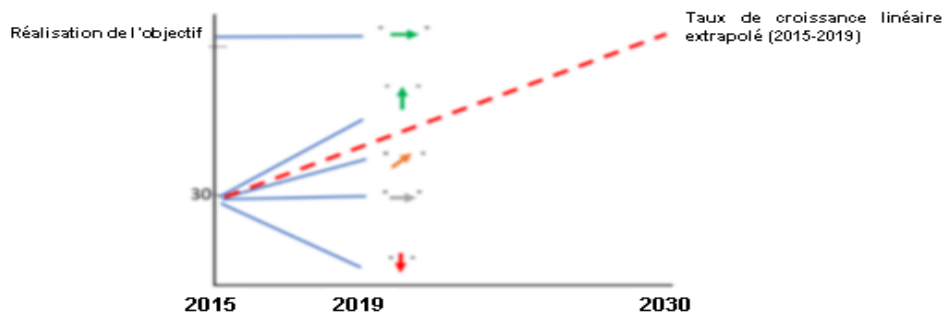
27. En utilisant des données historiques, il a été question d'estimer la vitesse à laquelle le pays a progressé vers la valeur cible d'un indicateur et déterminons si - s'il se poursuit dans le futur - ce rythme sera suffisant pour atteindre cette valeur d'ici 2030. Pour estimer la tendance de chaque indicateur, les taux de croissance annuels linéaires (c'est-à-dire les améliorations annuelles en pourcentage) nécessaires pour atteindre l'objectif d'ici 2030 (c'est-à-dire 2015-2030) ont été calculés et comparés au taux de croissance annuel moyen sur la période la plus récente (généralement 2015-2018). Les progrès vers la réalisation des objectifs sur un indicateur particulier sont décrits à l'aide d'un système à 5 flèches (figure 1). La figure 2 illustre graphiquement la méthodologie.

Figure 2 : Les cinq flèches pour mettre en exergue les tendances des ODD



Source : Adapté du SDG index and dashboard, SDSN, 2016

Figure 3 : Représentation graphique de la méthodologie des tendances des ODD



Source : Adapté de SDG index and dashboard, SDSN, 2016

28. Pour estimer la tendance globale d'une cible et d'un ODD, chaque tendance d'indicateur pour cette cible ou cet ODD a été normalisée à nouveau à partir d'une échelle linéaire à partir de 0 à 4. Les indicateurs à tendance « décroissante » se sont vus attribuer une valeur comprise entre 0 et 1, où 0 est le pire taux de diminution du score et 1 correspond à absolument aucun changement du score au fil du temps. Les tendances des indicateurs qui étaient « stagnantes » se sont vues attribuer une valeur comprise entre 1 et 2, 2 étant la valeur correspondant à 50% du taux de croissance nécessaire pour atteindre l'objectif d'ici 2030. Les indicateurs qui « s'amélioraient modérément » se sont vus attribuer une valeur comprise entre 2-3 où 3 est le taux de croissance exact nécessaire pour atteindre l'objectif d'ici 2030. Les indicateurs qui sont « sur la bonne voie » se sont vu attribuer des valeurs entre 3-4, où 4 est la meilleure amélioration au cours de la période. Les indicateurs à tendance dite « maintien de la réalisation des ODD » se sont vus attribuer un score d'exactly 3. Les bandes individuelles sont linéaires, mais l'échelle continue de 0 à 4 n'est pas linéaire dans son ensemble.

29. Les tendances ne sont signalées au niveau des cibles ou des ODD que si des données sur les tendances étaient disponibles pour au moins 75% des indicateurs considérés pour cette cible ou cet objectif. Les tendances des indicateurs sont parfois basées sur des points de données qui précèdent l'adoption des ODD compte tenu de la disponibilité des données. Au fil du temps, nous mettrons à jour les données pour utiliser 2015 comme année de référence pour les tendances des ODD.

➤ **Conditions nécessaires pour le calcul des indices des ODD et cibles**

30. Au niveau d'un ODD qui a au moins deux cibles, il faut que l'indice soit calculé pour deux cibles avant qu'on ne calcule pour l'ODD. Pour que l'indice de la cible soit calculé, il faut que l'information soit disponible pour au moins un indicateur (nous sommes ici dans le cas où l'ODD dispose d'au moins deux cibles).

31. En outre, l'ODD a une seule cible, il faut que l'information soit disponible pour au moins deux indicateurs lorsque cette cible dispose de plus de deux indicateurs.

32. Cependant, quand on parle de disponibilité d'informations au niveau d'un indicateur, il suffit juste que la valeur de l'indicateur soit disponible pour une année au moins sur la période 2015 à l'année en cours (2021 pour le suivi réalisé actuellement).

## I. Indices et tableaux de bord des ODD

---

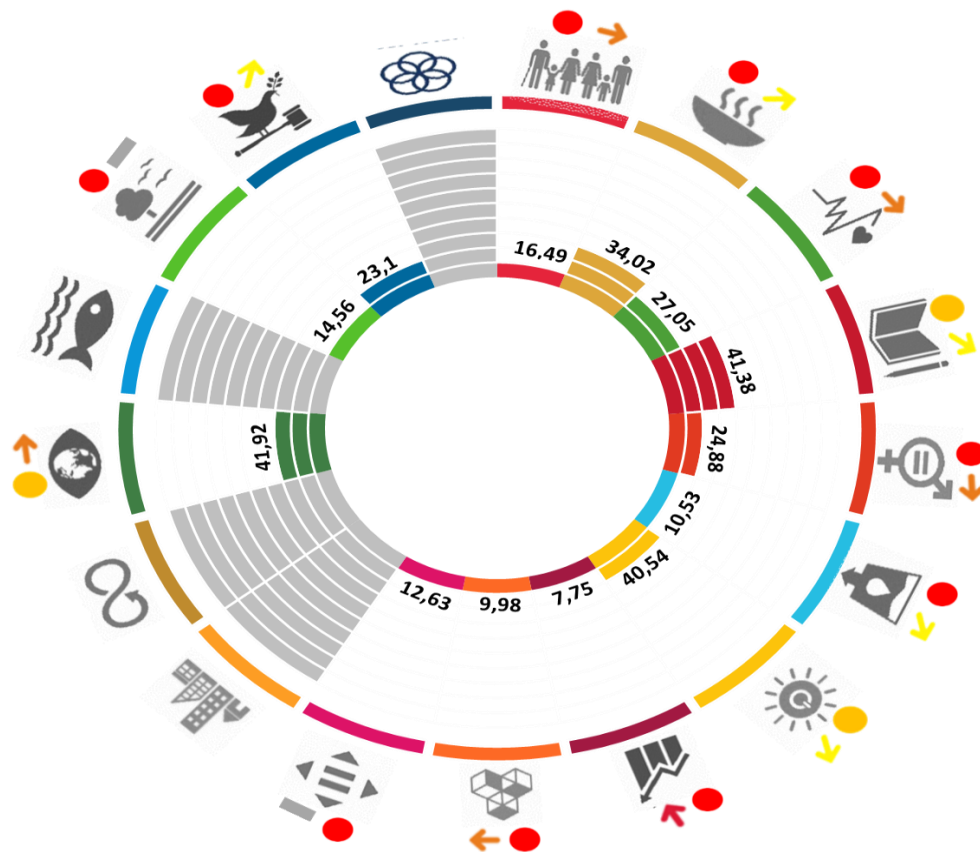
### 1.1. Performance globale

33. La performance globale des indices des ODD s'élève à 21,4%. Autrement dit, le pays n'a parcouru actuellement qu'environ le cinquième du chemin à parcourir pour espérer atteindre l'ensemble des ODD. Cette performance a été calculée à partir de treize (13) ODD pour lesquels les informations sont disponibles à savoir : les ODD 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 13 ; 15 et 16. Ainsi, il ressort que tous les 13 ODD présentent actuellement des « défis majeurs ».

34. La lecture de la figure ci-après fait ressortir deux groupes d'ODD qui se distinguent à travers leurs tendances. Le premier groupe met en exergue les ODD présentant une tendance moyenne stagnante pour l'ensemble de leurs indicateurs. Il s'agit de : ODD 1 « Pas de pauvreté » ; 3 « Bonne santé et bien-être » ; 5 « Egalité entre les sexes » ; 8 « Travail décent et croissance économique » ; 9 « Industrie, infrastructures et innovation » ; 13 « Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques ». Ensuite, l'ensemble des indicateurs du second groupe d'ODD constitués des ODD : 2 « Faim zéro » ; 4 « Education de qualité » ; 6 « Eau propre et assainissement » 7 « Energie propre et d'un coût abordable » et 16 « Paix, justice et institutions efficaces » ont enregistré une amélioration modérée.

35. Par ailleurs, les informations sur les statuts et/ou les tendances de certains ODD n'ont pas pu être affichés compte tenu du nombre insuffisant d'informations sur les indicateurs desdits ODD (2 sur 13 à savoir : ODD 10 et 15).

*Figure 4 : Statut et tendance actuels des ODD*



## 1.2. Performance par pilier


















### 36. Population/people

De la lecture du tableau 1 ci-après, il ressort que des défis majeurs (cercle rouge dans le tableau) persistent au niveau de cinq (05) ODD sur les six (06) que regroupe le pilier « Population ». Seules trois cibles présentent d'importants défis (cercle orange) et deux cibles sont en voie d'atteinte. Il s'agit des cibles 1.2 ; 2.3 ; 3.2, 4.4 et 5.1 respectivement de l'ODD 1 (1.2 d'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté), de l'ODD 2 (2.3 d'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles), de l'ODD 3 (3.2 d'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins

de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus), de l'ODD 4 (4.4 d'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat) et de l'ODD 5 (5.1 mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles).

37. Pour ce qui concerne les tendances des cibles au sein de ce pilier, la tendance de la majorité des cibles est stagnante (flèche orange). Les cibles 3.2 « mortalité infantile et néonatale » et 4.4 « compétence et accès à l'emploi » qui présentent d'importants défis sont sur la bonne voie d'être atteinte (flèche verte). La cible 2.3 « productivité et petits exploitants » est en voie d'atteinte. Par ailleurs, les cibles 2.1 « faim », 3.3 « maladies transmissibles », 4.5 « égalité des chances », 5.1 « lutte contre les discriminations » et 6.1 « accès à l'eau potable » et 6.5 « gestion intégrée des ressources en eau » présentent une amélioration modérée.

Tableau 1 : Performance des cibles du pilier « Population »

ODD/Cibles	Valeur	Statut	Trend
<b>Pilier « Population/People »</b>			
<b>ODD 1 Pas de pauvreté</b>	<b>16,49</b>		
1.2 Pauvreté	52,5		
1.3 Protection sociale	9,43		-
1.4 Accès aux ressources	3,49		
<b>ODD 2 Faim zéro</b>	<b>34,02</b>		
2.1 Faim	16,18		
2.2 Malnutrition	25,25		
2.3 Productivité et petits exploitants	96,39		
<b>ODD 3 Bonne santé et bien-être</b>	<b>27,05</b>		

ODD/Cibles	Valeur	Statut	Trend
3.1 Mortalité maternelle	10,79	●	↓
3.2 Mortalité néonatale et infantile	59,83	●	↑
3.3 Maladies transmissibles	31,03	●	↗
3.4 Maladies non transmissibles	27,46	●	→
3.7 Santé sexuelle et procréative	26,33	●	→
<b>ODD 4 Education de qualité</b>	<b>41,38</b>	●	↗
4.1 Education scolaire	18,61	●	→
4.4 Compétences et accès à l'emploi	96,16	●	→
4.5 Égalité des chances	39,59	●	↗
<b>ODD 5 Egalité entre les sexes</b>	<b>24,88</b>	●	→
5.1 Lutte contre les discriminations	47,23	●	↗
5.5 Participation et accès aux postes de direction	13,1	●	→
<b>ODD 6 Eau propre et assainissement</b>	<b>10,53</b>	●	→
6.1 Accès à l'eau potable	31,69	●	↗
6.2 Accès aux services d'assainissement et d'hygiène	2,21	●	-
6.4 Gestion durable des ressources en eau	-	-	-
6.5 Gestion intégrée des ressources en eau	16,67	●	↗

### 1.1.1. Prospérité/prosperity

38. Au niveau du pilier « Prospérité », à l'exception de la cible 7.1 « Accès à l'énergie », des défis majeurs (cercle rouge dans le tableau) persistent au niveau de toutes les cibles des cinq (05) ODD qu'il regroupe. Pour ce qui concerne les tendances des cibles au sein de ce pilier, elles sont croissantes excepté au niveau des cibles 8.3 « Développement des PME, 8.9 « Tourisme durable », 9.2 « Industrialisation socioéconomiquement durable » et 11.1 « Accès au logement décent ». Ainsi, le pays

stagne dans sa progression vers l'atteinte de l'indicateur de la cible 8.5 « Plein emploi et travail décent ».














Tableau 2 : Performance des cibles du pilier « Prospérité »

ODD/Cibles	Valeur	Statut	Trend
<b>Pilier « Prospérité/Prosperity »</b>			
<b>ODD 7 Energie propre et d'un coût abordable</b>	40,02		
7.1 Accès à l'énergie	40,02		
<b>ODD 8 Travail décent et croissance économique</b>	7,75		
8.2 Productivité économique	13,68		
8.3 Développement des PME	2,32		
8.5 Plein emploi et travail décent	22,98		
8.9 Tourisme durable	4,94		
<b>ODD 9 Industrie, Innovation et Infrastructure</b>	9,98		
9.1 Infrastructures durables, résilientes et accessibles	18,11		
9.2 Industrialisation socioéconomiquement durable	5,51		
9.5 Innovation, recherche et développement	-	-	-
<b>ODD 10 Inégalités réduites</b>	<b>12,63</b>		-
10.1 Evolution des revenus des plus pauvres	24,11		-
10.2 Autonomisation et Intégration	16,75		-
10.3 Égalité des chances	5,00		-
<b>ODD 11 Villes et communautés Durables</b>	-	-	-
11.1 Accès au logement décent	6,00		
11.3 Urbanisation durable	-	-	-
11.5 Prévention et limitation de l'impact des catastrophes	-	-	-

### 1.1.1. Planète/planet

39. Au niveau du pilier « Planète », des défis majeurs persistent au niveau de toutes les cibles des deux ODD (ODD 13 et 15) pour lesquels les informations sont disponibles. Pour ce qui concerne les tendances des cibles au sein de ce pilier, on observe une tendance stagnante au niveau de la cible 13.1 relative à la « résilience et l'adaptation ».

Tableau 3 : Performance des cibles du pilier « Planète »

ODD/Cibles	Valeur	Statut	Trend
<b>Pilier « Planète/Planet »</b>			
<b>ODD 12 Consommation et production responsable</b>	-	-	-
12.2 Gestion durable des ressources naturelles	-	-	-
12.5 Réduction des déchets	-	-	-
12.7 Marchés publics durables	100		
12.8 Formation et information environnementales	-	-	-
<b>ODD 13 Lutte contre le Changement Climatique</b>	<b>41,92</b>		
13.1 Résilience et adaptation	41,92		
<b>ODD 14 Vie aquatique</b>	-	-	-
14.2 Écosystèmes marins et côtiers	-	-	-
14.5 Préservation de zones marines	-	-	-
<b>ODD 15 Vie terrestre</b>	<b>14,56</b>		-
15.1 Préservation des écosystèmes terrestres	41,2		
15.2 Gestion durable des forêts	9		
15.3 Dégradation des sols	18,85		

### 1.1.1. Paix/Peace

40. Les scores des cibles de l'ODD 16 sont restés globalement statiques comparativement à 2020, à l'exception de celui de la cible 16.9 relative à « l'état civile »

qui a connu une progression de 1.81 points passant de 63,06 à 64,87 et affichant ainsi d'importants défis.

Les quatre autres cibles restantes présentent encore des défis majeurs. En outre, on observe une amélioration modérée au niveau de la cible 16.3 (« Etat de droit et accès à la justice ») et une tendance stagnante au niveau des cibles 16.2 (« Maltraitance et exploitation infantiles »), 16.5 (« corruption ») et 16.6 (« Institutions exemplaires »).

Tableau 4 : Performance des cibles du pilier « Paix »

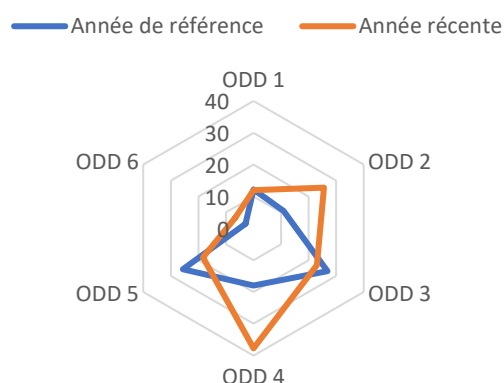
ODD/Cibles	Valeur 2021	Statut	Trend
<b>Pilier « Paix/Peace »</b>			
<b>ODD 16 Justice, paix et institution efficace</b>	23,10	●	↗
16.2 Maltraitance et exploitation infantiles	19,79	●	↗
16.3 État de droit et accès à la justice	36,41	●	→
16.5 Corruption	22.82	●	→
16.6 Institutions exemplaires	6.16	●	→
16.9 État civil	64.87	●	↑

## II. Population

41. À travers ce pilier, les États membres des Nations Unies sont déterminés à éliminer la pauvreté et la faim, sous toutes leurs formes et dans toutes leurs dimensions, et à faire en sorte que tous les êtres humains puissent réaliser leur potentiel dans des conditions de dignité et d'égalité et dans un environnement sain. Ce pilier fait le point des niveaux atteints par les indicateurs des cibles prioritaires des ODD 1 (pas de pauvreté), 2 (faim zéro), 3 (bonne santé et bien-être), 4 (éducation de qualité), 5 (égalité des sexes) et 6 (eau propre et assainissement).

42. Il ressort de l'analyse des indices de progrès des ODD de ce pilier, une amélioration des progrès au niveau des ODD 2 (passant de 10,98 à 34,02), ODD 4 (passant de 17,97 à 41,38) et ODD 6 (passant de 2,89 à 10,53) tandis qu'une contreperformance est constatée au niveau des ODD 1 (passant de 16,72 à 16,49), ODD 3 (passant de 27,16 à 27,05) et ODD 5 (passant de 25,62 à 24,88).

Figure 5 : Evolution des indices des ODD du pilier « Population »



Source : DGCS-ODD









## Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

43. Le tableau ci-après montre l'évolution des indices de progrès pour les cibles et les indicateurs de l'ODD 1 ainsi que leurs statuts et tendances. Il ressort de la lecture dudit tableau, une très légère contreperformance de l'ODD 1 s'expliquant notamment par celle de la cible 1.4 relative à l'accès aux ressources. En effet, l'indice de progrès de l'ODD 1 a baissé de 0,22 point pour s'établir à 12. Ainsi, le pays vient juste de parcourir environ le dixième du chemin pour l'atteinte de cet objectif au niveau duquel des défis majeurs persistent. Pour la cible 1.2 « pauvreté », le pays a parcouru la moitié du chemin pour l'atteindre. Par ailleurs, des défis importants persistent au niveau de la cible 1.2 « pauvreté » au niveau de laquelle le pays stagne. De plus, l'ensemble des indicateurs de cet ODD présentent une tendance stagnante.

Tableau 6 : Indicateurs composites de l'ODD 1

ODD 1 Pas de pauvreté	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
<b>1.2 Pauvreté</b>				<b>51,42</b>	<b>52,5</b>		
1.2.1: Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté (%)	39,3 (EmicoV 2015)	38,5 (EHCVM 2019)	23,2	54	56,29		
1.2.2: Proportion de la population vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes (%)	15,3 (EmicoV 2015)	15,3 (EmicoV 2015)	7,9	48,97	48,97		-
<b>1.3 Protection sociale</b>				<b>9,43</b>	<b>9,43</b>		-
1.3.1: Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale (%)	3,3 (EmicoV 2015)	3,3 (EmicoV 2015)	35	9,43	9,43		-

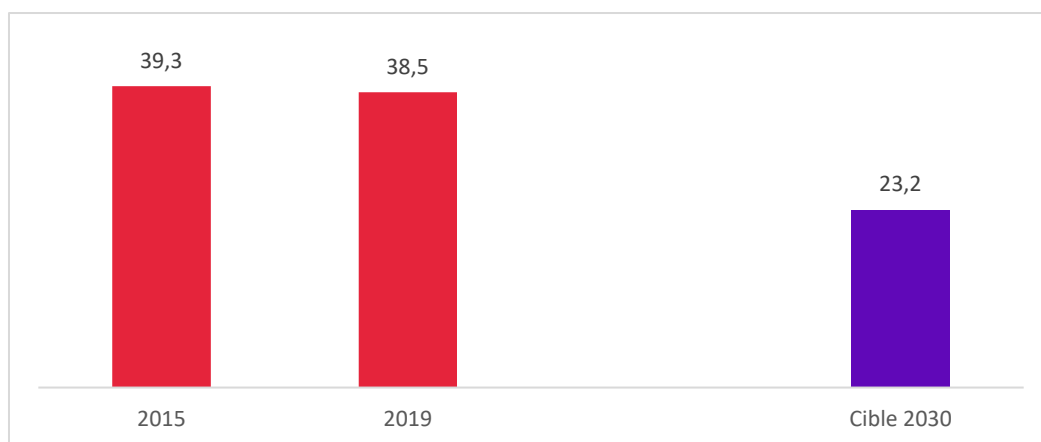
ODD 1 Pas de pauvreté	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
<b>1.4 Accès aux ressources</b>				<b>3,76</b>	<b>3,49</b>		
1.4.1: Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base (%)	25,4 (MICS 2014)	24,3 (EDS 2017-2018)	100 <sup>1</sup>	6,75	5,38		
1.4.2: Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers (titre foncier) sur au moins une terre (%)	0,43 (EmicoV 2015)	0,43 (EmicoV 2015)	20	2,15	2,15		-
1.4.3: Proportion de terre qui dispose de la sécurité des droits fonciers (titre foncier) (%)	1,3 (EmicoV 2015)	1,3 (EmicoV 2015)	35,39	3,67	3,67		-

**Cible 1.2 : D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays**

***Indicateur 1.2.1 : Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté (SPG2)***

<sup>1</sup> Cible internationale

<sup>2</sup> Le seuil de pauvreté national basé sur le coût des besoins essentiels, peut être considéré comme correspondant aux dépenses minimales requises par un individu pour répondre à ses besoins de base, alimentaires ou non. Il est obtenu par l'addition des seuils alimentaires et non alimentaires.  $SPG=SPA*(1+p)$  ou SPA est le seuil alimentaire et p désigne le ratio entre les dépenses alimentaires et les dépenses non alimentaires des ménages en dessous de la médiane.

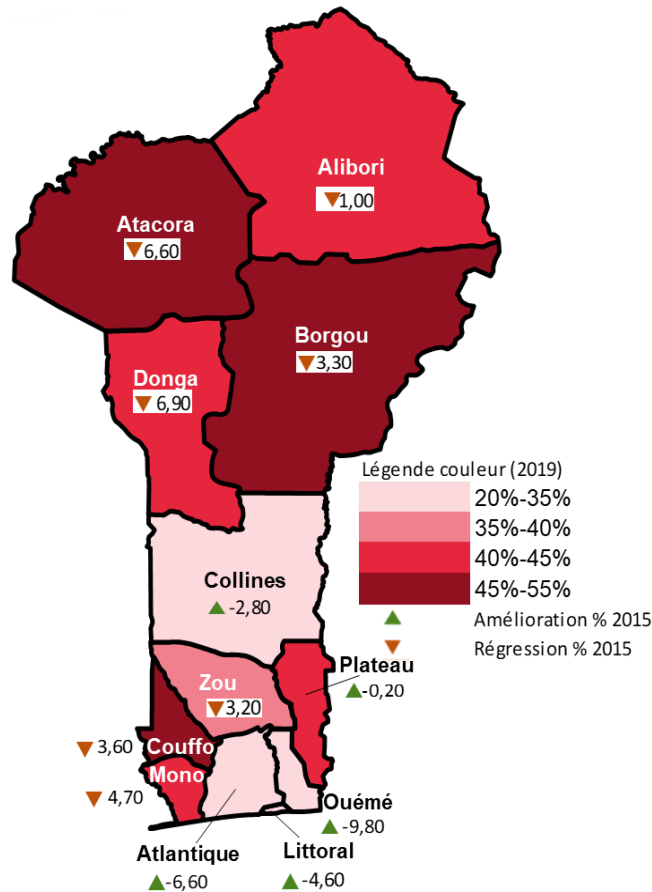


**Source** : EHCVM 2019, INStad

44. La proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté correspond au pourcentage de la population nationale qui n'arrive pas à couvrir ses besoins alimentaires et non alimentaires représentés par le seuil de pauvreté (SPG).

45. Sur la base du raccordement des résultats de l'enquête EMICoV 2015 à partir de l'EHCVM 2019, il ressort que la proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté a baissé de 0,8 de pourcentage, passant de 39,3% en 2015 à 38,5% en 2019. La pauvreté monétaire au Bénin sévit plus en milieu rural qu'en milieu urbain. En effet, la proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté en milieu urbain est de 31,4% contre 44,2% en milieu rural.

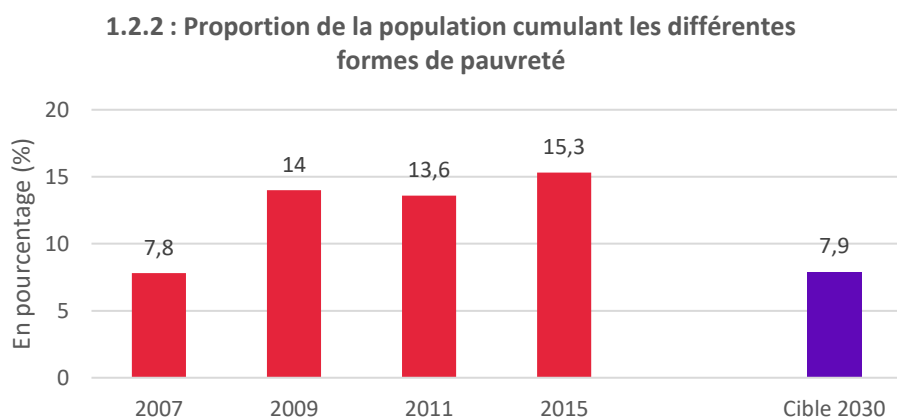
Figure 7 : Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté par département en 2019 (%)



**Source :** EHCVM 2019, INStad

46. Cependant, des disparités sont observées au niveau des départements. En effet, les départements de l’Ouémé (18,3%) et du Littoral (18,9%) présentent les plus faibles taux de pauvreté et se détachent nettement de l’ensemble des autres départements. L’Atacora (60,5%), le Borgou (53,3%) et le Couffo (52,3%) sont les départements où la pauvreté sévit le plus. Par rapport à l’année 2015, l’incidence de la pauvreté monétaire a connu une baisse dans les départements de l’Ouémé (-9,8 points), de l’Atlantique (-6,5 points), du littoral (-4,6 points), des Collines (-2,9 points) et du Plateau (-0,2 point) en 2019. L’aggravation de l’incidence dans les autres départements varie de 1,0% à 6,9%. Les départements de la Donga (+6,9 points) et de l’Atacora (+6,6 points) sont les plus touchés par cet accroissement de la population pauvre.

Indicateur 1.2.2 : Proportion de la population cumulant les différentes formes de pauvreté

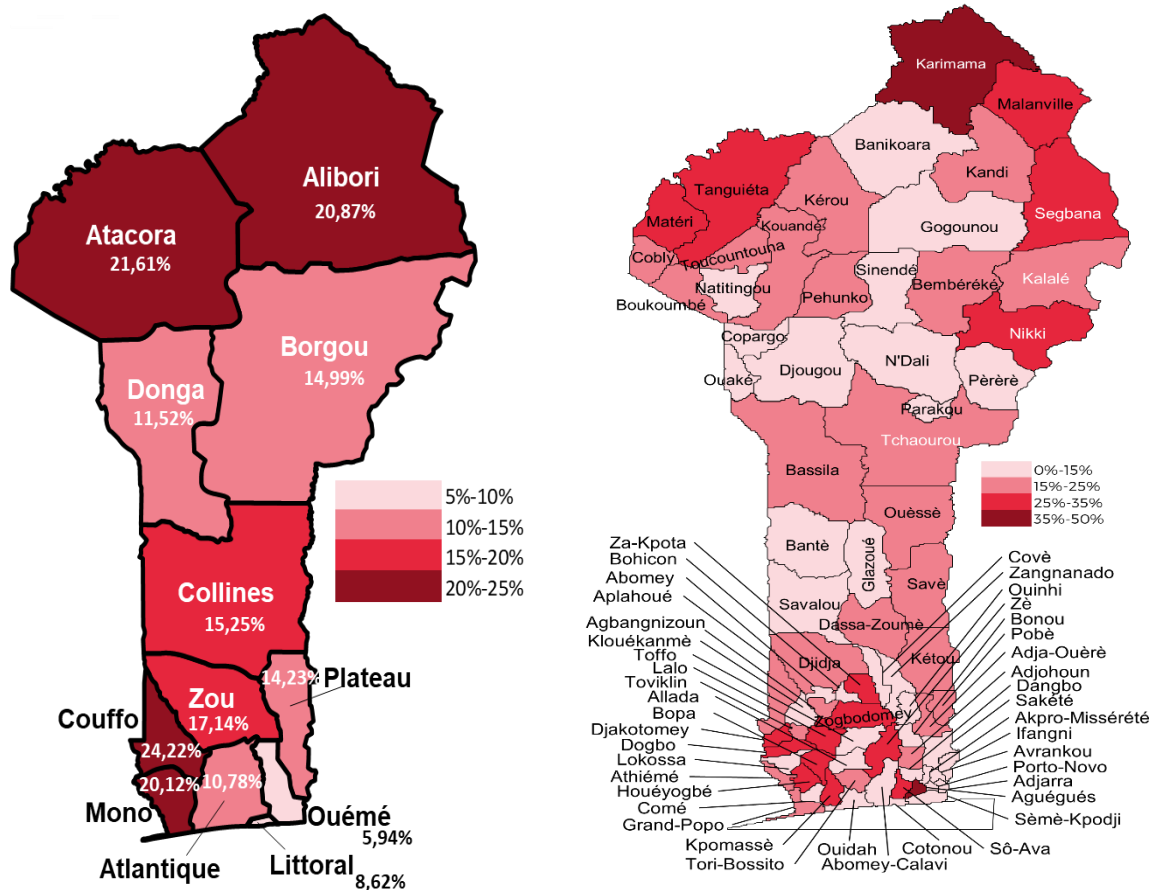


Source : EMICoV 2007-2015, INStAD

47. La proportion de la population cumulant les différentes formes de pauvreté correspond au pourcentage de la population nationale vivant en situation de pauvreté monétaire et non monétaire.

48. La proportion de la population cumulant les différentes formes de pauvreté s'est établie à 15,3% en 2015, contre 7,8% en 2007. Six (06) départements sur les douze (12) ont une proportion de population cumulant les différentes formes de pauvreté supérieure à la proportion nationale. Il s'agit des départements de l'Alibori, de l'Atacora, des Collines, du Couffo, du Mono et du Zou.

Figure 8 : Proportion de la population vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes par département et par commune en 2015 (%)



**Source :** EMICoV 2015, INStaD

49. De plus, 0 à 15% de la population de trente-cinq (35) communes vivent dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes en 2015. Dans cette tranche, trois (03) communes à savoir, Abomey-Calavi, Porto-Novo et Sèmè-Kpodji, enregistrent une proportion très proche de 0%. Par ailleurs, plus de 35% de la population des communes d'Aguégués et de Karimama sont dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes.

**Cible 1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient.**

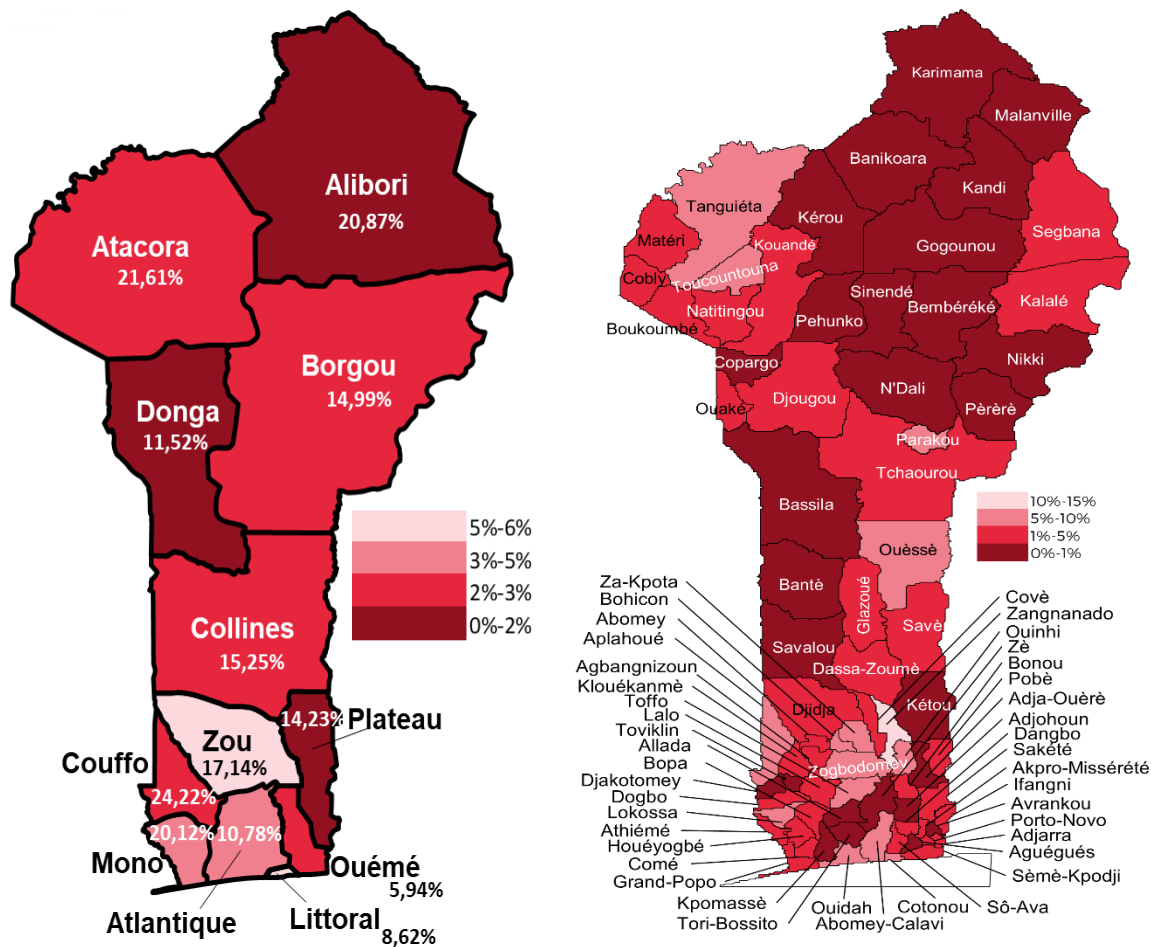
**Indicateur 1.3.1 : Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale**

50. Un individu bénéficie du socle ou système de protection sociale, s'il a bénéficié au moins une fois au cours d'une période de référence d'une assistance sociale ou d'une

assurance sociale ou d'un service d'actions sociales ou des services sociaux d'appui aux groupes vulnérables. La proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale correspond au pourcentage de la population qui bénéficie du socle dans la population totale.

51. Seulement 3,3% de la population ont bénéficié au moins une fois d'une assistance sociale ou d'une assurance sociale en 2015 selon l'Enquête Modulaire Intégrée sur les Conditions de Vie des ménages (EMICoV). Cette situation présente des disparités prononcées au niveau départemental. Ainsi, huit (08) départements sur douze (12) ont moins de 3% de leur population ayant bénéficié de socles ou systèmes de protection sociale en 2015, soit une proportion inférieure à la moyenne nationale. A l'opposé, quatre (04) départements ont enregistré une proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale supérieure à la moyenne nationale. Il s'agit des départements du Zou (5,9%), du Littoral (5,6%), de l'Atlantique (4,3%) et du Mono (3,8%).

Figure 9 : Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale par département et par commune en 2015 (%)

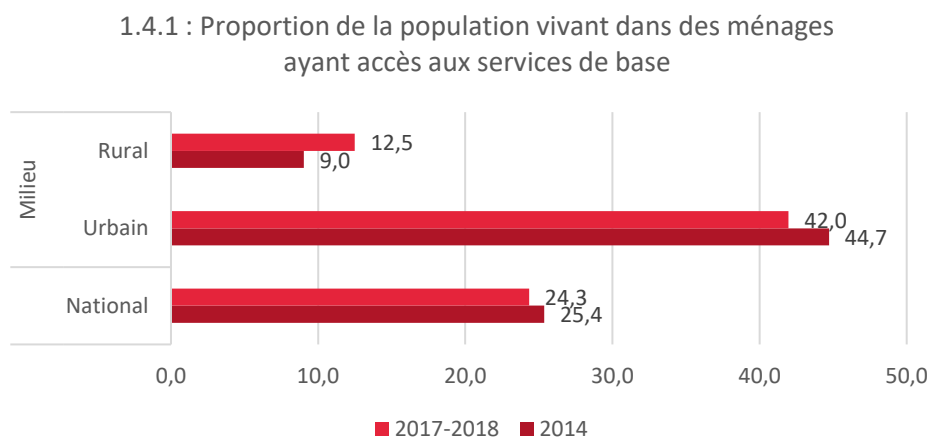


Source : EMICoV 2015, INStad

52. Au niveau communal, Zangnanado est la commune ayant enregistré la proportion de la population la plus élevée bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale soit 13,5%. Les 76 autres communes ont une proportion qui varient entre 0 et 10% pour cet indicateur. Les six communes ayant enregistré une proportion nulle sont : Karimama, Allada, Tori-Bossito, Savalou, Bassila, Adjohoun.

**Cible 1.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance.**

**Indicateur 1.4.1 : Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès au service de base**



**Source** : MICS 2014, EDS 2017-2018, INStAD

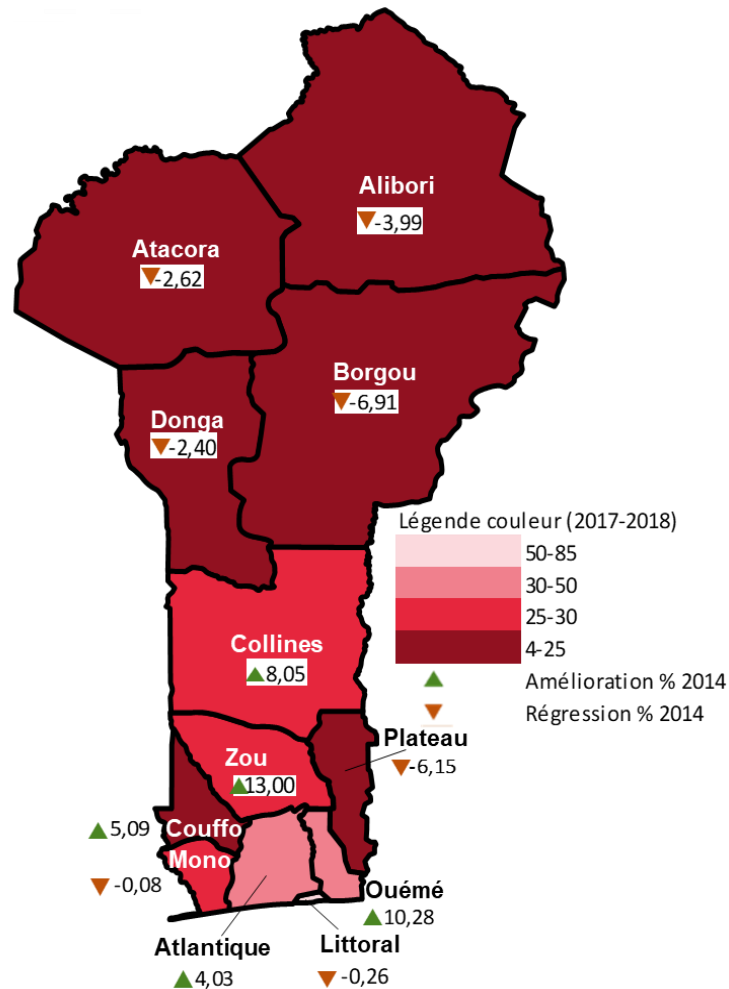
53. La proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès au service de base correspond au pourcentage de la population (ou de ménage) qui ont accès aux services sociaux de base. L'accès aux services sociaux de base fait référence à l'accès à l'eau potable, l'électricité, l'éducation, au service de santé, aux infrastructures marchandes.

54. La proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services de base est passée de 25,4% en 2014 à 24,3% en 2017-2018. Les niveaux de cette proportion en milieu rural montrent que bien qu'en hausse légère par rapport à 2014 (9%), la proportion de la population rurale vivant dans des ménages ayant accès aux services de base reste faible en 2018 (12,5%).

55. Cependant, de fortes disparités se font remarquer au niveau départemental. En 2017-2018, le Littoral (81%), l'Ouémé (41,8%), le Mono (27,1%) et l'Atlantique (33%) enregistrent des proportions supérieures à la proportion nationale contrairement aux départements de l'Alibori, de l'Atacora, du Borgou, du Couffo, de la Donga et du Zou. En outre, la lecture des données révèle une amélioration du niveau de la proportion dans

les départements de l'Atlantique, des Collines, du Couffo, de l'Ouémé et du Zou contrairement aux autres départements dans lesquels la proportion est en régression.

Figure 10 : Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services sociaux de base par département en 2017-2018



**Source** : MICS 2014, EDS 2017-2018, INStad

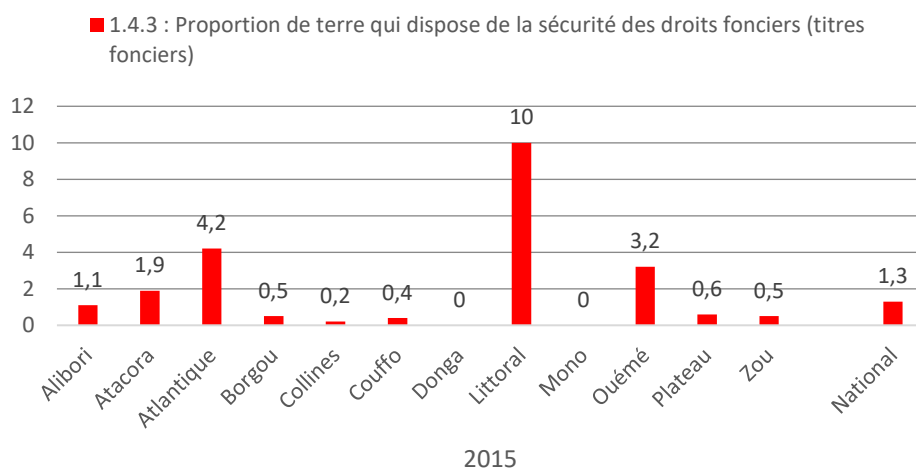
**Indicateur 1.4.2 : Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers (titres fonciers) sur au moins une terre**

**Source** : EMICoV 2015, INStad

56. Cet indicateur mesure le pourcentage de la population adulte qui dispose de la sécurité des droits fonciers (titres fonciers) sur au moins une terre.

57. La proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers est de 0,4% en 2015 (voir graphique ci-dessus). La faiblesse de la proportion au niveau national se reflète à travers ses niveaux dans les départements. En effet, hormis le Littoral dont la proportion de la population adulte totale disposant de la sécurité des droits fonciers s'établit à 1,1%, les 11 autres départements enregistrent des proportions inférieures à 1%. Par ailleurs, le graphique montre que dans la Donga et le Mono, aucune personne adulte ne dispose de sécurité des droits fonciers (titres fonciers) sur au moins une terre.

**Indicateur 1.4.3 : Proportion de terre qui dispose de la sécurité des droits fonciers (titres fonciers)**



**Source :** EMICoV 2015, INStAD

58. Cet indicateur représente le rapport en pourcentage de terre qui dispose de titres fonciers (titres fonciers).

59. En 2015, 1,3% des terres dispose de la sécurité des droits fonciers (titre foncier) au Bénin. Dans les départements du Littoral, de l'Atlantique et de l'Ouémé, la proportion s'établit respectivement à 10%, 4,2% et 3,2%. Cependant, dans la Donga et dans le Mono, aucune terre ne dispose de la sécurité des droits fonciers.





## Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

60. On constate une amélioration du niveau de l'indice de cet ODD 2 de 23,04 points pour s'établir à 34,02. Ainsi, le pays vient juste de parcourir le tiers du chemin pour l'atteinte de cet objectif. Ainsi, beaucoup d'efforts restent encore à faire pour espérer être au rendez-vous en 2030. Cependant, une contreperformance est constatée au niveau de la cible 2.2 relative à la malnutrition même si la tendance d'évolution de cette cible est stagnante. En outre, des défis majeurs persistent au niveau de des cibles 2.1 et 2.2 cet objectif contrairement à la cible 2.3 « production et petits exploitants » et son unique indicateur relatif au volume de production par unité de travail qui sont en voie d'atteinte.

Tableau 5 : Indicateurs composites de l'ODD 2

ODD 2 Faim zéro	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
<b>2.1 Faim</b>				<b>10,45</b>	<b>16,18</b>		-
2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation (%)	14,23 (Bilan alimentaire 2015)	14,23 (Bilan alimentaire 2015)	6,6	9,17	9,17		-
2.1.3 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience (%)	11 (AGVSA 2013)	9,6 (AGVSA 2017)	3,6	11,9	28,57		
<b>2.2 Malnutrition</b>				<b>28,25</b>	<b>25,25</b>		
2.2.1 Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans (%)	34 (MICS 2014)	32,2 (EDS 2017-2018)	10	27,49	32,93		
2.2.2 Prévalence de la malnutrition chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation) (%)	6,2 (MICS 2014)	6,8 (EDS 2017-2018)	1,8	29,03	19,35		
<b>2.3 Productivité et petits exploitants</b>				<b>4,48</b>	<b>96,39</b>		

ODD 2 Faim zéro	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
2.3.1 Volume de production par unité de travail,	6,61 (2015)	12,97 (2021)	13,22	4,48	96,39		
2.3.2 Revenu moyen des petits producteurs alimentaires	-	-	-	-	-	-	-

**Cible 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante**

**Indicateur 2.1.1 : Prévalence de la sous-alimentation**

61. La prévalence de la sous-alimentation désigne la proportion des personnes dont l'apport énergétique alimentaire est insuffisant pour maintenir une vie saine et active. Cette proportion s'élève à 14,23% en 2015 au Bénin.

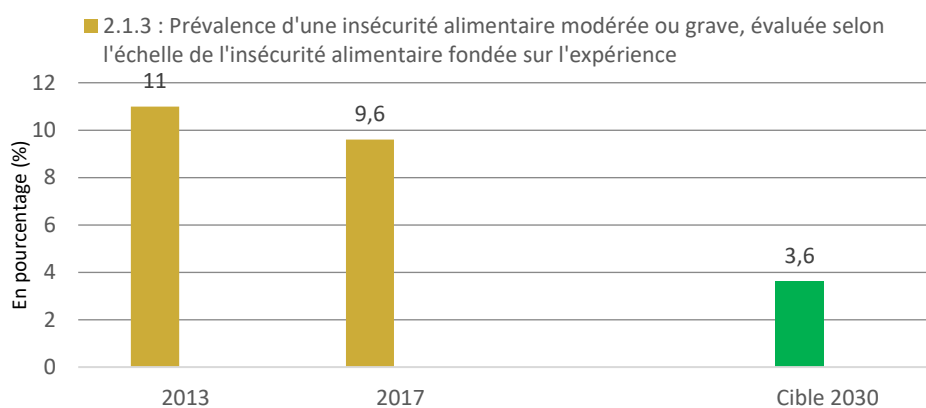
**Indicateur 2.1.2 : Incidence de pauvreté alimentaire**

62. L'incidence de pauvreté alimentaire correspond au pourcentage de la population nationale (ou de ménage) qui n'arrive pas à couvrir ses besoins alimentaires représentés par le seuil de pauvreté alimentaire (SPA).

63. Le pourcentage de la population nationale (ou de ménage) qui n'arrive pas à couvrir ses besoins alimentaires représentés par le seuil de pauvreté alimentaire s'élève à 22,7% en 2015.

64. Cependant, des disparités sont observées au niveau départemental en 2015. En effet, sept (07) départements sur douze (12) ont connu une incidence de pauvreté alimentaire supérieure à la moyenne nationale. Il s'agit des départements de l'Atacora



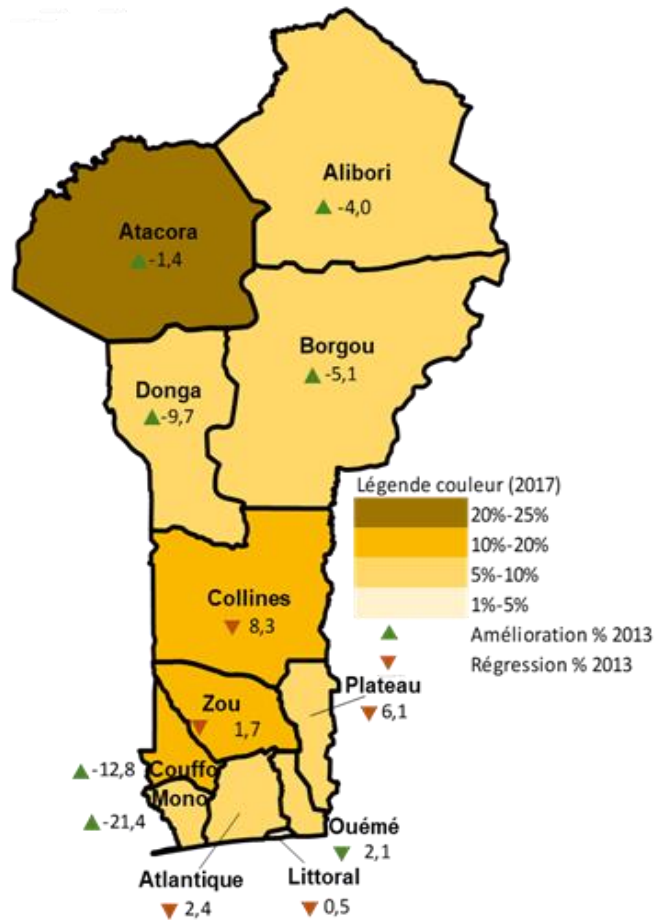


**Source** : AGVSA 2013, 2017, INStAD

65. La prévalence de l'insécurité alimentaire est le pourcentage de ménage qui a : une consommation alimentaire déficiente ou qui ne peut satisfaire ses besoins alimentaires minimaux sans recourir à des stratégies d'adaptation irréversibles ou une consommation alimentaire très déficiente ou qui connaît une perte très importante de ses moyens de subsistance qui vont conduire à des déficits importants dans sa consommation alimentaire ou pire.

66. La prévalence de l'insécurité alimentaire a baissé de 1,4 point, entre 2013 et 2017 en passant de 11% à 9,6%. Au niveau départemental, on observe une prévalence située dans la tranche de 20% à 25%. Les départements des Collines, du Couffo et du Zou ont enregistré une prévalence comprise entre 10% et 20%. Par ailleurs, sur les douze (12) départements, la prévalence de l'insécurité alimentaire a augmenté par rapport à 2013, dans cinq (05) départements. Il s'agit des Collines, du Zou, du Plateau, du Littoral et de l'Atlantique.

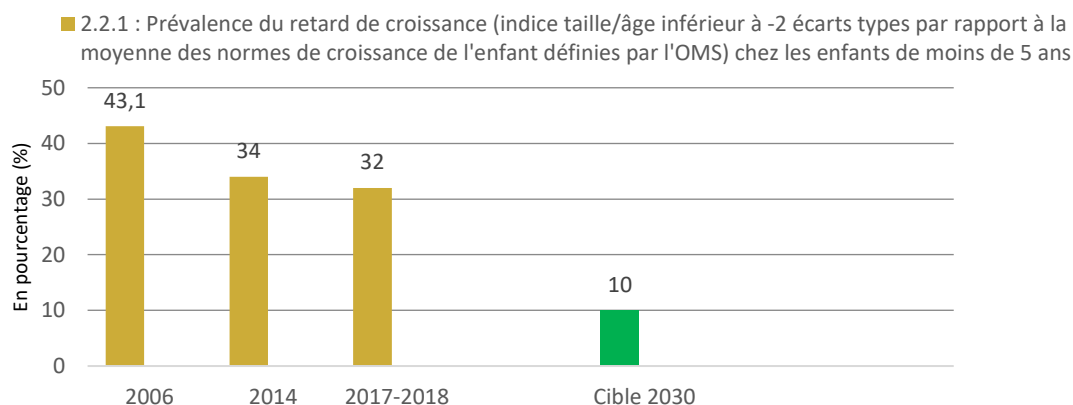
Figure 12 : Prévalence d'une insécurité alimentaire par département



**Source** : AGVSA 2013, 2017, INStAD

**Cible 2.2 : D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées**

Indicateur 2.2.1 : Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans

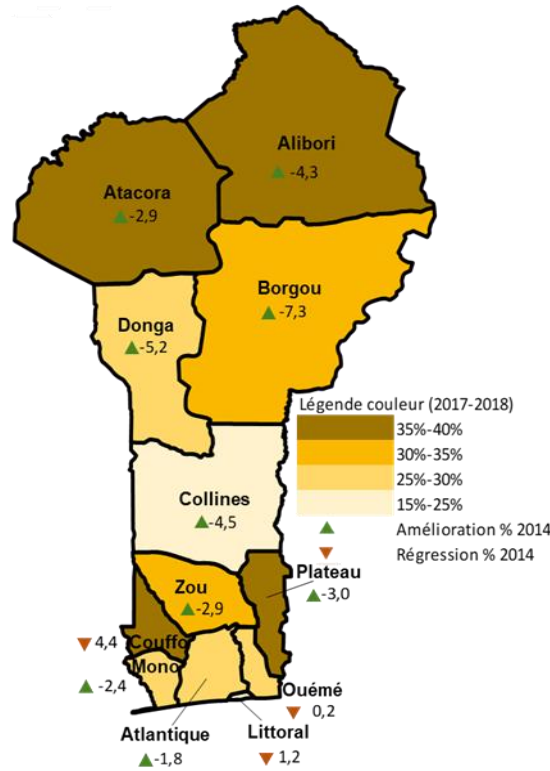


**Source** : EDS 2006 ; 2017-2018, MICS 2014, INStAD

67. La prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans est la proportion des enfants dont la taille-pour-âge est de plus de deux écarts-types en dessous de la médiane de la population de référence, donc considérés comme petits pour leur âge et classés comme accusant un retard de croissance modéré ou grave. Le retard de croissance est le reflet de la malnutrition chronique découlant du manque d'une alimentation adéquate pendant une longue période et/ou d'une maladie récurrente ou chronique (MICS Bénin, 2014).

68. La prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans s'est globalement améliorée sur la période de 2006 à 2017-2018, en passant de 43,1% à 32%.

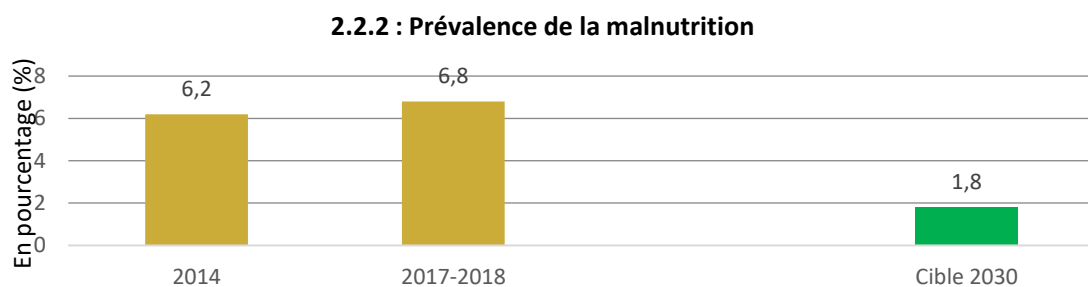
Figure 13 : Prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans par département



Source : MICS 2014, EDS 2017-2018, INSAE

69. En 2017-2018, quatre (04) départements sur les douze, à savoir l'Atacora (36), l'Alibori (36), le Couffo (38) et le Plateau (36) ont enregistré une prévalence du retard de croissance chez les enfants de moins de 5 ans, comprise entre 35% et 40%. Par ailleurs, sur les douze (12) départements, la prévalence s'est aggravée par rapport à 2014 dans trois (03) départements. Il s'agit du Couffo, du Littoral et de l'Ouémé.

Indicateur 2.2.2 : Prévalence de la malnutrition par forme (surpoids et émaciation)



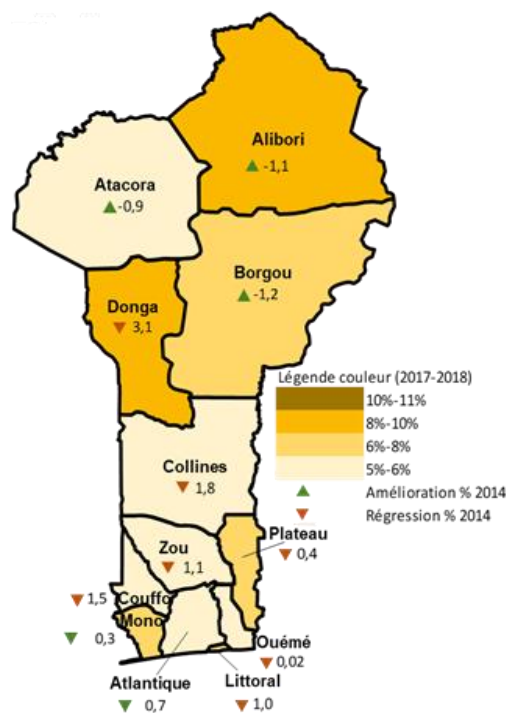
Source : MICS5, EDSB5, INStAD, 2018

70. La prévalence de la malnutrition par forme (surpoids et émaciation) est la proportion des enfants dont le poids-pour-taille est de plus de deux écarts-types en dessous de la médiane de la population de référence (modérément ou gravement

émaciés) ou de ceux qui se situent à plus de trois écarts-types en dessous de la médiane (sévèrement émaciés).

71. Sur la période de 2014 à 2017-2018, la prévalence de la malnutrition a légèrement augmenté en passant de 6,2% à 6,8%. Au niveau départemental, la prévalence de la malnutrition des deux (02) départements de l'Alibori et de la Donga, se situent dans la tranche de 8% à 10% en 2017-2018, Pour quatre (04) autres départements, Borgou, Plateau, Mono et Littoral, la prévalence de la malnutrition est comprise entre 6% et 8%. Par ailleurs, sur les douze (12) départements, la prévalence a augmenté par rapport à 2014 dans sept (07) départements à savoir : Donga, Collines, Zou, Couffo, Ouémé, Littoral, Plateau.

Figure 14 : Prévalence de la malnutrition par forme (surpoids et émaciation) par département en 2017-2018

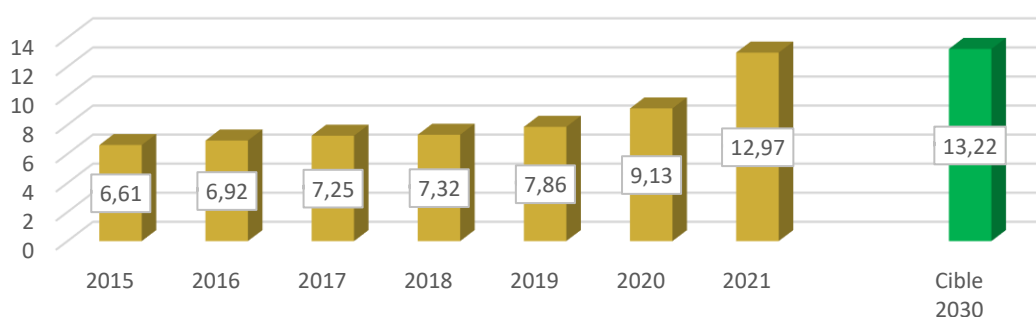


**Source** : MICS 2014, EDSB 2017-2018, INStAD

**Cible 2.3 : D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et facteurs de production, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles**

**Indicateur 2.3.1 : Volume de production par unité de travail**

2.3.1 Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière



**Source :** DPAF/MAEP

72. Le volume de la production par unité de travail est la quantité globale produite par unité de travail (salariées, permanents ou saisonniers et non-salariées).

73. Une nette progression est observée au niveau du volume de production par unité de travail sur la période 2015-2021. En effet, le volume est passé de 6,6 tonnes par unité de travailleur en 2015 à 12,97 tonnes par unité de travail en 2021. Cela s'explique par le fait que la hausse de la production céréalière sur la période. Elle est passée de 2.061.189 tonnes en 2017 à 2.109.384 tonnes en 2018 soit un accroissement de 2,34 %. La production cotonnière est également en hausse sur la période passant de 714 714 tonnes en 2019 à 731 056 tonnes en 2020.

**Indicateur 2.3.2 : Revenu moyen des petits producteurs alimentaires**

74. C'est la moyenne du revenu des petits producteurs alimentaires. Aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.































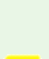

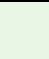
## Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

75. Globalement, il est observé une légère contreperformance du niveau de l'indice de l'ODD 3 qui passe de 26,84 à 27,05. Cette pourrait être meilleure sans la contreperformance observée au niveau des cibles 3.1 relative à la « mortalité maternelle » et 3.4 « maladies non transmissibles ». Les trois autres cibles de cet ODD (3.2 ; 3.3 et 3.7) ont connu une hausse. En effet, même si d'importants défis persistent au niveau de la cible 3.2, l'ensemble de ces indicateurs pourraient être atteints si la tendance actuelle était maintenue. Quant à ses indicateurs, l'indicateur 3.2.2 « taux de mortalité néonatale » est en voie d'atteinte alors que des défis demeurent au niveau de l'indicateur relatif au taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans.

Tableau 15 : Indicateurs composites de l'ODD 3

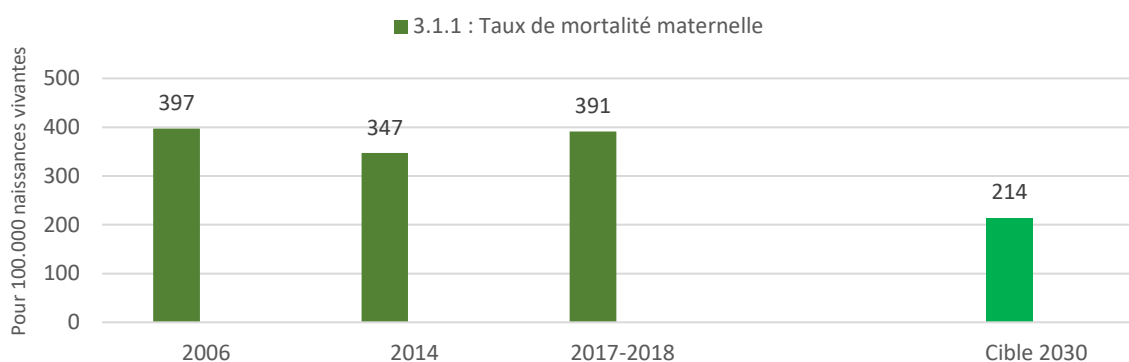
ODD 3 Faim zéro	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
<b>3.1 Mortalité maternelle</b>				<b>35,02</b>	<b>11,62</b>		
3.1.1 Taux de mortalité maternelle (pour 100.000 naissances vivantes)	347 (MICS 2014)	391 (EDS 2017-2018)	214	27,32	3,28		
3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié (%)	77,2 (MICS 2014)	78,1 (EDS 2017-2018))	99	33,94	36,36		
3.1.3 Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4) (%)	58,8 (MICS 2014)	52 (EDS 2017-2018))	69	46,32	10,53		
<b>3.2 Mortalité néonatale et infantile</b>				<b>18,28</b>	<b>59,83</b>		
3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1000 naissances vivantes)	115 (MICS 2014)	96 (EDS 2017-2018)	86	25,564	74,36		
3.2.2 Taux de mortalité néonatale (pour 1000 naissances vivantes)	38 (MICS 2014)	30 (EDS 2017-2018)	28	37,5	87,5		
3.2.3 Taux de couverture vaccinale complète (%)	41,6 (MICS 2014)	57 (EDS 2017-2018)	80	3,52	42,21		

ODD 3 Faim zéro	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
3.2.4 Létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans (%)	2,11 (2015)	1,7 (2021)	0,1	33	46,67		
<b>3.3 Maladies transmissibles</b>				<b>16,23</b>	<b>29,62</b>		
3.3.1 Nombre de nouveaux cas positif au VIH pour 1000 personnes (Nbre)	3,859 (2015)	3511 (2020)	0	1,1	9,97		
3.3.2 Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant (%)	7,36 (2015)	2,3 (2020)	0	3,41	69,82		
3.3.4 Taux de couverture en ARV des PVVIH (%)	47 (2015)	75,8 (2021)	0	7,02	57,54		
3.3.5 Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants	36,3 (2015)	31 (2020)	11	14,24	32,2		
3.3.6 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	155 (2015)	212 (2021)	80	33,04	2,22		
3.3.7 Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants	23,4 (2015)	-	-	-	-	-	-
3.3.8 Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires	-	-	-	-	-	-	-
3.3.9 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique (%)	22,91 (2015)	-	-	-	-	-	-
3.3.10 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose (%)	47,23 (2015)	-	-	-	-	-	-
3.3.11 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des schistosomiases (%)	6,18 (2015)	-	-	-	-	-	-
3.3.12 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des géo helminthiases (%)	7,75 (2015)	-	-	-	-	-	-
3.3.13 Proportion de la population vivant dans les zones endémiques du trachome (%)	-	-	-	-	-	-	-

ODD 3 Faim zéro	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
<b>3.4 Maladies non transmissibles</b>				<b>62,05</b>	<b>27,46</b>		
3.4.2 Létalité liée aux maladies cardiovasculaires (%)	18,7 (2015)	20,65 (2020)	12,67	67,1	56,46		
3.4.3 Létalité liée au cancer (%)	32,6 (2015)	13,6 (2020)	3,38	38,64	78,54		
3.4.4 Létalité liée au diabète (%)	9,74 (2015)	26,7 (2017)	1,69	70,15	7,27		
3.4.5 Létalité liée aux maladies respiratoires chroniques (%)	4,84 (2015)	12,8 (2017)	2,53	81,48	17,64		
3.4.6 Proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine (%)	-	-	-	-	-	-	-
3.4.7 Taux de mortalité par suicide (%)	-	-	-	-	-	-	-
<b>3.7 Santé sexuelle et procréative</b>				<b>21,59</b>	<b>26,33</b>		
3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale (%)	11,8 (MICS 2014)	11,7 (EDS 2017-2018)	25	26,67	26,11		
3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes de 10 à 14 ans pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	19,6 (MICS 2014)	2 (EDS 2017-2018)	0	10,91	90,91		
3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes de 15 à 19 ans pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	94 (MICS 2014)	108 (EDS 2017-2018)	60	34,62	7,69		

**Cible 3.1 : D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes**

### Indicateur 3.1.1 : Taux de mortalité maternelle



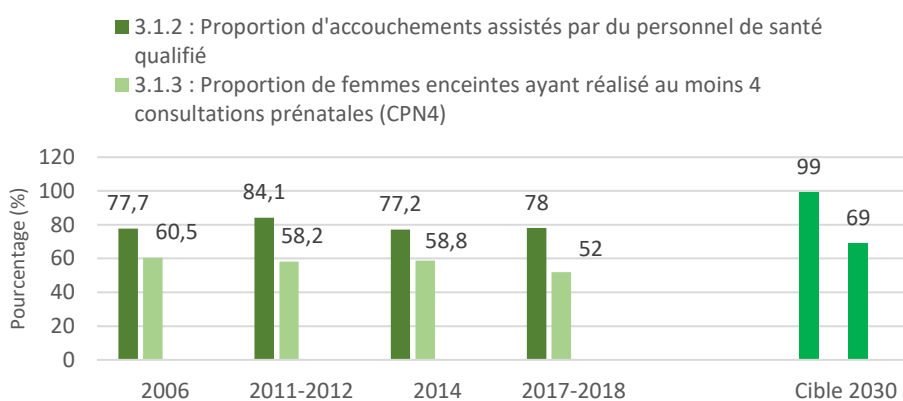
**Source** : EDS 2006 ; 2017-2018, MICS 2014, INStAD

76. Le taux de mortalité maternelle se définit comme le nombre de femmes qui meurent d'une cause quelconque liée à la grossesse ou à sa gestion (à l'exclusion des causes accidentelles ou secondaires) ou d'une cause aggravée par elle pendant la grossesse ou l'accouchement ou dans un délai de 42 jours après la fin de la grossesse quelles que soient la durée et l'implantation de la grossesse par 100 000 naissances vivantes pour une période donnée.

77. Le taux de mortalité maternelle s'est accru de 44 points entre 2014 et 2017-2018 après avoir enregistré une baisse de 50 points entre 2006 et 2014.

### Indicateur 3.1.2 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

### Indicateur 3.1.3 : Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)



**Source** : EDS 2006 ; 2011-2012 ; 2017-2018, MICS 2014, INStAD

78. La proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié est le pourcentage d'accouchements assistés par du personnel formé (médecin, infirmier/infirmière ou sage-femme) en vue d'assurer la supervision, de fournir les soins et les conseils nécessaires aux femmes pendant la grossesse, le travail et la période puerpérale, de procéder à des accouchements et de fournir les soins nécessaires aux nouveau-nés. Le personnel de santé qualifié inclut les personnes formées selon les normes universelles et disposant du matériel et des médicaments appropriés. Les accoucheuses traditionnelles et les aides-soignantes ne doivent pas être incluses dans cette catégorie de personnel de santé, même si elles ont suivi un bref cours de formation.

79. La couverture des quatre consultations prénatales est le rapport du nombre de femmes enceintes qui ont bénéficié d'au moins quatre consultations prénatales selon les normes sur le nombre de grossesses attendues multiplié par 100.

80. Selon les données de l'INStAD, entre 2006 et 2017-2018, la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié a faiblement augmenté passant de 77,7% à 78% après avoir atteint son plus faible niveau en 2014 (77,2%).

81. Au niveau départemental, la proportion des accouchements assistés par du personnel de santé qualifié a connu une augmentation dans seulement huit (08) départements à savoir, le Plateau, l'Ouémé, le Mono qui sont passés respectivement de (70,7%, 79,7% et 76,5%) en 2014 à (93,3%, 99,2% et 85,8%) en 2017-2018. En outre, cette proportion a augmenté en milieu urbain comme en milieu rural sur la même période. En 2017-2018, sur les douze (12) départements, la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié se situe en deçà de 50% seulement dans l'Alibori. Par ailleurs, par rapport à 2014, la proportion a chuté dans quatre (04) départements à savoir, Alibori (-12 points), Atacora (-19,3 points), Couffo (-3,7 points) et Littoral (-3,3 points).

82. En ce qui concerne la proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4), elle a baissé entre 2006 et 2017-2018 selon les données de l'INStAD. Elle est passée de 60,6% en 2006 à 58,8% en 2014, avant de s'établir à 52% en 2017-2018. En 2017-2018, la proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4) se situe entre 15% et 25% dans quatre (04) départements à savoir, Atacora ; Borgou, Collines et Donga. Par ailleurs, par rapport à 2014, la proportion a augmenté dans tous les douze (12) départements.

Figure 16 : Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié

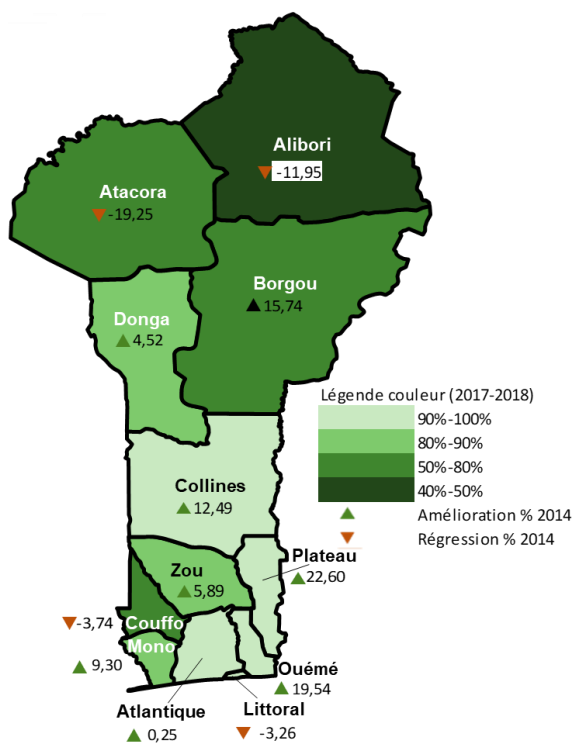
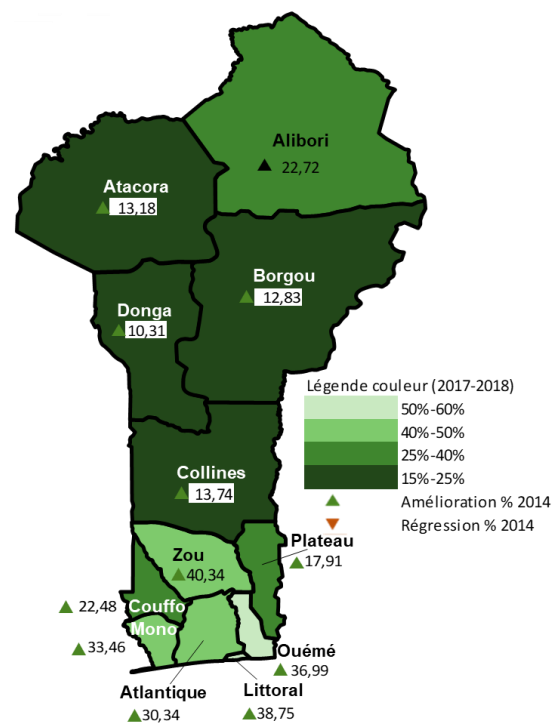


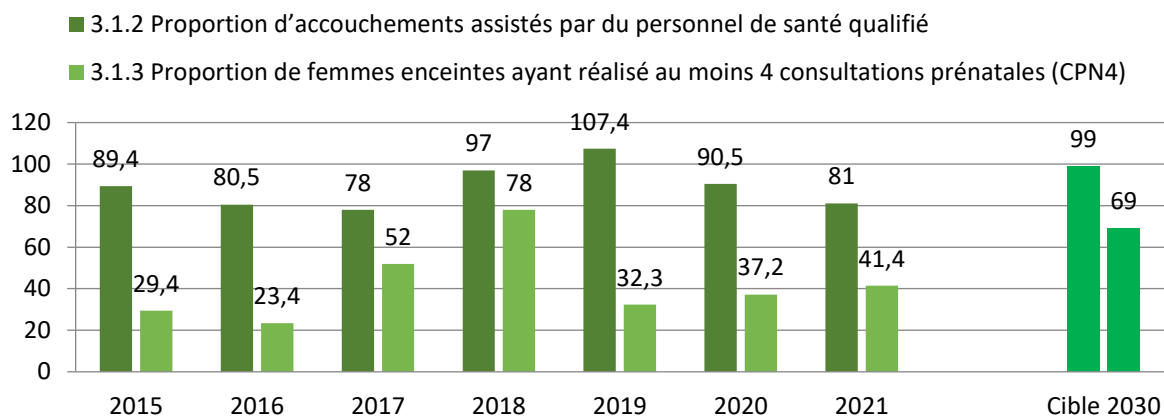
Figure 17 : Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)



Source : MICS 2014, EDSB 2017-2018, INStAD

83. Selon les données de l'annuaire statistique du Ministère de la Santé, entre 20015 et 2021, la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié a faiblement diminué passant de 89,4% à 81%, après avoir atteint son plus fort niveau en 2019 (107,4%). La proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4

consultations prénatales (CPN4) a augmenté entre 2015 et 2021. En 2018, elle est de 78% et a baissé de 40,8 points pour s'établir à 41,4% en 2021.

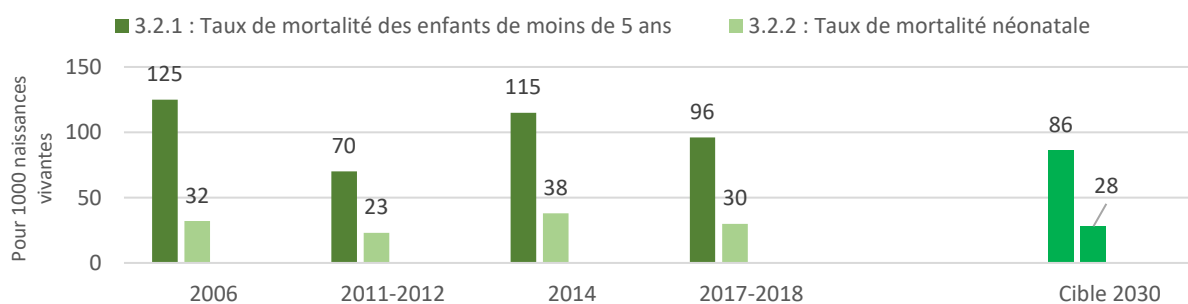


**Source :** DPAF/MS

**Cible 3.2 : D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans**

**Indicateur 3.2.1 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans**

**Indicateur 3.2.2 : Taux de mortalité néonatale**



**Source :** EDS 2006 ; 2011-2012 ; 2017-2018, MICS 2014, INSAE

84. Le taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans est la probabilité (exprimée en tant que taux pour 1 000 naissances vivantes) qu'un enfant pris à la naissance décède avant d'atteindre l'âge spécifique (5 ans) au cours de la période de référence.

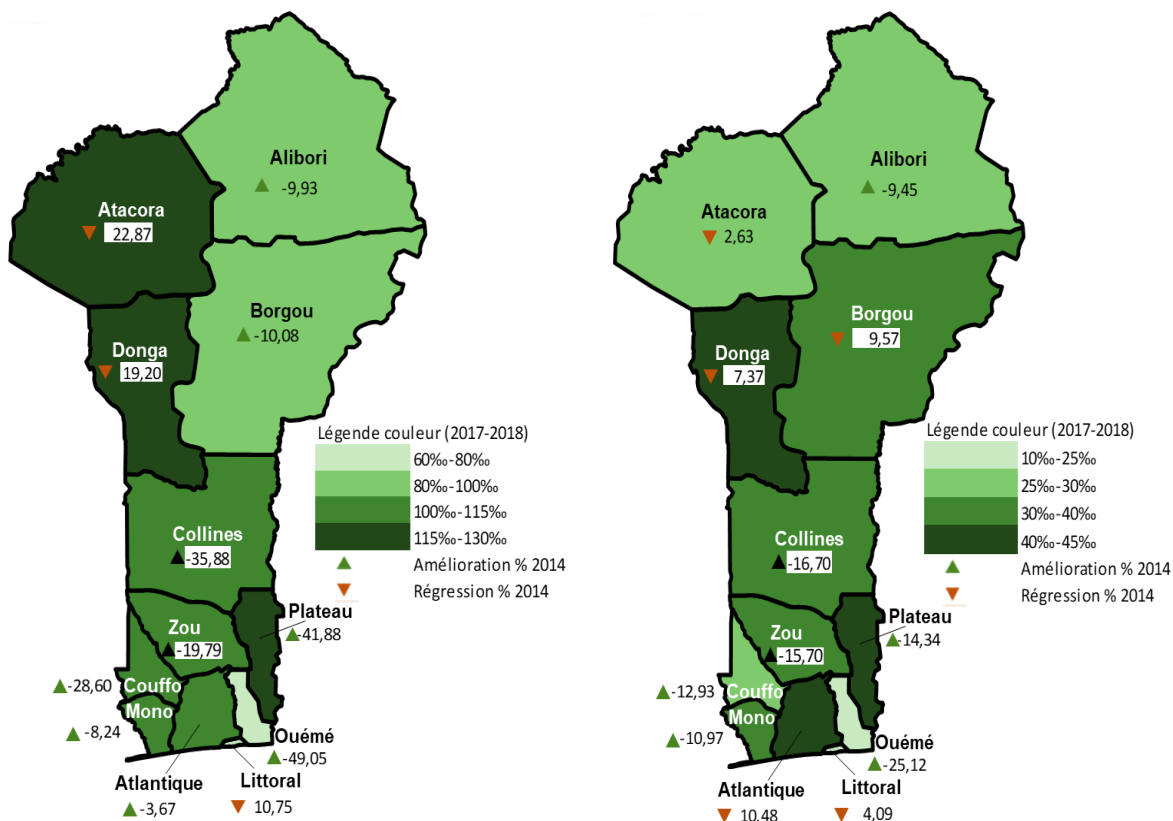
85. Le taux de mortalité néonatale exprime la probabilité pour 1 000 enfants pris à la naissance au cours d'une période donnée, de décéder avant d'atteindre l'âge spécifique de 28 jours.

86. Pour ce qui est du taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans, il a baissé de 19 points entre 2014 et 2017-2018 passant ainsi de 115 à 96 pour 1000 naissances vivantes. En 2017-2018, le taux de mortalité de mortalité des enfants de moins de 5 ans se situe entre 115‰ et 130‰ dans trois (03) départements à savoir, Atacora (122‰), Donga (129‰) et Plateau (119‰). Par ailleurs, ce taux s'est aggravé par rapport à 2014 dans l'Atacora (+22,87 points), la Donga (+19,20 points) et le Littoral (+10,75 points).

87. En ce qui concerne le taux de mortalité néonatale pour 1000 enfants pris à la naissance, son niveau s'est légèrement amélioré entre 2006 et 2017-2018 en passant de 32‰ à 30‰. Son plus fort niveau est de 38‰ en 2014. En 2017-2018, le taux de mortalité néonatale s'est situé dans la tranche de 40% à 45% dans la Donga (45‰), le Plateau (43‰) et l'Atlantique (43‰). Par rapport à 2014, le taux s'est aggravé dans cinq (05) départements à savoir, Atacora (+2,63 points), Donga (+7,37 points), Borgou (+9,57 points), Atlantique (+10,48 points) et Littoral (+4,09 points).

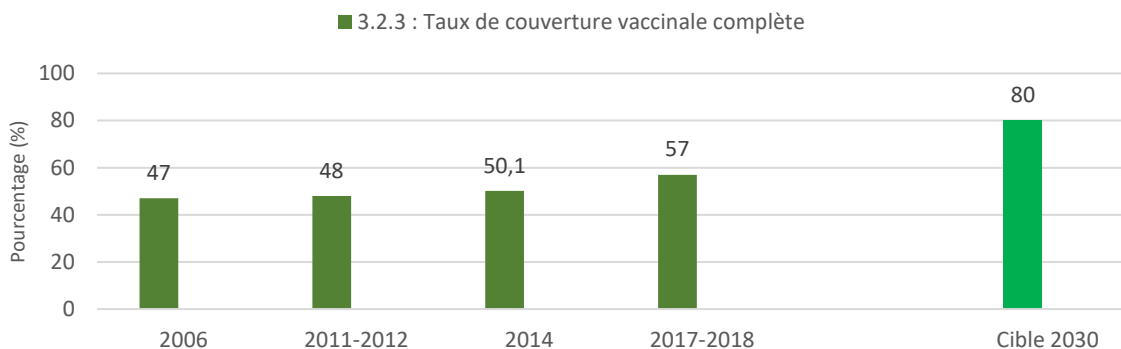
Figure 18 : Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans par département

Figure 19 : Taux de mortalité néonatale par département



Source : MICS 2014, EDSB 2017-2018, INStAD

### Indicateur 3.2.3 : Taux de couverture vaccinale complète

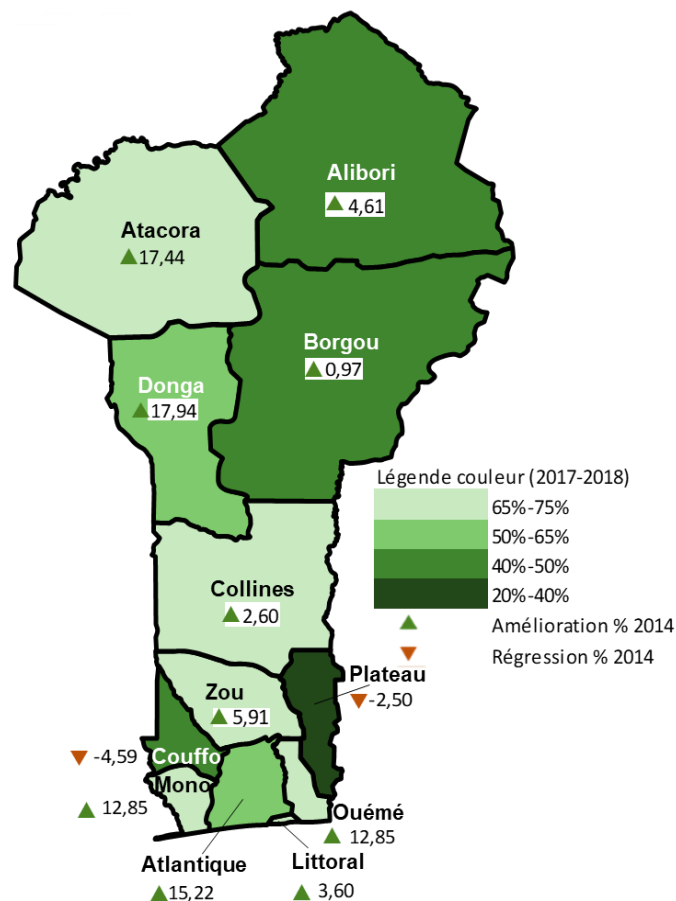


Source : EDS 2006 ; 2011-2012 ; 2017-2018, MICS 2014, INStAD

88. Le taux de couverture vaccinale d'enfants complètement vaccinés exprime le nombre d'enfants de 12-23 mois complètement vaccinés aux différents antigènes du PEV avant leur premier anniversaire par rapport au nombre d'enfants de 12 à 23 mois.

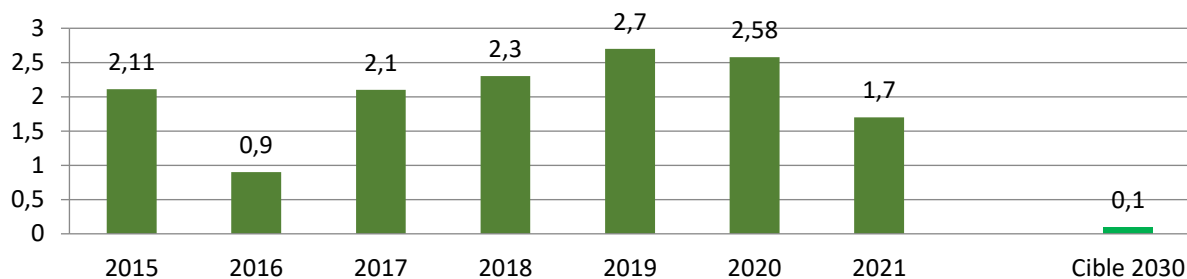
89. De 2006 à 2014, le taux de couverture vaccinale a progressé de 3,1 points passant de 47% à 50,1%. Entre 2014 et 2017-2018, il a suivi la même tendance à la hausse en augmentant de 6,9 points. En 2017-2018, le taux de couverture vaccinale complète est compris entre 20% et 40% seulement dans le département du Plateau. Par ailleurs, comparé à 2014, sur les douze (12) départements, le taux de couverture vaccinale complète a baissé dans deux (02) départements à savoir, le Couffo (-4,6 points) et le Plateau (-2,5 points).

Figure 20 : Taux de couverture vaccinale complète (%) en 2017-2018



**Source :** MICS 2014 et EDS 2017-2018, INSAE

### Indicateur 3.2.4 : Létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans



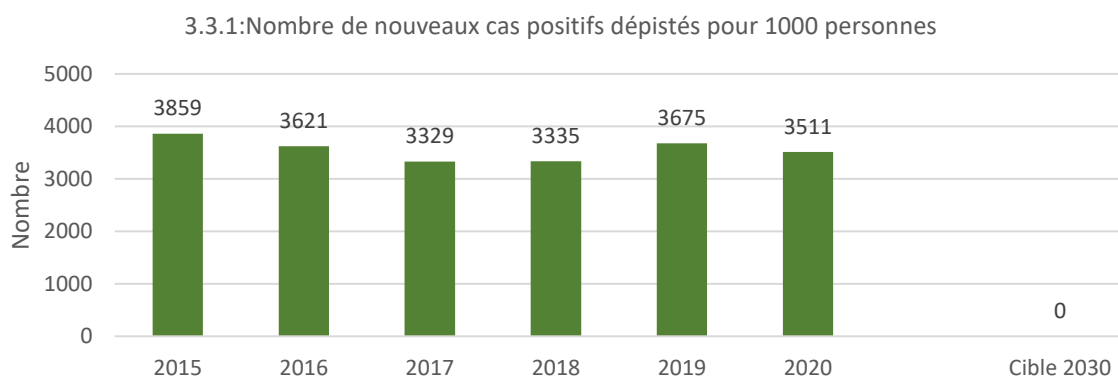
**Source** : DPAF/MS

90. Il s'agit du nombre de décès dus au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans dans les formations sanitaires par rapport au nombre total de cas de paludisme enregistrés dans les formations sanitaires parmi les enfants de moins de 5 ans.

91. La létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans s'est dégradée entre 2015 et 2019 passant respectivement de 2,1‰ à 2,7‰. Toutefois, ce taux s'est amélioré de 2015 à 2016 pour s'établir à 1,6‰ avant de remonter à 2,7‰ en 2017. Sur la période 2019-2021, le niveau de cet indicateur s'est également amélioré pour s'établir à 1,7‰ en 2021.

**Cible 3.3 : D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles**

**Indicateur 3.3.1: Nombre de nouveaux cas positifs dépistés pour 1 000 personnes**

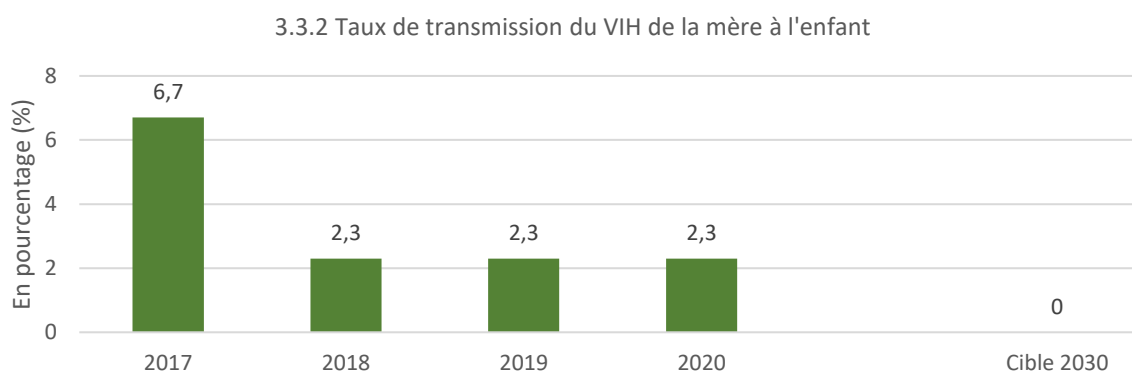


**Source** : DPAF/MS

92. L'indicateur relatif au nombre de nouveaux cas à VIH pour 1 000 personnes correspond au nombre de nouveaux cas dépistés positifs à VIH au cours d'une année pour 1 000 habitants.

Sur la période 2018-2020, le nombre de nouveaux cas dépistés positifs à VIH a suivi une évolution à la hausse. Il a augmenté de 176 points sur la période. Le nombre de nouveaux cas dépistés positifs à VIH est passé de 3335 pour 1000 personnes dépistées en 2018 à 3675 en 2019 avant de s'établir à 3511 en 2020.

### Indicateur 3.3.2 : Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant

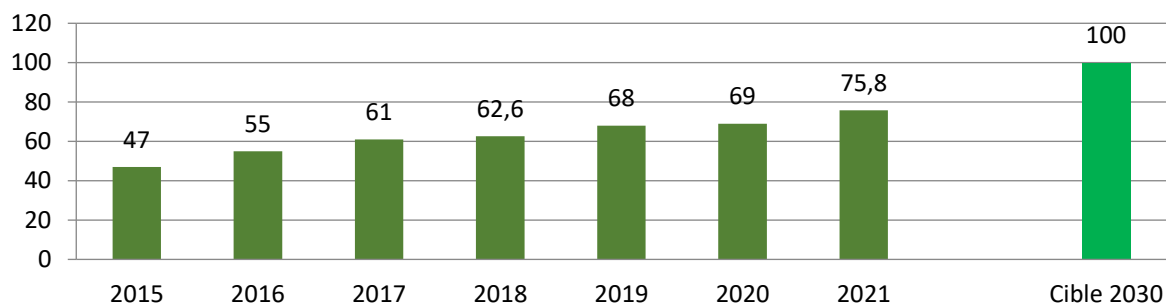


**Source :** DPAF/MS

93. Le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant est le nombre d'enfants séropositifs nés de mères séropositives divisé par le nombre total d'enfants nés de mères séropositives multiplié par 100. Le taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant a baissé de 6,7% à 2,30% de 2017 à 2018, restant ainsi stable de 2018 à 2020.

### Indicateur 3.3.4 : Taux de couverture en ARV des PVVIH

### 3.3.4 Taux de couverture en ARV des PVVIH

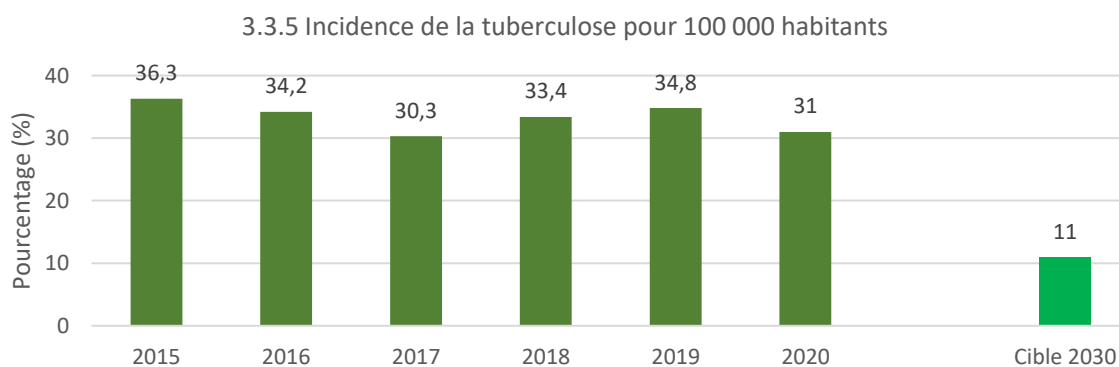


**Source :** DPAF/MS

94. Le taux de couverture en ARV des PVVIH est la proportion de personnes vivant avec le VIH qui ont accès aux ARV pour leur traitement.

95. Sur la période 2015-2021, le taux de couverture en ARV des PVVIH a subi une augmentation progressive de 28,8 points entre 2015 et 2021 passant ainsi de 47% à 75,8%. Les niveaux de cet indicateur étaient 55%, 61%, 62,6% 68% et 69% respectivement en 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020.

### Indicateur 3.3.5 : Incidence de la tuberculose pour 1000 habitants

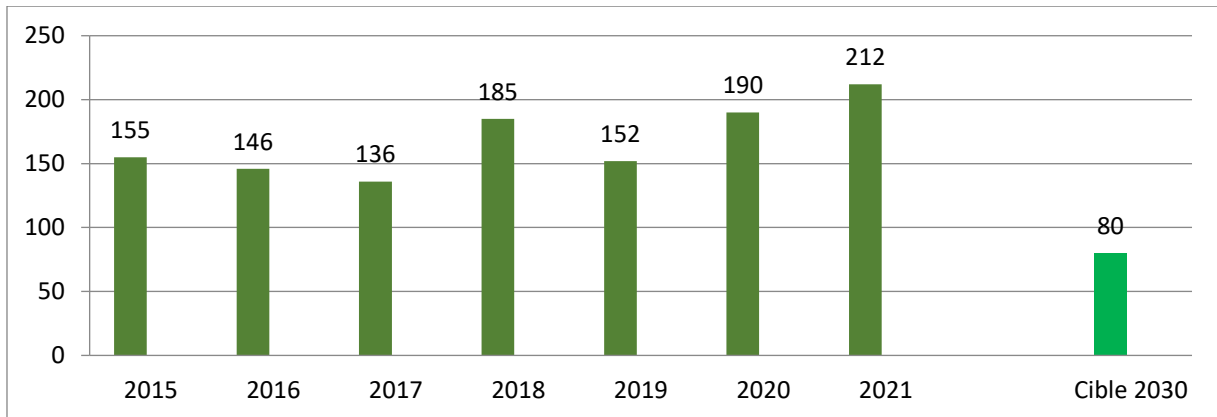


**Source :** DPAF/MS

96. L'incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants exprime le nombre estimé de nouveaux cas de tuberculose pendant une année donnée, toutes les formes de tuberculose.

97. Entre 2015 et 2020, l'incidence de la tuberculose pour 1 000 habitants a globalement connu une baisse de 5,3 points passant de 36,3 à 31. Le niveau le plus faible de cet indicateur est enregistré en 2017, soit 30,3 pour 1 000 habitants.

### **Indicateur 3.3.6 : Incidence du paludisme pour 1 000 habitants**



**Source** : DPAF/MS

98. L'incidence du paludisme est le nombre estimé de nouveaux cas de paludisme pendant une année pour 1 000 habitants.

99. L'incidence du paludisme pour 1 000 habitants a augmenté entre 2006 et 2015. En 2015, elle était de 155 pour 1 000 habitants et a augmenté de 55 points de pourcentage pour s'établir à 190 pour 1 000 habitants en 2021, contre 190 en 2020.

### **Indicateur 3.3.7 : Incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants**

100. L'incidence de l'hépatite B est le nombre estimé de nouveaux cas de l'hépatite B pendant une année pour 100 000 habitants.

101. Il n'y a pas actuellement assez d'informations pour apprécier l'évolution de l'incidence de l'hépatite B pour 100 000 habitants. La seule information qui existe est inhérente à son niveau en 2015 qui est de 23,4 pour 100 000 habitants.

**Indicateur 3.3.8 : Nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales négligées sont nécessaires**

102. Le nombre de personnes négligées pour lesquelles des interventions contre les maladies tropicales sont nécessaires correspond au nombre de personnes atteintes de maladies tropicales négligées dans la population totale. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

**Indicateur 3.3.9 : Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique**

103. Le nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre la filariose lymphatique sont nécessaires (correspondant au nombre de personnes atteintes de filariose lymphatique dans la population et les personnes exposées) rapporté à la population totale du pays.

104. Il n'y a pas actuellement assez d'informations pour apprécier l'évolution de la proportion de la population vivant dans les zones endémiques de la filariose lymphatique. Néanmoins, le niveau de l'indicateur est de 22,9% en 2015.

**Indicateur 3.3.10 : Proportion de la population vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose**

105. Le nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre l'onchocercose sont nécessaires (correspondant au nombre de personnes atteintes de l'onchocercose dans la population et les personnes exposées) rapporté à la population totale du pays.

106. Il n'y a pas actuellement assez d'informations pour apprécier l'évolution de la proportion de la population vivant dans les zones endémiques de l'onchocercose. Le niveau de cet indicateur est de 47,2% en 2015.

### **Indicateur 3.3.11 : Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des schistosomiasés**

107. Le nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les schistosomiasés sont nécessaires (correspondant au nombre de personnes atteintes des schistosomiasés dans la population et les personnes exposées) rapporté à la population totale du pays.

108. Il n'y a pas actuellement assez d'informations pour apprécier l'évolution de la proportion de la population vivant dans les zones endémiques des schistosomiasés. La seule information qui existe fait référence à son niveau en 2015 qui est de 6,2%.

### **Indicateur 3.3.12 : Proportion de la population vivant dans les zones endémiques des géo helminthiasés**

109. Le nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre les géo helminthiasés sont nécessaires (correspondant au nombre de personnes atteintes des géo helminthiasés dans la population et les personnes exposées) rapporté à la population totale du pays.

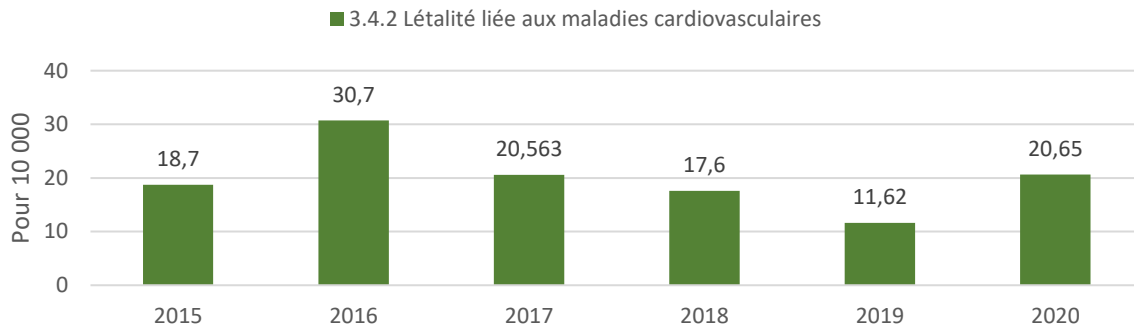
110. Il n'y a pas actuellement assez d'informations pour apprécier l'évolution de la proportion de la population vivant dans les zones endémiques des géo helminthiasés. La seule information qui existe fait référence à son niveau en 2015 qui est de 7,8%.

### **Indicateur 3.3.13 : Proportion de la population vivant dans les zones endémiques du trachome**

111. Le nombre de personnes pour lesquelles des interventions contre le trachome sont nécessaires (correspondant au nombre de personnes atteintes du trachome dans la population et les personnes exposées) rapporté à la population totale du pays. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

**Cible 3.4 : D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être**

**Indicateur 3.4.2: Létalité liée aux maladies cardiovasculaires**

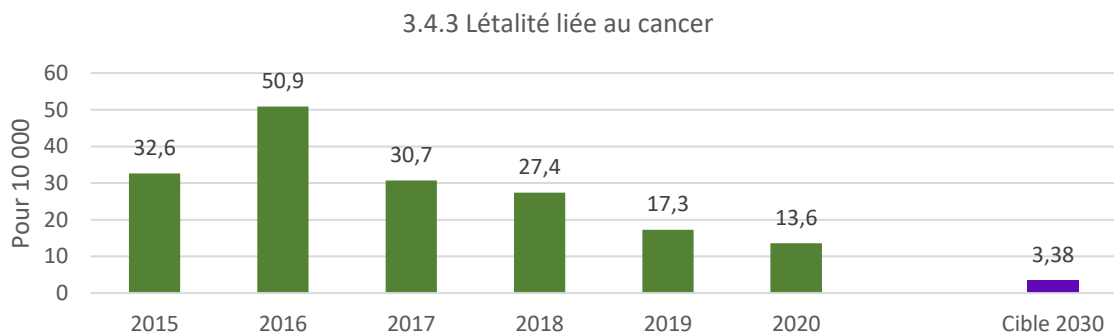


**Source :** DPAF/MS

112. La létalité liée aux maladies cardiovasculaires est le nombre de décès causés par les maladies cardiovasculaires parmi les cas de maladies cardiovasculaires identifiés au cours de l'année dans les formations sanitaires.

113. La létalité liée aux maladies cardiovasculaires, a augmenté de 1,95 point entre 2015 et 2020 passant de 18,7 à 20,65 après avoir atteint son pic de 30,8 pour 10000 cas en 2016.

**Indicateur 3.4.3 : Létalité liée au cancer**

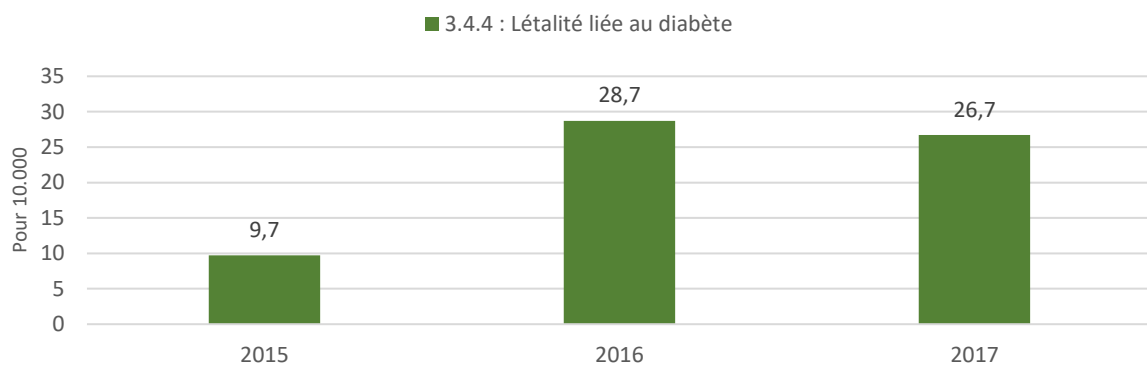


**Source :** DPAF/ MS

114. La létalité liée au cancer est le nombre de décès causés par le cancer parmi les cas de maladies dues au cancer identifié au cours de l'année dans les formations sanitaires.

115. La létalité liée au cancer a baissé de 19 points entre 2015 et 2020 en passant de 32,6 à 13,6 pour 10000 cas. En 2016, ce taux a augmenté de 18,3 points par rapport à celui obtenu en 2015 avant de baisser progressivement depuis 2017.

#### **Indicateur 3.4.4 : Létalité liée au diabète**

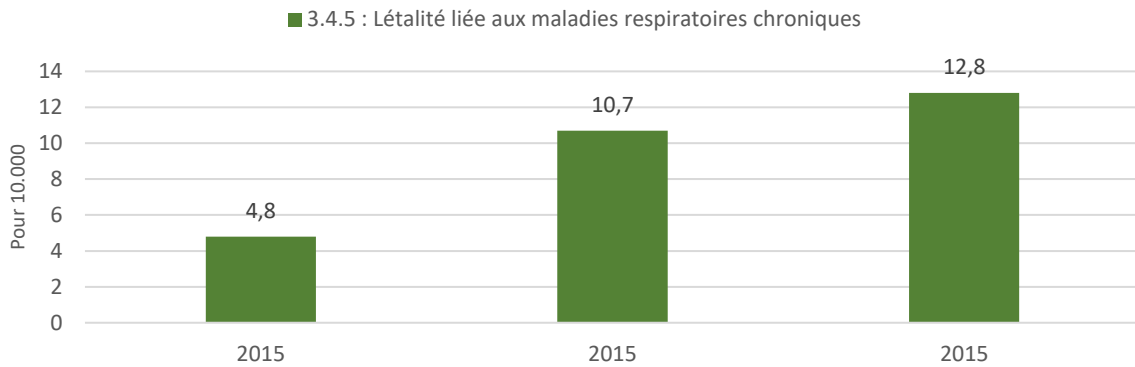


**Source** : DPAF/MS

116. La létalité liée au diabète est le nombre de décès causés par le diabète au cours de l'année dans les formations sanitaires.

117. La létalité liée au diabète entre 2015 et 2017 a augmenté de 16,9 points passant ainsi de 9,8 à 26,6 pour 10000 cas. En 2016, ce taux a également augmenté de 18,9 points par rapport en 2015 avant de baisser de 2 points en 2017.

#### **Indicateur 3.4.5 : Létalité liée aux maladies respiratoires chroniques**



**Source** : DPAF/MS

118. La létalité liée aux maladies respiratoires chroniques est le nombre de décès causés par les maladies respiratoires chroniques parmi les cas de maladies respiratoires chroniques identifiés dans les formations sanitaires au cours de l'année.

119. La létalité liée, aux maladies respiratoires chroniques entre 2015 et 2017 a augmenté de 8 points passant ainsi de 4,8 à 12,8 pour 10000 cas.

**Indicateur 3.4.6: Proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine**

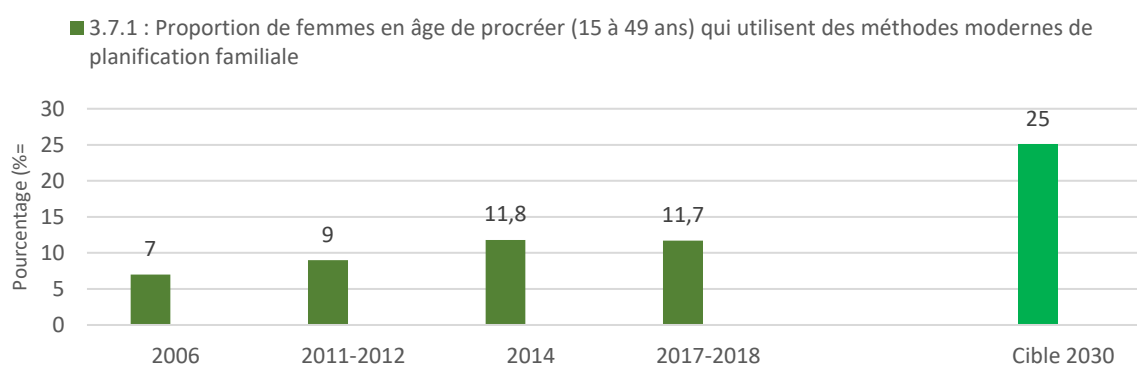
120. La proportion de la population pratiquant au moins une activité sportive par semaine désigne la frange de la population qui se livre au moins une fois par semaine, à des activités physiques codifiées, à caractère ludique, compétitif et pour lesquelles il existe une institution qui régule la pratique et tout ce qui a trait à cette activité. Une activité physique est tout ce que l'homme peut faire pour mettre son corps en mouvement. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

**Indicateur 3.4.7 : Taux de mortalité par suicide**

121. C'est la fréquence d'apparition des décès par suicide au sein de la population. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

**Cible 3.7 : D’ici à 2030, assurer l’accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d’information et d’éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux.**

**Indicateur 3.7.1 : Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale**



**Source :** EDS 2006, 2011-2012 et 2017-2018, MICS 2014, INStaD

122. La proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale est le pourcentage de femmes en âge de procréer qui pratiquent une forme quelconque de contraception moderne.

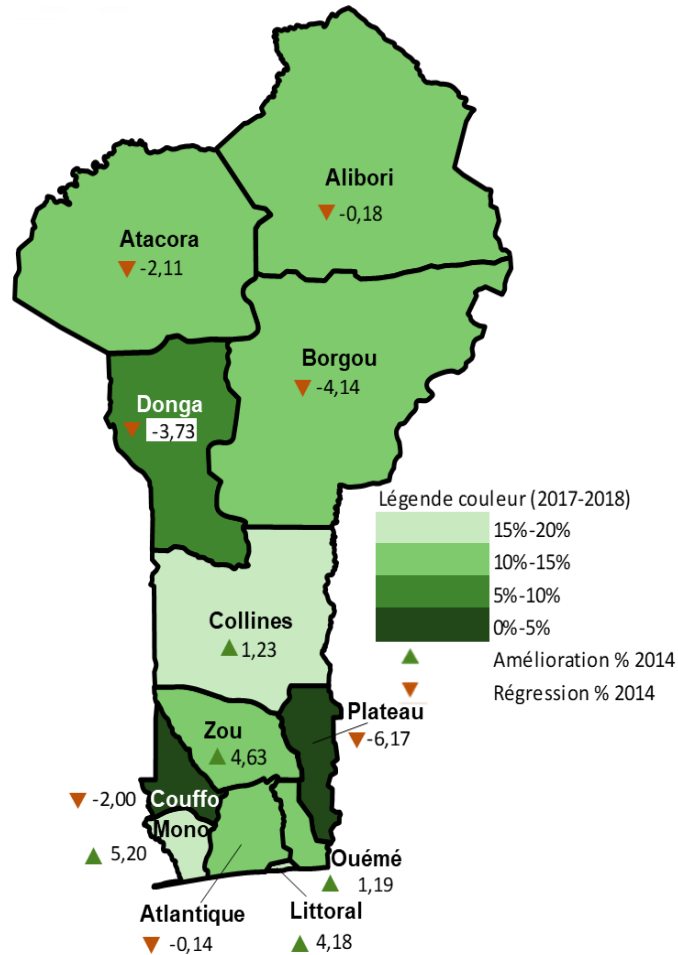
123. La proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale a augmenté de 7% à 11,8%<sup>3</sup> de 2006 à 2014. Elle a ensuite enregistré une baisse de 0,1 point avant de s’établir à 11,7%<sup>4</sup> en 2017-2018. En 2017-2018, la proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale est inférieure à 5% dans les départements du Couffo et du Plateau. Par rapport à 2014, la proportion a augmenté

<sup>3</sup> Manuel de Définition et de Calcul des indicateurs des cibles prioritaires des ODD au Bénin

<sup>4</sup> Manuel de Définition et de Calcul des indicateurs des cibles prioritaires des ODD au Bénin

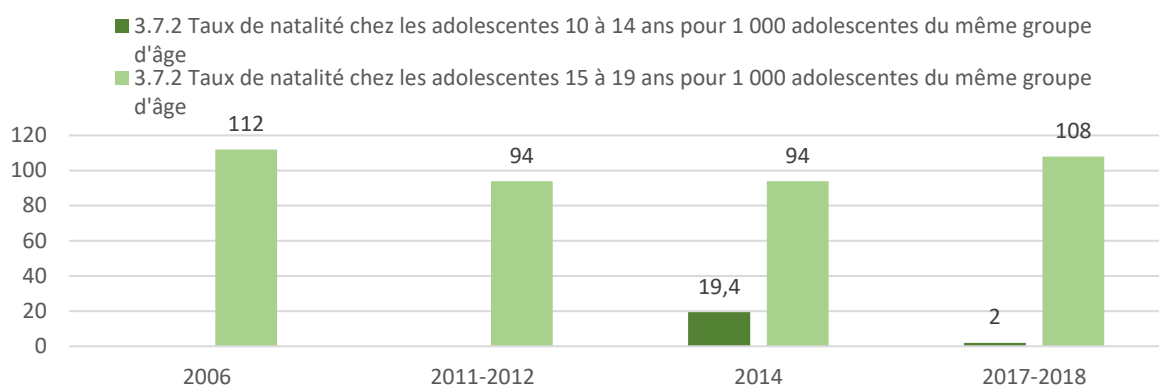
dans cinq (05) départements à savoir, les Collines (+1,2 point), le Zou (+4,6 points), le Mono (+5,2 points), le Littoral (+4,2 points) et l’Ouémé (+1,2 point).

Figure 21 : Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale par département



**Source** : MICS 2014, EDS 2017-2018, INStAD

**Indicateur 3.7.2 : Taux de natalité chez les adolescentes (10 à 14 et 15 à 19 ans) pour 1 000 adolescentes du même groupe d’âge**



**Source :** EDS 2006, 2011-2012 et 2017-2018, MICS 2014, INStAD

124. Le taux de natalité chez les adolescentes est défini comme le nombre de naissances vivantes attribuées aux adolescentes, exprimé pour 1000 adolescentes prises à un moment donné.

125. De 2014 à 2017-2018, le taux de natalité chez les adolescentes de 10 à 14 ans a baissé de 19,4 à 2 pour 1000 adolescentes. Sur la même période, le taux de natalité de chez les adolescentes de 15 à 19 ans a augmenté de 94 à 108 pour 1000 adolescentes.


























## Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

126. Le niveau de l'indice de l'ODD 4 s'est amélioré sur la période sous revue passant de 17,97 à 41,38. Cela s'explique par la performance observée au niveau des indices des deux premières cibles prioritaires de cet ODD à savoir : 4.1 « éducation scolaire » et 4.4 « compétence et accès à l'emploi ». Le niveau actuel de l'indice de cet objectif montre que le pays n'a pas encore parcouru les deux cinquièmes du chemin vers l'atteinte de cet ODD. Par ailleurs, des défis majeurs persistent au niveau des cibles 4.1 « éducation scolaire » et 4.5 « égalité des chances » alors que la cible 4.4 « compétence et accès à l'emploi » a enregistré des progrès. Aussi, la majorité des indicateurs de cet ODD ont-ils une tendance décroissante.

Tableau 6 : Indicateur composite de l'ODD 4

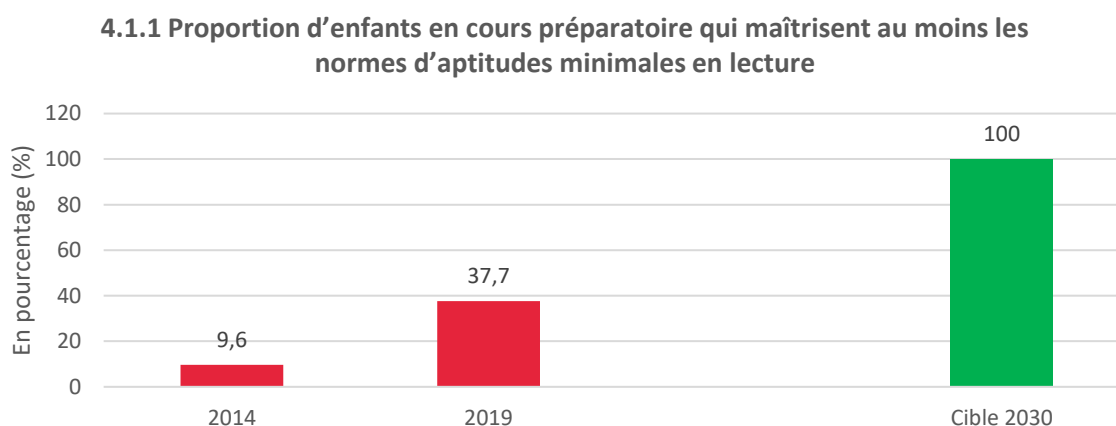
ODD 4 Education de qualité	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
<b>4.1 Education scolaire</b>				<b>12,7</b>	<b>15,27</b>		
4.1.1 Proportion d'enfants en cours préparatoire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture (%)	9,6 (2014)	37,7 (2019)	100	4,84	34,42		
4.1.2 Proportion d'enfants en cours préparatoire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématique (%)	33,5 (2014)	61,9 (2019)	100	5	45,57		
4.1.3 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture (%)	51,7 (2014)	75,7 (2019)	100	12,18	55,82		
4.1.4 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques (%)	39,8 (2014)	51,7 (2019)	100	7,38	25,69		
4.1.5 Proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en français (%)	38 (2015)	52,38 (2020)	100	4,62	38,15		

ODD 4 Education de qualité	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
4.1.6 Proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en mathématique (%)	10 (2015)	25,59 (2020)	100	2,17	19,12		
4.1.7 Taux net de scolarisation dans le primaire (%)	70,2 (EDS 2011-2012)	65,3 (EDS 2017-2018)	69	17,22	3,61		
4.1.8 Proportion d'élèves ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire (%)	79,2 (2015)	65,41 (2021)	100	58,4	30,82		
4.1.9 Taux brut de scolarisation dans le primaire (%)	97 (EDS 2011-2012)	89,4 (EDS 2017-2018)	100	80,0	29,3		
4.1.10 Taux brut de scolarisation dans le secondaire (%)	57,1 (2015)	40,2 (2021)	100	28,5	0,33		
4.1.11 Taux net de scolarisation dans le secondaire (%)	44,3 (2015)	32,8 (2021)	100	27,66	12,73		
<b>4.4 Compétences et accès à l'emploi</b>				<b>11,18</b>	<b>96,16</b>		-
4.4.2 Proportion d'apprenants ayant reçu une formation en TIC (%)	-	-	-	-	-	-	-
4.4.3 Proportion d'apprenants en formation technique et professionnelle (%)	-	-	-	-	-	-	-
4.4.4 Proportion d'étudiants en formation professionnelle et technique (CQM, CQP, AQP) (%)	26,48 (2016)	68,12 (2020)	70	11,18	96,16		
<b>4.5 Égalité des chances</b>				<b>40,87</b>	<b>36,52</b>		
4.5.1 Indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire	98 (2015)	92 (2021)	100	98	92		
4.5.2 Indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire	74,4 (2015)	87,5 (2021)	100	30,81	61,35		
4.5.3 Indice de parité (Rural/Urbain) du taux brut de scolarisation dans le primaire	90 (EDS 2011-2012)	81 (EDS 2017-2018)	97	63,16	15,79		

ODD 4 Education de qualité	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
4.5.4 Indice de parité (Rural /Urbain) du taux brut de scolarisation dans le secondaire	65 (EDS 2011- 2012)	61 (EDS 2017-2018)	82	45,16	32,26	●	↓
4.5.5 Indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants	41 (2016)	55 (2021)	100	13,24	33,82	●	↗

**Cible 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles**

**Indicateur 4.1.1 : Proportion d'enfants en cours préparatoire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture<sup>5</sup>**



Source : DPAF/MEMP

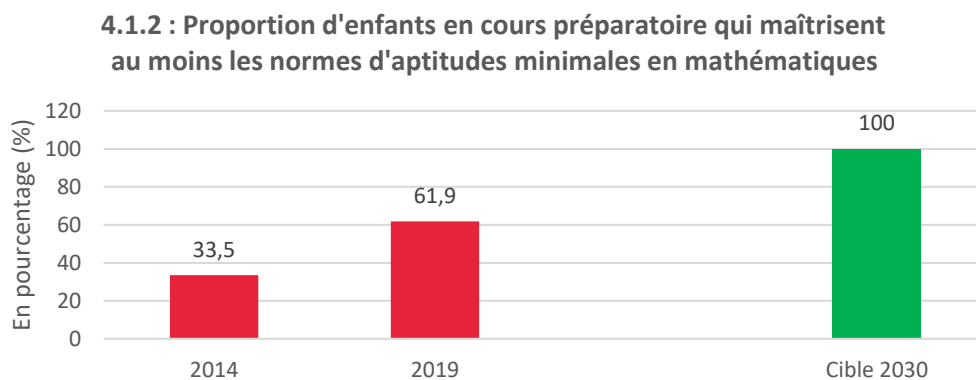
127. Cet indicateur mesure le Pourcentage d'enfants scolarisés au cours préparatoire qui ont atteint au moins la note minimale en lecture au cours d'une évaluation.

128. Le niveau de cet indicateur est augmenté de 28,1 points de pourcentage passant de 9,6% à 37,7% entre 2014 et 2019, En 2019, quelques départements se distinguent nettement en hissant des pourcentages élevés de leurs élèves au-dessus du seuil de

<sup>5</sup> La valeur cible de cet indicateur n'est pas disponible.

compétences : c'est le cas de l'Ouémé (57,2%) et du Littoral (53,7%) dont plus de la moitié des élèves de 2ème année ont franchi le seuil suffisant de compétences en langue d'apprentissages. D'autres départements tels que l'Atlantique (46,6%), la Donga (41,9%), le Borgou (39,4%) et le Zou (38,9%) ont des proportions non négligeables d'élèves au-dessus du seuil suffisant. Les autres départements n'ont que de faibles proportions de leurs élèves au-dessus du seuil suffisant.

**Indicateur 4.1.2 : Proportion d'enfants en cours préparatoire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques<sup>6</sup>**



Source : DPAF/MEMP

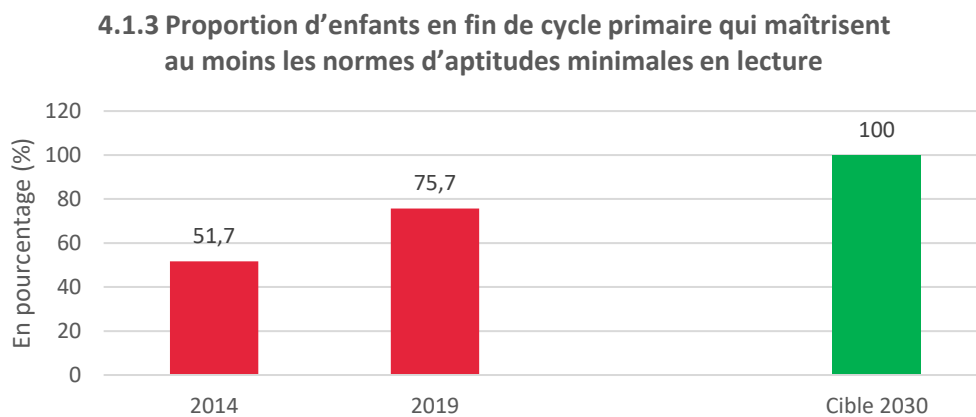
129. La proportion d'enfants en cours préparatoire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques mesure le pourcentage d'enfants scolarisés en cours préparatoire qui ont atteint au moins la note minimale en mathématiques au cours d'une évaluation.

130. La valeur de cet indicateur est passée de 33,5% en 2014 à 61,9% en 2019. En 2019, dans la majorité des départements, plus de la moitié des élèves de début de scolarité franchissent le seuil suffisant de compétences en mathématiques. Par ordre d'importance, il s'agit des départements du Littoral (76,5%), de l'Ouémé (75,3%), de l'Atlantique (72,2%), de la Donga (68,4%), du Borgou (62,7%), du Plateau (62,5%), du

<sup>6</sup> La valeur cible de cet indicateur n'est pas disponible.

Zou (61,3%) et des Collines (51%). Les quatre autres départements présentent les plus faibles proportions d'élèves au-dessus du seuil suffisant de compétences. Il s'agit des départements du Couffo (49,3%), du Mono (48,6%), de l'Atacora (47,1%) et de l'Alibori (31,5%).

**Indicateur 4.1.3 : Proportion d'enfants en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture**

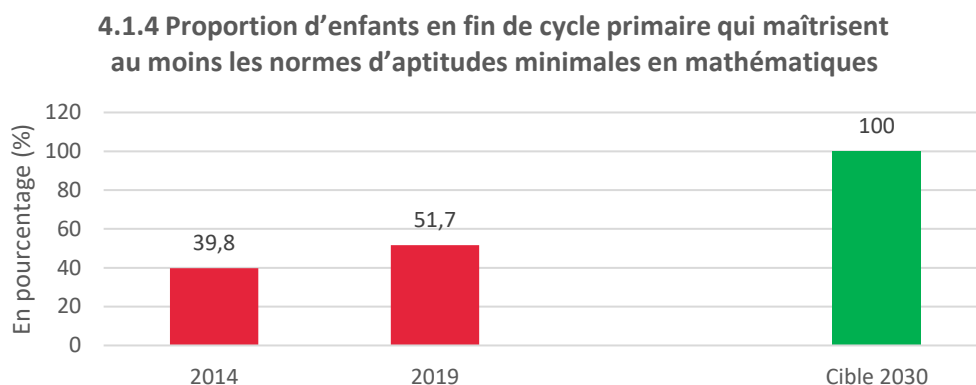


Source : DPAF/MEMP

131. Le pourcentage d'enfants scolarisés au cours moyen deuxième année qui ont atteint au moins la note minimale en lecture au cours d'une évaluation.

132. Cet indicateur a connu une hausse de 24 points de pourcentage passant de 51,7% en 2014 à 75,7% en 2019. 127. A l'exception de l'Alibori (46,3%), plus de la moitié des élèves des départements sont au-dessus du seuil suffisant de compétences en lecture. Le cas du département du Littoral est particulièrement frappant puisque la quasi-totalité (97,1%) de ses élèves ont franchi le seuil suffisant de compétences en lecture. Viennent ensuite l'Atlantique (81,5%), l'Ouémé (79,9%) et le Mono (79,1%) qui ont une proportion d'élèves au-dessus du seuil de compétences plus élevée que celle observée au niveau national (75,0% pour rappel). Tout en hissant une majorité d'élèves au-dessus du seuil, les autres départements performant moins bien que le niveau national. Il s'agit du Borgou (74,7%), du Couffo (72,8%), du Zou (71,9%), de la Donga (68,6%), de l'Atacora (65,4%), du Plateau (63,0%) et des Collines (56,3%).

**Indicateur 4.1.4 : Proportion d'enfants en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques**



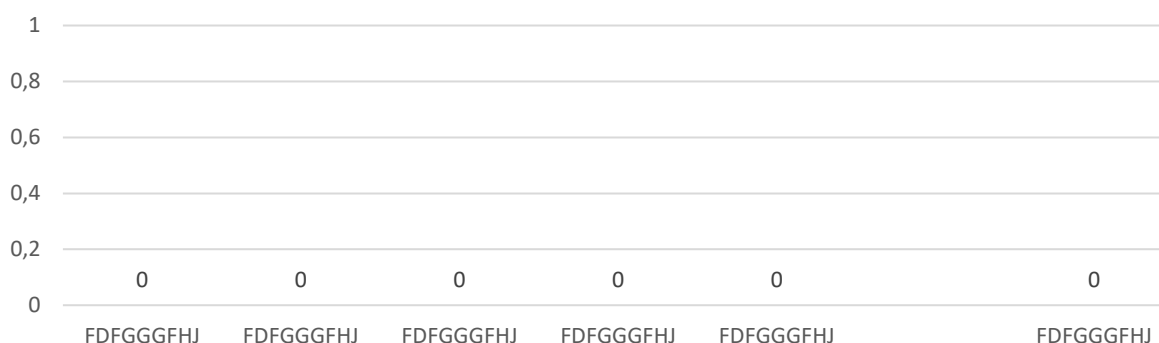
Source : DPAF/MEMP

133. L'indicateur mesure le pourcentage d'enfants scolarisés au CM2 qui ont atteint au moins la note minimale en mathématiques au cours d'une évaluation.

134. Cet indicateur est passé de 39,8% en 2014 à 51,7% en 2019, soit une hausse de 11,9 points de pourcentage. La proportion d'élèves au-dessus du seuil suffisant au niveau national est tirée à la hausse par les proportions des départements du Littoral (76,4%), du Mono (62,3%), du Zou (55,8%), de la Donga (55,6%), de l'Ouémé (55,1%) et du Couffo (52,2%). Le département de l'Atlantique affiche légèrement moins d'élèves (en proportion) au-dessus du seuil suffisant de compétences que le niveau national alors que pour les autres départements, moins de la moitié des élèves se situent au-dessus de ce seuil en mathématiques. En particulier, l'Alibori est le département ayant la plus faible proportion d'élèves (24,8%) au-dessus du seuil suffisant de compétences en mathématiques.

**Indicateur 4.1.5 : Proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en français**

4.1.5 : Proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en français



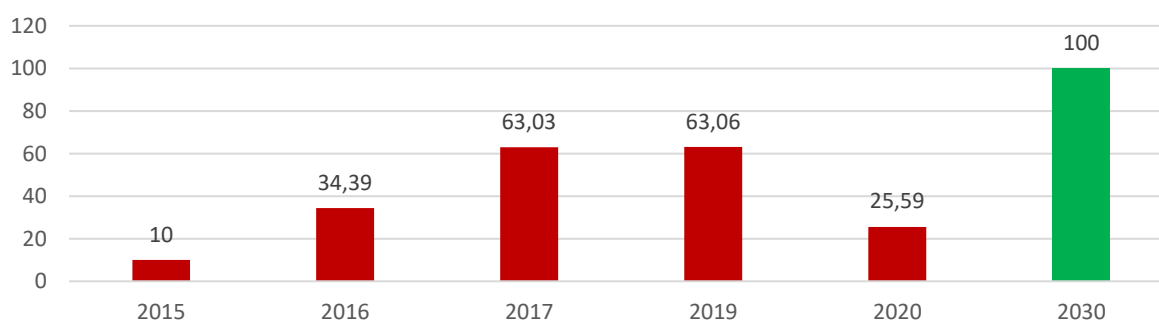
**Source :** DPAF/MESTFP

135. Cette proportion est équivalente au pourcentage de jeunes scolarisés en fin de premier cycle du secondaire qui ont atteint au moins la note minimale en français au cours d'une évaluation.

136. La proportion de jeunes en fin de premier cycle qui obtiennent au moins la moyenne en français a augmenté de 14,38 points entre 2015 et 2020, en passant de 38% à 52,38%. Avant de s'établir à ce niveau en 2020, elle était égale, à 74,8%, en 2016 et à 67,84% en 2017. L'année 2016 est celle au cours de laquelle l'indicateur a atteint sa plus forte valeur.

**Indicateur 4.1.6 : Proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en mathématiques**

4.1.6 : Proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en mathématiques

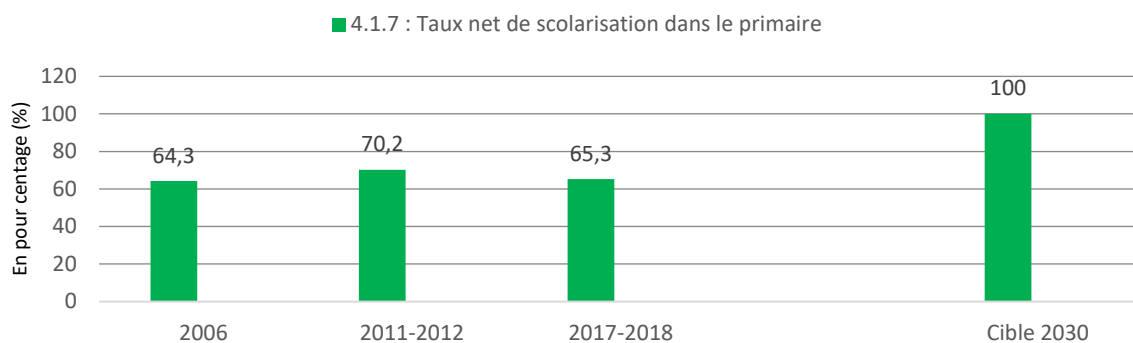


**Source :** DPAF/MESTFP

137. Le pourcentage de jeunes scolarisés en fin de premier cycle du secondaire qui ont obtenu au moins la moyenne en mathématiques au cours d'une évaluation.

138. La proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en mathématiques a augmenté progressivement de 15,59 points entre 2015 et 2019. En effet, elle était égale à 10% en 2015, et est passée ensuite à 34,4% en 2016 avant de connaître son pic de 63% en 2017 et 2019 pour enfin s'établir à 25,59% en 2020.

#### Indicateur 4.1.7 : Taux net de scolarisation dans le primaire



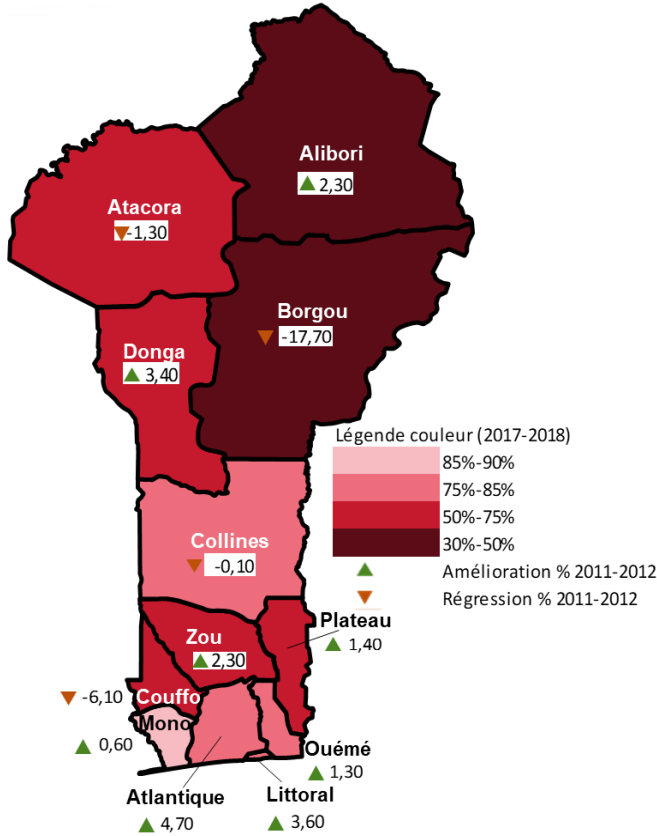
**Source** : EDS, INStAD

139. Le taux net de scolarisation dans le primaire est un indicateur qui nous informe sur le total des inscriptions de la population d'âge légal pour le niveau primaire, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

140. Globalement entre 2006 et 2017-2018, le taux net de scolarisation (TNS) dans le primaire a augmenté de 64,3% à 65,3%. Au niveau départemental, le département du Mono affiche en 2017-2018 le TNS dans le primaire le plus élevé soit 86,5%. Ensuite, on retrouve les départements de l'Ouémé (80,1%) et du Littoral (79,6%). Les TNS dans le primaire les plus faibles s'observent au niveau des départements de l'Alibori (33,5%), du Borgou (45,2%) et de l'Atacora (55,2%). Par ailleurs, comparativement à 2011-2012,

on observe une amélioration du TNS dans le primaire au niveau huit (08) départements sur 12. Les quatre départements ayant enregistré une baisse du TNS dans le primaire sont l'Atacora (1,3 point), le Borgou (17,7 points), les Collines (0,1 point) et le Couffo (6,1 points).

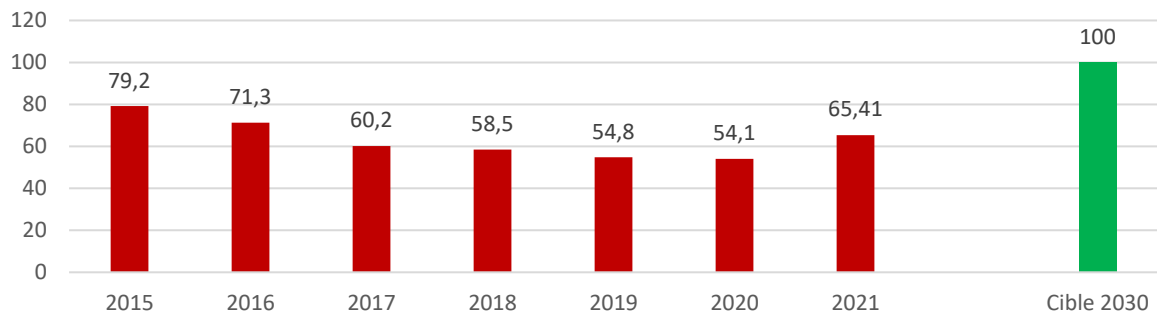
Figure 15 : Taux net de scolarisation dans le primaire par département en 2017-2018



Source : EDS 2011-2012 ; 2017-2018, INStad

**Indicateur 4.1.8 : Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire**

### Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire



**Source** : DPAF/MEMP

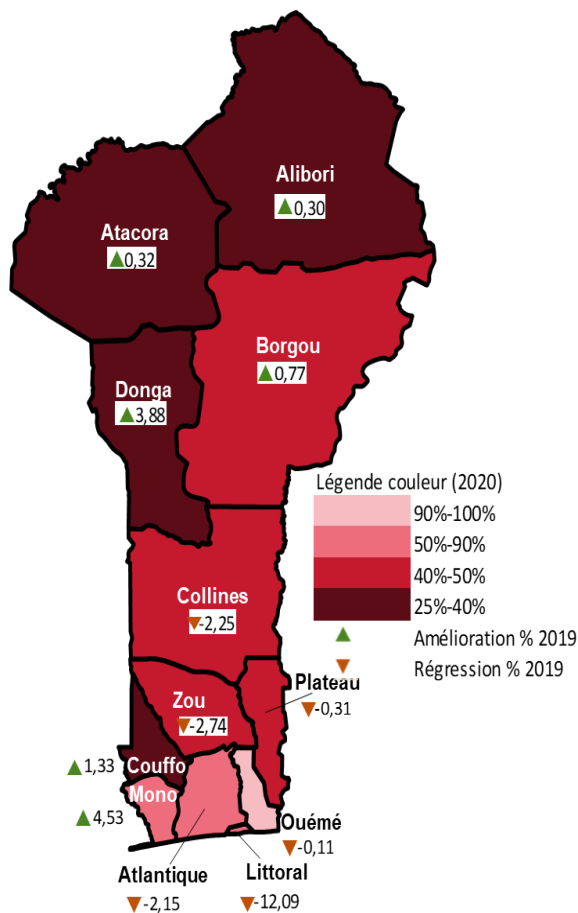
141. La proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire est le pourcentage d'une cohorte d'écoliers inscrits en première année de l'enseignement primaire pendant une année donnée et qui parviennent jusqu'à la sixième année.

142. La proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire est passée de 79,2% en 2015 à 71,3% en 2016. Elle a ensuite progressivement baissé de 60,2% en 2017 à 58,5% en 2018, puis à 54,8% en 2019 pour s'établir à 54,11% en 2020. Elle a connu un regain de 11,3 points de pourcentage entre 2020 à 2021 pour s'établir à 65,41% en 2021. Cela traduit une meilleure fréquentation des apprenants et une meilleure capacité de rétention des apprenants dans le cycle primaire. L'amélioration de la qualité et des conditions de travail des apprenants sont les causes de ces performances et méritent d'être poursuivies. Si cette tendance pourrait être maintenue, cela augure de belles perspectives pour le sous-secteur de l'enseignement primaire.

143. Des disparités notables sont notées pour le taux d'achèvement au niveau des départements. En effet, le nombre d'apprenants qui achèvent le cycle primaire demeure très faible dans les départements de l'Alibori, de l'Atacora, du Couffo et de la Donga, où le taux d'achèvement est inférieur à 50% pour chacun de ces 4 départements. Ce taux affiche des valeurs moyennes dans l'ordre de 53% pour les départements du Borgou, du Plateau, du Zou et des Collines. Les départements du Mono, de l'Atlantique et du Littoral

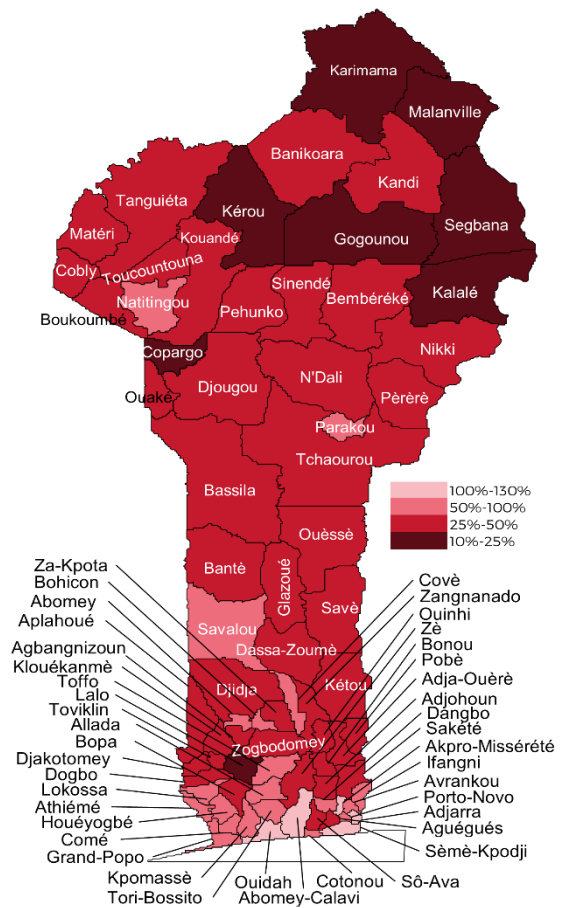
présentent une forte proportion d'apprenants qui achèvent le cycle primaire avec les valeurs comprises en 75,42% et 99,87%. Le département de l'Ouémé a enregistré le plus fort taux d'achèvement : 111,16%, cette situation peut se justifier entre autres par la présence de nombreux enfants d'âge précoce, ou ayant dépassé l'âge du CM2 parmi l'effectif des apprenants de ce cours.

Figure 22 : Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire par département



Source : DPAF/MEMP

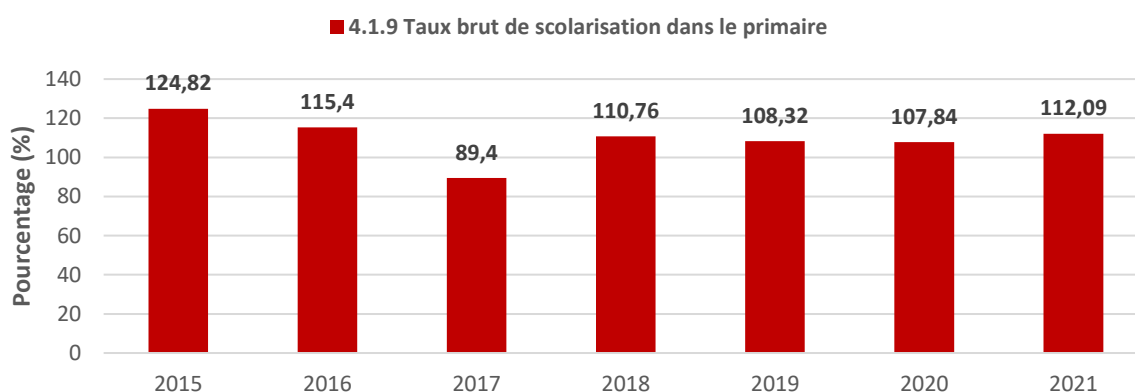
Figure 23 : Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire par commune en 2019 (%)



## Indicateur 4.1.9 : Taux brut de scolarisation dans le primaire

144. Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le primaire est un indicateur qui nous informe sur le total des inscriptions dans le primaire, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

145. Selon les données du Ministère des Enseignements Maternel et Primaire, entre 2015 et 2021, le taux brut de scolarisation dans le primaire a progressivement baissé de 124,82% à 112,09%. En outre, le taux brut de scolarisation a connu une hausse de 4,25% en passant de 107,84% en 2020 à 112,09% en 2021. Cette augmentation indique que de nombreux apprenants d'âge précoce, ou trop âgés, et ou redoublants demeurent dans le cycle primaire. Certes, cette valeur du TBS indique que la capacité d'accueil des apprenants au primaire est suffisante, mais encore, faudrait-il que les apprenants d'âge précoce, ou trop âgés, et ou redoublants libèrent les places assises pour les apprenants qui sont dans les tranches d'âge normalement recommandées pour ce niveau d'apprentissage.



**Source :** DPAF/MEMP

146. Des disparités considérables sont notées aussi bien entre départements, qu'entre les communes. Le TBS départemental le plus élevé est enregistré dans l'Ouémé avec une valeur de 158,39%, contre 61,78% pour l'Alibori qui affiche la valeur la plus faible. Malgré les efforts du gouvernement, les sensibilisations et l'action des Organisations

non gouvernementales, la scolarisation dans l'Alibori peine à atteindre les valeurs souhaitées, les actions pertinentes méritent d'être poursuivies afin de relever le niveau de scolarisation dans ce département.

Figure 24 : Taux Brut de Scolarisation dans le Primaire par département en 2021 (%)

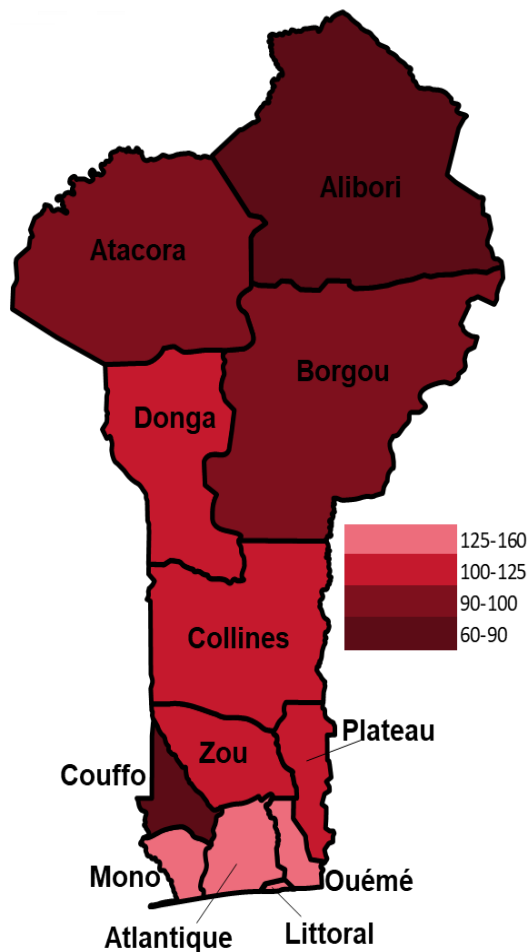
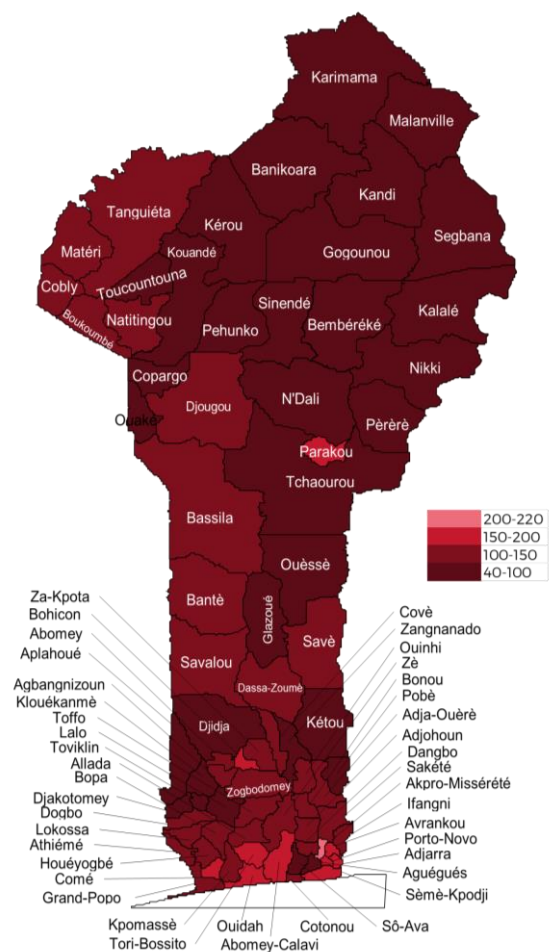
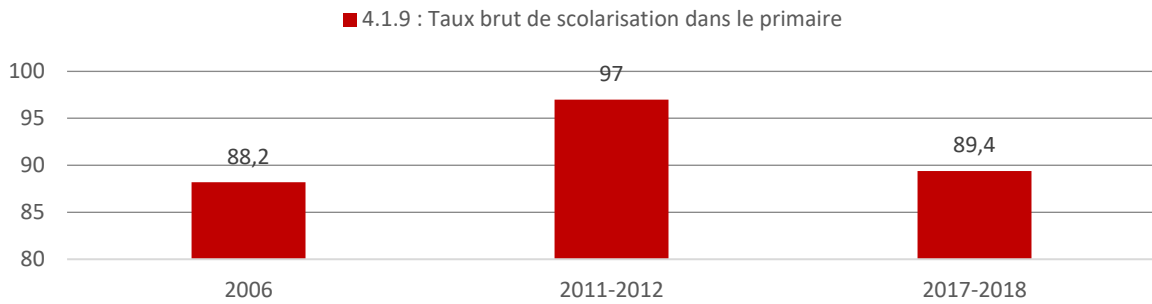


Figure 25 : Taux Brut de Scolarisation dans le Primaire par commune en 2021 (%)



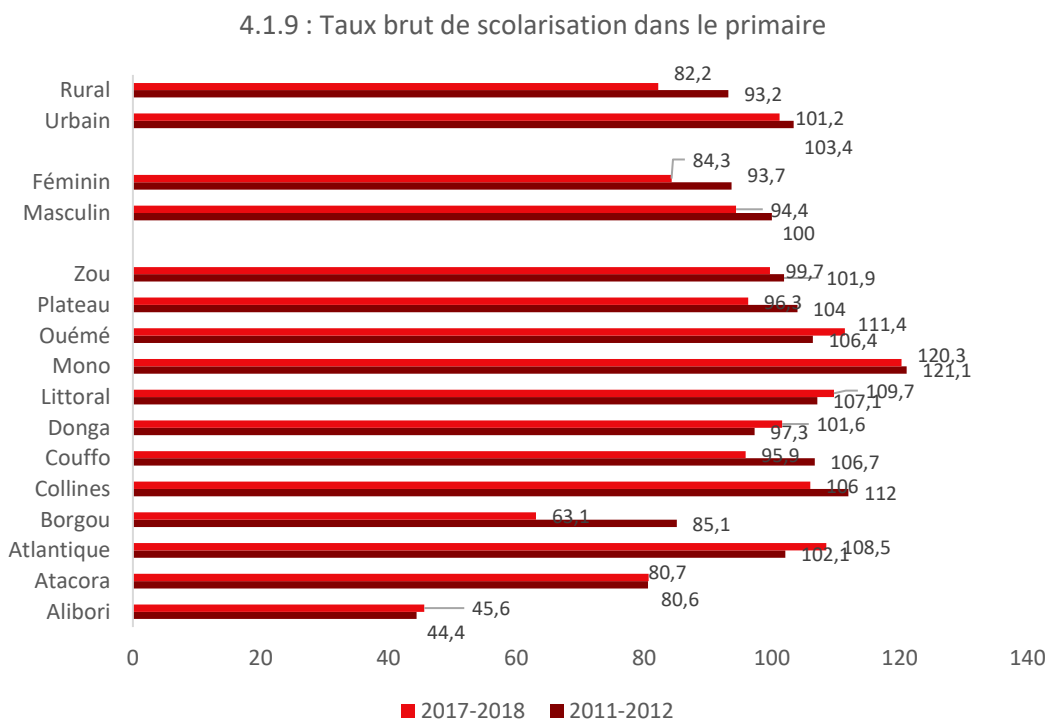
Source : DPAF/MEMP

147. Selon les données de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) réalisée par l'INSAE, le taux brut de scolarisation dans le primaire était de 88,2% en 2006. Il a atteint son plus fort niveau de 97% en 2011-2012 avant de s'établir à 89,4% en 2017-2018.



**Source :** EDS, INStAD

148. La lecture des données désagrégées entre 2011-2012 et 2017-2018 montre que le taux brut de scolarisation dans le primaire a également baissé aussi bien dans le milieu urbain que dans le milieu rural. De plus, cette même tendance est observée du point de vue des deux sexes. Au niveau départemental, six (06) départements sur les douze (12) enregistrent également une baisse du taux brut de scolarisation dans le primaire sur la même période. Il s'agit du Borgou, des Collines, du Couffo, du Mono, du Plateau et du Zou. En 2019, les départements du Zou (99,7%), du Plateau (96,3%), de l'Ouémé (111,4%), du Mono (120,3%), du Littoral (109,7%) de la Donga (101,6%), du Couffo (95,9%), des Collines (106%) et de l'Atlantique (108,5%) ont enregistré des TBS dans le primaire supérieur à la moyenne nationale.

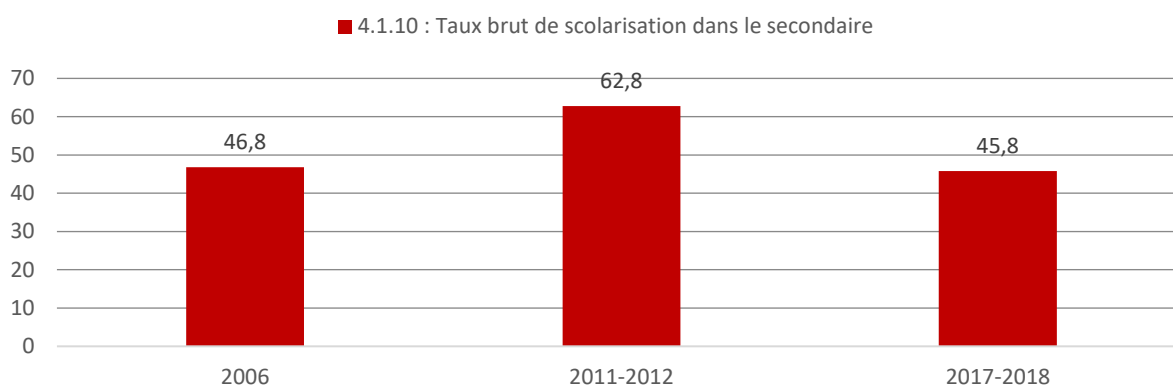


**Source :** EDS, INStAD

### Indicateur 4.1.10 : Taux brut de scolarisation dans le secondaire

149. Le Taux Brut de Scolarisation (TBS) dans le secondaire est un indicateur qui nous informe sur le total des inscriptions dans le secondaire, sans distinction d'âge, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

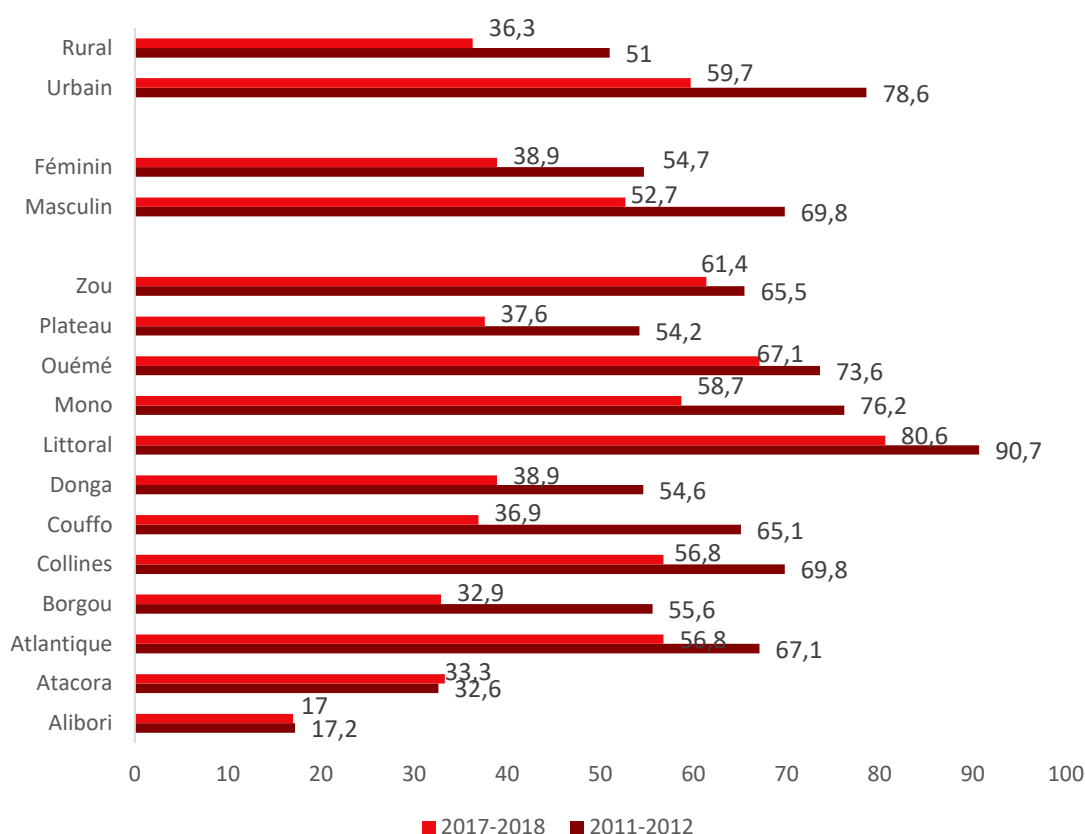
150. Selon les données de l'INSAE, sur la période 2006 à 2017-2018, le taux brut de scolarisation dans le secondaire a connu son pic en 2011-2012 avec 62,8% avant de s'établir à 45,8% en 2017-2018.



**Source** : EDS, INStAD

151. La tendance baissière du taux national brut de scolarisation dans le secondaire entre 2011-2012 et 2017-2018 se reflète aussi bien au niveau urbain que rural. De même, le taux brut de scolarisation au sein de la population masculine et de la population féminine a baissé. Cependant, le taux est plus faible dans la population féminine que dans la population masculine sur la période. Le taux selon le sexe masculin est passé de 69,8% à 52,7% et de 54,7% à 38,9% selon le sexe féminin.

4.1.10 : Taux brut de scolarisation dans le secondaire

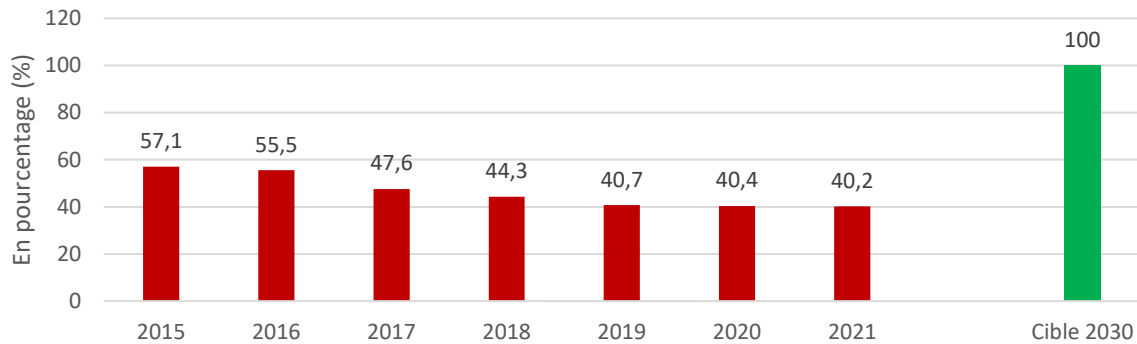


**Source** : EDS, INStaD

152. Au niveau départemental, seul l'Atacora a enregistré une augmentation du taux brut de scolarisation dans le secondaire, quoique légère. Le TBS dans le secondaire est passé de 32,6% à 33,3% au niveau de ce département. En outre, les départements ayant enregistré les TBS dans le secondaire les plus élevés en 2017-2018 sont le Littoral (80,6%), l'Ouémé (67,1%) et le Zou (61,4%). Par contre, le plus faible TBS dans le secondaire est enregistré par l'Alibori (17%) selon les données de l'EDS 2017-2018.

153. Selon les données du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP), le taux brut de scolarisation (TBS) dans le secondaire a connu une baisse de de 15,5% entre 2017 et 2021 pour s'établir à 40,2% en 2021. De 2017 à 2021, le TBS a baissé en passant de 58,68% à 49,4% au premier cycle et de 29,68% à 26,3% au second cycle. Il est important de réaliser une étude pour comprendre la baisse du taux brut de scolarisation de 2017 à 2021.

#### 4.1.10 Taux brut de scolarisation dans le secondaire



Source : DPAF/MESTFP

154. Cependant, on note une disparité, au niveau départemental, du TBS dans le Secondaire en 2021. Les plus taux les plus élevés sont enregistrés par les départements de l'Atlantique (63,9%), du Littoral (70,6%) et de l'Ouémé (75,1%). Par contre, les taux les plus faibles s'observent au niveau des départements de l'Alibori (16%) et du Couffo (19,1%). Par ailleurs, tous les autres départements ont enregistré un TBS dans le secondaire compris entre 20% et 40%.

155. Au niveau communal, selon les données du MESTFP, six (06) communes (Ouidah (80,2%), Porto-Novo (86,3%), Adjarra (90%), Abomey-Calavi (92,6%), Sèmè-Podji (96,5%) et Akpro-Misséré (99,4%)) sur les soixante-dix-sept ont enregistré un taux brut de scolarisation dans le secondaire compris entre 75% et 95%. De plus, dix (10) communes ont obtenu un TBS dans le secondaire inférieur à 15% dont deux ont enregistré un taux inférieur à 10%. Il s'agit des communes de Copargo (9,5%) et de Karimama (5,4%).

Figure 26 : Taux Brut de Scolarisation dans le Secondaire par département en 2021 (%)

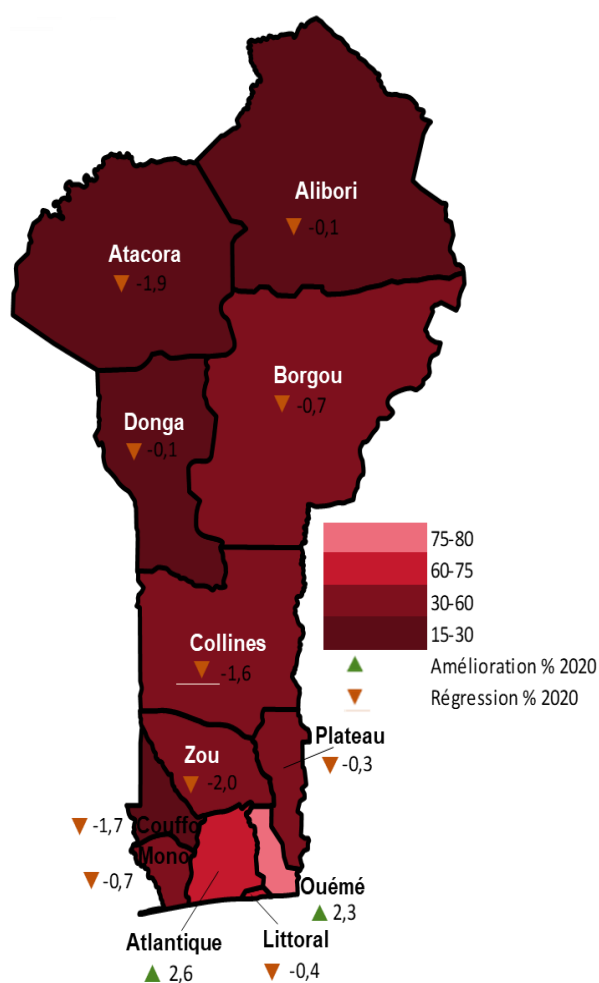
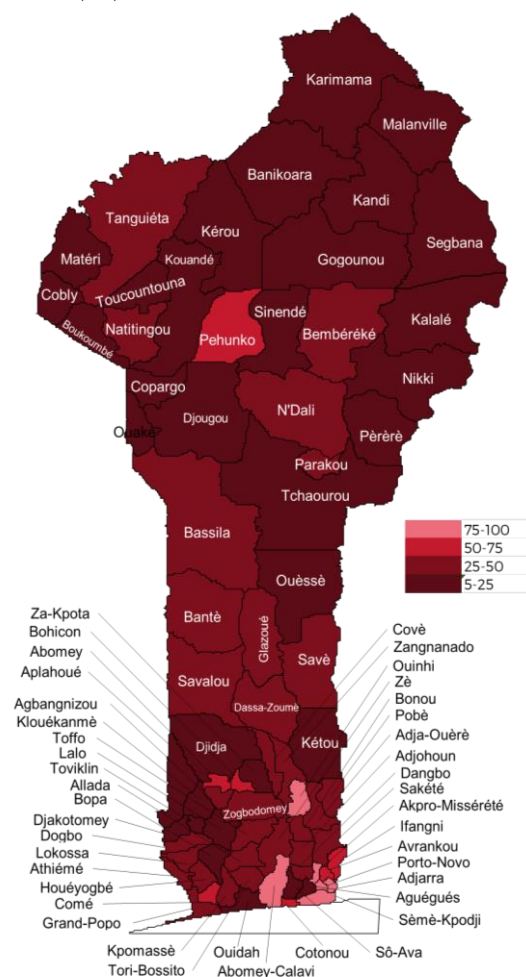


Figure 27 : Taux Brut de Scolarisation dans le Secondaire par commune en 2021 (%)



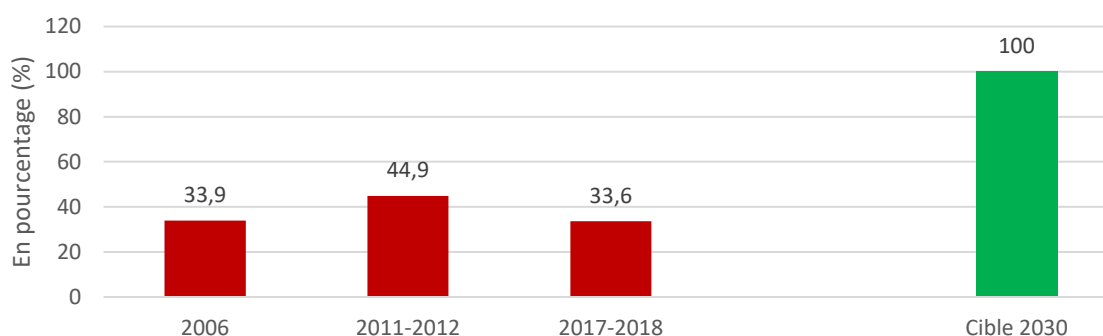
Source : DPAF/MESTFP

#### Indicateur 4.1.11 : Taux net de scolarisation dans le secondaire

156. Le taux net de scolarisation dans le secondaire est un indicateur qui nous informe sur le total des inscriptions de la population d'âge légal pour le niveau secondaire, exprimé en pourcentage de la population officiellement scolarisable au même niveau pour une année scolaire donnée.

157. Selon les données de l'INSAE, après s'être établi à 33,9% en 2006, le taux net de scolarisation dans le secondaire a connu son pic de 44,9% en 2011-2012, avant de baisser à 33,6% en 2017-2018.

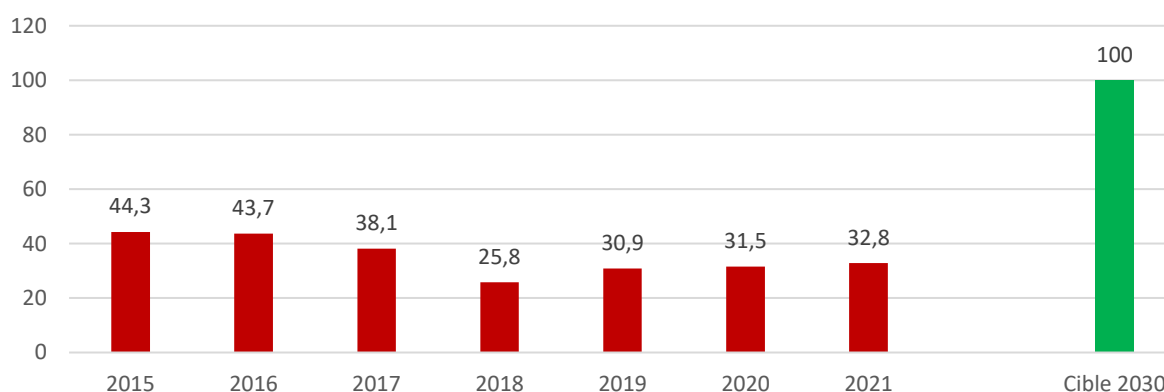
#### 4.1.11 Taux net de scolarisation dans le secondaire



**Source** : EDS, INSAE

158. Selon les données administratives, on observe, entre 2015 et 2021, une baisse du taux net de scolarisation dans le secondaire passant de 44,3% à 32,8%. Le taux a baissé de 44,3% en 2015 à 25,8% en 2018 avant de connaître une hausse de 7 points pour s'établir à 32,8% en 2021.

#### 4.1.11 Taux net de scolarisation dans le secondaire



**Source** : DPAF/MESTFP

159. Au niveau départemental, cinq (05) départements ont enregistré un TNS dans le secondaire inférieur à 25% à savoir : Alibori (12,5%), Couffo (16%), Donga (16,5%), Atacora (18,4%) et Borgou (24,3%). Les plus forts taux se retrouvent au niveau des départements de l'Atlantique (54,6%), du Littoral (60%) et de l'Ouémé (61,2%). Les quatre (04) départements restants ont enregistré des taux qui varient entre 25% et 32%.

160. Au niveau communal, selon les données du MESTFP, les communes ayant enregistré les TNS secondaire les plus élevés, compris entre 66% et 82%, sont : Akpro-

Missérété (81,8%), Abomey-Calavi (80,5%), Sèmè-Podji (79,8%), Porto-Novo (71,5%), Adjarra (68,8%) et Ouidah (66,9%). Six (06) communes (Karimama (4,2%), Copargo (7,3%), Kalalé (7,6%), Malanville (9%), Sègbana (9%) et Lalo (9,4%)) sur les soixante-dix-sept ont enregistré les plus faibles taux nets de scolarisation dans le secondaire.

Figure 28 : Taux Net de Scolarisation dans le Secondaire par département en 2021 (%)

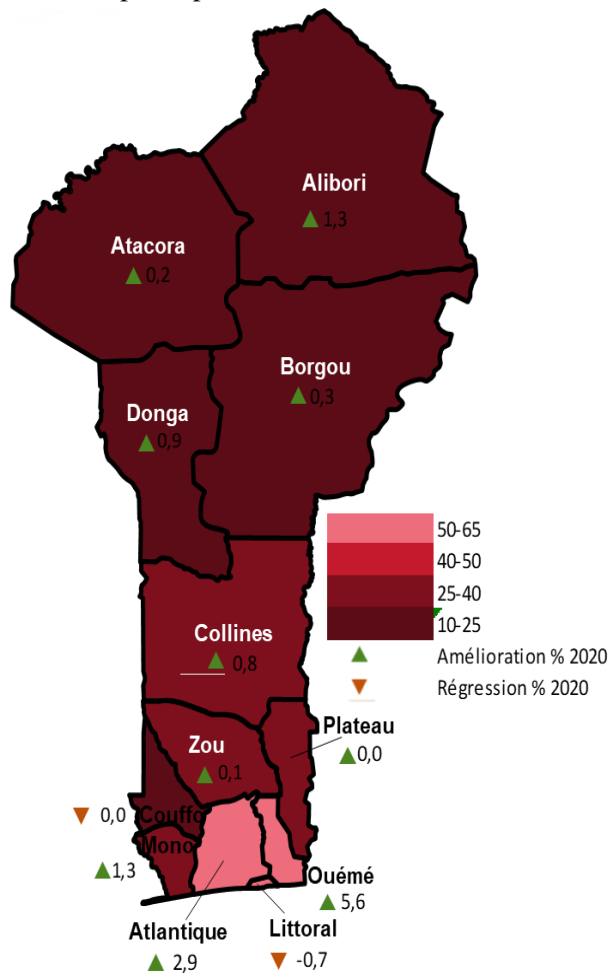
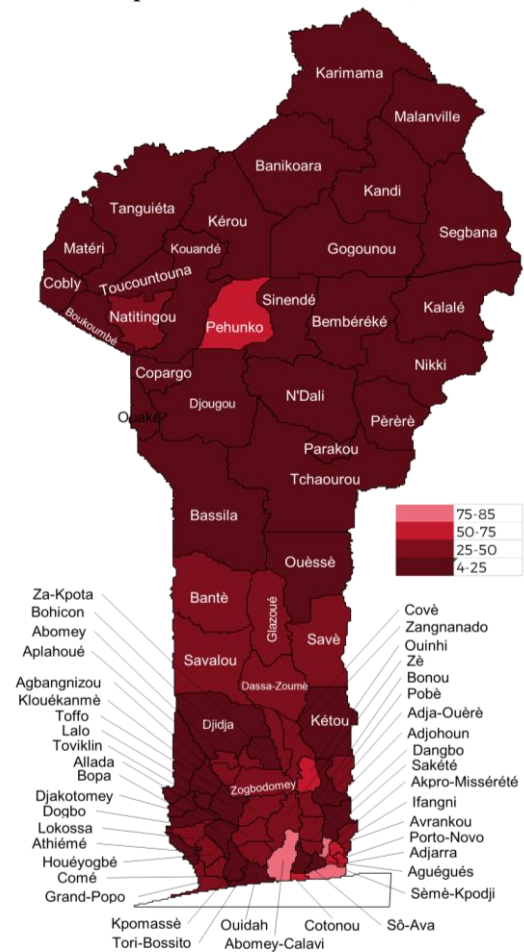


Figure 29 : Taux Net de Scolarisation dans le Secondaire par commune en 2021 (%)



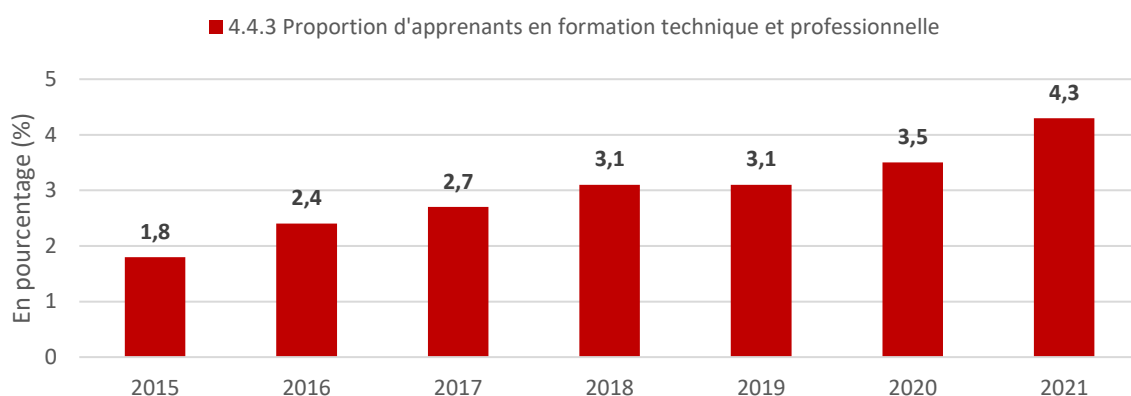
Source : DPAF/MESTFP

**Cible 4.4 : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat**

**Indicateur 4.4.2 : Proportion d'apprenants ayant reçu une formation en TIC**

161. La proportion d'apprenants ayant reçu une formation en TIC est le pourcentage d'apprenants ayant reçu une formation en TIC dans les établissements d'enseignement secondaire technique et de formation professionnelle. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

**Indicateur 4.4.3 : Proportion d'apprenants en formation technique et professionnelle**

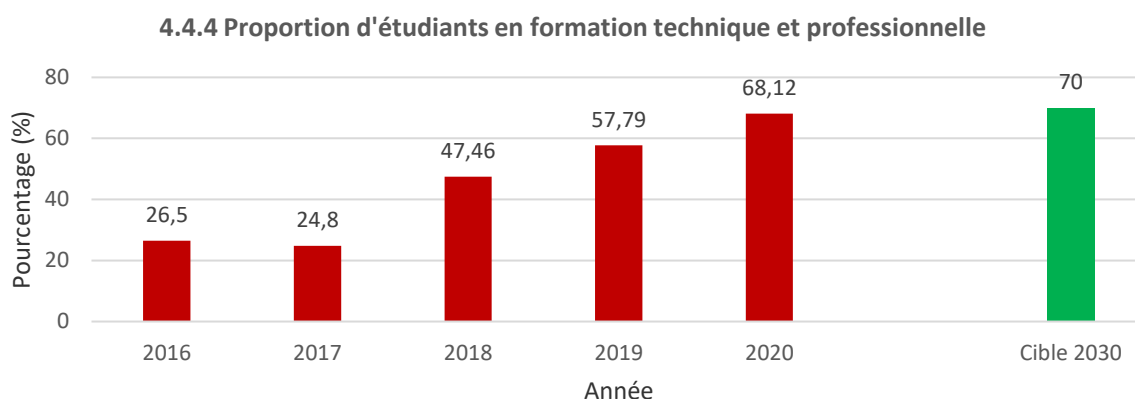


Source : DPAF/MESTFP

162. La proportion d'apprenants en formation technique et professionnelle est le nombre d'apprenants en formation technique et professionnelle rapporté au nombre total d'apprenants au secondaire (1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> cycle).

163. Sur la période 2015-2021, on observe une évolution progressive de la proportion d'apprenants en formation technique et professionnelle passant de 1,8% à 4,3%. Dans un premier temps, cette proportion a évolué entre 2015 et 2017 en passant de 1,8% à 2,7% pour se stabiliser à 3,1% sur les deux années suivantes. Toutefois, elle a connu une légère hausse à partir de 2019.

#### **Indicateur 4.4.4 : Proportion d'étudiants en formation technique et professionnelle**



**Source** : DPAF/MESRS

164. La proportion d'étudiants en formation professionnelle est le nombre d'étudiants en formation technique et professionnelle rapporté au nombre total d'étudiants.

165. À l'instar du Ministère en charge de l'Enseignement Secondaire et de la Formation Technique et Professionnelle, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique mène des campagnes d'orientations des apprenants /étudiants vers les filières de création de richesse. Ceci explique l'augmentation de la proportion d'étudiants en formation technique et professionnelle qui est passée de 57,79% en 2019 à 68,12% en 2020. Avec un peu plus d'effort les objectifs seront atteints avant l'échéance.

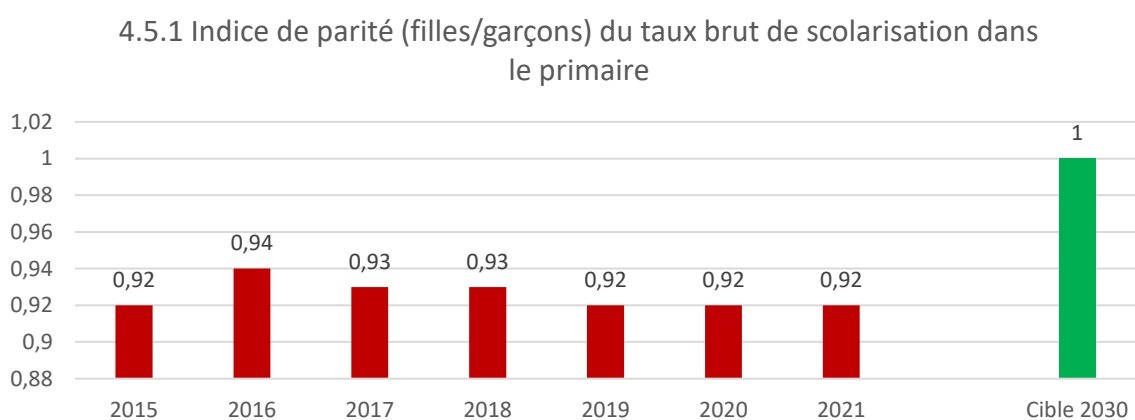
**Cible 4.5 : D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle**

**Indicateur 4.5.1 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire**

166. L'indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire est égal au rapport entre le taux brut de scolarisation des filles dans le primaire et le taux

brut de scolarisation des garçons dans le primaire. Pour cet indicateur, le suivi se fait non seulement à partir des données d'enquête mais aussi à partir des données administratives.

167. Pour ce qui concerne les données administratives, l'indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire a augmenté, selon les données du MEMP entre 2015 et 2018 en passant de 0,92 à 0,93. Depuis, il a légèrement baissé pour s'établir et se stabiliser à 0,92 en 2021.



**Source :** DPAF/MEMP

168. Par ailleurs, au niveau des départements, l'indice de parité (filles/garçons) du TBS est supérieur à 88% pour chacun des départements en 2021. Il existe donc peut de disparité entre les sexes relativement à la scolarisation brute au primaire. Les mesures incitatives pour faciliter la scolarisation des filles doivent être poursuivies afin d'atteindre la 100%.

169. En 2021, au niveau des communes, l'indice de parité (filles/garçons) du TBS est supérieur à 80% pour chacune des communes. Ceci confirme qu'il existe peu de disparité entre les sexes relativement à la scolarisation brute au primaire. Les mesures incitatives pour faciliter la scolarisation des filles doivent être poursuivies afin d'atteindre la valeur de 1. Certaines communes notamment Akpro-Misséréké, Bembéréké, Gogounou, N'dali, Nikki, Péhunco et Sinendé, affichent un indice supérieur à 1. Il y a donc une disparité

positive en faveur des filles dans ces communes. La vigilance doit être de mise afin que l'égalité des chances soit assurée dans ces communes.

Figure 30 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire par département en 2021 (%)

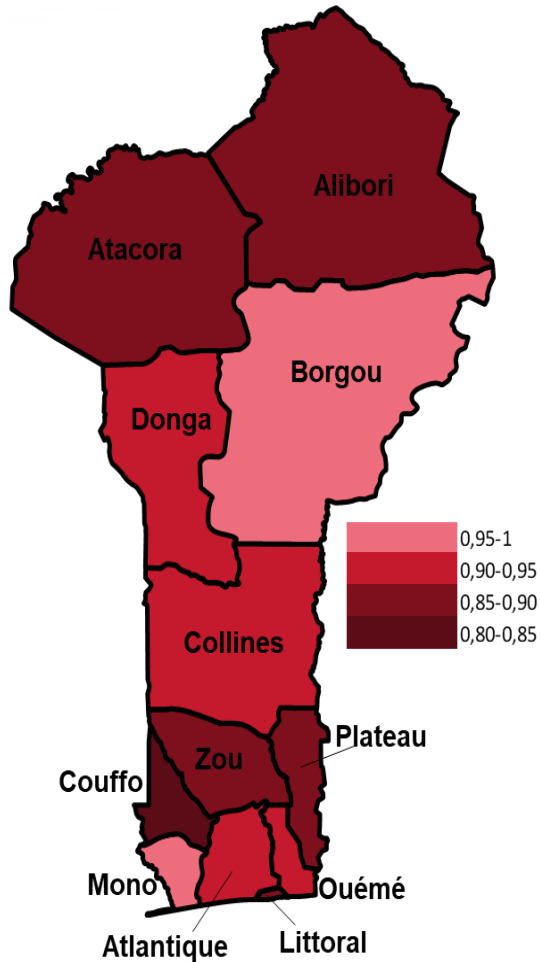
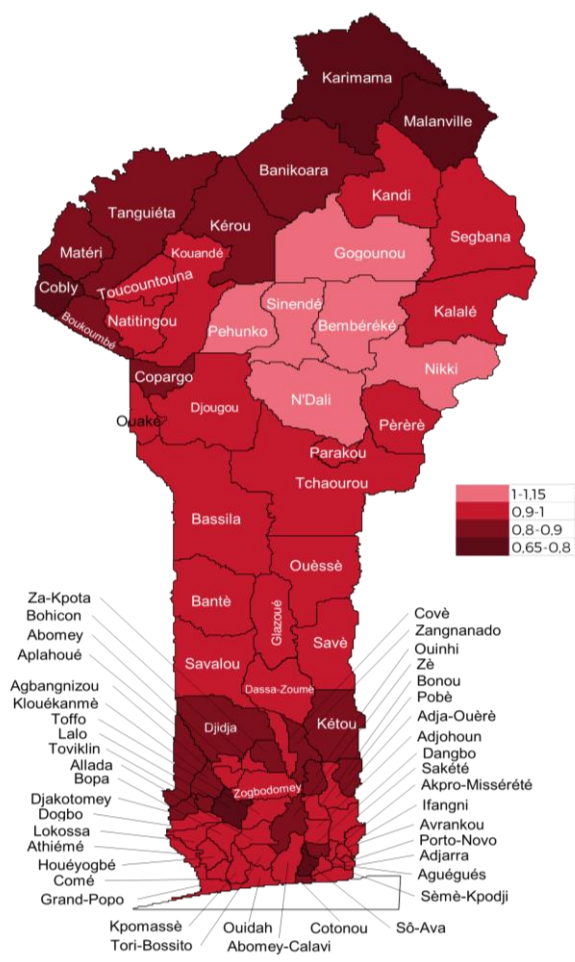


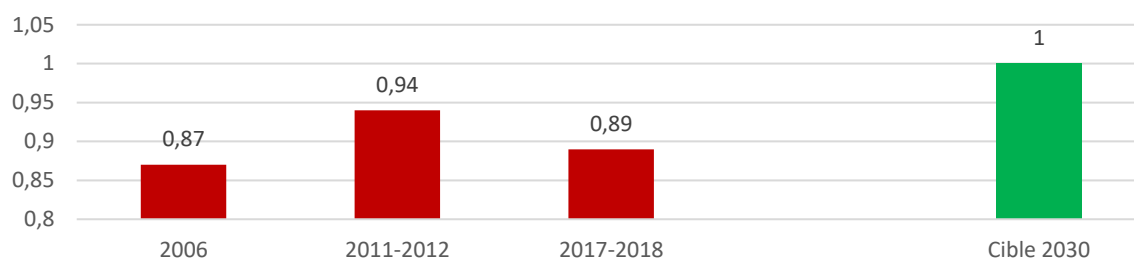
Figure 31 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire par commune en 2021 (%)



Source : DPAF/MEMP

170. D'un autre côté, l'indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire qui était de 0,87 en 2006 selon les données de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS), est monté à 0,94 en 2011-2012 avant de baisser à 0,89 en 2017-2018. En outre, l'évolution de cet indice selon le milieu de résidence montre qu'en milieu urbain comme en milieu rural, l'indice a baissé. Il est passé respectivement de 0,93 à 0,89 et de 0,94 à 0,89.

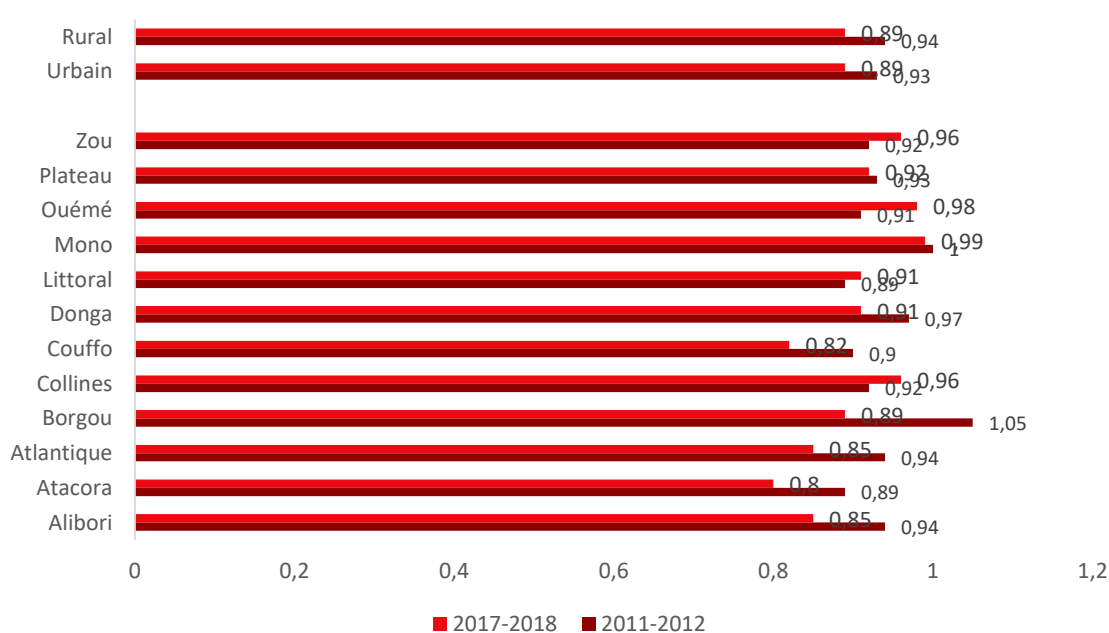
#### 4.5.1 Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire



**Source :** EDS, INStAD

171. Au niveau départemental, contrairement à la tendance nationale entre 2011-2012 et 2017-2018, l'indice de parité a augmenté dans quatre (04) départements à savoir les Collines (0,04 point), le Littoral (0,02 point), l'Ouémé (0,07 point) et le Zou (0,04 point). En 2017-2018, sept (07) départements présentent un indice de parité supérieur à celui observé au niveau national. Il s'agit des communes du Zou (0,96), du Plateau (0,92), de l'Ouémé (0,98), du Mono (0,99), du Littoral (0,91), de la Donga (0,91) et des Collines (0,96).

#### 4.5.1 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire

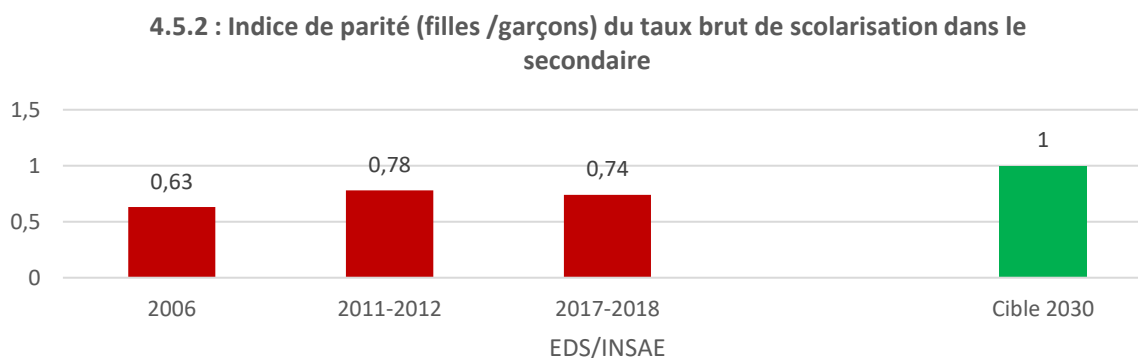


**Source :** EDS, INStAD

### Indicateur 4.5.2 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire

172. L'indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire est donné par le rapport entre le taux brut de scolarisation des filles dans le secondaire et le taux brut de scolarisation des garçons dans le secondaire.

173. Selon les données de l'EDS, l'indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire est de 0,63 en 2006. Il est monté à 0,78 en 2011-2012 avant de baisser légèrement à 0,74 en 2017-2018.

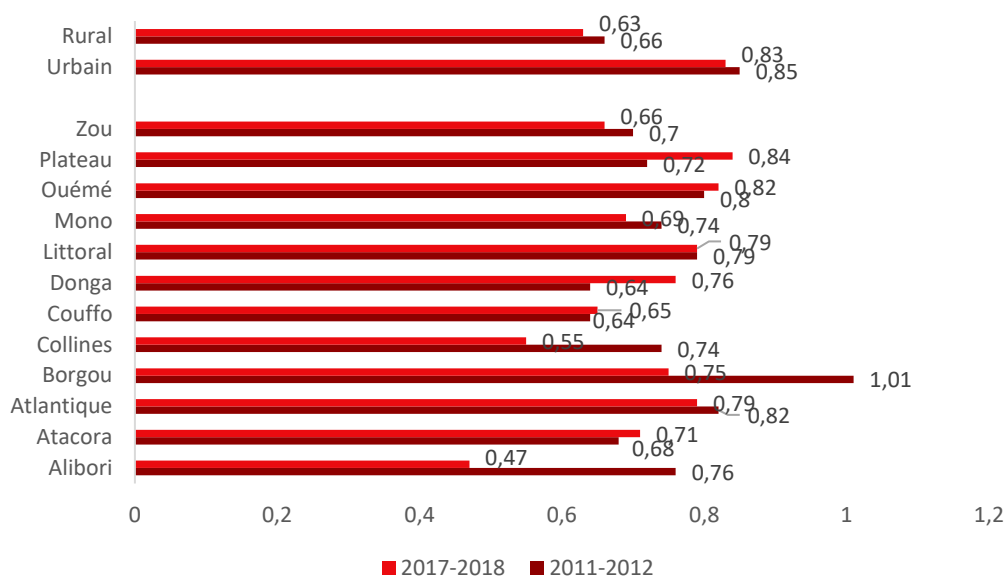


**Source** : EDS, INStAD

174. Selon le milieu de résidence, l'indice de parité (filles/garçons) du TBS dans le secondaire est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural sur la période. Il est passé de 0,85 (2011-2012) à 0,83 (2017-2018) en milieu urbain alors qu'il a baissé de 0,66 (2011-2012) à 0,63 (2017-2018) en milieu rural.

175. Entre 2011-2012 et 2017-2018, au niveau départemental, l'indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire a augmenté dans cinq (05) départements à savoir, l'Atacora, le Couffo, la Donga, l'Ouémé et le Plateau.

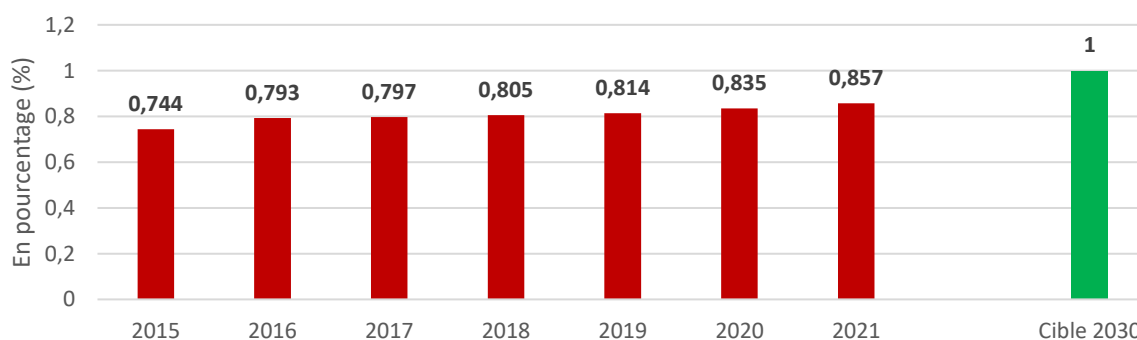
4.5.2 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire



**Source** : EDS, INStad

176. Pour ce qui concerne les données administratives du Ministère des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (MESTFP), on constate que l'indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire s'est progressivement amélioré sur la période 2017-2021 passant de 0,797% à 0,857%

4.5.2 Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire



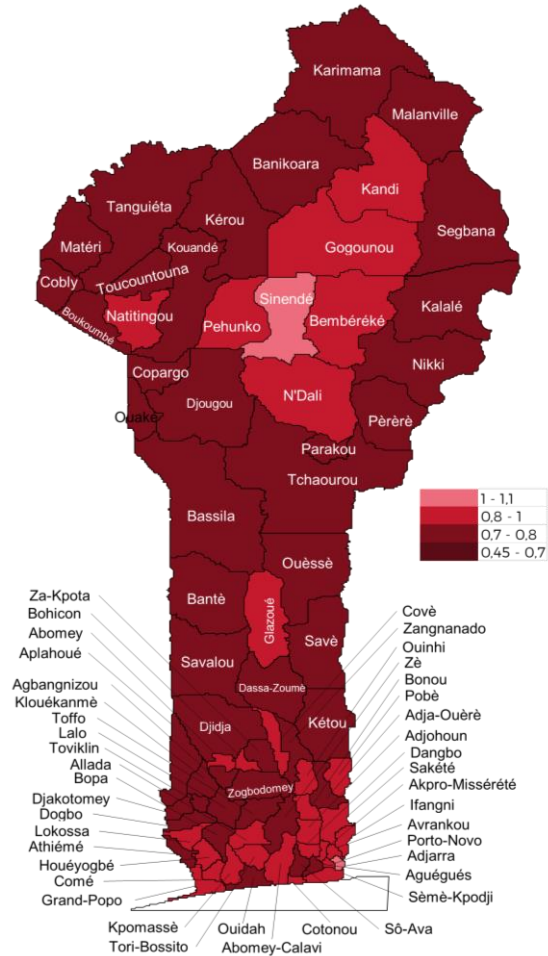
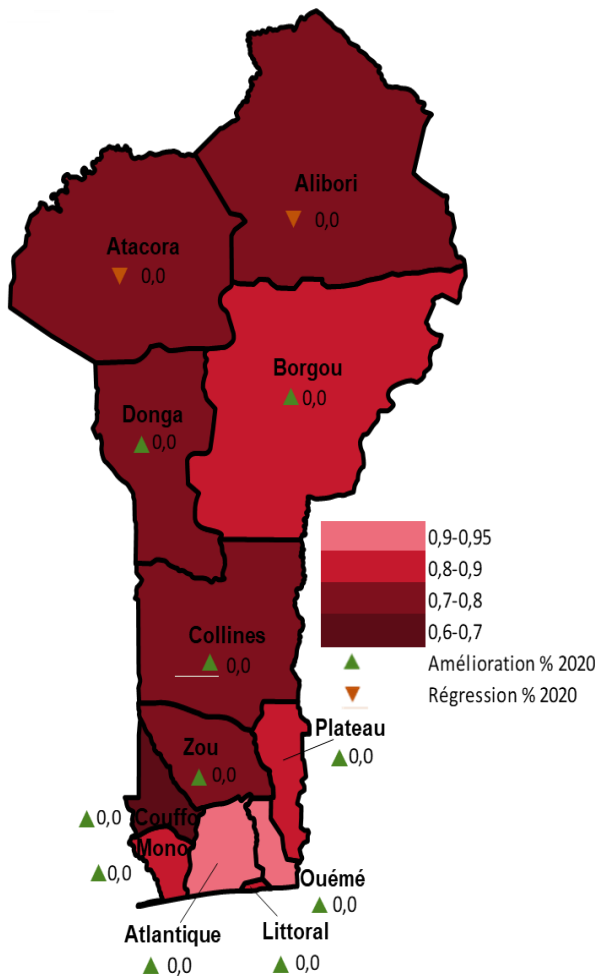
**Source** : DPAF/MESTFP

177. En 2021, les départements de l’Ouémé (0,934), de l’Atlantique (0,93) et du Mono (0,89) présentent des indices de parité du TBS dans le Secondaire au-dessus de la moyenne nationale (0,857).

178. Par ailleurs, en 2021, deux communes à savoir : Sinendé (1,018) et Adjarra (1,015) ont connu un indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire supérieur à 1. Treize (13) communes sur les soixante-dix-sept ont enregistré un indice de parité (filles/garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire compris entre la moyenne nationale (0,857) et 1. La plus faible valeur de l’indice s’élève à 0,492 et s’observe au niveau de la commune de Sô-Ava.

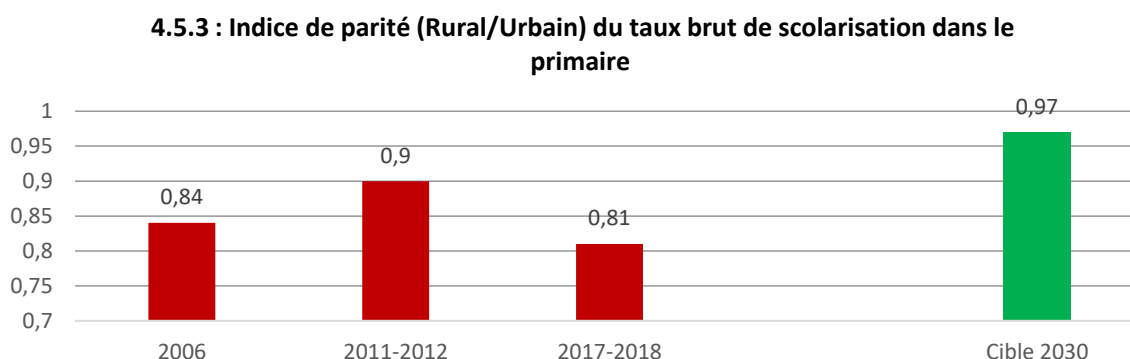
Figure 32 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire par département en 2021 (%)

Figure 33 : Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire par commune en 2021 (%)



Source : DPAF/MESTFP

### Indicateur 4.5.3 : Indice de parité (Rural/Urban) du taux brut de scolarisation dans le primaire

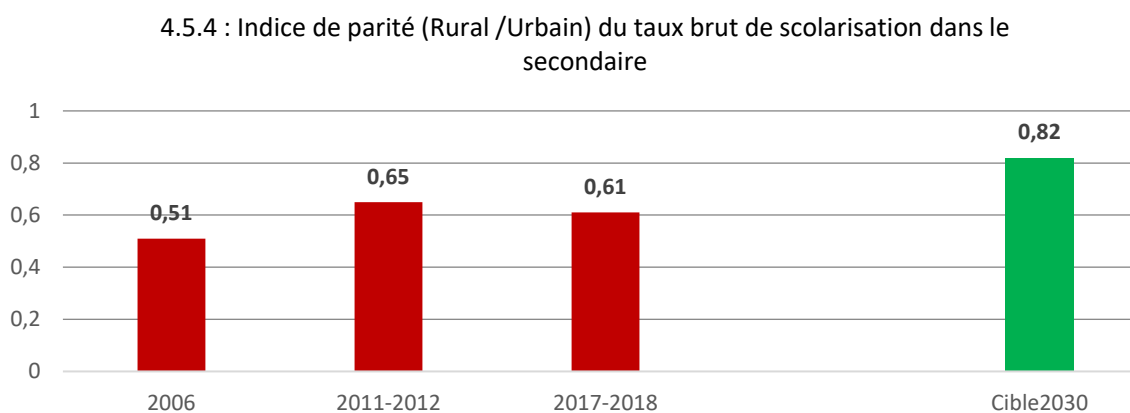


**Source :** EDS, INStad

179. C'est le rapport entre le taux brut de scolarisation en milieu rural dans le primaire et le taux brut de scolarisation en milieu urbain dans le primaire.

180. L'indice de parité (Rural/Urban) du taux brut de scolarisation dans le primaire est en baisse sur la période de 2006 à 2017-2018, en passant de 0,84 à 0,81. Il a connu son pic en 2011-2012 avec une valeur de 0,9.

### Indicateur 4.5.4 : Indice de parité (Rural /Urban) du taux brut de scolarisation dans le secondaire

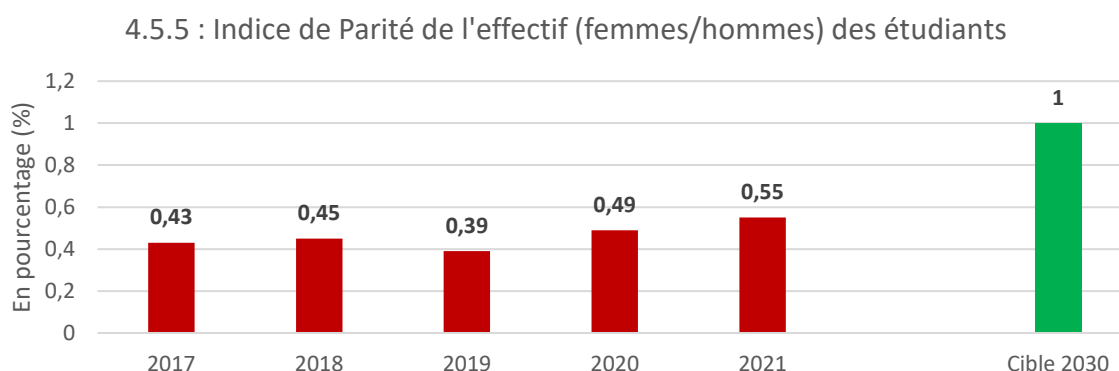


**Source :** EDS, INStad

181. L'indice de parité est le rapport entre le taux brut de scolarisation en milieu rural dans le secondaire et le taux brut de scolarisation en milieu urbain dans le secondaire.

182. L'indice de parité (Rural/Urban) du taux brut de scolarisation dans le secondaire a connu une légère amélioration entre 2006 et 2017-2018 en passant de 0,51 à 0,61.

#### **Indicateur 4.5.5 : Indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants**



**Source** : DPAF/MESRS

183. C'est le rapport entre l'effectif des étudiants filles/femmes et des étudiants garçons/hommes. Pour ce qui concerne l'indicateur 4.5.5 : indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants, il a connu une hausse continue de 2017 à 2021 passant de 0,43 à 0,55. Ce qui traduit une diminution progressive de la disparité entre femme et homme.



## Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

184. Les performances du pays ont baissé au niveau de cet ODD et de ses deux cibles prioritaires. Le pays a presque parcouru le quart du chemin vers la réalisation de cet ODD (indice égal à 24,88). En outre, des défis majeurs persistent au niveau de toutes les cibles qui ont enregistré une tendance stagnante. Il convient de souligner que la valeur cible de l'indicateur 5.1.1 est déjà atteinte par le Bénin.

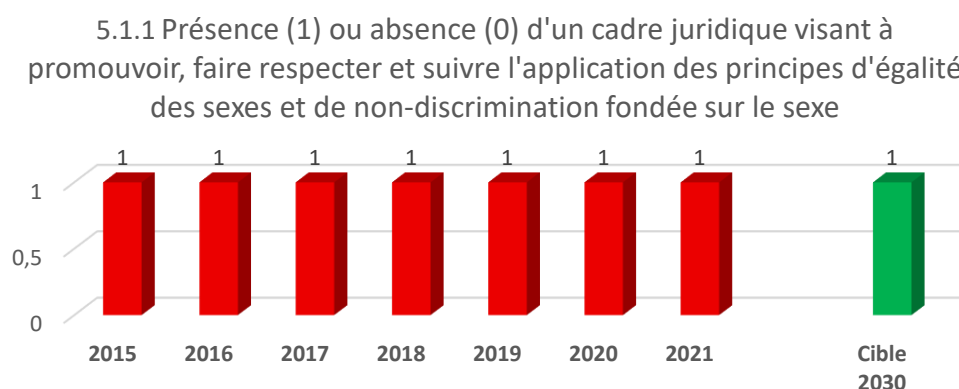
Tableau 7 : Indicateurs composites de l'ODD 5

ODD 5 Égalité entre les sexes	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
<b>5.1 Lutte contre les discriminations</b>				<b>36,11</b>	<b>47,23</b>		
5.1.1 Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	1 (2015)	1 (2021)	1	100	100		
5.1.2 Indice de la Condition de la Femme	0,607 (2015)	0,607 (2015)	1	21,4	21,4		
5.1.3 Proportion de femme et de fille âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou ablation génitale	-	-	-	-	-	-	-
5.1.4 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en union avant l'âge de 18 ans (%)	24,88 (MICS 2014)	16,2 (MICS 2021)	0	22,01	49,22		
5.1.5 Nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçu dans les structures de prise en charges	856 (2015)	960 (2021)	-	-	-	-	-
<b>5.5 Participation et accès aux postes de direction</b>				<b>18,17</b>	<b>13,1</b>		
5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement national (%)	8,43 (2015)	7,23 (2021)	40	7,15	3,62		
5.5.2 Proportion de femmes ministres (%)	20 (2015)	21,74 (2021)	40	30,07	36,15		

ODD 5 Egalité entre les sexes	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
5.5.3 Proportion de femmes conseillères communales (%)	4,45 (2015)	4,3 (2021)	25	17,8	16,96	●	↓
5.5.4 Proportion de femmes occupant des postes de direction (%)	11,4 (2015)	11,4 (2015)	40	28,5	28,5	●	-
5.5.5 Pourcentage de temps consacré à des soins et travaux non rémunérés par les femmes (%)	21,63 (EMICoV 2015)	-	-	-	-	-	-

### Cible 5.1 : Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles

Indicateur 5.1.1 : Présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe



**Source** : DPAF/MASM.

185. C'est la présence ou absence des textes réglementaires ou de convention internationale ratifiée par le pays visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe.

186. Au Bénin, il existe bel et bien un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination

fondée sur le sexe depuis 2015. Cet arsenal juridique national existant a connu des améliorations en 2021 surtout à travers la promulgation de la loi n°2021-11 du 20 décembre 2021 portant dispositions spéciales de répression des infractions commises à raison du sexe des personnes et de protection de la femme en République du Bénin.

### **Indicateur 5.1.2 : Indice de la Condition de la Femme**

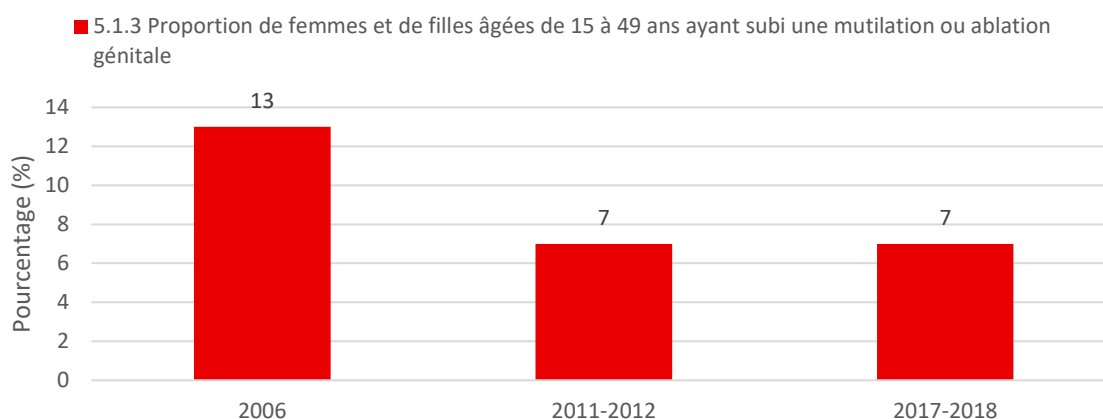
187. Pour mesurer de façon globale l'évolution de la réduction des inégalités de genre au Bénin, l'indice de référence retenu est l'Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes au Bénin (IDISB). L'IDISB est l'Indice de Développement et des Inégalités entre les Sexes en Afrique (IDISA), calculé pour le compte du Bénin.

188. C'est un indice composite qui comporte deux parties :

- a. ***l'Indice de la Condition de la Femme (ICF)*** : il mesure les inégalités relatives au genre à l'aide d'indicateurs quantitatifs aisément disponibles qui concernent l'éducation, la santé, les revenus, l'emploi du temps, l'accès aux ressources, la représentation politique formelle et informelle et l'emploi ;
- b. ***le Tableau de Bord de la Promotion de la Femme au Bénin (TBPFB)*** : il mesure les progrès réalisés en matière d'avancement et d'habilitation des femmes.

189. En 2015, la valeur de l'Indice de la Condition de la Femme était de 0,607.

### **Indicateur 5.1.3 : Proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou ablation génitale**

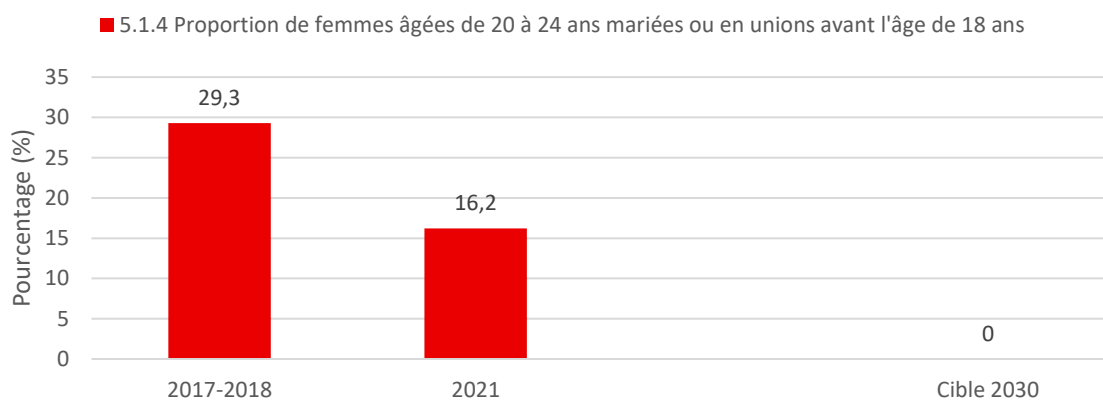


Source : EDS, INStAD

190. La proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale est égale au rapport du nombre de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale, par le nombre total de de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans.

191. Selon les données de l'Enquête Démographique et de Santé, la proportion de femmes et de filles âgées de 15 à 49 ans ayant subi une mutilation ou une ablation génitale est de 13% en 2006. Son niveau s'est amélioré et est resté invariant en 2011-2012 et en 2017-2018 en s'établissant à 7%.

#### **Indicateur 5.1.4 : Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en unions avant l'âge de 18 ans**

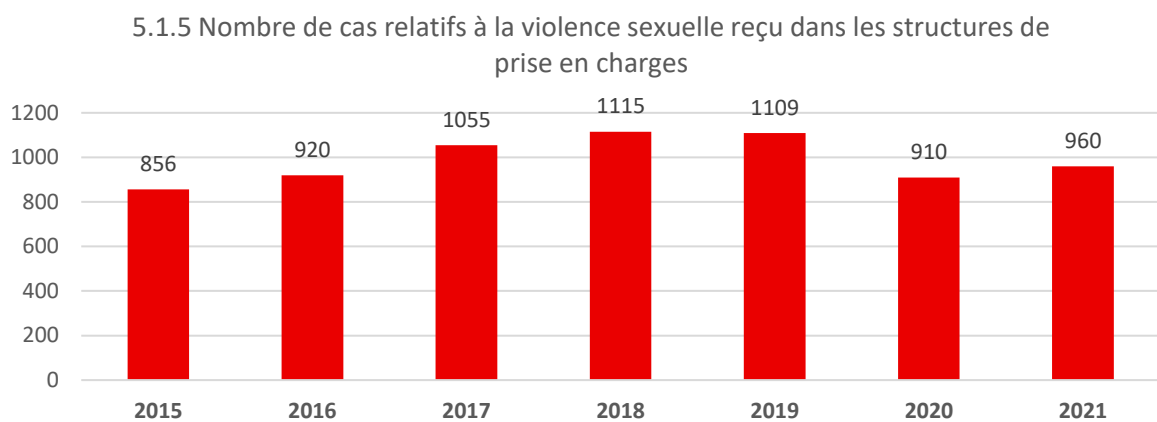


**Source :** EDS 2017-2018, INStAD

192. La proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en union avant l'âge de 18 ans représente la part de la population des femmes âgées de 20 à 24 ans qui sont mariées ou rentrées en union avant l'âge de 18 ans.

193. La proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en union avant l'âge de 18 ans a diminué entre 2017-2018 et 2021 en passant de 29,3% à 16,2%.

Indicateur 5.1.5 : Nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçus dans les structures de prise en charge



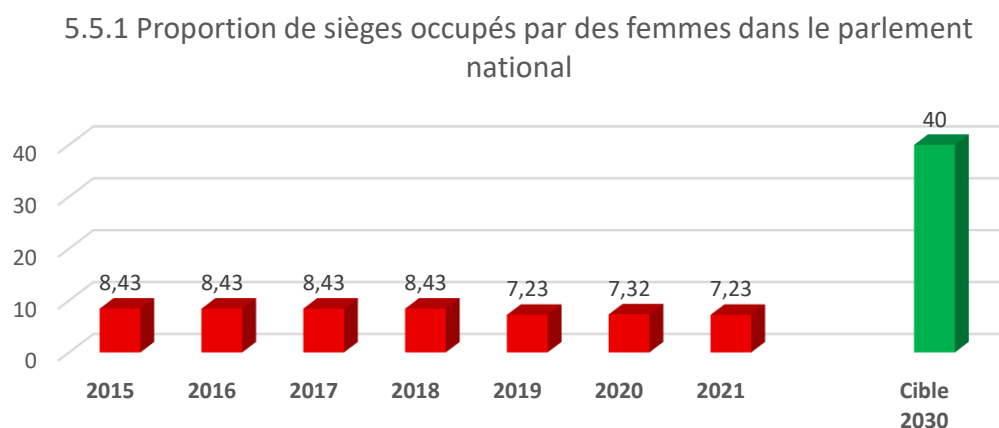
**Source:** DPAF/MASM, SIDOFFE-NG

194. C'est le nombre de cas de violence sexuelle reçus dans les structures de prise en charge (CPS, les centres intégrés de prise en charge, ...).

195. De 2015 à 2018, le nombre de cas relatifs à la violence sexuelle reçus dans les structures de prise en charge a augmenté progressivement de 856 en 2015 pour s'établir à 1155 en 2018. De 2018 à 2020, on note une baisse de 205 cas reçus qui fait passer l'indicateur à 910 cas. En 2021, l'indicateur a enregistré une augmentation de 50 cas pour s'établir à 960 cas.

**Cible 5.5 : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité**

### Indicateur 5.5.1 : Proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement national

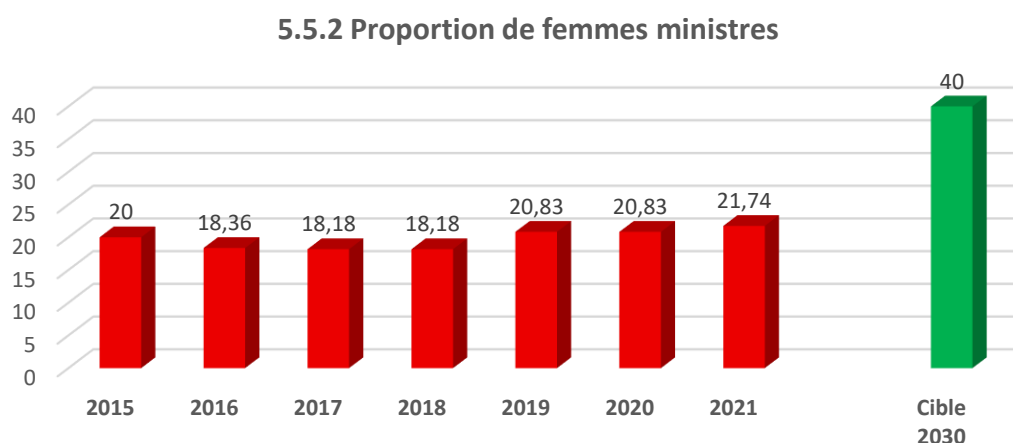


**Source :** DPAF/MASM.

196. La proportion des députés femmes est le nombre de femmes députés rapporté au nombre total de députés.

197. De 2015 à 2018, la proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement national est égale à 8,43%. Elle a baissé à 7,23% au cours de la période de 2019-2021 suite à la dernière élection législative de 2019 où les six (6) femmes sont élues députés sur les 83 sièges au total.

### Indicateur 5.5.2 : Proportion de femmes ministres

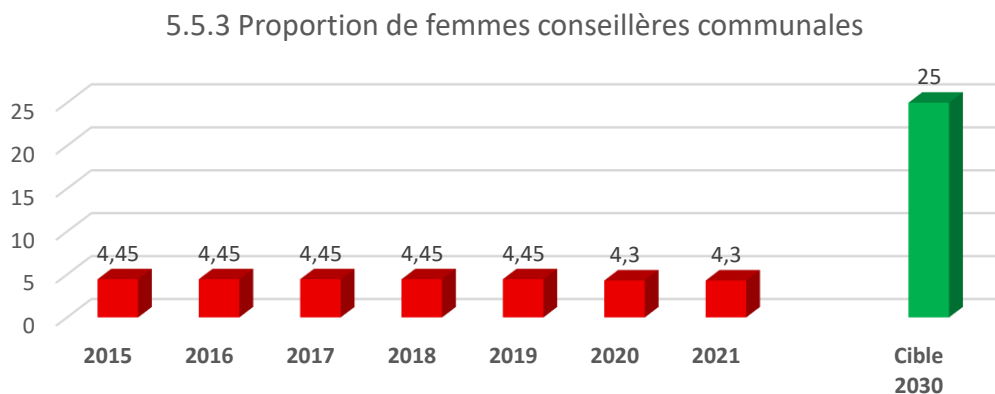


**Source :** DPAF/MASM.

198. La proportion de femmes ministres est le nombre de femmes occupant des postes ministériels rapporté au nombre total de postes ministériels au sein du Gouvernement.

199. Entre 2015 et 2019, la proportion de femmes ministres a augmenté de 0,8 point de pourcentage, en passant de 20% en à 20.83% après une baisse de 1.64 point de pourcentage en 2016 puis de 0.18 point de pourcentage en 2017. La plus faible proportion sur la période est de 18,18% en 2017 et en 2018. La hausse observée en 2019 se justifie par le remaniement du Gouvernement intervenu en 2019 avec une augmentation du nombre de femmes ministres. Ce taux est maintenu jusqu'en 2020. L'évolution de l'indicateur en 2021, passant de 20,83% en 2020 à 21,74%, est due à la nouvelle composition du gouvernement depuis le 25 mai 2021 qui a réduit le nombre total de postes ministériels à vingt-trois (23) avec cinq (5) femmes nommées ministres.

#### Indicateur 5.5.3 : Proportion de femmes conseillères communales



**Source :** DPAF/MDGL

200. La proportion de femmes conseillères communales est le nombre de femmes occupant des postes de conseillers communaux sur le nombre total des conseillers communaux.

201. La périodicité des élections communales au Bénin est de 5 ans même si dans l'intervalle le nombre des femmes peut connaître des fluctuations dues aux désistements

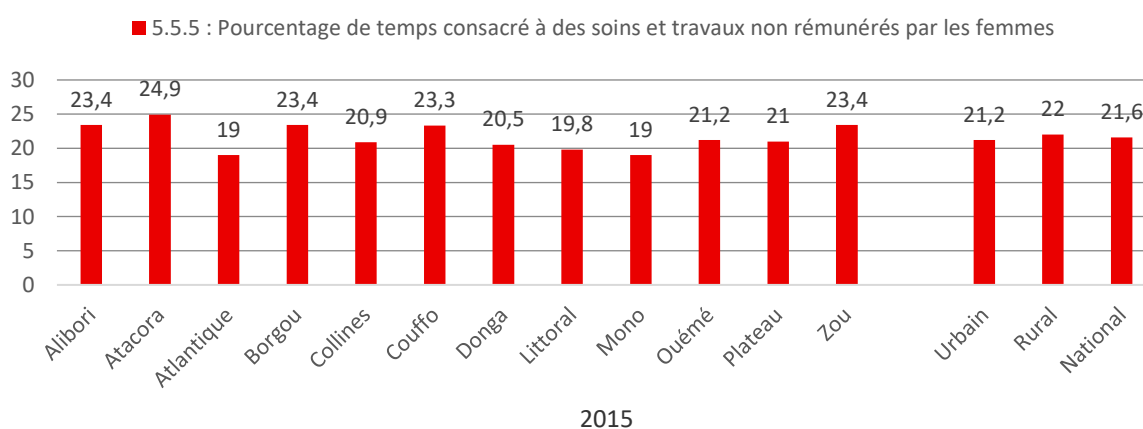
202. De 2015 à 2019, la proportion de femmes conseillères municipales est restée égale à 4,45%. Par la suite, elle a connu une légère diminution à partir des dernières élections de 2020 pour s'établir à 4,3%.

**Indicateur 5.5.4 : Proportion de femmes occupant des postes de direction**

203. La proportion de femmes occupant des postes de direction est le nombre de femmes occupant des postes de direction dans le nombre total de postes de direction.

204. Il n'y a pas actuellement assez d'informations pour apprécier l'évolution de la proportion de femmes occupant des postes de direction, la seule information qui existe est inhérente à son niveau en 2015 qui est de 11,4%.

**Indicateur 5.5.5 : Pourcentage de temps consacré à des soins et travaux non rémunérés par les femmes**



**Source** : EMICoV 2015, INStAD

205. Le pourcentage de temps consacré à des soins et travaux non rémunérés par les femmes correspond à la portion du temps que les femmes consacrent à des soins et travaux domestiques (cuisine, corvée d'eau) non rémunérés par jour.

206. En 2015, les femmes consacraient 21,6% de leur temps journalier aux soins et travaux non rémunérés. Ce pourcentage est à quelques différences près le même en

milieu urbain (21,2%) et en milieu rural (22%). Dans les départements du Mono, de l'Atlantique, du Littoral et de la Donga, les femmes consacrent moins de temps à des soins et travaux non rémunérés que dans les autres départements. Par contre, les femmes du département de l'Atacora consacrent environ le quart de leur temps à des soins et travaux non rémunérés.



## Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

207. Même si le niveau de l'indice de cet ODD s'est modérément amélioré, ce niveau reste encore très faible. En effet, le pays n'a parcouru que le dixième du chemin vers l'atteinte de cet ODD. Des défis majeurs persistent au niveau des cibles 6.1 « accès à l'eau potable », 6.2 « accès aux services d'assainissement et d'hygiène » et 6.5 « gestion intégrée des ressources en eau » et leurs tendances sont stagnantes sauf la cible 6.1 présentant une amélioration modérée. Toutefois les indicateurs 6.1.1 relatif à la proportion de la population ayant accès à l'eau potable, 6.1.2 relatif au taux de desserte en eau potable en milieu urbain et 6.1.3 relatif au taux de desserte en eau potable en milieu rural sont en voie d'atteinte.

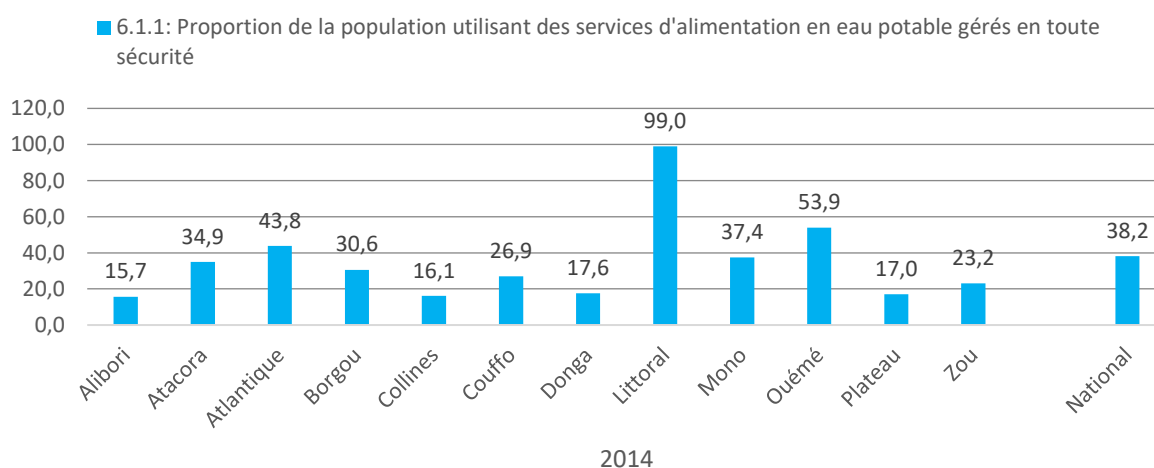
Tableau 8 : Indicateurs composites de l'ODD6

ODD 6 Eau propre et assainissement	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
<b>6.1 Accès à l'eau potable</b>				<b>7,21</b>	<b>31,69</b>		
6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité (%)	38,2 (MICS 2014)	-	-	-	-	-	-
6.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'eau potable (%)	72,10 (EMICoV 2015)	71,2 (MICS 2021)	100	17,21	14,54		
6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain (%)	53 (2015)	70,02 (2021)	100	2,08	37,54		
6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu rural (%)	42,7 (2015)	73,3 (2021)	100	10,47	58,28		
<b>6.2 Accès aux services d'assainissement et d'hygiène</b>				<b>2,21</b>	<b>2,21</b>		-
6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité (%)	7,1 (MICS 2014)	7,1 (MICS 2014)	100	2,21	2,21		-
<b>6.4 Gestion durable des ressources en eau</b>				-	-	-	-

ODD 6 Eau propre et assainissement	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
6.4.1 Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau	-	-	-	-	-	-	-
6.4.2 Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles	-	-	-	-	-	-	-
<b>6.5 Gestion intégrée des ressources</b>				<b>1,52</b>	<b>16,67</b>	●	↗
6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	35 (2015)	45 (2021)	100	1,52	16,67	●	↗

**Cible 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable**

**Indicateur 6.1.1 : Proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité**

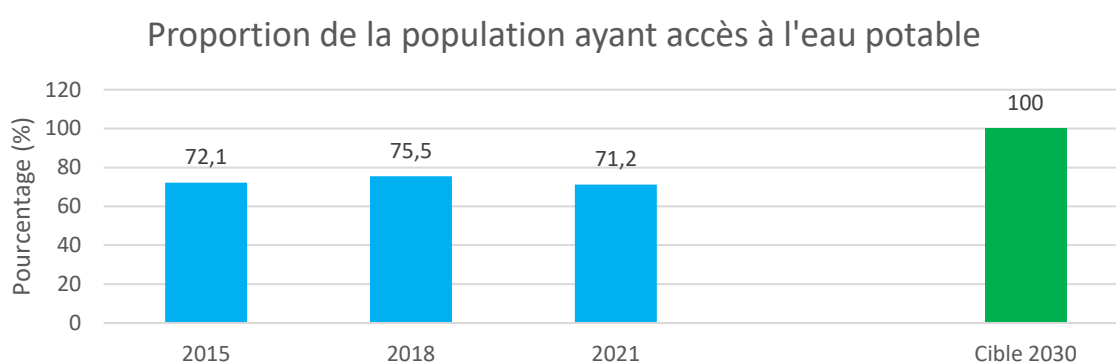


**Source :** MICS 2014, INStAD

208. Cet indicateur représente le pourcentage de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité.

209. En 2014, la proportion de la population utilisant des services d'alimentation en eau potable gérés en toute sécurité s'est établie au plan national à 38,2%. Au niveau départemental, trois départements enregistrent des proportions supérieures à la moyenne nationale. Il s'agit de l'Atlantique, de l'Ouémé et du Littoral dont la proportion s'est établie à 99%.

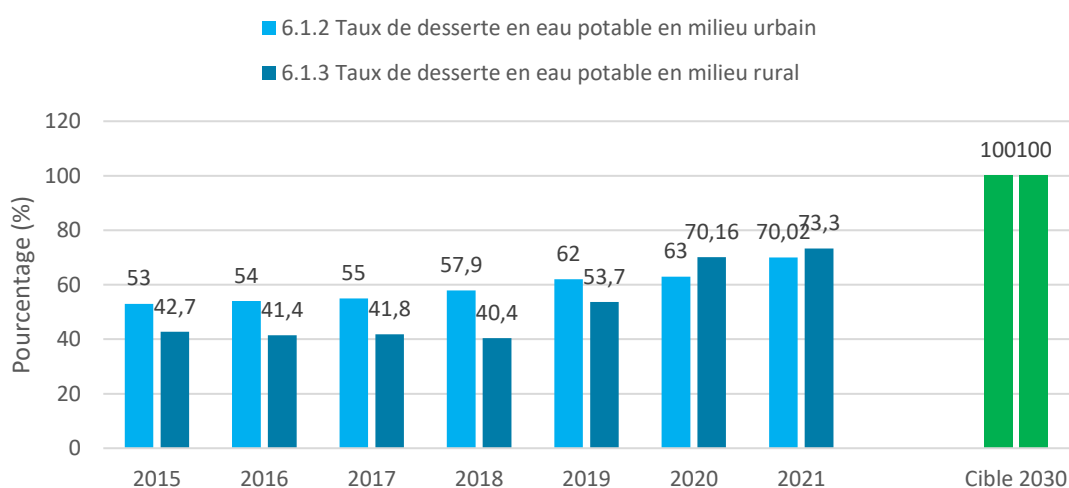
210. La proportion de la population ayant accès à l'eau potable est passée de 72,1% (EMICOV) en 2015 à 75,5% (ERI-ESI) en 2018. En 2021, l'indicateur a connu une baisse de 4,3 points de pourcentage pour s'établir à 71,2%.



Source : EMICOV 2015, INStAD

**Indicateur 6.1.2: Taux de desserte en eau potable en milieu urbain**

**Indicateur 6.1.3: Taux de desserte en eau potable en milieu rural**



Source : DPAF/MEM

211. Le taux de desserte en eau potable en milieu urbain est égal au rapport entre la population supposée desservie en eau potable et la population totale. Il donne la proportion de la population desservie en eau potable parmi les personnes qui sont dans le besoin.

212. Le taux de desserte en eau potable en milieu urbain a augmenté de 53% en 2015 à 70.2% en 2021 contre respectivement 58%, 62% et 63% en 2018, 2019 et 2020. Ces résultats résultent principalement de 140 205 branchements au réseau de distribution de la SONEB effectués sur la période 2015-2021<sup>7</sup>.

213. Le taux de desserte en eau potable en milieu rural est égal au rapport entre la population supposée desservie en eau potable et la population totale. Il donne la proportion de la population desservie en eau potable parmi les personnes qui sont dans le besoin.

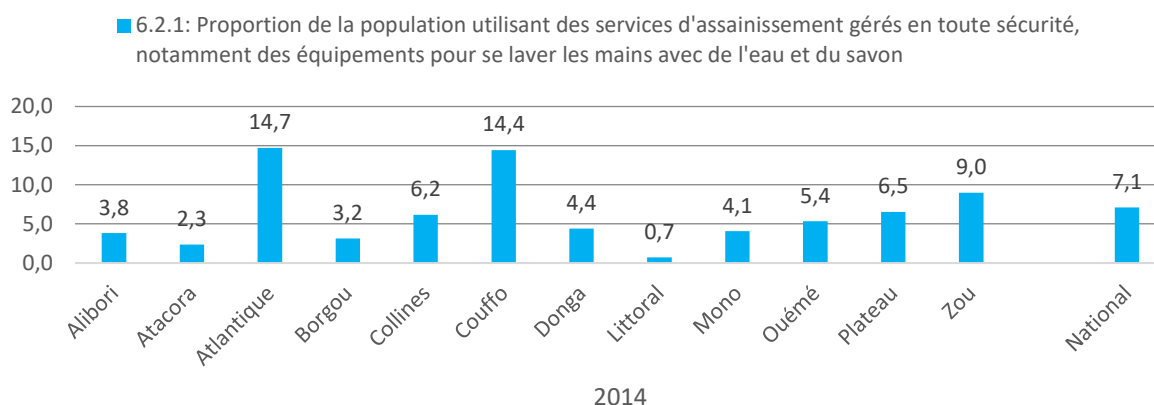
214. Quant au taux de desserte en eau potable en milieu rural, il a connu une tendance en dents de scie et a très peu varié sur la période 2015-2018. Ce taux est passé de 42,7% en 2015 à 40,5% en 2018 avant d'amorcer une tendance vers la hausse en 2019 (53,7%). Cette tendance est maintenue jusqu'en en 2021 (73,3%). Les principales actions ayant permis d'atteindre ces niveaux se résument en la construction de plus de 2258 nouveaux Equivalents Point d'Eau (EPE) sur la période 2015-2020. Ce qui fait qu'à la date d'aujourd'hui, 6 292 542 habitants sont desservis en milieu rural.

**Cible 6.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable**

---

<sup>7</sup> 31922 en 2015, 15271 en 2016, 12279 en 2017, 17467 en 2018, 13971 environ en 2019, 24404 en 2020 et 24891 en 2021.

### Indicateur 6.2.1: Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon



**Source** : MICS 2014, INStAD

215. La proportion est donnée par le pourcentage de la population qui utilisent des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon.

216. La proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon s'élevé à 7,1% en 2014 au niveau national. En 2014, seuls les départements de l'Atlantique, du Couffo et du Zou affichent des proportions supérieures à la moyenne nationale, soient respectivement 14,7% ; 14,4% et 9%.

**Cible 6.4 : D'ici à 2030, faire en sorte que les ressources en eau soient utilisées beaucoup plus efficacement dans tous les secteurs et garantir la viabilité des prélèvements et de l'approvisionnement en eau douce afin de remédier à la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui manquent d'eau**

**Indicateur 6.4.1 : Variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau**

217. La variation de l'efficacité de l'utilisation des ressources en eau peut être définie comme la différence sur une période donnée de l'efficacité de l'utilisation des ressources

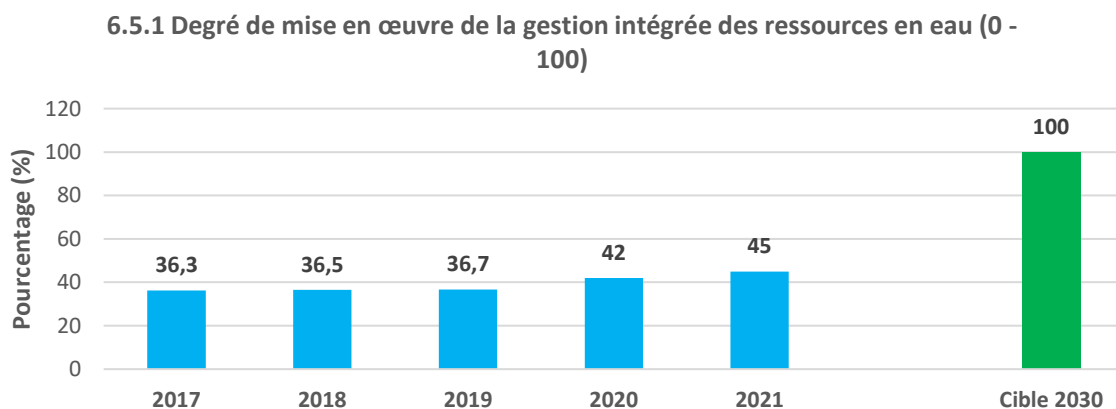
en eau. L'efficacité de la productivité de l'eau quant à elle, peut être définie comme une mesure de l'efficacité du processus physiologique de production de biomasse et de formation de rendement des cultures, liée à leur consommation réelle en eau. Ainsi, un consensus semble se dégager en faveur de la considération de l'efficacité d'application de l'eau comme le rapport de l'évapotranspiration réelle à l'eau appliquée à la parcelle et de la productivité de l'eau comme le rapport du rendement à l'évapotranspiration réelle. Par ailleurs, cet indicateur ne se calcule pas encore. Aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.

**Indicateur 6.4.2: Niveau de stress hydrique : prélèvements d'eau douce en proportion des ressources en eau douce disponibles**

218. On parle de pénurie d'eau ou stress hydrique quand la demande en eau dépasse les ressources disponibles. Le stress hydrique se définit donc comme une insuffisance d'eau de qualité satisfaisante, pour pouvoir répondre aux besoins humains et environnementaux. De plus, concernant cet indicateur, aucune source de données n'est disponible et on ne peut déterminer sa périodicité de mesure. Aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.

**Cible 6.5 : D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient**

**Indicateur 6.5.1 : Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)**



**Source :** DG-Eau/MEM.

219. Le degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau est un indicateur qui permet d'apprécier le niveau de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau.

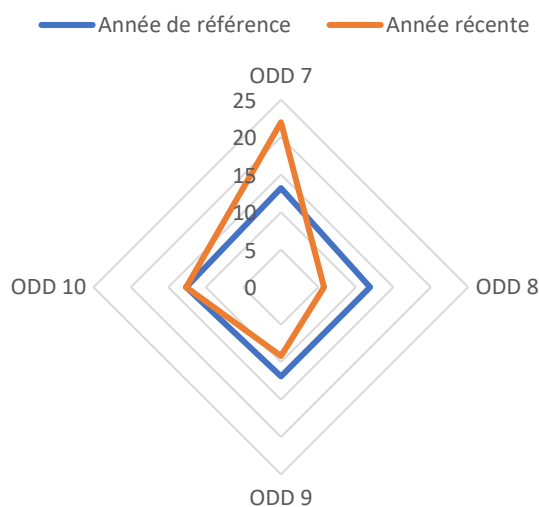
220. Sur la période de 2015 à 2019, le degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau a connu une lente progression d'un point par an en moyenne, en passant de 35% en 2015 à 36% en 2016 puis de 36,3% en 2017 à 36,5% en 2018 et enfin à 36,7% en 2019. Entre 2019 et 2021, on note une augmentation significative de 8.3 points de la valeur de l'indicateur qui s'est établie à 45% en 2021 en passant par 42% en 2020.

### III. Prospérité

---

221. Le but visé par ce pilier est de faire en sorte que tous les êtres humains aient une vie prospère et épanouissante et que le progrès économique, social et technologique se fasse en harmonie avec la nature. A cet effet, les ODD 7 (énergie propre et à un coût abordable), ODD 8 (travail décent et croissance économique), ODD 9 (industrie, innovation et infrastructure), ODD 10 (inégalités réduites) et ODD 11 (villes et communautés durables). Parmi les quatre (04) ODD pour lesquels les informations sont disponibles, seul l'indice de l'ODD 7 a connu une amélioration de 27,33 points passant de 13,21 à 40,02. Les niveaux des indices des ODD 8 et 9 ont respectivement régressé et stagné. Le niveau de l'indice est resté inchangé au niveau de l'ODD 10 (égal à 12,63).

Figure 34 : Evolution des indices des ODD du pilier « Prospérité »



Source : DGCS-ODD



## Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable

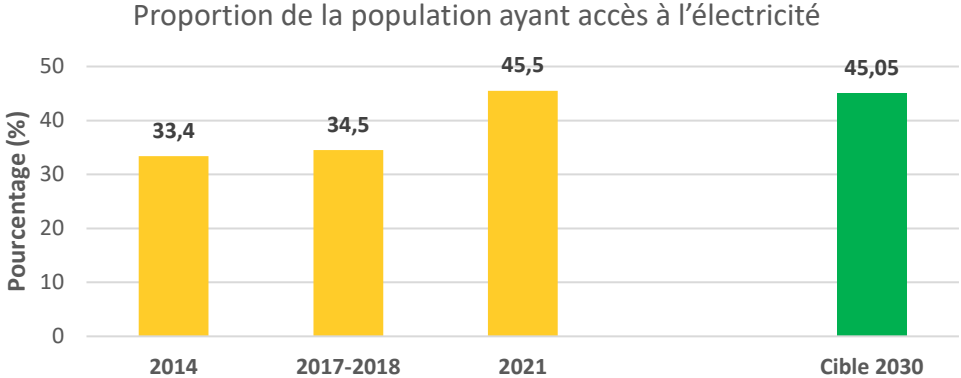
222. On constate une amélioration du niveau de l'indice de l'ODD 7 qui s'explique par la performance enregistrée au niveau de la seule cible prioritaire 7.1 qui vise à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable. Cependant, le pays n'a parcouru qu'environ 40% le du chemin vers la réalisation de cet ODD. De plus, des défis majeurs persistent au niveau de tous les indicateurs de cette cible prioritaire même si la cible de l'indicateur relatif à la proportion de la population ayant accès à l'électricité est atteinte.

Tableau 9 : Indicateur composite de l'ODD 7

ODD 7 Energie propre et d'un coût abordable	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
<b>7.1 Accès à l'énergie</b>				<b>13,21</b>	<b>40,02</b>		
7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité (%)	33,4 (MICS 2014)	45,50 (2021)	45,05	31,44	100		
7.1.2 Taux d'électrification (%)	27,63 (2015)	31,65 (2021)	63,9	5,55	16,02		
7.1.3 Proportion de la population utilisant des équipements de cuisson à gaz (%)	3,69 (MICS 2014)	5,15 (EDS 2017)	-	-	-	-	-
7.1.4 Proportion de la population utilisant principalement des carburants propres pour l'éclairage (%)	39,1 (EDS 2017-2018)	-	-	-	-	-	-

**Cible 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable**

**Indicateur 7.1.1 : Proportion de la population ayant accès à l'électricité**

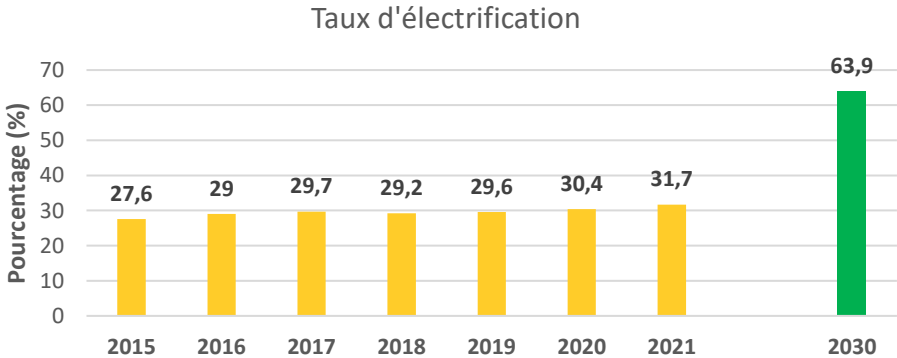


**Source :** MICS 2014 & 2021, EDS 2017-2018, INStad

223. La proportion de la population ayant accès à l'électricité est le pourcentage de la population qui utilise l'électricité provenant de l'une des sources suivantes : courant SBEE, Groupe électrogène et l'énergie solaire.

224. Entre 2014 et 2017-2018, l'accès à l'électricité s'est amélioré, la proportion de la population ayant accès à l'électricité est passée de 33,4% à 34,5%. Cet indicateur a atteint son niveau maximal de 45,5% en 2021 pour une valeur cible de l'indicateur fixée à 45,05% à l'horizon 2030.

**Indicateur 7.1.2 Taux d'électrification**

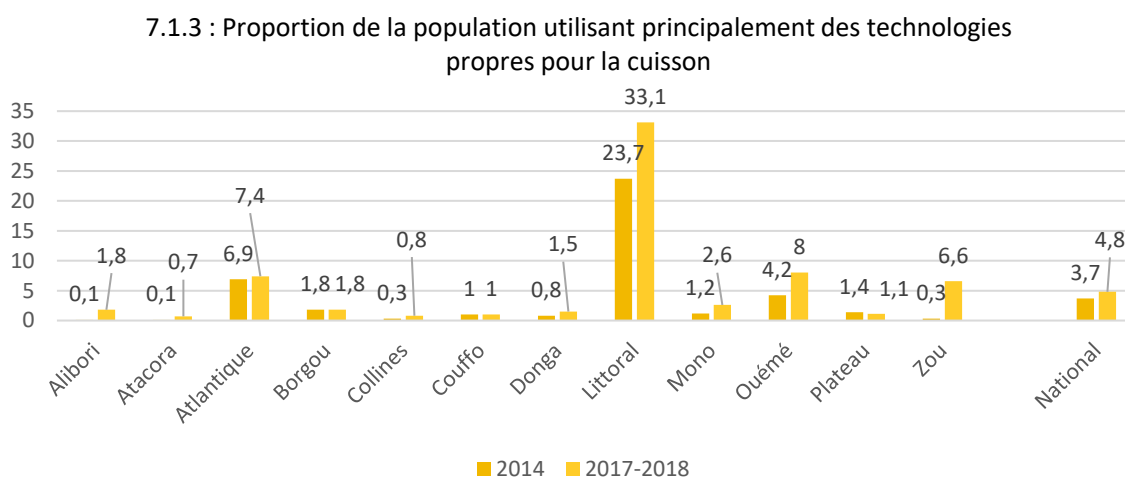


**Source :** DPAF/ME

225. Le taux d'électrification correspond au pourcentage de la population effectivement raccordée au réseau conventionnel d'électricité par rapport à la population totale.

226. Quoique faiblement, le taux d'électrification a régulièrement augmenté ces six dernières années, passant de 29% en 2016 à 29,7% en 2017, 29,6% en 2018, 29,6% en 2019 et 30,4% en 2020. La tendance s'est poursuivie pour atteindre 31,7% en 2021.

**Indicateur 7.1.3 : Proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson**



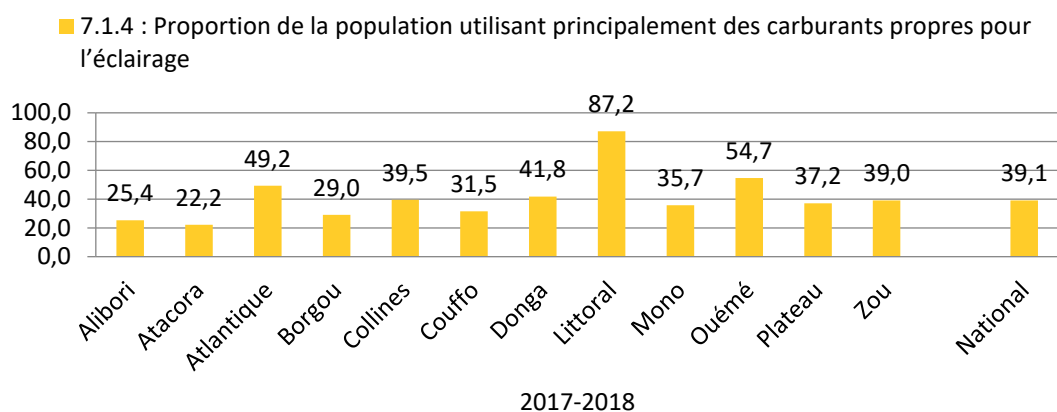
**Source :** MICS 2014, EDS 2017-2018, INStAD

227. La proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson est le pourcentage de la population qui utilise des technologies propres pour la cuisson.

228. En s'intéressant à la proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson, on ne note pas une variation importante entre 2020 et 2021. La valeur de l'indicateur s'est établie à 5,2% en 2021 contre 4,81% en 2017-2018. Dans tous les départements, en 2014 comme en 2018, la proportion de la population utilisant principalement des technologies propres pour la cuisson est inférieure à 10%, excepté le département du Littoral pour lequel la proportion est passée de 23,7% à 33,1%.

**Indicateur 7.1.4 : Proportion de la population utilisant principalement des carburants propres pour l'éclairage**

229. La proportion de la population utilisant principalement des carburants propres pour l'éclairage est la part de la population qui utilise des carburants propres pour l'éclairage.



**Source** : EDS 2017-2018, INStAD

230. La proportion de la population utilisant principalement des carburants propres pour l'éclairage s'élève à 39,1% en 2017-2018 au niveau national. Seuls les départements de l'Atlantique, des Collines, de la Donga, du Littoral et de l'Ouémé affichent des proportions supérieures à la proportion nationale, soient respectivement 49,2% ; 39,5% ; 41,8% ; 87,2% et 54,7%. Par ailleurs le département de l'Atacora enregistre la plus faible proportion, soit 22,2%.



## Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

231. Les performances du pays ont baissé au niveau de cet ODD et de ses quatre cibles prioritaires. De défis majeurs persistent au niveau desdites cibles et de leurs indicateurs présentant en majorité une tendance décroissante.

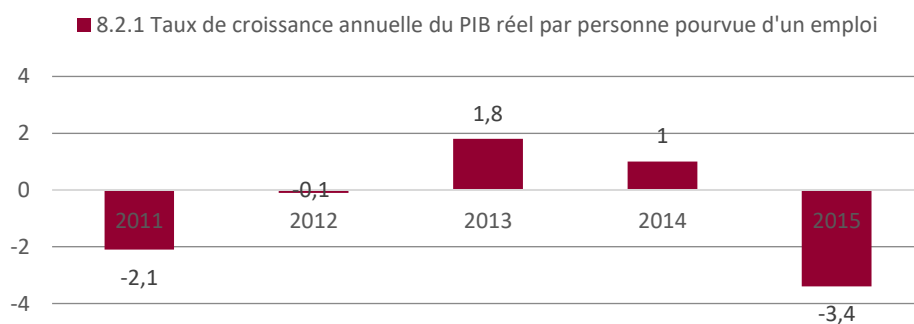
Tableau 10 : Indicateurs composites de l'ODD 8

ODD 8 Travail décent et Croissance économique	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
<b>8.2 Productivité économique</b>				<b>14,76</b>	<b>13.68</b>		
8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi (%)	-2,1 (2011)	-3,4 (2015)	7	17,27	5.45		
8.2.2 Ressource propres de la commune par habitant (FCFA)	2941,2 (2016)	3700,3 (2021)	6000	12,61	34.29		
<b>8.3 Développement des PME</b>				<b>14,38</b>	<b>2.32</b>		-
8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles (%)	65,60 (EmicoV 2015)	96,2 (MICS 2021)	50	65,33	1,7		
8.3.2 Pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier (%)	70,95 (EmicoV 2015)	70,95 (EmicoV 2015)	100	3,17	3,17		-
<b>8.5 Plein emploi et travail décent</b>				<b>13,11</b>	<b>22.98</b>		
8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés (FCFA)	2370,32 (EmicoV 2015)	-	-	-	-	-	-
8.5.2 Taux de chômage (%)	2,3 (EmicoV 2015)	2,4 (MICS 2021)	1,26	27,78	20.83		
8.5.3 Taux de sous-emploi visible (%)	39 (EmicoV 2015)	35,9 (EHCVM 2021)	23,83	6,18	25.36		-
<b>8.9 Tourisme durable</b>				<b>7,24</b>	<b>4.94</b>		

ODD 8 Travail décent et Croissance économique	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
8.9.1 PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total (%)	-	-	-	-	-	-	-
8.9.2 Taux de croissance du PIB directement tiré du tourisme (%)	-	-	-	-	-	-	-
8.9.3 Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois (%)	4,28 (2015)	9 (2018)	-	-	-	-	
8.9.4 Taux de croissance des emplois dans le secteur du tourisme (%)							
8.9.5 Taux de Croissance du nombre d'arrivées touristiques (%)	0,54 (2015)	-34,69 (2020)	20	65,25	2,34	●	↓
8.9.6 Part du budget du tourisme dans le Budget général de l'Etat (%)	0,13 (2015)	1,09 (2021)	10	0,8	10,45	●	↑

**Cible 8.2 : Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre**

**Indicateur 8.2.1: Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi**

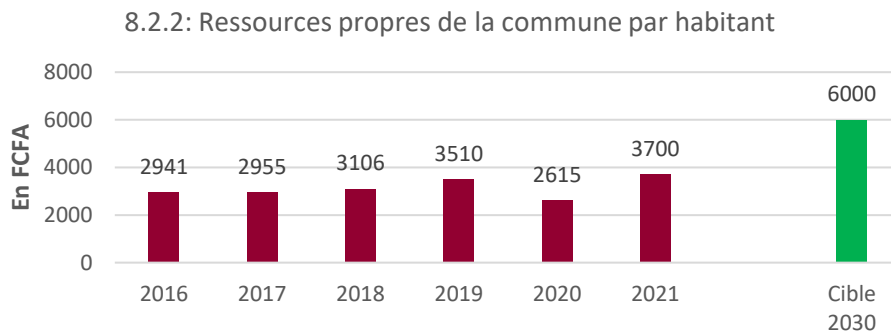


**Source :** Compte Nationaux, INStAD

232. Le taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi est le rapport entre la variation PIB réel par personne occupée entre deux dates et sa valeur à l'origine.

233. Sur la période 2011-2015, le taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi au Bénin a baissé de -2,1% à -3,4%. Cette tendance traduit une baisse même du PIB réel par personne pourvue d'un emploi. Cependant, ces données devront être révisées dès que l'INStAD rendra disponible les données retropolées des suites du rebasage.

### Indicateur 8.2.2: Ressources propres de la commune par habitant



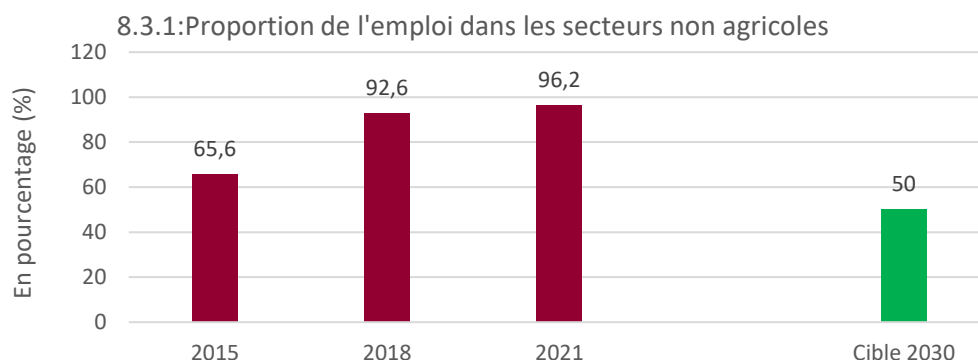
**Source :** DPAF/MDGL

234. Les ressources propres sont les moyens purs de la commune par habitant qui leur assurent une certaine indépendance et leur permettent de s'engager dans un processus de développement autonome.

235. Cet indicateur a connu une évolution erratique entre 2016 et 2021. En effet, de 2016 à 2018, les ressources propres de la commune par habitant ont augmenté de 2941,2 FCFA à 3106 FCFA. Cette tendance ne s'est pas poursuivie en 2020, l'indicateur a enregistré son plus bas niveau de 2616 FCFA avant de connaître une hausse pour passer à 3717 FCFA en 2021.

**Cible 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers**

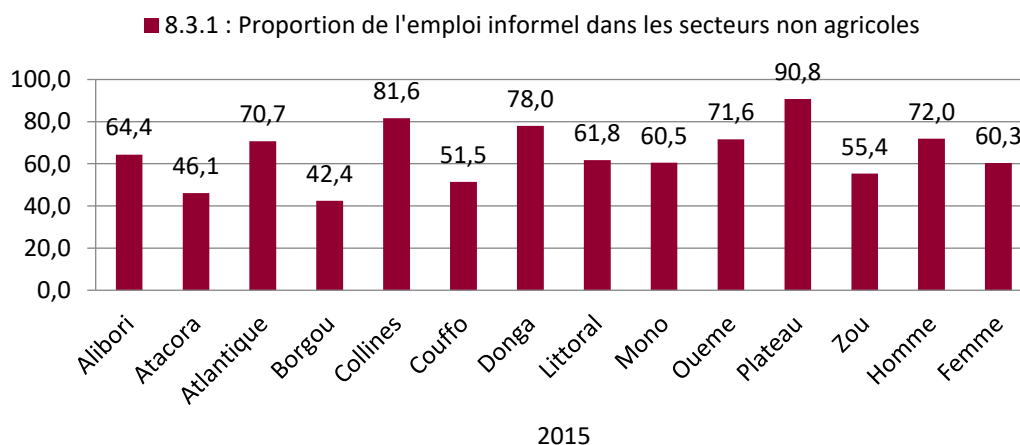
**Indicateur 8.3.1 : Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles**



**Source :** EMICoV 2015, ERI-ESI 2018, INStAD

236. La proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles est égale au ratio du nombre d'emploi informel dans les secteurs non agricoles au nombre total d'emplois.

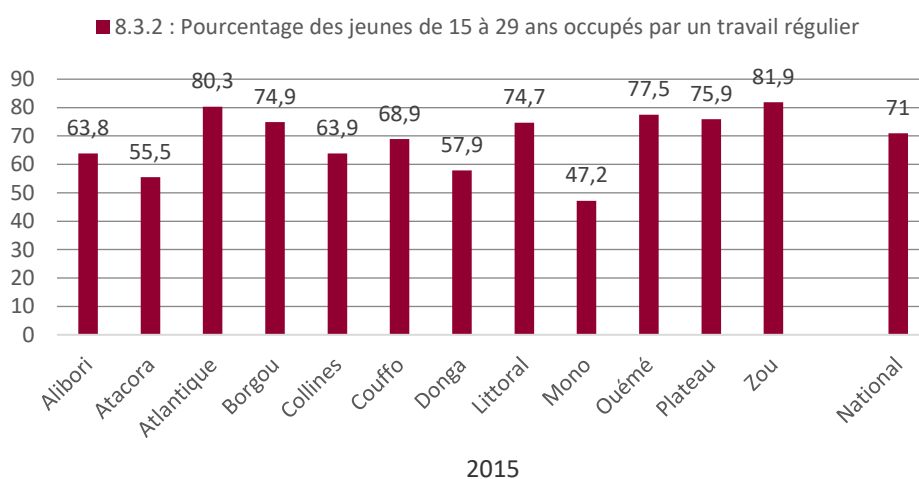
237. Entre 2015 et 2021, la proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles a augmenté passant de 65,6% en 2015 à 92,6% en 2018 puis à 96,2% en 2021.



**Source :** EMICoV 2015, INStAD

238. En 2015, au niveau départemental, sept (07) départements sur douze (12) présentent des proportions inférieures à la proportion nationale contrairement aux départements de l'Atlantique (70,7%), des Collines (81,6%), de la Donga (78%), de l'Ouémé (71,6%) et du Plateau (90,8%) dont la proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles est supérieure à la proportion nationale. Les proportions désagrégées par sexe de l'individu montrent que la proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles au sein de la population masculine (72%) est supérieure à la proportion au sein de la population féminine (60,3%).

**Indicateur 8.3.2 : Pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier**



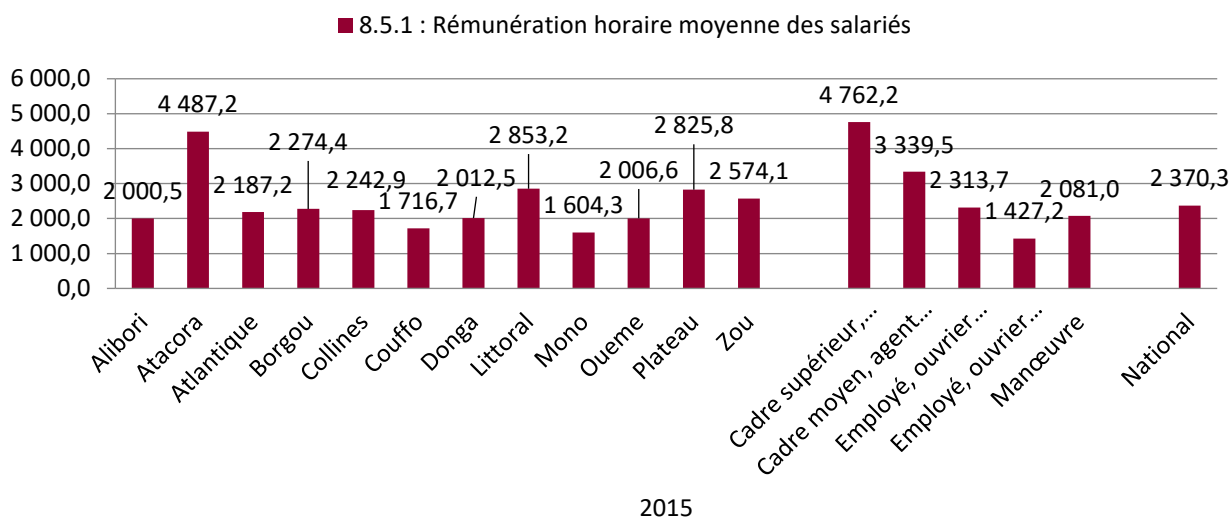
**Source :** EMICoV 2015, INStad

239. C'est le pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans employeurs et employés avec un contrat écrit ou oral dont la durée est supérieure ou égale à 12 mois.

240. Le pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier, est de 71% en 2015. Les départements du Zou (81,9%), de l'Atlantique (80,3%), de l'Ouémé (77,5%), du Plateau (75,9%), du Borgou (74,9%) et du Littoral (74,7%) présentent les plus forts pourcentages de jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier, se situant à au moins trois points de la moyenne nationale.

**Cible 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale**

**Indicateur 8.5.1 : Rémunération horaire moyenne des salariés**



**Source :** EMICoV 2015, INStaD

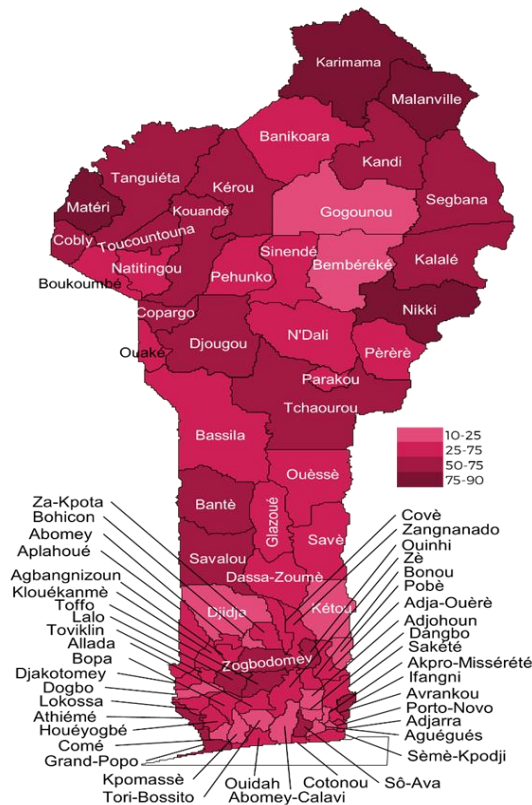
241. La moyenne du coût de travail pendant une heure d'un travailleur salarié.

242. En 2015, la rémunération horaire moyenne des salariés est de 2370,3 FCFA. Au niveau départemental, la rémunération de huit (08) départements est inférieure à la rémunération nationale. A l'opposé, les départements de l'Atacora (4487,2 FCFA), du Littoral (2853,2 FCFA), du Plateau (2825,8 FCFA) et du Zou (2574,1 FCFA) présentent des rémunérations supérieures à la moyenne nationale.

243. La désagrégation de la rémunération par catégorie socio-professionnelle montre que la rémunération horaire moyenne des « employés, ouvriers semi qualifiés » est inférieure à celle des manœuvres, des cadres moyens et des cadres supérieurs dont la rémunération est de 4927,9FCFA.

244. Par ailleurs, les personnes appartenant aux tranches d'âge de 50 à 54 ans, de 55 à 59 ans et de plus de 65 ans présentent les rémunérations horaires les plus élevées, soient respectivement 3184,84 FCFA, 3763,53 FCFA et 3844,56 FCFA.

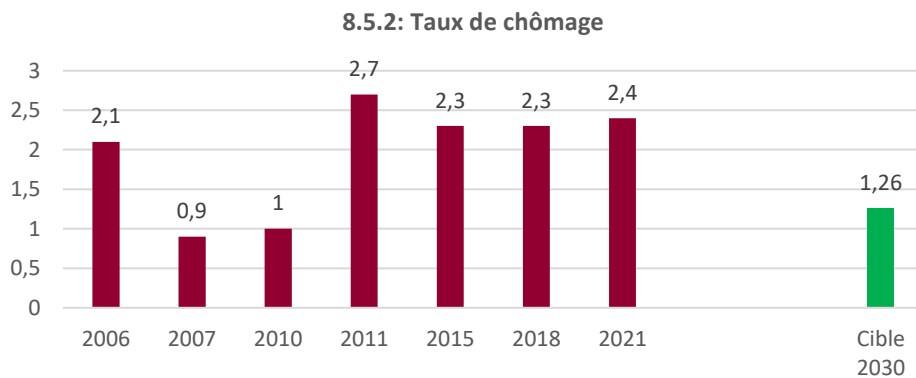
Figure 35 : Taux de sous-emploi visible par commune en 2015 (%)



Source : EMICoV 2015, INSAE

245. En 2015, sur les soixante-dix-sept (77) communes, quatre (04) présentent un taux de sous-emploi visible compris entre 75 à 90%. Il s'agit des communes de Nikki, de Matéri, de Malanville et de Karimama.

## Indicateur 8.5.2 : Taux de chômage

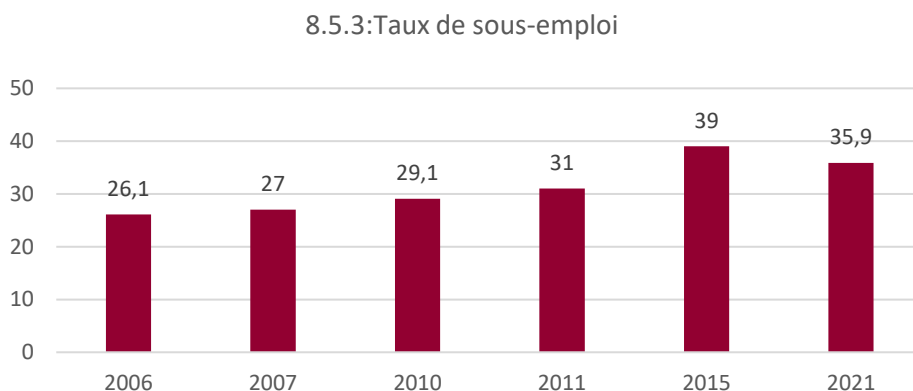


**Source** : EMICoV, ERI-ESI 2018, EHCVM 2021, INStAD

246. Le pourcentage de la population active qui est dépourvu d'un emploi, à la recherche active d'un emploi et disponible pour travailler dans un délai de 15 jours.

247. Au plan national, le taux de chômage a varié de façon erratique. Il a d'abord enregistré son plus bas niveau de 0,9% en 2007 avant d'augmenter pour atteindre 2,7% en 2011. Il a ensuite connu une baisse pour s'établir à 2,3% en 2015 et en 2018 avant d'augmenter à nouveau pour atteindre la valeur de 2,4 en 2021.

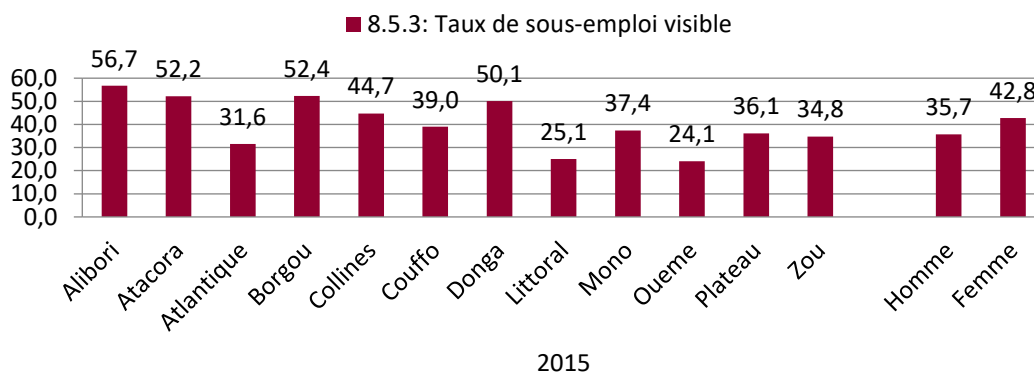
## Indicateur 8.5.3: Taux de sous-emploi visible



**Source** : EMICoV, INStAD

248. Le taux de sous-emploi visible est le pourcentage de la population occupée dont le temps de travail est inférieur à quarante (40) heures par semaine et qui souhaitent travailler plus.

249. De 2006 à 2015, le taux de sous-emploi visible au Bénin a augmenté de manière importante, de son niveau le plus bas au plus élevé passant de 26,1% à 39% avant de diminuer en 2021 pour s'établir à 35,9%.



**Source** : EMICoV 2015, INStAD

250. En 2015, au niveau départemental, les taux de sous-emploi visible au niveau de cinq (05) départements sont supérieurs au taux national. Il s'agit de l'Alibori (56,7%), l'Atacora (52,2%), le Borgou (52,4%), les Collines (44,7%), et la Donga (50,1%). Il ressort de la lecture des taux désagrégés par sexe de l'individu que la proportion des femmes en sous-emploi visible (42,8%) est supérieure à la proportion des hommes (35,7%).

**Cible 8.9 : D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux**

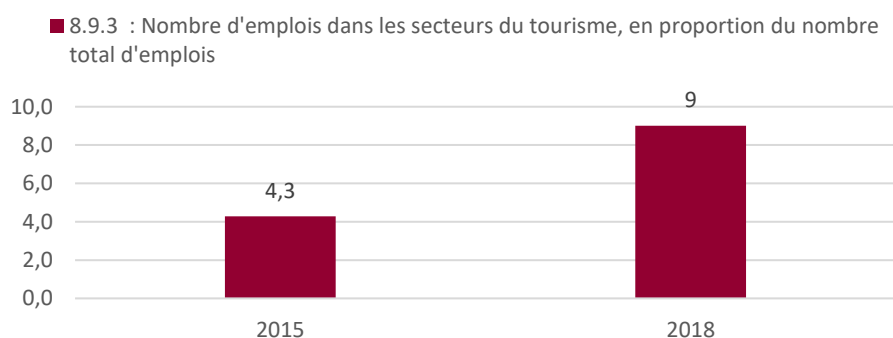
**Indicateur 8.9.1 : PIB directement tiré du tourisme, en proportion du PIB total**

251. Le pourcentage de la valeur ajoutée créée par les unités de production dans le secteur du tourisme par rapport à la valeur ajoutée totale. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur

### Indicateur 8.9.2 : Taux de croissance PIB directement tiré du tourisme

252. Le rapport entre la variation du PIB tiré directement du tourisme entre deux dates t et t-1 et sa valeur à la date t-1. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur

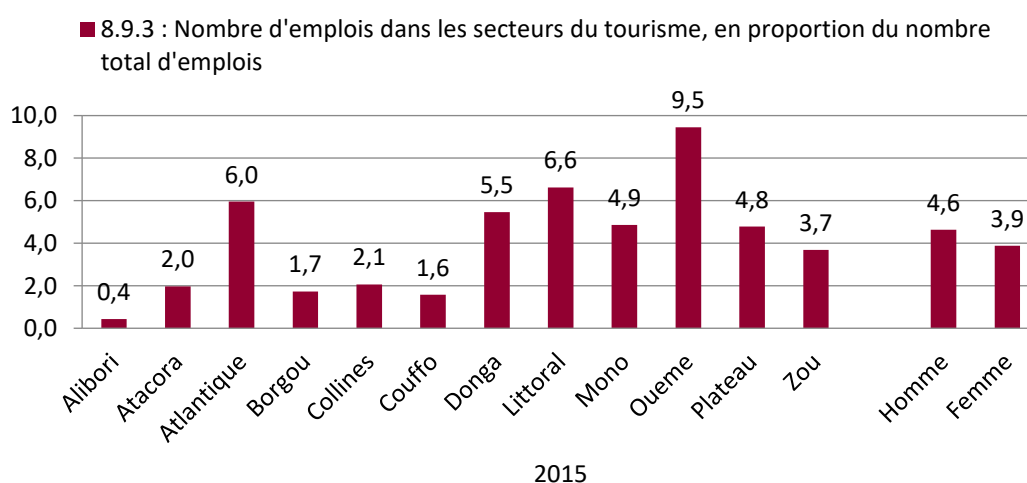
### Indicateur 8.9.3 : Nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois



**Source :** EMICoV 2015, ERI-ESI 2018, INStAD

253. Le nombre d'emplois dans les secteurs du tourisme, en proportion du nombre total d'emplois est égal au pourcentage d'emplois dans le secteur du tourisme dans l'emploi total.

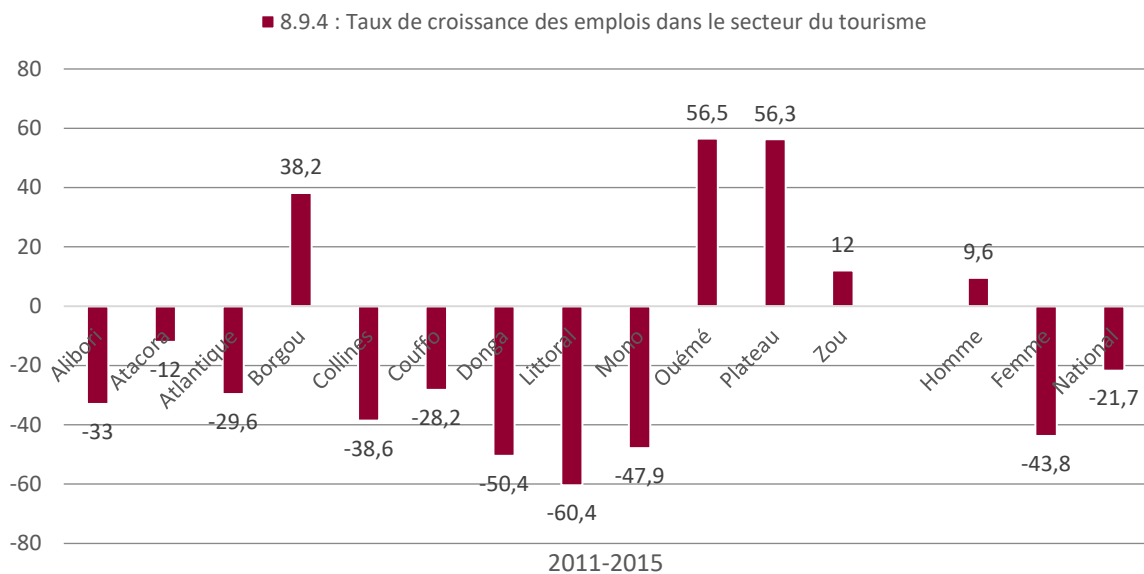
254. Le pourcentage d'emplois dans le secteur du tourisme dans l'emploi total est passé de 4,3% en 2015 à 9% en 2018.



**Source :** EMICoV 2015, INStAD

255. En 2015, le pourcentage d’emplois dans le secteur du tourisme dans l’emploi total s’est établi à 4,3%. Les pourcentages par département répartissent les douze (12) départements équitablement autour du pourcentage national. Les départements de l’Atlantique (6%), de la Donga (5,5%), du Littoral (6,6%), du Mono (4,9%), de l’Ouémé (9,5%) et du Plateau (4,8%) enregistrent des taux supérieurs au taux national. Par ailleurs, le pourcentage d’emplois dans le secteur du tourisme dans l’emploi total chez les hommes (4,6%) est légèrement supérieur à celui des femmes (3,9%).

**Indicateur 8.9.4 : Taux de croissance des emplois dans le secteur du tourisme**



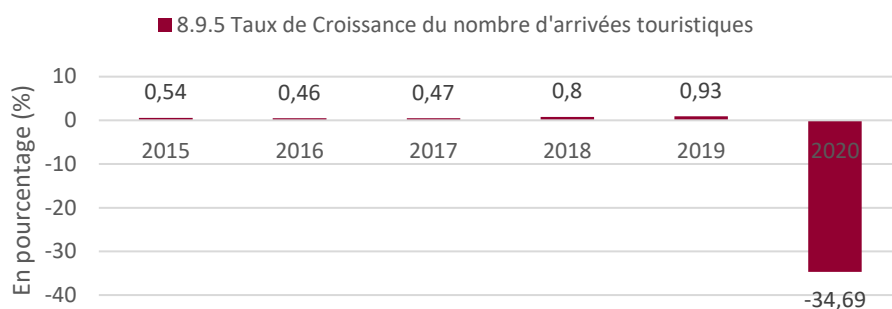
**Source :** EMICoV ,2015 INStAD

256. Le taux de croissance des emplois dans le secteur du tourisme est équivalent au rapport entre la variation du nombre d’emplois créés dans les secteurs du tourisme entre deux dates t et t-1 et sa valeur à la date t-1.

257. Le taux de croissance des emplois dans le secteur du tourisme est de -21,7% entre 2011 et 2015, reflétant la perte d’emplois dans le secteur du tourisme. Cette perte est très marquée au sein des hommes (-43,8%) alors que les emplois créés dans le secteur, au niveau des femmes ont augmenté de (9,6%). Par ailleurs, les emplois du secteur du tourisme ont diminué dans la plupart des départements sauf dans l’Ouémé, le Plateau et le Zou dont les taux de croissance sont positifs, respectivement à valeur de

56,5% ; 56,3% et 12%. Cependant, les emplois du secteur ont baissé de plus de 40% dans le Littoral, la Donga et le Mono.

### Indicateur 8.9.5: Taux de Croissance du nombre d'arrivées touristiques



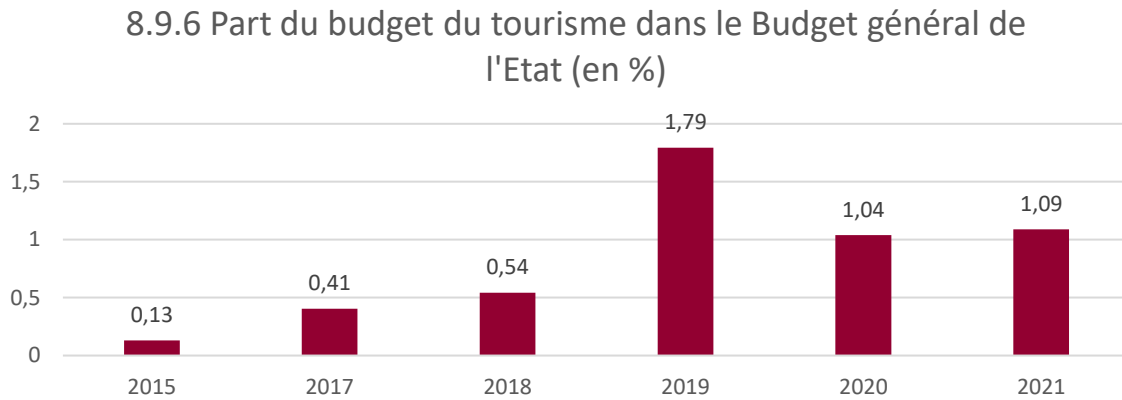
Source : DPAF/MTCA

258. Le taux de croissance du nombre d'arrivées touristiques est le rapport en pourcentage entre la variation du nombre d'arrivées touristiques entre deux dates t et t-1 et sa valeur à la date t-1.

259. En ce qui concerne le secteur du tourisme, d'importants projets innovants et structurants sont en train d'être mis en œuvre pour améliorer et renforcer l'offre, le service et l'attrait touristique. En effet, le taux de croissance du nombre d'arrivées de touristes est de 0,54% en 2015 et de 0,93% en 2019 avant de régresser vers -34,69% en 2020. La hausse (0,39 points) enregistrée entre 2015 et 2019 s'explique par la mise en œuvre de plusieurs réformes notamment, la restructuration du secteur du tourisme, l'exemption de visa pour les ressortissants de pays africains, la mise en place de e-visa, l'amélioration des offres et du cadre d'exercice des activités touristiques. La chute enregistrée en 2020 est due au fait que toute la chaîne hôtelière et touristique a connu une forte récession en raison de la pandémie de coronavirus. Ce qui a impacté le taux d'accroissement des recettes touristiques passant de 13,00% en 2019 à -35,41% suite à la survenance du Covid-19. L'absence de la clientèle, la fermeture des frontières aériennes et terrestres, l'instauration et la délimitation partielle du cordon sanitaire freinant la libre circulation des personnes à l'interne ont entraîné la baisse drastique en

2020 de 35,82 points du nombre d'arrivées touristiques et de 48,41 points des recettes touristiques par rapport à l'année 2019.

### Indicateur 8.9.6 : Part du budget du tourisme dans le Budget général de l'Etat



Source : DPAF/MTCA

260. C'est la part du budget national consacré au secteur du tourisme.

261. La part du budget du tourisme dans le budget général de l'Etat est passé de 0,13% en 2015 à 1,79% en 2019 soit une hausse de 1,63 point. Cela est dû au budget consistant accordé pour à la mise des projets phares du secteur du tourisme. Elle a connu une baisse de 0.75 point de 2019 (1.79%) à 2020 (1.04%) du fait des corolaires de la pandémie de COVID-19. Par ailleurs le niveau de cet indicateur s'établit à 1,09% en 2021, soit une hausse de 0,05 point par rapport à 2020.













## Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation

262. L'indice de l'ODD 9 a baissé, passant de 11,88 à 9,98. Cet état de chose s'explique par la baisse de l'indice de la cible prioritaire 9.2 « industrialisation socio économiquement durable ». Des défis majeurs persistent au niveau de ces cibles même si d'importants défis persistent au niveau de l'indicateur 9.1.2 relatif à l'indice d'état du réseau routier, ce dernier est sur la bonne voie d'atteinte d'ici 2030. Pour ce qui est de l'indicateur 9.1.14 relatif au taux de couverture du territoire à internet très haut débit (%), des défis demeurent.

Tableau 11 : Indicateurs composites de l'ODD 9

ODD 9 Industrie, Innovation et Infrastructure	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
<b>9.1 Infrastructures durables, résilientes et accessibles</b>				<b>15,15</b>	<b>18,11</b>		
9.1.1 Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année (%)	-	-	-	-	-	-	-
9.1.2 Indice d'état du réseau routier (%)	46 (2016)	63 (2021)	85	18,75	54,17		
9.1.3 Trafic fret ferroviaire (tonne)	-	-	-	-	-	-	-
9.1.4 Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin (nbre)	263937 (2015)	186393 (2021)	709925	26,2	13,41		
9.1.5 Trafic fret aérien (tonne)	7665 (2015)	5153,09 (2021)	27847	17,11	6,79		
9.1.6 Transport marchandises au port (tonne)	10547445 (2015)	12379044 (2021)	15000000	29,31	58,39		
9.1.7 Trafic passagers sur les cours et plans d'eau (nbre)	-	-	-	-	-	-	-

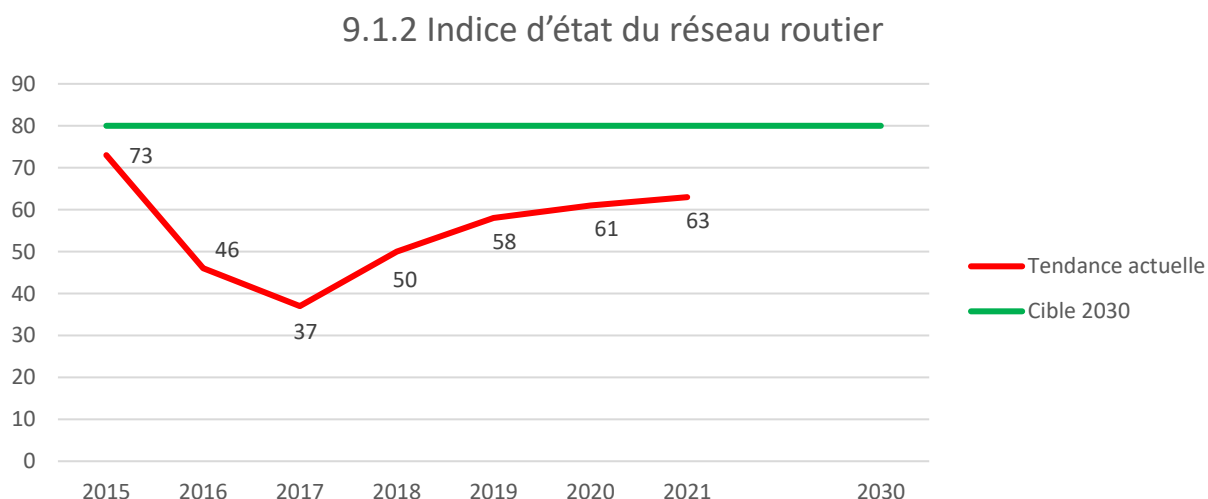
ODD 9 Industrie, Innovation et Infrastructure	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
9.1.8 Taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières (%)	9 (2015)	9 (2020)	-	-	-	-	
9.1.9 Temps moyen de séjour des navires au port (En jour)	6 (2015)	3,5 (2021)	0	14,29	50	-	
9.1.10 Taux d'accès à la TNT des foyers béninois (%)	0 (2015)	0 (2019)	-	-	-	-	
9.1.11 Taux de pénétration de la RNT (%)	0 (2015)	0 (2019)	-	-	-	-	
9.1.12 Taux de couverture des services internet haut débit des entreprises et des particuliers (%)	-	-	-	-	-	-	-
9.1.13 Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe (%)	19,35 (2018)	34,67 (2021)	80	24,19	0,21		
9.1.14 Taux de couverture du territoire à internet très haut débit (%)	7,79 (2015)	61,4 (2021)	100	2,95	59,37		
9.1.15 Taux d'usage des services financiers en ligne par les citoyens (%)	8,33 (2016)	50,86 (2021)	80	10,41	63,58		
<b>9.2 Industrialisation socioéconomiquement durable</b>				<b>9,39</b>	<b>5,51</b>		
9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB (%)	10,04 (2015)	9,61 (2021)	20,08 (Double valeur de référence)	9,39	5,51		
9.2.2 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant (%)	63834,40 (2015)	71361 (2021)	-	-	-	-	-
9.2.3 Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total (%)	14,97 (2015)	12,1 (2018)	-	-	-	-	-
<b>9.5 Innovation, recherche et développement</b>				-	-	-	-
9.5.1 Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB	-		-	-	-	-	-
9.5.2 Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants	-		-	-	-	-	-

**Cible 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en privilégiant un accès universel, financièrement abordable et équitable**

**Indicateur 9.1.1 : Proportion de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année.**

263. La proportion de la population rurale vivant à moins de 2km d'une route praticable toute l'année est égale au pourcentage de la population rurale vivant à moins de 2 km d'une route praticable toute l'année. Pour l'heure, aucune information n'est encore disponible sur les progrès de cet indicateur.

**Indicateur 9.1.2 : Indice d'état du réseau routier**



**Source :** DPAF/MIT

Depuis 2017, l'indice d'état du réseau routier est en progression régulière passant de 37% en 2017 à 63% en 2021. Cette performance qui est le fruit de nombreux travaux de

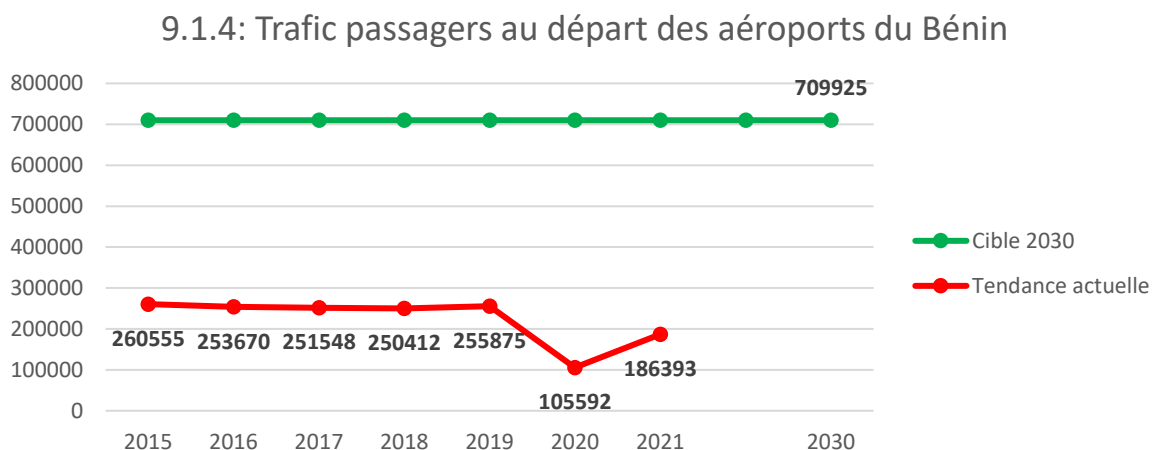
réfection des routes classées et pistes rurales et leur maintien en bon état de service pendant toute l'année rassure quant à l'atteinte de la cible en 2030.

En effet, le réseau d'infrastructures de transport routier a connu sur la période 2016-2021 un rythme de développement et de modernisation accéléré grâce à plusieurs projets qui sont mis en œuvre dans le cadre du Programme d'Actions du Gouvernement (PAG) I du Régime de la Rupture.

### Indicateur 9.1.3: Trafic fret ferroviaire

264. C'est le tonnage total de marchandises transportées par voie ferroviaire en une année. Aucune valeur n'est actuellement disponible pour le suivi de cet indicateur.

### Indicateur 9.1.4 : Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin



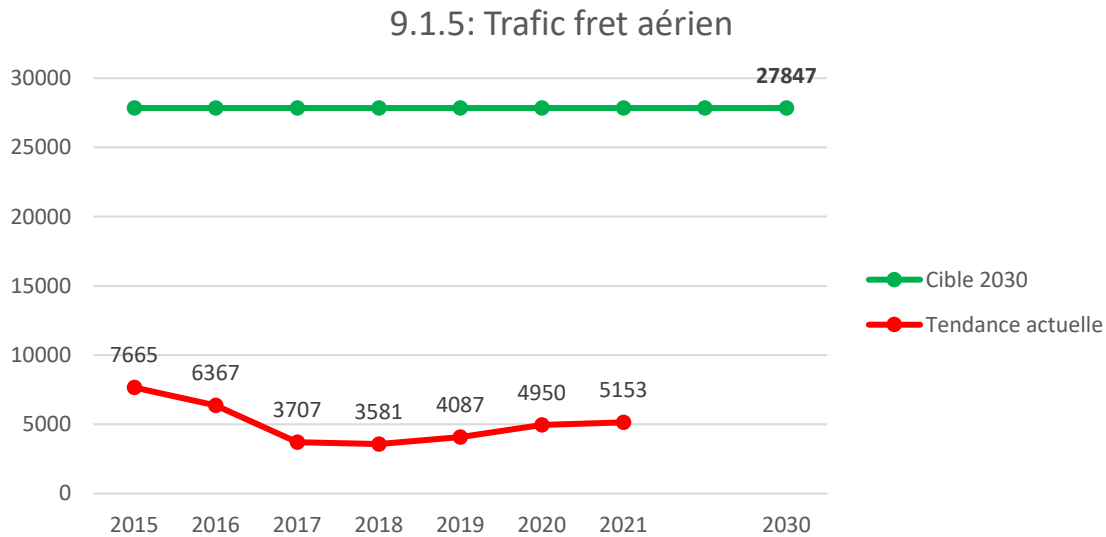
**Source :** DPAF/MIT

265. Ce sont les passagers au départ des aéroports du Bénin sur les vols commerciaux et divers.

266. Sur la période de 2015 à 2021, le niveau de l'indicateur 9.1.4 a enregistré trois tendances. Une stagnation autour de la moyenne de 254412 passagers au départ entre 2015 et 2019, une baisse entre 2019 et 2020 en passant de 255875 à 105592 passagers, soit un taux de diminution de près de 59%, puis une hausse pour atteindre un niveau de trafic de 186393 passagers au départ en 2021. La chute de 59% en 2020 s'explique par

la psychose de la pandémie de la COVID qui a conduit à la fermeture des frontières aériennes dans plusieurs Etats.

### Indicateur 9.1.5 : Trafic fret aérien



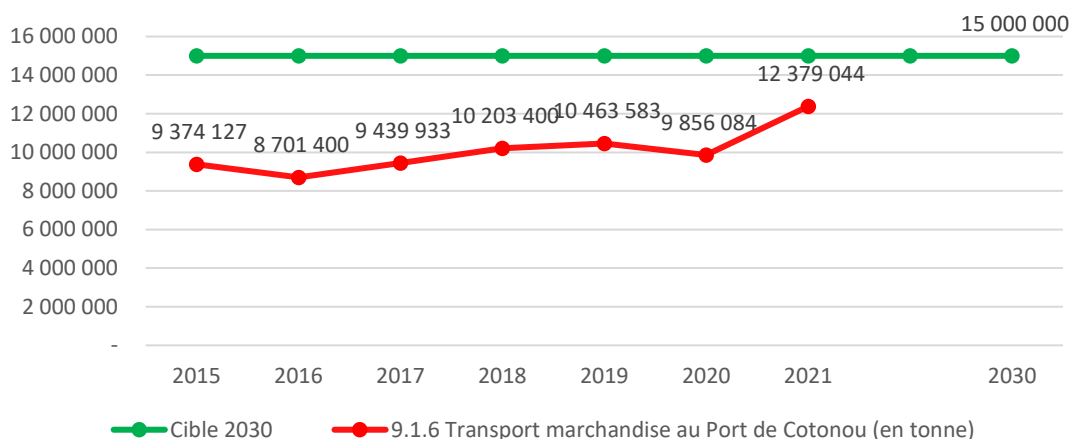
**Source** : DPAF/MIT

267. Le trafic fret aérien est équivalent à la quantité de marchandises transportées par avion aussi bien au départ qu'à l'arrivée.

268. En 2015, la quantité de marchandises transportées par avion aussi bien au départ qu'à l'arrivée est de 7.665 tonnes. Cette quantité a fortement baissé entre 2015 et 2018 où elle s'est établie à 3.581 tonnes. Elle a connu une légère progression pour atteindre 5.153 tonnes en 2021. Ce progrès observé entre 2018 et 2021 s'explique par le transport massif de médicament et de matériel de lutte contre la COVID et à la réouverture des activités frontalières aériennes entre les Etats.

### Indicateur 9.1.6: Transport de marchandises au port

### 9.1.6 Transport marchandise au Port de Cotonou (en tonne)



**Source :** DPAF/MIT

269. C'est la quantité de marchandises au départ et à l'arrivée au port de Cotonou.

270. Après sa chute de 10.547.400 à 8.701.400 tonnes entre 2015 et 2016, la quantité de marchandises au départ et à l'arrivée au port de Cotonou a connu une progression constante passant de 8.701.400 tonnes en 2016 à 10.463.600 tonnes en 2019. Elle a chuté à 9.856.100 en 2020 en raison de la pandémie de la COVID avant de connaître une hausse pour s'établir à 12 379 044 tonnes en 2021.

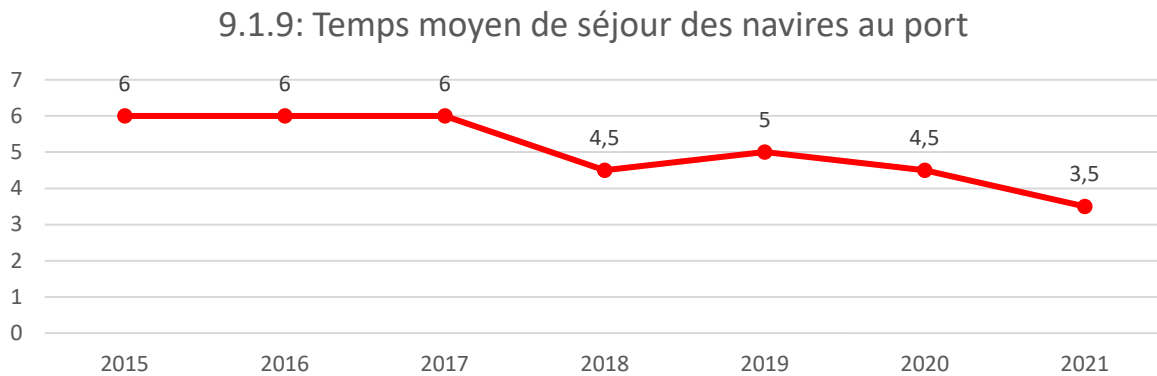
#### **Indicateur 9.1.7: Trafic passagers sur les cours et plans d'eau**

271. Le nombre total de passagers transportés par voies d'eau dans l'année. Aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.

#### **Indicateur 9.1.8 : Taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières**

272. Le taux d'accidentologie lié à l'état des infrastructures routières donne le pourcentage d'accidents par année dû au mauvais état des infrastructures routières. Aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.

## Indicateur 9.1.9 : Temps moyen de séjour des navires au port



Source : DPAF/MIT

273. C'est le temps que passe un navire depuis l'annonce de son arrivée en rade jusqu'à son départ du port.

274. Sur la période 2015-2017, le temps moyen de séjour des navires au port s'est établi à 6 jours. Il s'est amélioré en passant de 6 jours en 2017 pour atteindre 4,5 jours en 2018. Cette performance s'explique par les diverses réformes mises en œuvre par l'administration portuaire depuis quelques années avec le soutien du Gouvernement. Après une hausse pour atteindre le niveau de 5 jours en 2019, il s'est amélioré à nouveau sur la période 2019-2021 en passant de 5 jours en 2019 à 3,5 jours en 2021 en raison notamment des réformes entreprises dans le secteur portuaire.

## Indicateur 9.1.10: Taux d'accès à la TNT des foyers béninois

275. Le taux d'accès à la TNT est le pourcentage des ménages qui ont accès à la TNT pour la période concernée. Ce taux n'est pas encore disponible car la phase de réception de la TNT dans les foyers est en cours de mise en œuvre. Il faut noter la réalisation à 100% de l'infrastructure technique de la TNT (29 sites TNT bien équipés) couvrant 95% de la population ; la mise en place du cadre réglementaire de la TNT; l'approbation en Conseil des Ministres des modalités de lancement de la TNT et la fixation des modalités de mise sur le marché des décodeurs et accessoires de réception de la TNT au Bénin.

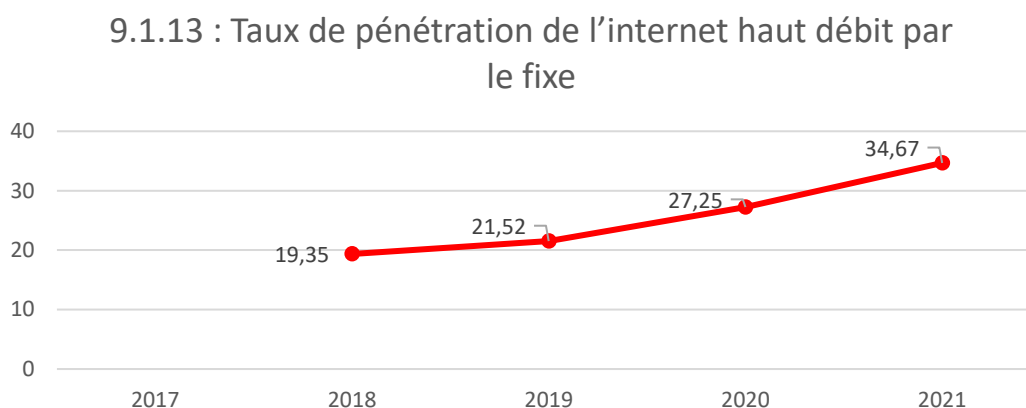
### **Indicateur 9.1.11: Taux de pénétration de la RNT**

276. Le taux de pénétration de la RNT est le pourcentage des ménages qui ont accès à la RNT pour la période concernée. La valeur de cet indicateur est nulle à la date d'aujourd'hui.

### **Indicateur 9.1.12 : Taux de couverture des services internet haut débit des entreprises et des particuliers**

277. C'est le pourcentage des services internet haut débit offerts aux entreprises et aux particuliers pour la période concernée. Aucune information n'est encore disponible pour cet indicateur.

### **Indicateur 9.1.13 : Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe**

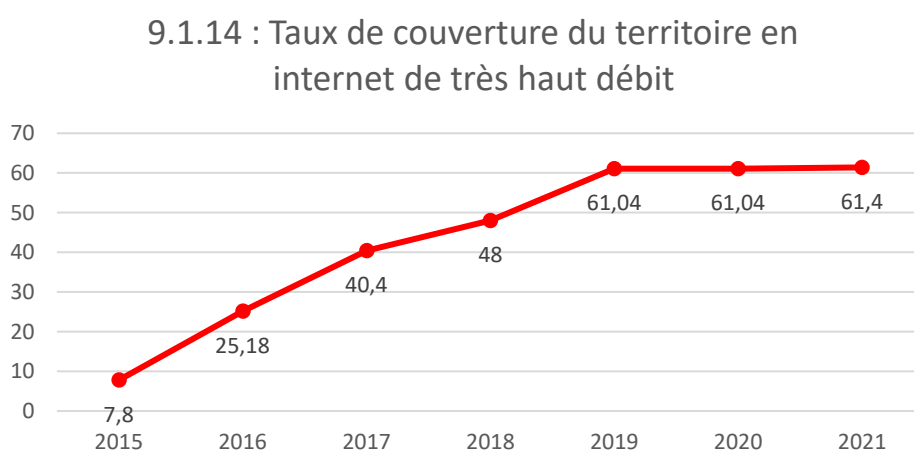


**Source** : DPAF/MND

278. C'est le pourcentage des abonnés à l'internet haut débit par le fixe. Cet indicateur se calcule séparément pour les ménages (I.9.1.13.a) et pour les entreprises (I.9.1.13.b). C'est le pourcentage des abonnés à l'internet haut débit par le fixe. La valeur de cet indicateur est l'agrégation du taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe et du taux de pénétration de l'internet haut débit par le mobile, car les opérateurs mobiles obtiennent la fourniture à l'internet haut débit à travers l'internet fixe large bande.

279. Le taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe a connu une évolution régulière de 2018 à 2021. En effet, ce taux est passé de 19,35% en 2018 à 34,67% en 2021. Le progrès dans la pénétration de l'internet haut débit par le fixe au Bénin est le résultat de la mise en œuvre des réformes intervenues dans le secteur. Grâce à ces réformes, la régulation a été améliorée avec l'adoption d'un nouveau cahier des charges type des Opérateurs, l'adoption d'un nouveau Cahier des Charges type des Opérateurs Fournisseurs d'Accès Internet (FAI), l'adoption de cahier de charge type fixant les conditions de fourniture de services à valeur ajoutée, la revue des indicateurs de qualité de service des réseaux de communications électroniques mobiles ouverts au public, l'adoption des nouvelles modalités d'attribution et les conditions d'exploitation des codes USSD et la mise en place de la portabilité des numéros mobiles. La réduction des inefficacités dans la production des services, et donc des coûts de production suite à la restructuration des opérateurs publics de télécommunications (BTI et BTS) a eu un impact indéniable sur la qualité et les prix. Le nouveau catalogue d'accès à l'internet fixe en est la preuve et est mis à la disposition des opérateurs mobiles et des FAI pour favoriser l'accès ouvert aux capacités de transmission de la SBIN.

#### **Indicateur 9.1.14 : Taux de couverture du territoire en internet très haut débit**

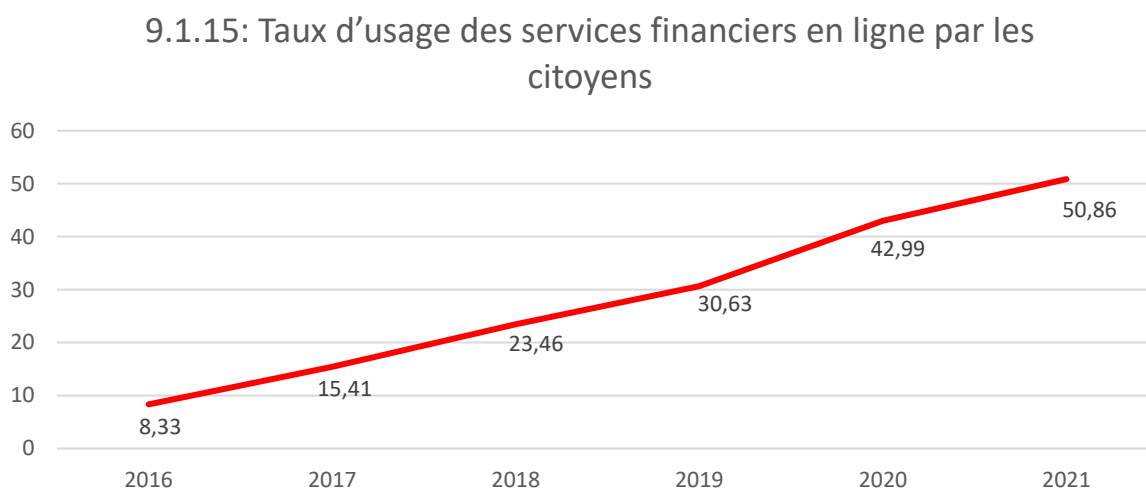


**Source :** DPAF/MND

280. Le taux de couverture du territoire en internet très haut débit est le pourcentage des communes du territoire national dans lesquelles l'internet très haut débit est déployé.

281. Depuis 2015, ce taux a progressé de façon régulière passant de 7,8 à 40,4% en 2017, puis à 48% en 2018, 61,04% en 2019 et 2020 avant de s'établir à 61,4% en 2021. Cette progression du niveau de couverture du territoire en internet haut débit s'explique par la mise en œuvre du Projet de Développement des Infrastructures de Télécommunication et des Technologies et de la communication (PDI2T) qui a permis de déployer la fibre optique dans 67 communes avec 47 points de présence de la fibre optique correspondant à l'accès de l'internet haut débit à 47 communes.

**Indicateur 9.1.15 : Taux d'usage des services financiers en ligne par les citoyens**



**Source :** DPAF/MND

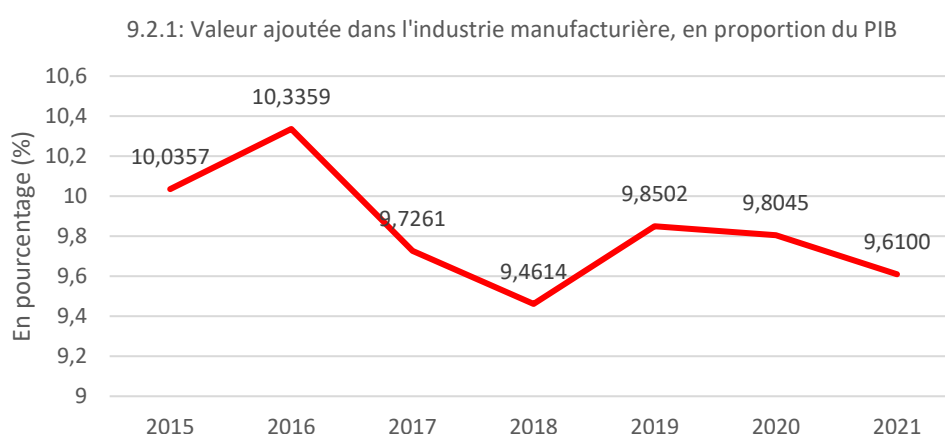
282. C'est le pourcentage des services financiers en ligne utilisés par les citoyens. Le taux d'usage des services financiers en ligne par les citoyens est calculé en faisant le rapport entre le nombre de comptes des services financiers mobiles (SFM) actifs au Bénin et la population béninoise. Ce taux d'usage représente la pénétration des services financiers mobiles actifs au Bénin.

283. Depuis 2016, le niveau d'usage des services financiers en ligne par les citoyens connaît une évolution remarquable. En effet, de 8,33% en 2016, ce taux a connu une hausse pour s'établir à 30,63%, 42,99% et 50,86% respectivement en 2019, 2020 et 2021. Cette progression est le résultat des réformes mises en œuvre par le Gouvernement

dans le secteur de la téléphonie mobile qui ont induit l'accélération de la pénétration des services financiers mobiles. Ces services financiers mobiles sont relatifs aux services mobiles money (MTN et Moov).

**Cible 9.2 : Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés**

**Indicateur 9.2.1 : Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB**

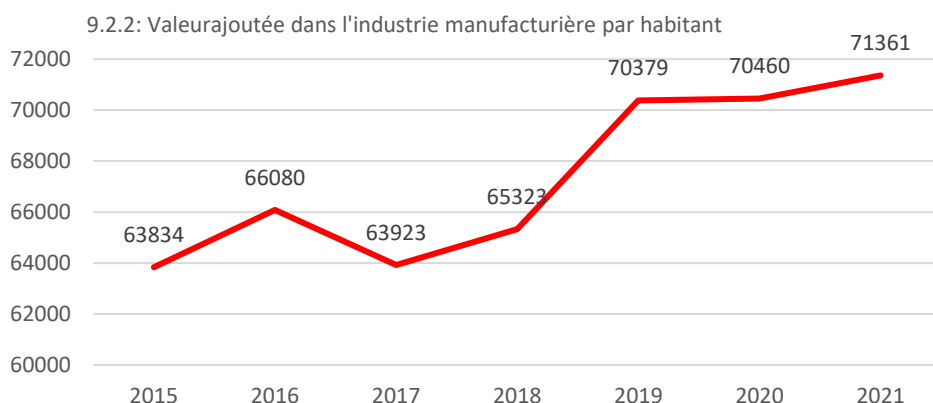


Source : INStad, DPAF/MIC

284. La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB est équivalente à la part de la valeur ajoutée imputable à l'industrie manufacturière dans le PIB.

285. La part de la valeur ajoutée de l'industrie manufacturière dans le PIB a connu une légère hausse de 2015 à 2018 (10,03 à 10,33) avant de prendre une tendance à la baisse entre 2016 et 2018 en passant de 10,33 ; 9,72 à 9,46. De 2018 à 2021, elle a évolué en dents de scie en prenant respectivement les valeurs 9,46%, 9,85% et 9,61%.

### Indicateur 9.2.2 : Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant

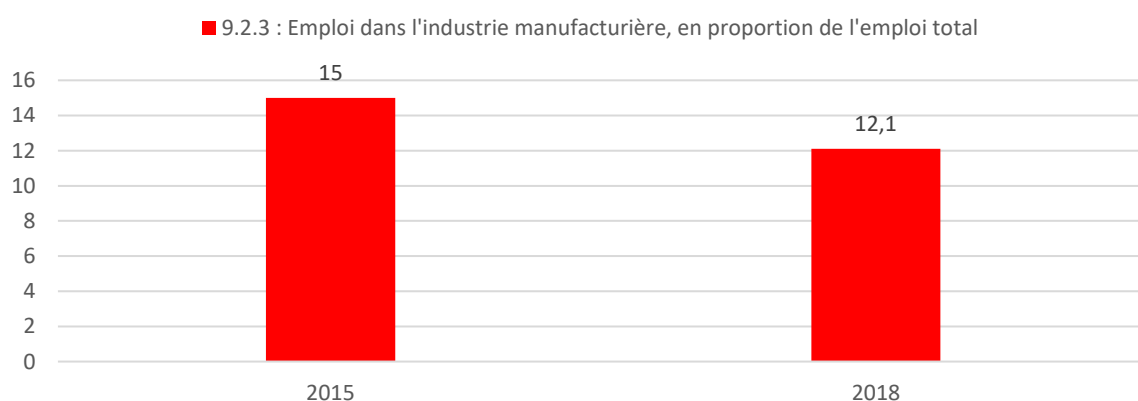


**Source** : INStaD, DPAF/MIC

286. La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant est la part de la richesse produite par les industries manufacturières qui revient à chaque individu de la population nationale.

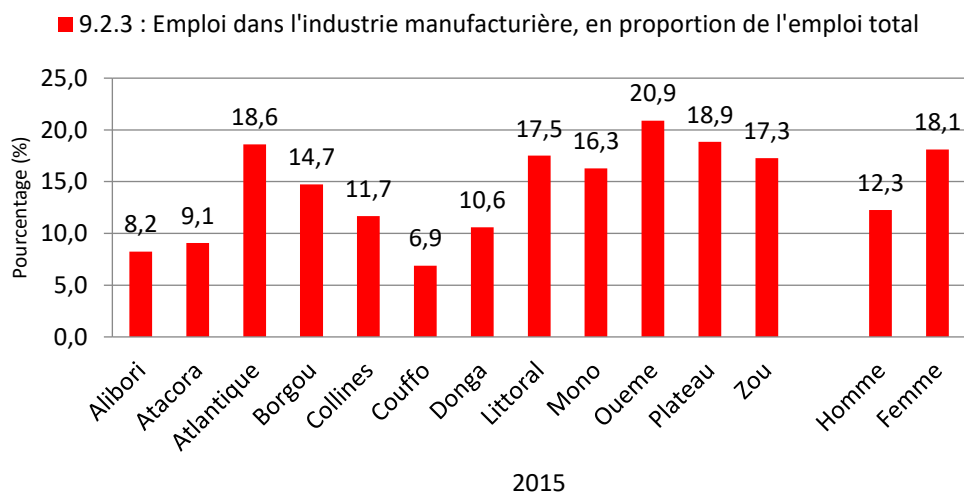
287. La valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière par habitant a évolué en dent de scie sur la période 2015-2017 passant respectivement de 63834 FCFA, 66080 FCFA à 63923 FCFA. Puis une croissance sur la période 2017 à 2021, passant de 63923 FCFA en 2017 à 71361 FCFA en 2021.

### Indicateur 9.2.3 : *Emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total*



**Source** : EMICoV 2015, ERI-ESI 2018, INStaD

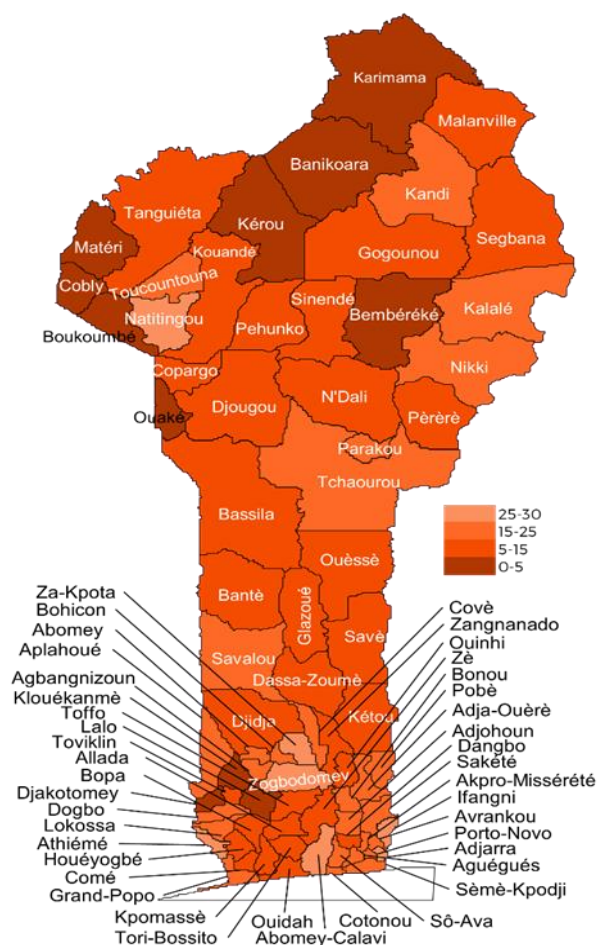
288. L'emploi dans l'industrie manufacturière, en proportion de l'emploi total est le pourcentage d'emplois dans le secteur de l'industrie manufacturière dans l'emploi total. Le niveau de cet indicateur est passé de 15% en 2015 à 12,1% en 2018.



**Source** : EMICoV 2015, INStad

289. En 2015, le pourcentage d'emplois dans le secteur de l'industrie manufacturière dans l'emploi total de six (06) départements à savoir l'Atlantique (18,6%), le Littoral (17,5%), le Mono (16,3%), l'Ouémé (20,9%), le Plateau (18,9%) et le Zou (17,3%) est supérieur à la proportion nationale. La désagrégation du pourcentage par sexe de l'individu montre que le pourcentage d'emplois dans le secteur de l'industrie manufacturière dans l'emploi total chez les femmes (18,1%) est supérieur à celui des hommes (12,3%).

Figure 36 : Proportion d'emplois dans l'industrie manufacturière par commune en 2015 (%)



Source : EMICoV 2015, INStAD

290. En 2015, sur soixante-dix-sept communes, sept (07) à savoir, Abomey-Calavi, Adjarra, Athieme, Ifangni, Natitingou, Za-Kpota et Zogbodomey ont enregistré une proportion d’emplois dans l’industrie manufacturière comprise entre 25 et 30%.

**Cible 9.5 : Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant nettement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche - développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche-développement d'ici à 2030**

**Indicateur 9.5.1 : Dépenses de recherche-développement en proportion du PIB**

291. Les dépenses de recherche-développement en proportion du PIB sont équivalentes à la part que représentent les dépenses de recherche-développement dans le PIB. Aucune information n'est actuellement disponible sur l'évolution de cet indicateur.

**Indicateur 9.5.2 : *Nombre de chercheurs (équivalent plein temps) par million d'habitants***

292. C'est le rapport entre le nombre de chercheurs et l'effectif de la population totale. Aucune information n'est actuellement disponible sur l'évolution de cet indicateur.



## Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

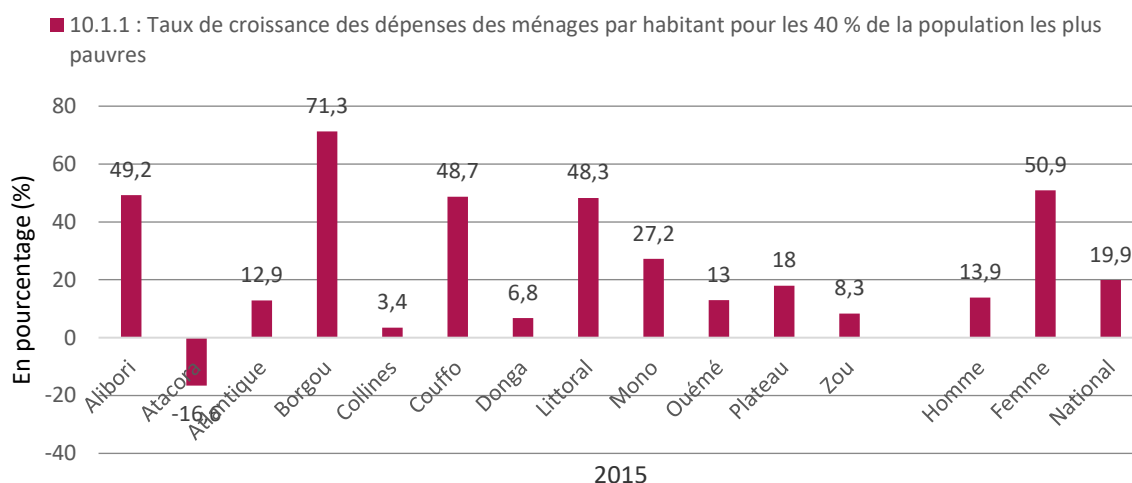
293. Au niveau du dixième objectif, les niveaux des indices de l'ODD et de ses cibles sont restés stables mais leurs statuts dénotent l'existence de défis majeurs. On note que le Bénin n'a parcouru que le dixième du chemin vers l'atteinte de cet objectif.

Tableau 12 : Indicateurs composites de l'ODD 10

ODD 10 Inégalités réduites	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
<b>10.1 Evolution des revenus des plus pauvres</b>				24,11	24,11		-
10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres (%)	19,89 (EmicoV 2015)	19,89 (EmicoV 2015)	33,55	26,36	26,36		-
10.1.2 Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour l'ensemble de la population (%)	9,93 (EmicoV 2015)	9,93 (EmicoV 2015)	16,75	22,06	22,06		-
<b>10.2 Autonomisation et Intégration</b>				16,71	16,71		-
10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian (%)	23,05 (EmicoV 2015)	23,05 (EmicoV 2015)	13,33	16,71	16,71		-
<b>10.3 Égalité des chances</b>				5	5		-
10.3.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme (%)	28,5 (ERI-ESI 2018)	28,5 (ERI-ESI 2018)	0	5	5		-

**Cible 10.1 : D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent des plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.**

**Indicateur 10.1.1 : Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour les 40% de la population les plus pauvres**

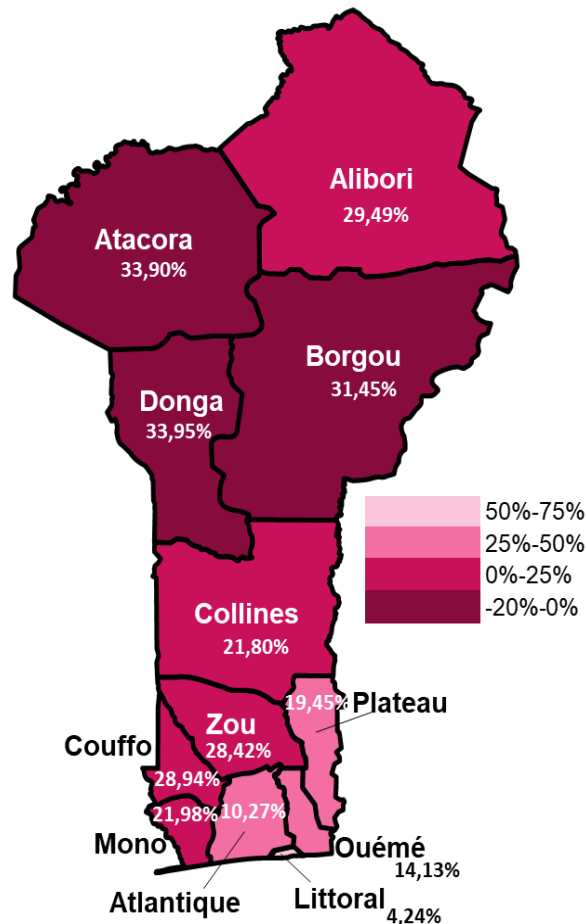


**Source :** EMICoV 2015, INStAD

294. Le taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour les 40% de la population les plus pauvres est égal à la variation relative des dépenses des ménages par habitant abritant les 40% les plus pauvres de la population entre deux dates.

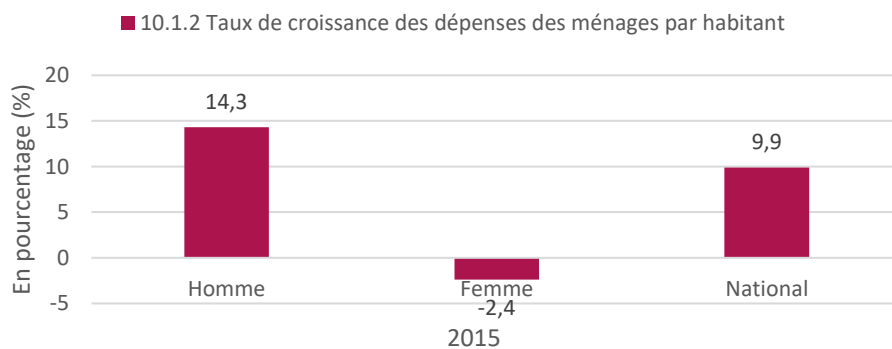
295. Ce taux de croissance s'est établi à 19,9% en 2015 au niveau national. Il est faible (13,9%) chez les ménages dirigés par les hommes et de 50,9% chez les ménages dirigés par les femmes. La lecture du graphique montre que le taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres, est inférieur à 20% dans sept (07) départements à savoir : l'Atacora, l'Atlantique, les Collines, la Donga, l'Ouémé, le Plateau et le Zou. Cependant, il est assez élevé dans plusieurs départements dont le Borgou (71,3%).

Figure 37 : Proportion d'emplois dans l'industrie manufacturière par département en 2015 (%)



Source : EMICoV 2015, INSAE

**Indicateur 10.1.2 : Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour l'ensemble de la population**



**Source :** EMICoV 2015, INSAE

296. Le rapport de la variation entre les dépenses des ménages par habitant pour l'ensemble de la population entre deux dates et la valeur à l'origine. Ce taux s'est établi à 9,9% en 2015. Il est un peu plus fort au sein de la population masculine (14,3%) pendant qu'il est en régression au sein de la population féminine, soit -2,4%.

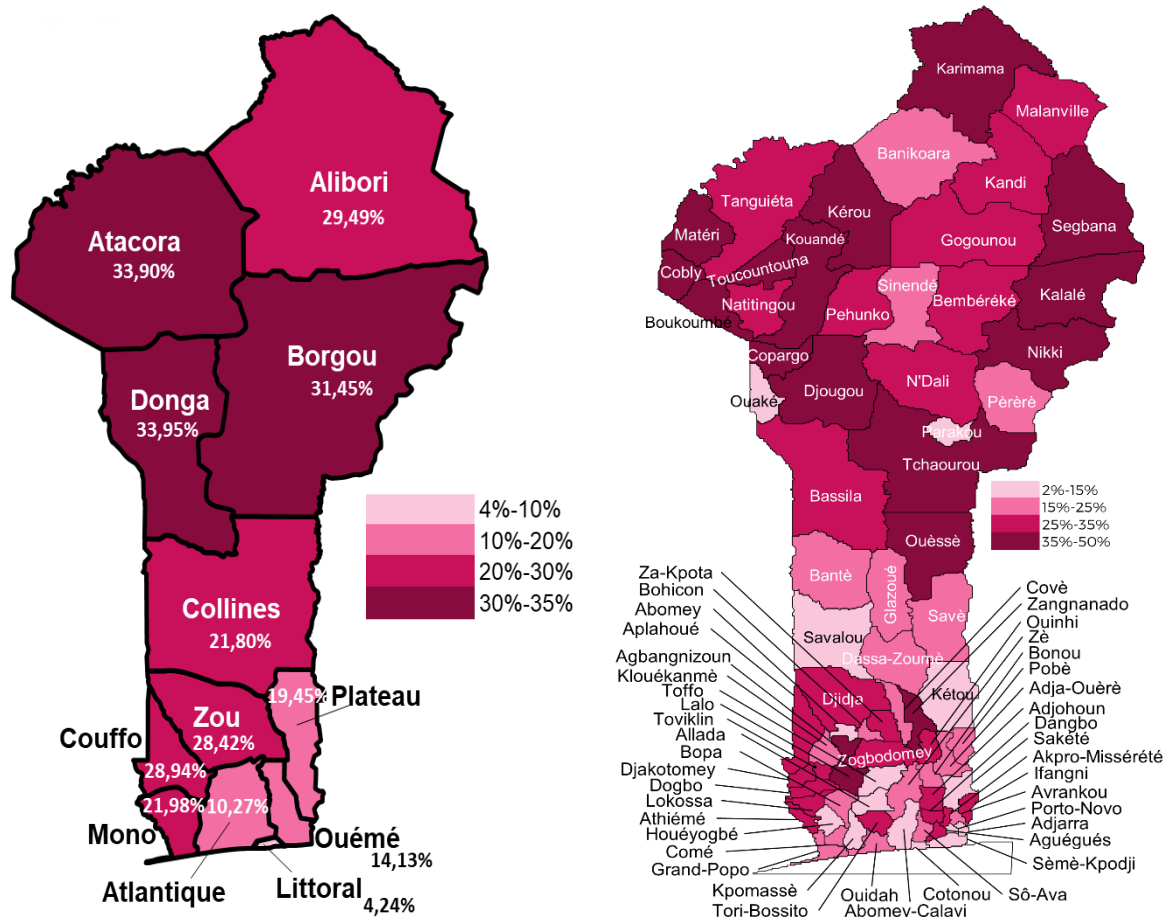
**Cible 10.2 : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre.**

**Indicateur 10.2.1 : Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian.**

297. Cette proportion est donnée par le pourcentage de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian.

298. La proportion nationale de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian s'est établie à 23,1% en 2015. Sur les douze (12) départements, six (06) à savoir l'Alibori (29,5%), l'Atacora (33,9%), le Borgou (31,4%), le Couffo (28,9%), la Donga (34%) et le Zou (28,4%) présentent des proportions supérieures à la moyenne nationale.

Figure 38 : Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian par commune en 2015 (%)



Source : EMICoV 2015, INSAE

299. En 2015, 17 communes sur les 77, à savoir Agbangnizoun, Boukoubme, Coblly, Copargo, Djougou, Kalale, Karimama, Kerou, Kouande, Lalo, Materi, Nikki, Ouesse, Segbana, Tchaourou, Toucountouna et Zagnanado présentent une proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian, comprise entre 35 et 50%. Par ailleurs, 15 communes à savoir, Abomey (13%), Abomey-Calavi (2,3%), Adjarra (11,5%), Allada (14,4%), Cotonou (4,2%), Houeyogbe (14,8%), Kétou (14,4%), Kpomassè (7,2%), Ouaké (14,7%), Parakou (12,8%), Porto-Novo (5,6%), Sakété (12,5%), Savalou (13,7%), Sèmè-Kpodji (5,7%) et Toffo (10,3%) ont enregistré une proportion appartenant à la tranche de 2 à 15%.

**Cible 10.3 : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière**

**Indicateur 10.3.1 : Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme.**

300. Le pourcentage de la population de 12 ans ou plus ayant fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme. Son niveau est de 28,5% en 2018.



## Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

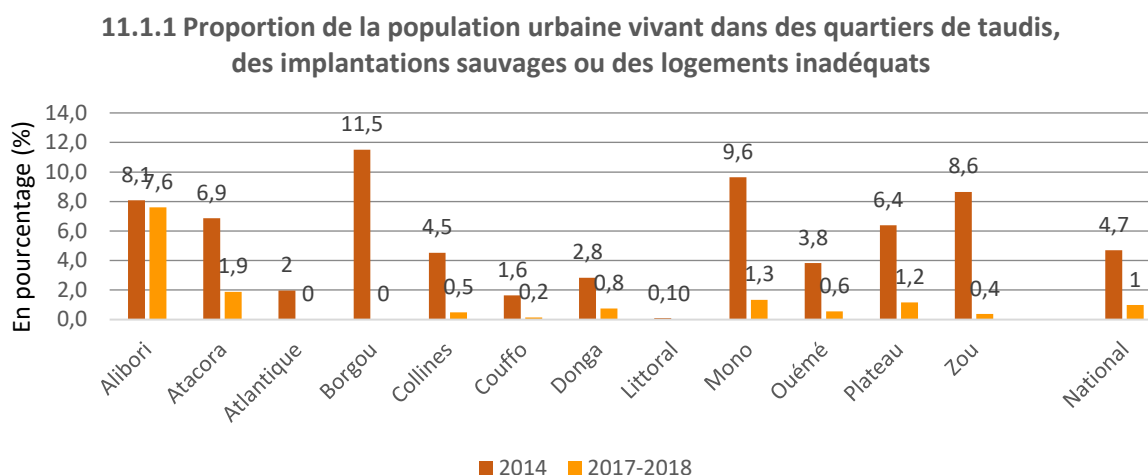
301. Sur les cinq (5) indicateurs composites de l'ODD11, seule la proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats est disponible. De 2015 à 2017-2018, l'indicateur a considérablement baissé pour tendre vers la cible fixée à l'horizon 2030. En 2021, cet indicateur a connu une augmentation importante pour atteindre 4,7% dont l'atteinte présente de nouveaux « défis majeurs ».

Tableau 13 : Indicateurs composites de l'ODD 11

ODD 11 Villes et communautés Durables	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
<b>11.1 Accès au logement Dément</b>				-	6	-	-
11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats (%)	4,69 (MICS 2015)	4,7 (EDS 2017-2018)	0	6,2	6		
11.1.2 Proportion de personnes vivant dans les habitations urbaines inondées (%)	-	-	-	-	-	-	-
<b>11.3 Urbanisation durable</b>				-	-	-	-
11.3.1 Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique (%)	-	-	-	-	-	-	-
11.3.2 Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique (%)	-	-	-	-	-	-	-
<b>11.5 Prévention et limitation de l'impact des catastrophes</b>				-	-	-	-
11.5.2 Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB national, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base (%)	-	-	-	-	-	-	-

**Cible 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis**

**Indicateur 11.1.1: Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats**



**Source :** MICS 2014, EDS 2017-2018, INSAE

302. La proportion de la population urbaine vivant dans les quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats est le rapport exprimé en pourcentage du nombre de personnes vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats au nombre total d'habitants des quartiers.

303. On note une contreperformance quant à l'atteinte de cet indicateur, il passe de manière drastique de 0,99% en 2017-2018 à 4,7% en 2021. Néanmoins, des différences existent entre les départements. En effet, la proportion a baissé jusqu'à s'annuler en 2018 dans les départements de l'Atlantique, du Borgou et du Littoral, alors qu'elle reste assez élevée dans l'Alibori. En 2017-2018, la proportion de la population urbaine vivant dans les quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats est nulle dans les communes de l'Atlantique, du Borgou et du Littoral.

**Indicateur 11.1.2: *Proportion de personnes vivant dans les habitations urbaines inondées.***

304. La proportion de la population urbaine vivant dans les habitations inondées est le rapport exprimé en pourcentage de l'effectif de la population urbaine vivant dans les habitations périodiquement envahies par les eaux et de la population urbaine totale. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

**Cible 11.3 : D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays**

**Indicateur 11.3.1 : Ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique**

305. Le ratio entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique est le rapport entre le taux d'utilisation des terres et le taux de croissance démographique. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

**Indicateur 11.3.2 : Proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique**

306. La proportion de villes dotées d'une structure de participation directe de la société civile à la gestion et à l'aménagement des villes, fonctionnant de façon régulière et démocratique est le pourcentage de villes qui disposent d'une telle structure... Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

**Cible 11.5 : D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles qui sont liées à l'eau, et réduire nettement la part du produit intérieur brut mondial représentée par les pertes économiques directement imputables à ces catastrophes, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable**

***Indicateur 11.5.2 : Pertes économiques directement attribuables aux catastrophes par rapport au PIB national, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base***

307. C'est le pourcentage annuel de pertes économiques causées par les catastrophes par rapport au PIB national. Ces pertes économiques, y compris les dommages causés aux infrastructures critiques et la perturbation des services de base est de 0,041 en 2010.

## IV. Planète

308. A travers ce pilier, les Etats veulent lutter contre la dégradation de la planète, en recourant à des modes de consommation et de production durables, en assurant la gestion durable de ses ressources naturelles et en prenant d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques, afin qu'elle puisse répondre aux besoins des générations actuelles et futures. Le focus est donc fait sur les ODD 12 (consommation et production durable), ODD 13 (mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), ODD 14 (vie aquatique) et ODD 15 (vie terrestre).

309. En absence des données, les indices ont été calculés pour les ODD 13 et 15. L'indice de l'ODD 15 s'est amélioré, passant de 11,15 à 34,58, de même que celui de l'ODD 13 passant de 37,75 à 41,92.




### Etablir des modes de consommation et de production durables

310. Au niveau de l'ODD 12, il n'y a pas assez d'informations sur les indicateurs retenus dans le manuel de définition et de calcul des indicateurs des cibles prioritaires des ODD pour faire ressortir les valeurs des indices. Ainsi, dans les sections suivantes, les définitions des indicateurs de l'ODD 12 sont présentés.

Tableau 14 : Indicateurs composites de l'ODD 12

ODD 12 Consommation et production responsable	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
<b>12.2 Gestion durable des ressources naturelles</b>				-	-	-	-
12.2.1 Consommation de matière (tonne)	-	-	-	-	-	-	-
12.2.2: Consommation intérieure de matière par habitant (tonne)		-	-	-	-	-	-
<b>12.5 Réduction des déchets</b>				-	-	-	-

ODD 12 Consommation et production responsable	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
12.5.1 Taux de recyclage national (%)	-	12 (2021)	-	-	-	-	-
<b>12.7 Marchés publics durables</b>				-	-	-	-
12.7.1 Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics	0	1 (2021)	1	0	100		-
<b>12.8 Formation et information environnementales</b>				-	-	-	-
12.8.1 Nombre d'étudiants Inscrits en dernière année de formation dans le domaine d'environnement.	-	-	-	-	-	-	-
12.8.2 Nombre d'école (écoles, collèges et lycées) ayant des projets d'éducation au développement durable (plantation d'arbre, école verte,)	-	-	-	-	-	-	-

**Cible 12.2 : D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles**

**Indicateur 12.2.1 : Consommation intérieure de matière**

311. C'est la quantité de matières entrant dans l'économie. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

**Indicateur 12.2.2 : Consommation intérieure de matière par habitant**

312. C'est la quantité de matières entrant dans l'économie par habitant. Aucune information n'est actuellement disponible pour cet indicateur.

**Cible 12.5 : La production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation**

### **Indicateur 12.5.1 : *Taux de recyclage national***

313. C'est le rapport en pourcentage de la quantité de déchets solides ménagers effectivement collectée et de la quantité totale produite.

314. Le taux de recyclage de déchets collectés au Bénin est de 12%. Ce taux est relativement faible et des efforts restent à fournir pour un meilleur assainissement de notre cadre de vie.

### **Cible 12.7 : Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales**

#### **Indicateur 12.7.1 : *Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics***

315. C'est l'effectif des pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics.

Il est à noter que notre pays met en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics ; ce qui confère la valeur 1 (maximale) à cet indicateur.

### **Cible 12.8 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature**

#### **Indicateur 12.8.1 : *Nombre d'étudiants inscrits en dernière année de formation dans le domaine de l'environnement***

316. C'est le nombre d'étudiants inscrits en dernière année d'une formation dans le domaine de l'environnement au cours de l'année. Aucune information n'est actuellement disponible sur les progrès de cet indicateur.

**Indicateur 12.8.2 : Nombre d'école (écoles, collèges et lycées) ayant des projets d'éducation au développement durable (Plantation d'arbre, école vert)**

317. C'est le nombre d'écoles ayant des projets d'éducation au développement durable au cours de l'année. Il n'y a pas d'informations disponibles par rapport à cet indicateur.



**Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions**

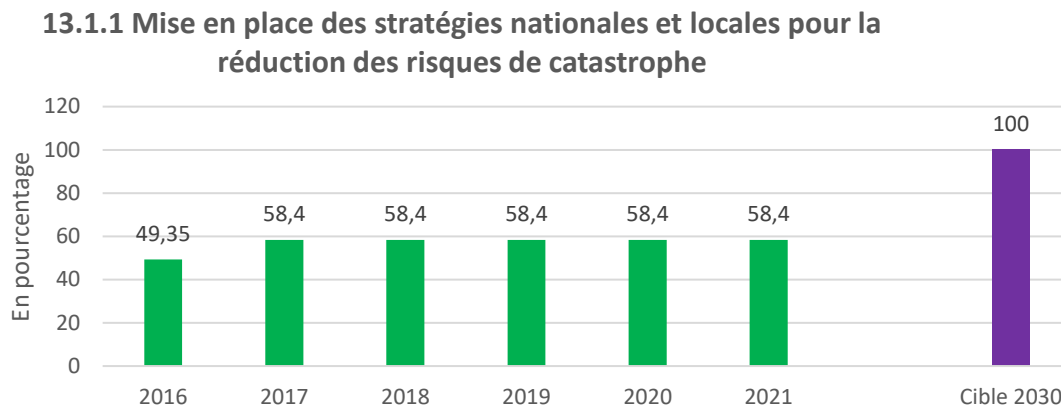
318. Pour ce qui concerne l'ODD 13, le niveau de son indice de progrès est passé de 33,84 à 41,92. Le niveau de son indice montre que le pays n'a pas encore fait la moitié du chemin à parcourir pour atteindre cet ODD dénotant de l'existence de défis majeurs à relever au niveau de cet ODD.

Tableau 15 : Indicateurs composites de l'ODD 13

ODD 13 Lutte contre le Changement Climatique	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
<b>13.1 Résilience et adaptation</b>				<b>33,84</b>	<b>41,92</b>		
13.1.1 Mise en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe	49,35 (2016)	58,44 (2021)	100	7,91	24,44		
13.1.2 Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	0,23 (2016)	1,55 (2021)	0	61,67	65,63		
13.1.3 Nombre de disparus suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	-	-	-	-	-	-	-
13.1.4 Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	732,4 (2016)	1765,53 (2021)	100	79,47	45,92		

**Cible 13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat**

**Indicateur 13.1.1 : *Mise en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe***



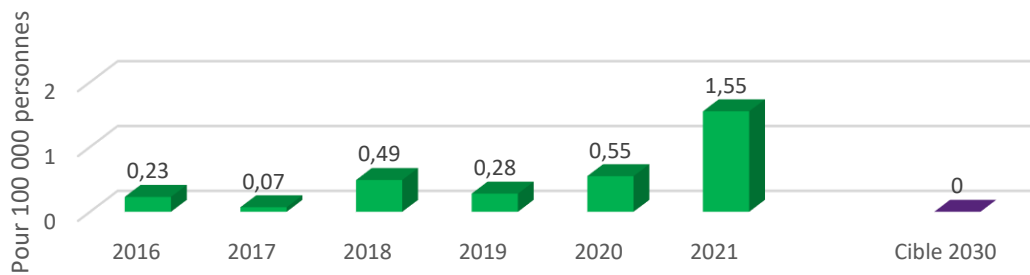
**Source :** DPAF/MISP

319. C'est le rapport du nombre de communes disposant d'un plan local de gestion des risques de catastrophe, par le nombre total de communes.

320. Le niveau de cet indicateur s'est accru de 49,35 % entre 2016 et 2017 et, est resté stable (58,4%) au cours de la période. Cette stabilisation du taux s'explique par l'insuffisance de ressources pour la mise en place et l'opérationnalisation des stratégies locales pour la réduction des risques et catastrophes.

**Indicateur 13.1.2 : *Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes***

### 13.1.2 Nombre de décès suite à des catastrophes pour 100 000 personnes



**Source :** DPAF/MISP.

321. Le nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes est le rapport du nombre de personnes décédées suite à des catastrophes au cours de la période de référence et la population totale multiplié par 100 000.

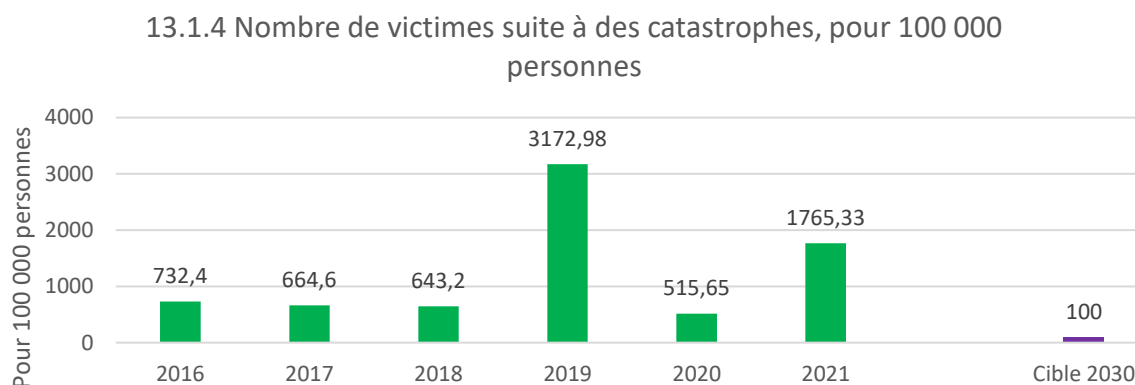
322. Le nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes s'est amélioré en passant de 0,23 à 0,07 entre 2016 et 2017. La situation s'est dégradée entre 2017 et 2018. Cette hausse du nombre de décès s'explique par les inondations et autres catastrophes enregistrées dans la période. Entre 2018 et 2019, le nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes a baissé de 42,8 points de pourcentage. Cette tendance baissière n'a pas duré dans le temps car, le nombre de décès s'est accru de 0,28 à 1,55 pour 100 000 habitants entre 2019 et 2021. Cette hausse pourrait s'expliquer par l'occupation anarchique des zones à haut risque par les populations, le refus de certaines couches de la population de ne pas abandonner la terre de leurs ancêtres malgré que ces zones soient déclarées à haut risque et l'incivisme (utilisation des bidons ou des bois en lieu et place des pirogues ou barques pour traverser les lacs et cours d'eaux).

### **Indicateur 13.1.3 : Nombre de disparus suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes**

323. Le nombre de disparus suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes est le rapport du nombre de personnes disparues suite à des catastrophes au cours de la période

de référence et la population totale multiplié par 100 000. Aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.

**Indicateur 13.1.4 : Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes**



Source : DPAF /MISP.

324. Le nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes est le rapport du nombre de personnes victimes suite à des catastrophes au cours de la période de référence et la population totale multiplié par 100 000.

325. Le nombre de victimes suite à des catastrophes pour 100000 personnes est passé de 732,4 en 2016, pour s'établir à 643,2 victimes pour 100.000 personnes en 2018. Ensuite, le niveau de l'indicateur s'est accru en 2019 en atteignant son pic sur la période, soit 3172,98 victimes pour 100.000 personnes avant de baisser pour s'établir à 1765,33 victimes pour 100.000 personnes en 2021. Cette baisse s'explique par l'opérationnalisation du plan de contingence. Le pic observé en 2019 est lié au fait que le Bénin a connu la deuxième plus grande inondation en dehors de celle de 2010 qui a engendré d'énorme dégâts et perte économique.



## Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

326. Pour ce qui concerne l'ODD 14, il n'y a pas assez d'informations sur les indicateurs retenus dans le manuel de définition et de calcul des indicateurs des cibles prioritaires des ODD pour faire ressortir les valeurs des indices. Ainsi, dans les sections suivantes, il est présenté les définitions des indicateurs dudit ODD.

Tableau 16 : Indicateurs composites de l'ODD 14

ODD 14 Vie aquatique	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
<b>14.2 Écosystèmes marins et côtiers</b>				-	-	-	-
14.2.1 Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches écosystémiques (%)	-	0,691 (2021)	-	-	-	-	-
14.2.2 Superficie de zones économique marine (ha)	-	321444,2 (2021)	-	-	-	-	-
14.2.3 Plateau continental Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémique	-	-	-	-	-	-	-
<b>14.5 Préservation de zones marines</b>				-	-	-	-
14.5.1 Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées (%)	-	13,38 (2021)	-	-	-	-	-

**Cible 14.2: D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans**

**Indicateur 14.2.1 : Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques**

327. La proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques.

328. La proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques qui est le rapport en pourcentage du nombre de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques et le nombre total de zones économiques exclusives nationales a affiché en 2021 comme les deux dernières années une valeur constante de 0,691%.

**Indicateur 14.2.2 : *Superficie de zones économiques marines***

329. La proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques est le rapport en pourcentage du nombre de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques et le nombre total de zones économiques exclusives nationales. Cet indicateur est renseigné seulement en 2021 et affiche une valeur de 321 424,2 ha.

**Indicateur 14.2.3 : *Plateau continental Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques***

330. La proportion de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques est le rapport en pourcentage du nombre de zones économiques exclusives nationales gérées en utilisant des approches éco systémiques et le nombre total de zones économiques exclusives nationales. Aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.

**Cible 14.5 : D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles**

**Indicateur 14.5.1 : *Proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées***

331. La proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées est la superficie des étendues maritime couverte par des aires marines protégées exprimée en pourcentage de la superficie totale maritime.

332. La proportion de la surface maritime couverte par des aires marines protégées est la superficie des étendues maritime couverte par des aires marines protégées exprimée en pourcentage de la superficie totale maritime. La seule valeur 13,38% enregistrée par l'indicateur depuis 2019, est restée constante jusqu'à 2021.



**Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité**

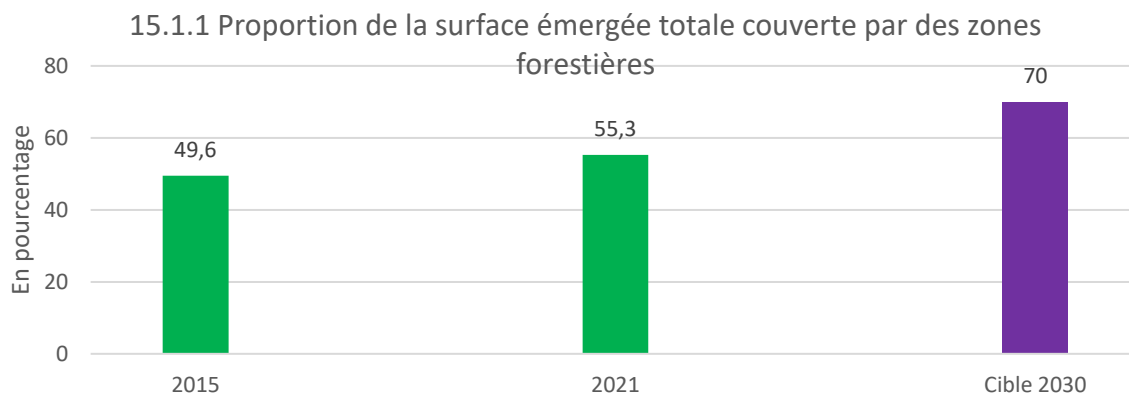
333. Le tableau ci-après montre l'évolution des indices de progrès pour les cibles et les indicateurs de l'ODD 15 ainsi que leurs statuts. L'indice de l'ODD 15 est égal à 14,56 dénotant que le pays a parcouru juste septième du chemin vers l'atteinte de cet objectif au niveau duquel des défis majeurs peuvent être relevés.

Tableau 17 : Indicateurs composites de l'ODD 15

ODD 15 Vie terrestre	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
<b>15.1 Préservation des écosystèmes terrestres</b>				<b>18,2</b>	<b>41,20</b>		
15.1.1 Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières (%)	49,55 (2015)	55,3 (2021)	70	18,2	41,2		
15.1.2 Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées (%)	54,24 (2021)	54,24 (2021)	-	-	-	-	-
15.1.3 Proportion des sites importants pour la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées (%)	-	-	-	-	-	-	-
<b>15.2 Gestion durable des Forêts</b>				<b>9</b>	<b>9</b>		-
15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts (%)	4,5 (2015)	4,5 (2015)	50	9	9		-
<b>15.3 Dégradation des sols</b>				<b>18,85</b>	<b>18,85</b>		-
15.3.1 Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre (%)	41,23 (2015)	-	25	18,85	18,85	-	-

**Cible 15.1 : D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier des forêts, des zones humides, des montagnes et des zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux**

**Indicateur 15.1.1: Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières**



Source : DPAF/ MCVDD

334. La proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières est la superficie des étendues couverte par des zones forestières exprimée en pourcentage de la superficie totale des terres du pays.

335. La proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières s'est accrue, passant de 49,6% à 55,3% entre 2015 et 2021.

**Indicateur 15.1.2: Proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées**

336. La proportion des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées est la part exprimée en pourcentage des sites importants pour la biodiversité terrestre qui sont couverts par des aires protégées dans l'ensemble des sites couverts par des aires protégées. Soulignons que les données ne sont pas disponibles que seul un taux de 54,24% a été enregistré en 2021.

### **Indicateur 15.1.3 : Proportion des sites importants pour la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées**

337. La proportion des sites importants pour la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées est la part exprimée en pourcentage des sites importants pour la biodiversité des eaux douces qui sont couverts par des aires protégées dans l'ensemble des sites couverts par des aires protégées. Aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.

### **Cible 15.2 : D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial**

#### ***Indicateur 15.2.1 : Progrès vers la gestion durable des forêts***

338. C'est la proportion de la superficie des forêts restaurée par rapport à la superficie totale dégradée. Il n'y a pas actuellement assez d'informations pour apprécier l'évolution du progrès vers la gestion durable des forêts, la seule information qui existe est celle de 2015 qui est de 4,5%.

### **Cible 15.3 : D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des terres**

#### ***Indicateur 15.3.1 : Surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre***

339. La proportion de la surface émergée totale occupée par des terres dégradées correspond à la superficie totale occupée par des terres dégradées exprimée en pourcentage de la superficie totale des terres du pays. Il n'y a pas d'informations disponibles pour relater l'évolution, seule la valeur de référence (41,2% en 2015) est disponible.

## V. Paix

---

340. La paix constitue un facteur pour le développement, l'implémentation d'un climat d'affaires, de justice sociale. Le Pilier « Paix » regorge de tous les aspects concourant à l'avènement de sociétés pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et la violence, étant donné qu'il ne peut y avoir de développement durable sans paix ni de paix sans développement durable. Il comprend un seul ODD, l'ODD 16 (paix, justice et institutions efficaces) pour lequel on constate légère variation à la hausse de l'indicateur global. En effet, l'indice de l'ODD 16 s'est établi à 23,10 contre 11,49 pour l'année de référence.















**Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous**

341. Au niveau de l'ODD 16, des défis majeurs persistent et la valeur de l'indice a connu une légère variation à la hausse (passant de 11,49 à 23.10), montrant ainsi que le pays est en moyenne à 23% du chemin à parcourir pour l'atteinte de cet objectif. En effet, à l'exception de la cible 16.6 « Institutions exemplaires » dont l'indice est resté statique, égal à 6,16, les niveaux des indices des quatre autres cibles de cet objectif ont connu des variation positives par rapport aux valeurs de référence.

Tableau 18 : Indicateurs composites de l'ODD 16

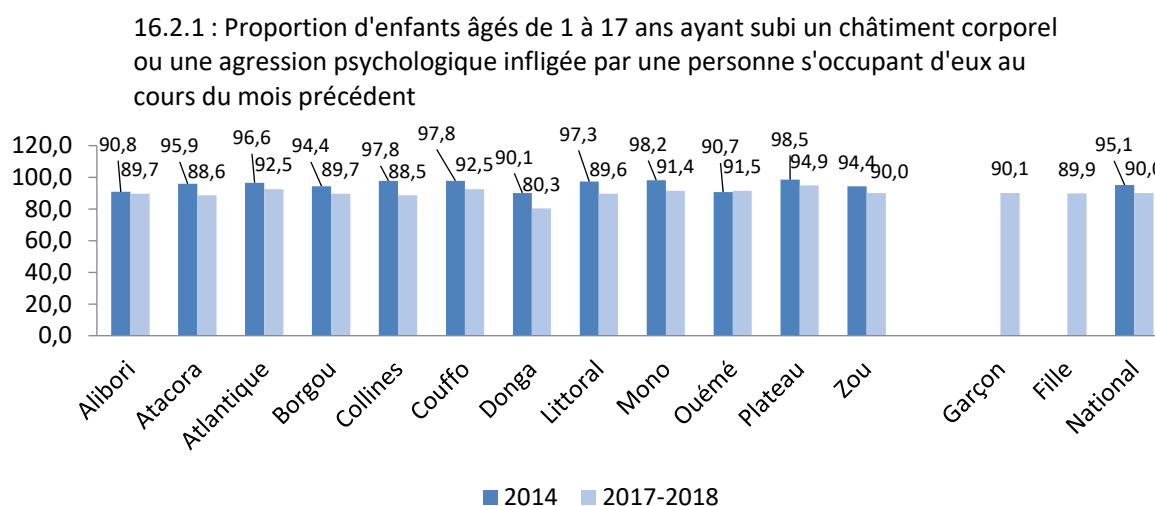
ODD 16 Justice, paix et institution efficace	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
<b>16.2 Maltraitance et exploitation infantiles</b>				<b>10,03</b>	<b>19,79</b>		
16.2.1 Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtiement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent (%)	95,08 (MICS 2014)	90 (EDS 2017-2018)	0	2,98	8,16		
16.2.2 Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants,	-	-	-	-	-	-	-
16.2.3 Nombre d'enfants victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants	-	4,67 (2019)	-	-	-	-	--
16.2.4 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans (%)	0,68 (MICS 2014)	0,68 (MICS 2014)	0	15	15		-
16.2.5 Proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire (%)	88,39 (2016)	94,5 (2020)	100	22,6	63,33		
<b>16.3 État de droit et accès à la justice</b>				<b>29,24</b>	<b>36,41</b>		
16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus (%)	55 (ERI-ESI 2018)	55 (ERI-ESI 2018)	80	16,7	16,7		-
16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement (%)	69,1 (2015)	50 (2021)	23,27	7,51	46,05		
16.3.3 Distance moyenne au TPI (Km)	13,42 (2015)	12,66 (2021)	8,28	24,63	35,78		
16.3.4 Ratio magistrat/habitant (pour 100.000 habitants)	1,42 (2015)	1,4 (2021)	2,5	28	26,67		
16.3.5 Nombre d'opérations de maintien de la paix et auxquelles le Bénin a pris part	3 (2015)	2 (2020)	5	60	40		

ODD 16 Justice, paix et institution efficace	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
16.3.7 Proportion des acteurs judiciaires formés sur les dispositions de code de procédure (%)	-	-	-	-	-	-	-
16.3.8 Taux de satisfaction des justiciables	-	-	-	-	-	-	-
16.3.9 Nombre de contingents envoyés par an dans les pays en conflits (%)	5 (2016)	2 (2019)	-	-	-	-	-
<b>16.5 Corruption</b>				<b>8,95</b>	<b>22,82</b>		
16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents (%)	2,43 (EMICoV 2015)	2,43 (EMICoV 2015)	0	19	19		-
16.5.2 Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents (%)	-	-	-	-	-	-	-
16.5.3 Taux de dossiers de corruption transmis à la justice et vidés (%)	15,71 (2017)	36,12 (2019)	100	4,22	27,41		
<b>16.6 Institutions exemplaires</b>				<b>6,16</b>	<b>6,16</b>		
16.6.1 Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial de l'Etat approuvé	-	-	-	-	-	-	-
16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante (%)	38,55 (2015)	38,55 (2015)	100	5,46	5,46		-
16.6.3 Indice de perception de la gouvernance	58,6 (2015)	58,6 (2019)	80	6,96	6,96		
16.6.4 Indice de gouvernance locale	-	-	-	-	-	-	-
<b>16.9 État civil</b>				<b>12,36</b>	<b>64,87</b>		

ODD 16 Justice, paix et institution efficace	Valeur de l'indicateur			Indice		Statut	Trend
	Réf.	Réc.	Cible	Réf.	Réc.		
16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil (%)	84,8 (MICS 2014)	85,53 (EDS 2017-2018)	100	39,2	42,1	●	→
16.9.2 proportion de postes diplomatiques et consulaire pourvus en registre d'état civil (%)	55 (2014)	100 (2021)	100	6	100	●	→
16.9.3 taux d'accroissement des enregistrements de naissances dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin (%)	53 (2014)	81,35 (2021)	100	11,32	64,81	●	↑

**Cible 16.2 : Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants**

**Indicateur 16.2.1 : Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtiement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent**



**Source :** MICS, EDS, INStAD

342. Le pourcentage d'enfants de 1 à 14 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtiement corporel durant le mois dernier est égal au ratio du

nombre d'enfants de 1 à 14 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtement corporel durant le mois dernier, par le nombre total d'enfants de 1 à 14 ans.

343. Le pourcentage d'enfants de 1 à 17 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtement corporel durant le mois dernier a baissé de 5,08 points entre 2014 et 2017-2018 en passant de 95,08% à 90%.

344. Au niveau départemental, tous les douze (12) départements ont connu une diminution de la proportion sauf le département de l'Ouémé où elle est passée de 90,7% en 2014 à 91,5% en 2017-2018.

345. Par ailleurs, en 2017-2018, la proportion de garçons de 1 à 17 ans qui ont subi une agression psychologique ou un châtement corporel (90,1%) est supérieure à la proportion des filles qui se retrouvent dans le même cas (89,9%).

**Indicateur 16.2.2 : *Nombre de victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants***

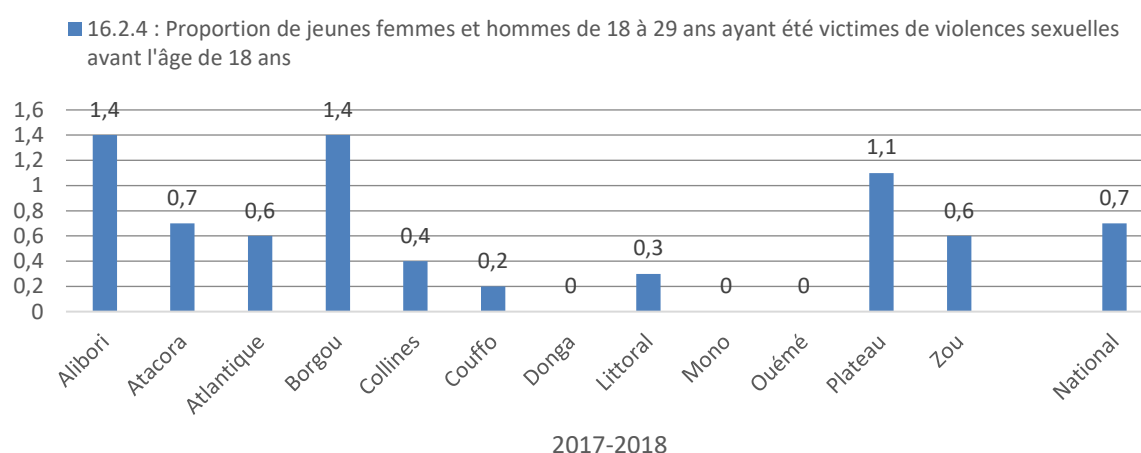
346. Le nombre de personnes qui sont victimes de la traite d'êtres humains au cours de l'année pour 100 000 habitants. L'indicateur est calculé à partir des données issues du Système Intégré de données relatives à la Famille, la Femme et l'Enfant Nouvelle Génération (SIDoFFE-NG) mise en place en 2019.

347. Pour l'année 2021, la valeur de cet indicateur est de 9,91 soit environ 10 personnes (hommes, femmes et enfants) ont été victimes de la traite d'être humain pour 100 000 habitants.

### Indicateur 16.2.3 : Nombre d'enfants victimes de la traite d'êtres humains pour 100 000 habitants

348. Le nombre d'enfants qui sont victimes de la traite d'êtres humains au cours de l'année pour 100 000 habitants. Aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.

### Indicateur 16.2.4 : Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans

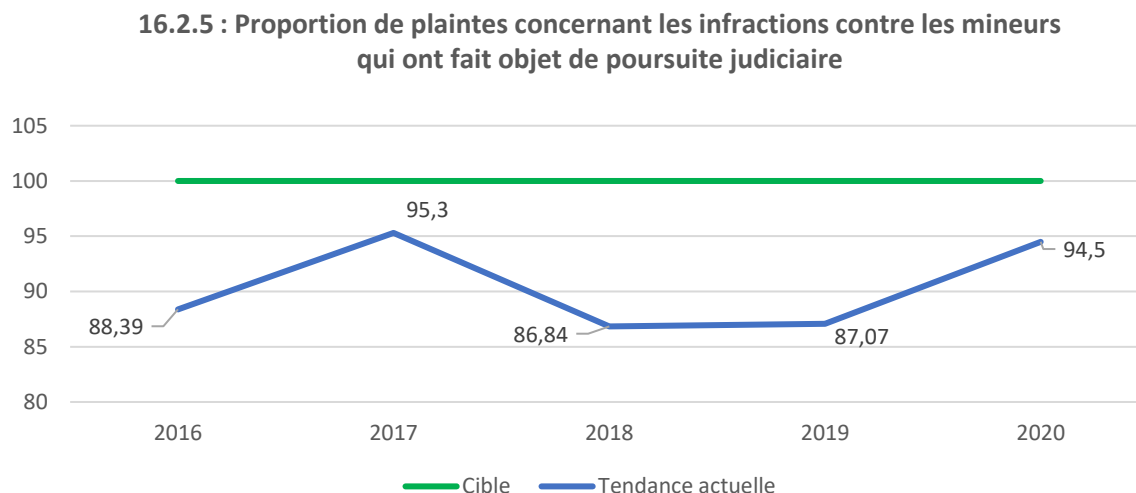


**Source :** EDSB5, INStaD

349. Cette proportion est égale au pourcentage de jeunes femmes et hommes de 18-29 ans qui ont été une fois victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans.

350. Le pourcentage de jeunes femmes et hommes de 18-29 ans qui ont été une fois victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans. Ce pourcentage s'est établi à 0,7% en 2017/2018. Au niveau départemental, le pourcentage de jeunes femmes et hommes de 18-29 ans qui ont été une fois victimes de violences sexuelles est aussi faible et même nulle dans les départements de la Donga, du Mono et de l'Ouémé. Par contre, le taux dépasse le pourcent dans les départements de l'Alibori (1,4%), du Borgou (1,4%) et du Plateau (1,1%).

**Indicateur 16.2.5 : Proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire**



**Source :** DPAF/MJL

351. C'est le nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire divisé par le nombre de plaintes concernant les infractions contre les mineurs enregistré au cours d'une année.

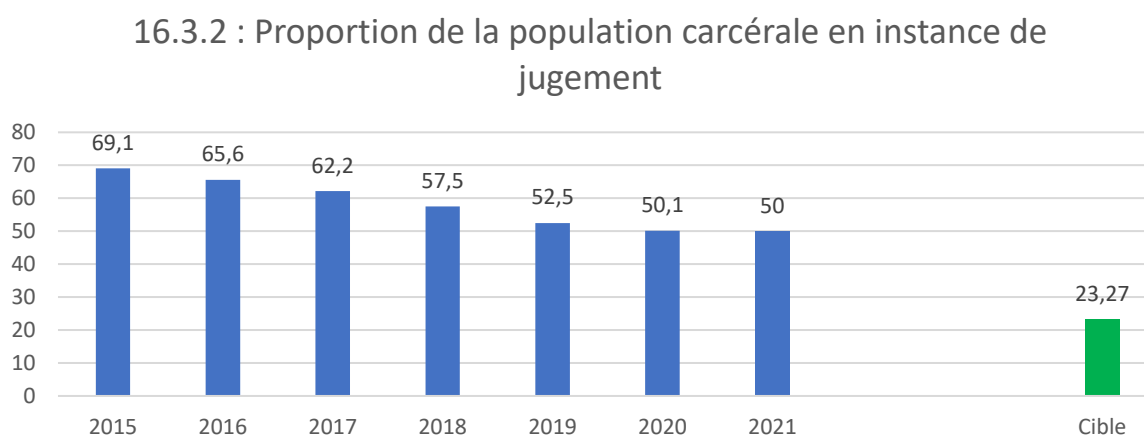
352. La proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait l'objet de poursuite judiciaire a connu une évolution à la baisse en passant de 69,1 % en 2015 à 50% en 2021 soit une diminution de 19,1 points de pourcentage entre 2015 et 2021. En effet, sur un effectif total de 13903 enregistrés, 6952 détenus sont en attente de jugement au 31 décembre 2021. La valeur cible envisagée pour cet indicateur à l'horizon 2030 s'établit à 23,27%.

**Cible 16.3 : Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice**

**Indicateur 16.3.1 : Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou recouru à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus**

353. Cette proportion est égale au pourcentage de personnes de 18 ans et plus victimes de violences au cours des 12 mois précédents et ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus. Ce pourcentage s'est établi à 55% en 2018.

**Indicateur 16.3.2 : Proportion de la population carcérale en instance de jugement**

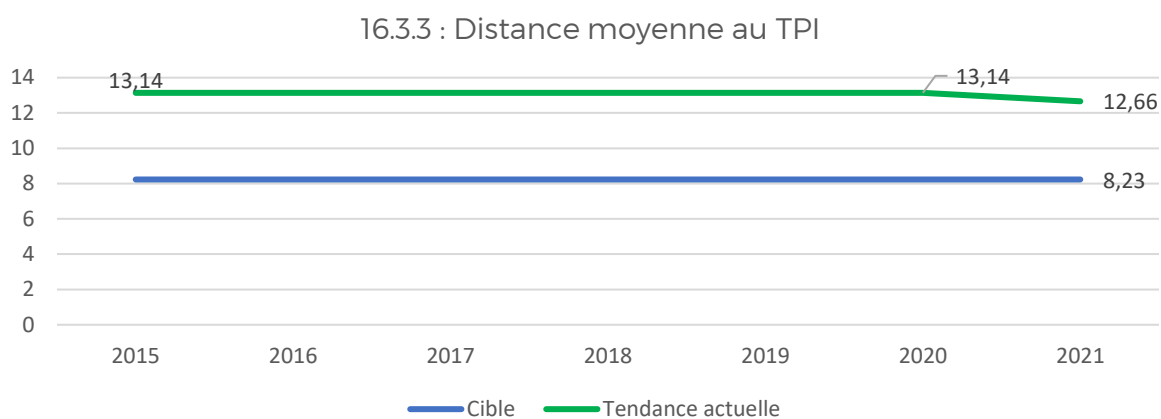


**Source :** DPAF/MJL

354. Cette proportion est égale au pourcentage de la population carcérale qui est en instance de jugement.

355. La proportion de la population carcérale en instance de jugement a connu une amélioration, et a baissé de 19 points de pourcentage entre 2015 et 2021 passant de 69,1% à 50 %. En effet, elle est passée de 65,6% en 2016 à 62,2% en 2017 puis de 57,5% en 2018 à 52,5% en 2019 et à 50,1% en 2020. Cette situation serait les résultats des réformes entreprises dans le secteur de la justice couplées avec le recrutement de personnel judiciaire.

### **Indicateur 16.3.3 : Distance moyenne au TPI**

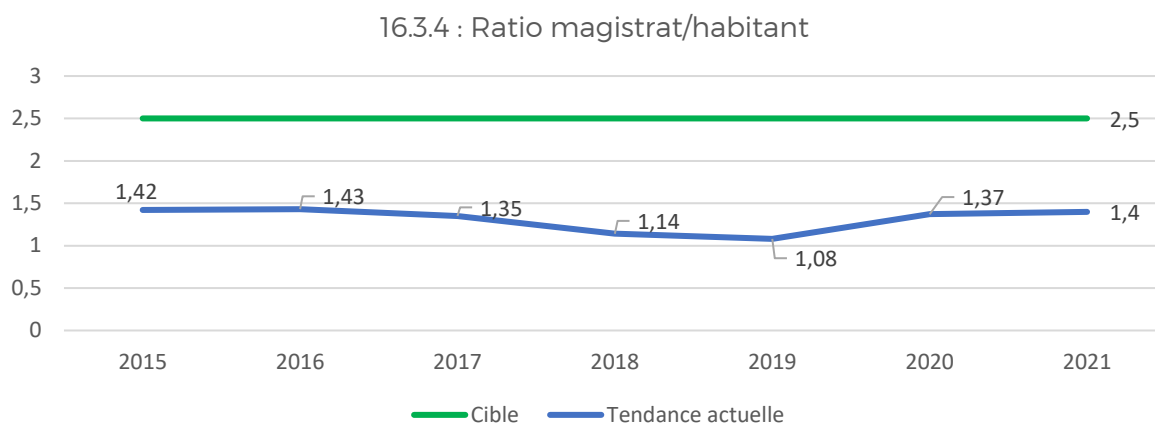


**Source** : DPAF/MJL

356. La distance moyenne parcourue par les justiciables pour se rendre dans un Tribunal de Première Instance est la distance parcourue par un justiciable pris au hasard dans la zone de compétence du tribunal considéré.

357. Entre 2011 et 2014, la distance moyenne au TPI a baissé de 15,1 Km à 13,4 Km. Depuis lors, elle est restée invariante jusqu'en 2020. Au 31 décembre 2021, la distance moyenne au TPI est évaluée à 12,66 km. La valeur de cet indicateur a été améliorée, enregistrant une baisse de 0,74 points entre 2020 et 2021. Ces résultats obtenus pourraient être justifiés par la poursuite de l'extension de la carte judiciaire à travers la création et la mise en service en 2021 de trois (03) nouvelles juridictions à savoir les TPI de Comè, Dassa Zoumè et Malanville.

### **Indicateur 16.3.4 : Ratio magistrat/habitant**

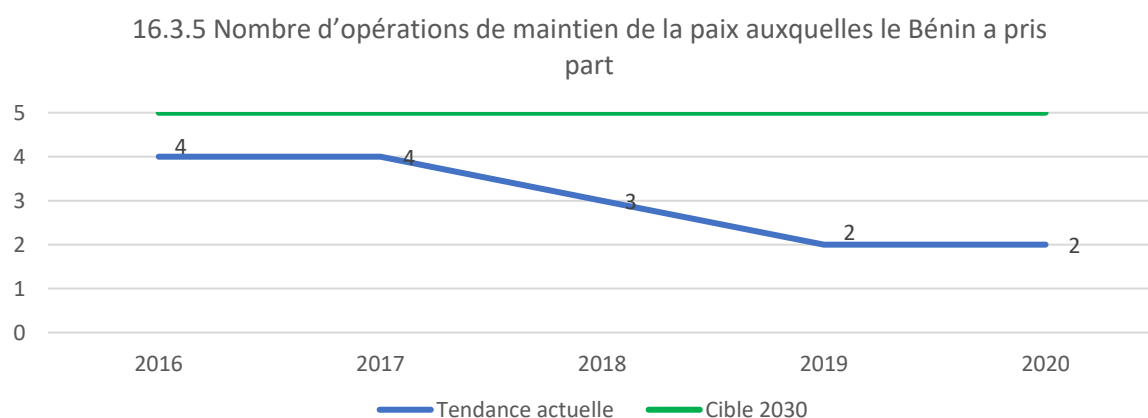


**Source :** DPAF/MJL

358. C'est le rapport entre l'effectif des magistrats qui sont en service dans le tribunal et la population couverte de la zone dont relève le tribunal de première instance.

359. Globalement, entre 2015 et 2019, le ratio a baissé de 1,42 à 1,08 magistrat pour 100 000 habitants. Entre 2019 et 2021, cet indicateur a connu une évolution à la hausse en passant de 1,08 magistrats pour 100.000 habitants en 2019 à 1,4 en 2021. Cela pourrait se traduire par les efforts consentis par le gouvernement à travers le recrutement progressif des auditeurs de justice.

**Indicateur 16.3.5 : *Nombre d'opérations de maintien de la paix auxquelles le Bénin a pris part***



**Source :** DPAF/MDN

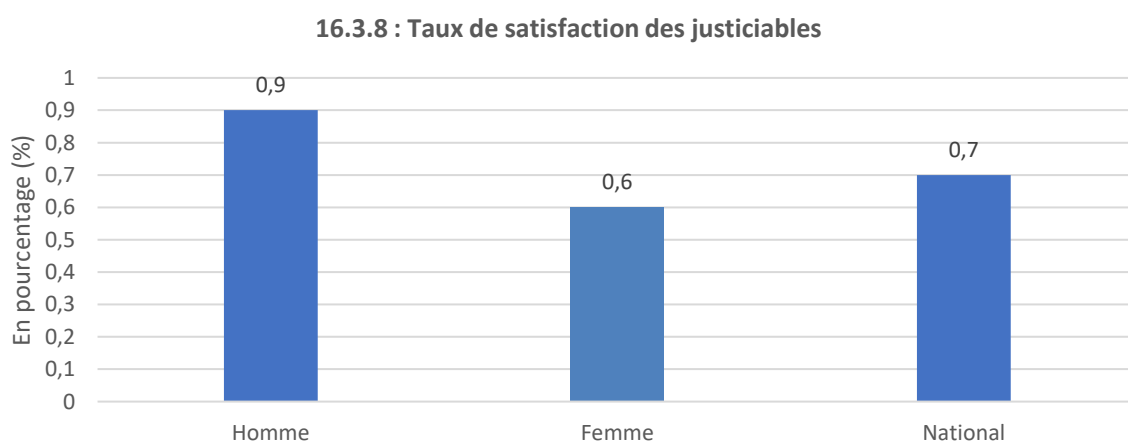
360. C'est le nombre d'opérations de maintien de la paix auxquelles le Bénin a pris part au cours d'une année.

361. Le nombre d'opérations de maintien de la paix auxquelles le Bénin a pris part est de quatre (04) en 2016. Il est resté constant en 2017 mais a diminué d'une unité en 2018. Ce nombre s'est stabilisé entre 2019 et 2020 (2 unités).

### **Indicateur 16.3.7 : Proportion des acteurs judiciaires formés sur les dispositions de code de procédure**

362. Cette proportion est égale au pourcentage des acteurs de justice formés sur les dispositions de code de procédure sur l'effectif total d'acteurs judiciaires en activité. Aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.

### **Indicateur 16.3.8: Taux de satisfaction des justiciables**



**Source** : EMICoV 2015, INStAD

363. Le taux de satisfaction des justiciables est égal au pourcentage de la population âgée de 18 ans et plus satisfaite des rendus de justice au cours des 12 mois précédents.

364. En 2015, le taux de satisfaction des justiciables est de 0,7%. La déclinaison par sexe montre que les justiciables masculins sont légèrement plus satisfaits que les justiciables féminines, avec une différence de 0,3 point de pourcentage.

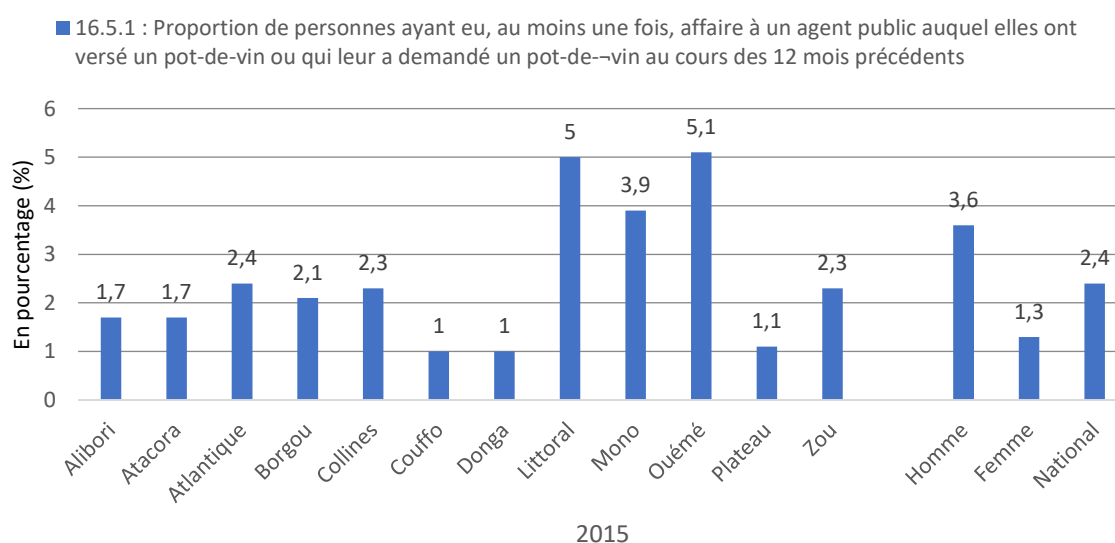
### **Indicateur 16.3.9 : Nombre de contingents envoyés par an dans les pays en conflits**

365. C'est le pourcentage de missions contingent auxquelles les Forces Armées Béninoises ont pris part.

366. Il n'y a pas actuellement assez d'informations pour apprécier l'évolution du nombre de contingents envoyés par an dans les pays en conflits, la seule qui existe est inhérente à son niveau en 2014, qui est de 1127.

### **Cible 16.5 : Réduire nettement la corruption et la pratique des pots de vin sous toutes leurs formes**

#### **Indicateur 16.5.1 : *Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents***



**Source :** EMICoV 2015, INStAD

367. C'est le pourcentage de la population âgée de 18 ans et plus ayant eu au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents.

368. Le pourcentage de la population âgée de 18 ans et plus ayant eu au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents s'est établi à 2,4% en 2015. Il est plus fort au niveau des hommes (3,6%) comparativement à sa valeur dans la population féminine (1,3%). Les départements les plus touchés par cette pratique sont le Littoral (5%), et l'Ouémé (5,1%).

**Indicateur 16.5.2 : *Proportion d'entreprises ayant eu au moins une fois affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents.***

369. C'est le pourcentage des entreprises ayant eu au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents. Aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.

**Indicateur 16.5.3 : *Taux de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé***

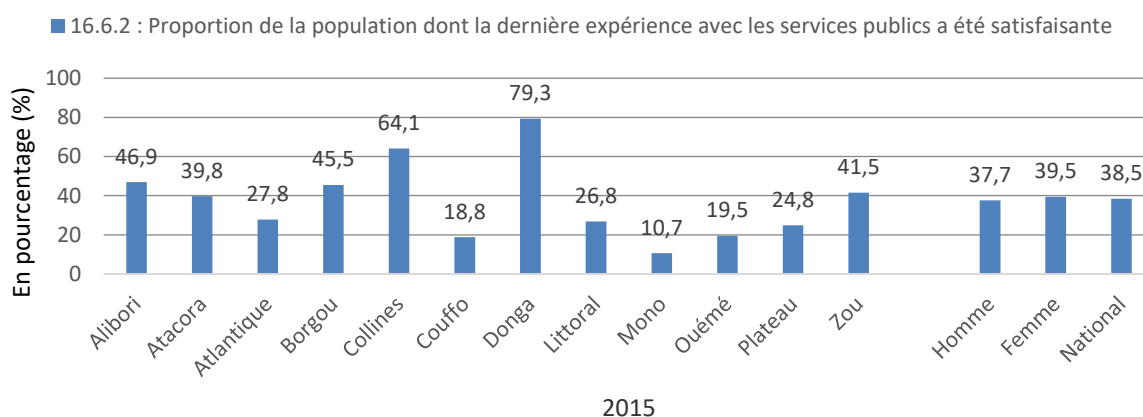
370. C'est le pourcentage de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé. Ce pourcentage est passé de 15,7% à 36,12% de 2017 à 2019.

## Cible 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux

### Indicateur 16.6.1 : Dépenses publiques primaires en proportion du budget initial de l'Etat approuvé

371. La part que représentent les dépenses publiques primaires (fonctionnement et investissement) du secteur dans le budget de l'Etat approuvé. Aucune information n'est actuellement disponible pour apprécier l'évolution de cet indicateur.

### Indicateur 16.6.2 : Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante



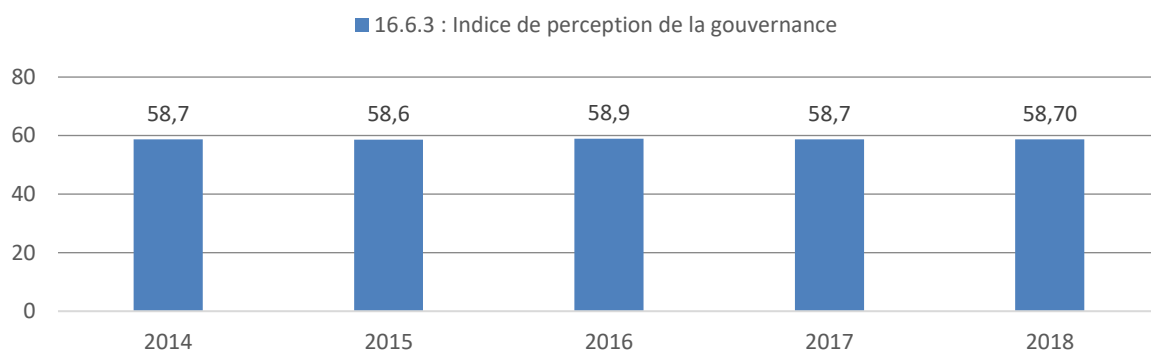
**Source** : EMICoV 2015, INSAE

372. Le pourcentage de la population âgée de 18 ans et plus satisfait des services publics. On entend par services publics, les services centraux et les services déconcentrés et décentralisés.

373. Le pourcentage de la population âgée de 18 ans et plus satisfait des services publics (les services centraux et les services déconcentrés et décentralisés) s'est établi à 38,5% en 2015. Sur les douze (12) départements, six (06) affichent un niveau de satisfaction des services publics plus élevé que la moyenne nationale ; l'Alibori

(46,9%), l'Atacora (39,8%), le Borgou (45,5%), les Collines (64,1%), la Donga (79,3%) et le Zou (41,5%).

### **Indicateur 16.6.3 : *Indice de perception de la gouvernance***



Source : Mo Ibrahim

374. L'Indice de perception de la gouvernance utilisé est l'Indice Ibrahim de la gouvernance en Afrique (IIAG). Il fournit une évaluation annuelle de l'état de la gouvernance dans chacun des pays du continent. Il permet aux citoyens, aux gouvernements, aux institutions et aux acteurs du secteur privé d'évaluer la capacité des pouvoirs publics à fournir des biens et services publics et l'efficacité des politiques publiques dans chacun des pays du continent.

375. L'Indice de perception de la gouvernance du Bénin est resté presque invariant entre 2014 et 2018. Il est passé de 58,7 en 2014 à 58,6 en 2015. Ensuite, il a connu son pic de 58,9 en 2016 pour s'établir à 58,7 en 2017 et 2018.

### **Indicateur 16.6.4 : *Indice de gouvernance Locale***

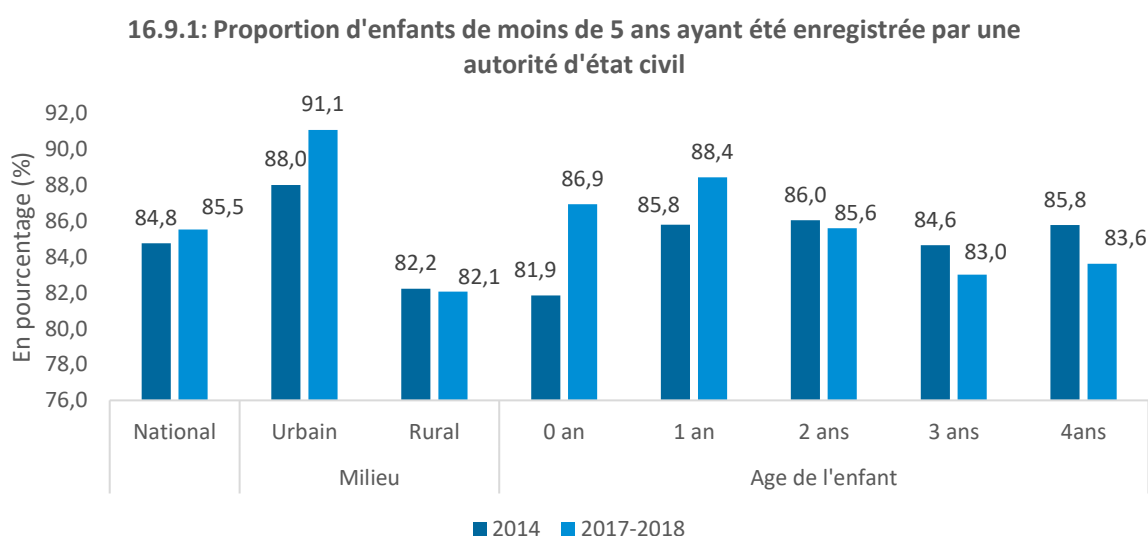
376. Cet indice a été développé pour évaluer la qualité de la gouvernance de chaque commune du Bénin. Il est un indicateur composite calculé sur différents critères prenant en compte les aspects décentralisation et les aspects déconcentration.

377. . Les rapports provisoires 2016, 2017, 2018 et 2019 sur l'IGL sont disponibles. Des améliorations continuent d'être apportées à ces documents pour tenir compte de

toutes les observations formulées au cours des ateliers départementaux de pré-validation en attendant l'organisation de l'atelier national de validation par tous les acteurs.

**Cible 16.9 : "D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances"**

**Indicateur 16.9.1 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil**



**Source :** MICS, EDS, INSAE

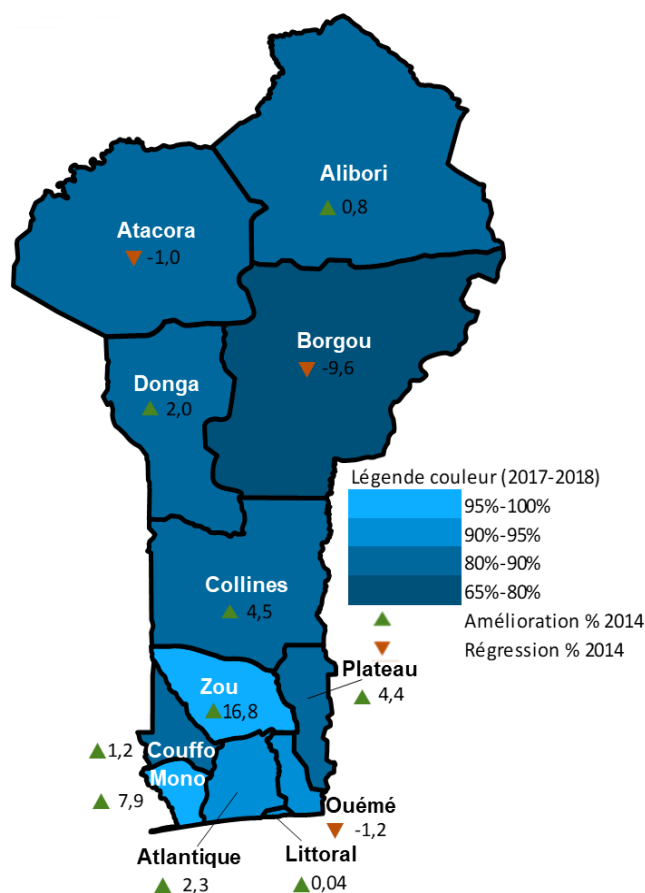
378. Cette proportion est égale Le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans enregistrés à l'état civil.

379. Le pourcentage d'enfants de moins de 5 ans enregistrés a connu une légère hausse de 0,73 point de 2014 (84,8%) à 2017-2018 (85,53%). Sur la même période en milieu urbain, la proportion a également augmenté. Cependant, elle est restée quasiment constante en milieu rural, 82,2% en 2014 et 82,1% en 2017-2018. En outre, l'analyse de l'évolution de cette proportion selon l'âge de l'enfant montre une amélioration du pourcentage d'enfants enregistrés à l'état civil entre 2014 et 2017-2018 chez les enfants de moins de 12 mois (5 points passant 81,9% à 86,9%) et de 1 an (2,6 points passant de

85,8% à 88,4%). Ainsi, en 2017-2018, les enfants âgés de 1 an sont ceux ayant le pourcentage le plus élevé d'enfants enregistrés à l'état civil (88,4%).

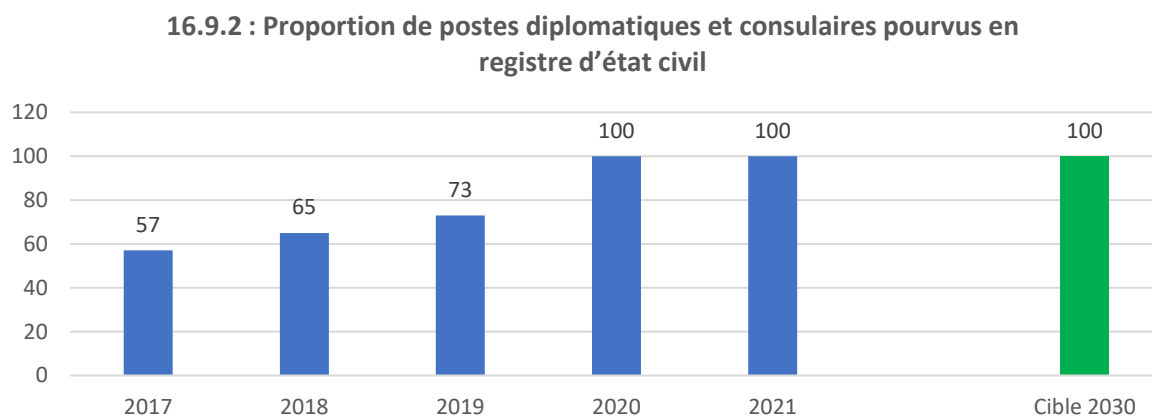
380. Sur les douze (12) départements, trois (03) ont enregistré une baisse de la proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrée par une autorité d'état civil. Il s'agit de l'Atacora (1 point), du Borgou (9,6 points) et de l'Ouémé (1,2 point). Les départements présentant les plus faibles pourcentages d'enfants de moins de cinq ans enregistrés à l'état civil en 2017-2018 et en dessous de la moyenne nationale sont : le Borgou (65,4%), l'Atacora (80,7%), l'Alibori (83,4%) et le Couffo (83,6%). Par contre, les départements ayant enregistré les plus pourcentages les plus élevés sont : le Plateau (88,3%), l'Ouémé (90,1%), le Littoral (94%), le Mono (95,3%) et le Zou (96,1%).

Figure 39 : Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil par département



Source : MICS 2014, EDS 2017-2018, INStaD

**Indicateur 16.9.2 : Proportion de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil**

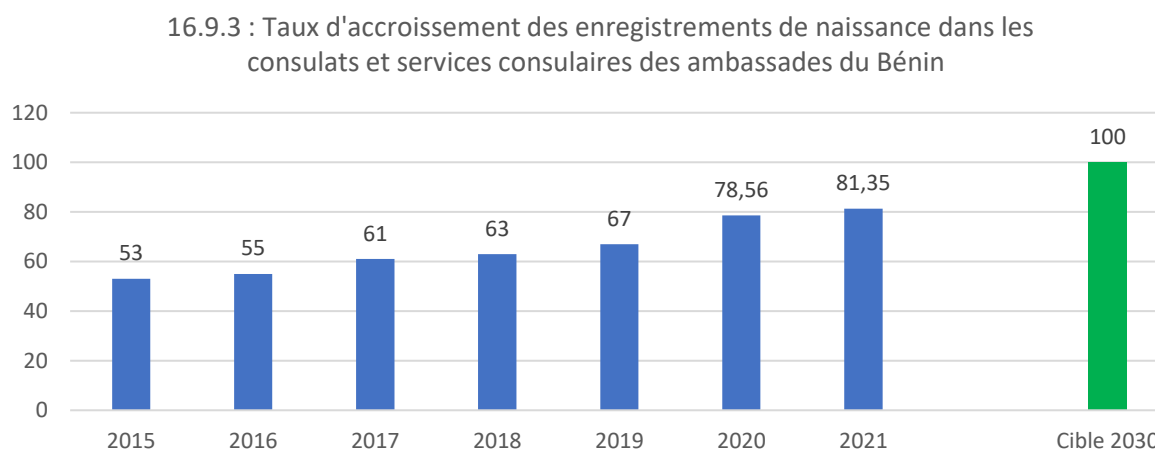


**Source :** DPAF/MAEC

381. La proportion de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil est égale au rapport du nombre de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil par le nombre total de postes diplomatiques et consulaires. Le pourcentage de postes diplomatiques et consulaires pourvus en registre d'état civil.

382. Ce pourcentage a évolué à la hausse passant de 57% en 2017 à 73% en 2019 puis s'établit à 100% en 2020 et reste constant jusqu'en 2021. Ce progrès s'explique par le fait que le Bénin a revu sa carte diplomatique passant de trente-trois postes à treize (13) postes en 2020 puis à quatorze (14) postes en 2021. Etant donné que le nombre de postes a été réduit, la quantité de registres dont dispose le MAEC a pu couvrir tous les postes. Aussi, avec la mise en place du système intégré de gestion des faits d'état civil, la couverture des postes diplomatiques est totalement assurée.

### **Indicateur 16.9.3 : Taux d'accroissement des enregistrements de naissances dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin**



**Source :** DPAF/MAEC

383. Cet indicateur illustre l'évolution des enregistrements de naissances dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin.

384. Le taux d'accroissement des enregistrements de naissance dans les consulats a connu une allure haussière sur la période 2015-2021 passant de 53% à 81,35%. De 2020 à 2021, ce taux est passé de 78,56% à 81,35% soit une augmentation de 2,79 points de pourcentage. Ceci pourrait s'expliquer par les réformes liées à la dématérialisation des actes consulaires avec la mise en place du système intégré de gestion dans le cadre de l'enregistrement des faits d'état civil concernant les Béninois vivant à l'extérieur, l'élaboration du document de la politique consulaire, le réforme de e-visa, le renforcement du dispositif d'assistance au béninois déclarés en situation difficile, le déploiement des équipements modernes d'enrôlement dans certains postes diplomatiques et la standardisation des actes d'état civil.

## Conclusion

---

385. L'élaboration de la présente édition du rapport de revue des indicateurs des cibles prioritaires ODD a suivi une approche participative et inclusive de l'ensemble des acteurs en jeu. Elle a permis de mettre en exergue l'évolution de l'ensemble des indicateurs associés aux ODD.

386. La performance globale des indices des ODD s'élève à 21,4%. Autrement dit, le pays n'a parcouru actuellement qu'environ le cinquième du chemin à parcourir pour espérer atteindre l'ensemble des ODD. Cette performance a été calculée à partir de treize (13) ODD pour lesquels les informations sont disponibles à savoir : les ODD 1 ; 2 ; 3 ; 4 ; 5 ; 6 ; 7 ; 8 ; 9 ; 10 ; 13 ; 15 et 16. Ainsi, il ressort que tous les 13 ODD présentent actuellement des « défis majeurs ».

387. Une amélioration des progrès est observée au niveau de sept (07) ODD : l'ODD 2 « faim zéro » dont l'indice est passé de 10,98 à 34,02 ; l'ODD 4 « éducation de qualité » passant de 17,97 à 41,38 ; l'ODD 6 « eau propre et assainissement » passant de 2,89 à 10,53 ; l'ODD 7 ayant connu une amélioration de 27,33 points passant de 13,21 à 40,02. L'indice de l'ODD 15 s'est amélioré, passant de 11,15 à 34,58, de même que celui de l'ODD 13 passant de 37,75 à 41,92 et l'ODD 16 dont l'indice est passé de 11,49 à 23,1.

388. Par contre, une contreperformance est constatée au niveau cinq (05) ODD à savoir : ODD 1 « pas de pauvreté » dont l'indice est passé de 16,72 à 16,49, ODD 3 « bonne santé et bien-être » passant de 27,16 à 27,05, ODD 5 « égalité des sexes » passant de 25,62 à 24,88 ; l'ODD 8 « travail décent et croissance économique » passant de 11,95 à 7,75 et l'ODD 9 « industrie, innovation et infrastructure » passant de 11,88 à 9,98.

389. Par ailleurs, le niveau de l'indices de l'ODD 10 « inégalités réduites » est resté inchangé, soit 12,63.

Tableau 19 : Valeurs minimales et maximales des indicateurs des cibles prioritaires ODD utilisés dans le calcul des indices

ODD/Indicateur	Min	Max/ Cible 2030
<b>ODD1-Pas de pauvreté</b>		
1.2.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil national de pauvreté	58,2	23,2
1.2.2 Proportion de la population vivant dans une situation de pauvreté sous toutes ses formes	22,4	7,9
1.3.1 Proportion de la population bénéficiant du socle ou systèmes de protection sociale	0	35
1.4.1 Proportion de la population vivant dans des ménages ayant accès aux services sociaux de base	20	100
1.4.2 Proportion de la population adulte totale qui dispose de la sécurité des droits fonciers sur au moins une terre	0	20
1.4.3 Proportion de terre qui dispose de la sécurité des droits fonciers	0	35,39
<b>ODD2-Faim zéro</b>		
2.1.1 Prévalence de la sous-alimentation	15	6,6
2.1.3 Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience,	12	3,6
2.2.1 Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans,	43,1	10
2.2.2 Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, par forme (surpoids et émaciation),	8	1,8
2.3.1 Volume de production par unité de travail,	6,3	13,22
<b>ODD3-Bonne santé et bien-être</b>		
3.1.1 Taux de mortalité maternelle	397	214
3.1.2 Proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié	66	99
3.1.3 Proportion de femmes enceintes ayant réalisé au moins 4 consultations prénatales (CPN4)	50	69
3.2.1 Taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans	125	86
3.2.2 Taux de mortalité néonatale	44	28
3.2.3 Taux de couverture vaccinale complète	40,2	80
3.2.4 Létalité due au paludisme chez les enfants de moins de 5 ans	3,1	0,1

ODD/Indicateur	Min	Max/ Cible 2030
3.3.1 Nombre de nouveaux cas positif au VIH pour 1000 personnes	3900	0
3.3.2 Taux de transmission du VIH de la mère à l'enfant	7,62	0
3.3.4 Taux de couverture en ARV des PVVIH	43	100
3.3.5 Incidence de la tuberculose pour 100 000 habitants	40,5	11
3.3.6 Incidence du paludisme pour 1 000 habitants	192	80
3.4.2 Létalité liée aux maladies cardiovasculaires	31	12,67
3.4.3 Létalité liée au cancer	51	3,38
3.4.4 Létalité liée au diabète	29	1,69
3.4.5 Létalité liée aux maladies respiratoires chroniques	15	2,53
3.7.1 Proportion de femmes en âge de procréer (15 à 49 ans) qui utilisent des méthodes modernes de planification familiale	7	25
3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes de 10 à 14 ans pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	22	0
3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes de 15 à 19 ans pour 1 000 adolescentes du même groupe d'âge	112	60
<b>ODD4-Education de qualité</b>		
4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	5	100
4.1.2 Proportion d'enfants et de jeunes en cours élémentaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématique	30	100
4.1.3 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en lecture	45	100
4.1.4 Proportion d'enfants et de jeunes en fin de cycle primaire qui maîtrisent au moins les normes d'aptitudes minimales en mathématiques	35	100
4.1.5 Proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en français	35	100
4.1.6 Proportion de jeunes en fin de premier cycle du secondaire qui obtiennent au moins la moyenne en mathématique	8	100
4.1.7 Taux net de scolarisation dans le primaire	64	100
4.1.8 Proportion d'écoliers ayant commencé la première année d'études primaires qui terminent l'école primaire	50	100
4.1.9 Taux brut de scolarisation dans le primaire	85	100
4.1.10 Taux brut de scolarisation dans le secondaire	40	100
4.1.11 Taux net de scolarisation dans le secondaire	23	100
4.4.4 Proportion d'étudiants en formation professionnelle et technique (CQM, CQP, AQP)	21	70
4.5.1 Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le primaire	0	100

ODD/Indicateur	Min	Max/ Cible 2030
4.5.2 Indice de parité (filles /garçons) du taux brut de scolarisation dans le secondaire	63	100
4.5.3 Indice de parité (Rural/Urbain) du taux brut de scolarisation dans le primaire	78	97
4.5.4 Indice de parité (Rural /Urbain) du taux brut de scolarisation dans le secondaire	51	82
4.5.5 Indice de Parité de l'effectif (femmes/hommes) des étudiants	32	100
<b>ODD5-Egalité des sexes</b>		
5.1.1 présence ou absence d'un cadre juridique visant à promouvoir, faire respecter et suivre l'application des principes d'égalité des sexes et de non-discrimination fondée sur le sexe	0	1
5.1.2 Indice de la Condition de la Femme	0,5	1
5.1.4 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans mariées ou en union avant l'âge de 18 ans	31,9	0
5.5.1 Proportion de sièges occupés par des femmes dans le parlement national	6	40
5.5.2 Proportion de femmes ministres	11,4	40
5.5.3 proportion de femmes conseillères communales	0	25
5.5.4 proportion de femmes occupant des postes de direction	0	40
<b>ODD6-Eau propre et assainissement</b>		
6.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'eau potable	66,3	100
6.1.2 Taux de desserte en eau potable en milieu urbain	52	100
6.1.3 Taux de desserte en eau potable en milieu rural	36	100
6.2.1 Proportion de la population utilisant des services d'assainissement gérés en toute sécurité, notamment des équipements pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	5	100
6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)	34	100
<b>ODD7-Energie propre et d'un coût abordable</b>		
7.1.1 Proportion de la population ayant accès à l'électricité	28	45,05
7.1.2 Taux d'électrification	25,5	63,9
<b>ODD8-Travail décent et croissance économique</b>		
8.2.1 Taux de croissance annuelle du PIB réel par personne pourvue d'un emploi	-4	7
8.2.2 Ressource propres de la commune par habitant	2500	6000

ODD/Indicateur	Min	Max/ Cible 2030
8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles	95	50
8.3.2 Pourcentage des jeunes de 15 à 29 ans occupés par un travail régulier	70	100
8.5.2 Taux de chômage	2,7	1,26
8.5.3 Taux de sous-emploi visible	40	23,83
8.9.5 Taux de Croissance du nombre d'arrivées touristiques	-36	-20
8.9.6 Part du budget du tourisme dans le Budget général de l'Etat	0,05	10
<b>ODD9-Industrie, Innovation et Infrastructure</b>		
9.1.2 Indice d'état du réseau routier	37	85
9.1.3 Trafic fret ferroviaire (tonnes)	14728	709925
9.1.4 Trafic passagers au départ des aéroports du Bénin	105290	709925
9.1.5 Trafic fret aérien (tonnes)	3500	27847
9.1.6 Transport marchandises au port (tonnes)	8701403	15000000
9.1.13 Taux de pénétration de l'internet haut débit par le fixe	0	80
9.1.14 Taux de couverture du territoire à internet très haut débit	5	100
9.1.15 Taux d'usage des services financiers en ligne par les citoyens	0	80
9.2.1 Valeur ajoutée dans l'industrie manufacturière, en proportion du PIB	9	20,08
<b>ODD10-Inégalités réduites</b>		
10.1.1 Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour les 40 % de la population les plus pauvres	15	33,55
10.1.2 Taux de croissance des dépenses des ménages par habitant pour l'ensemble de la population	8	16,75
10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de la moitié du revenu médian	25	13,33
10.3.1 Proportion de la population ayant déclaré avoir personnellement fait l'objet de discrimination ou de harcèlement au cours des 12 mois précédents pour des motifs interdits par le droit international des droits de l'homme	30	0
<b>ODD11-Villes et communautés durables</b>		
11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des quartiers de taudis, des implantations sauvages ou des logements inadéquats	5	0
<b>ODD13-Mesures relatives aux Changement Climatiques</b>		
13.1.1 Mise en place des stratégies nationales et locales pour la réduction des risques de catastrophe	45	100

ODD/Indicateur	Min	Max/ Cible 2030
13.1.2 Nombre de décès suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	0,6	0
13.1.4 Nombre de victimes suite à des catastrophes, pour 100 000 personnes	3180	100
<b>ODD15-Vie terrestre</b>		
15.1.1 Proportion de la surface émergée totale couverte par des zones forestières	45	70
15.2.1 Progrès vers la gestion durable des forêts	0	50
15.3.1 surface des terres dégradées, en proportion de la surface terrestre	45	25
<b>ODD16-Justice, paix et institution efficace</b>		
16.2.1 Proportion d'enfants âgés de 1 à 17 ans ayant subi un châtement corporel ou une agression psychologique infligée par une personne s'occupant d'eux au cours du mois précédent	98	0
16.2.4 Proportion de jeunes femmes et hommes de 18 à 29 ans ayant été victimes de violences sexuelles avant l'âge de 18 ans	0,8	0
16.2.5 Proportion de plaintes concernant les infractions contre les mineurs qui ont fait objet de poursuite judiciaire	85	100
16.3.1 Proportion de victimes de violences au cours des 12 mois précédents ayant signalé les faits aux autorités compétentes ou à d'autres mécanismes de règlement des différends officiellement reconnus	50	80
16.3.2 Proportion de la population carcérale en instance de jugement	72,82	23,27
16.3.3 Distance moyenne au TPI (Km)	15,1	8,28
16.3.4 Ratio magistrat/habitant	1	2,5
16.5.1 Proportion de personnes ayant eu, au moins une fois, affaire à un agent public auquel elles ont versé un pot-de-vin ou qui leur a demandé un pot-de-vin au cours des 12 mois précédents	3	0
16.5.3 Taux de dossiers de corruption transmis à la justice et vidé	12	100
16.6.2 Proportion de la population dont la dernière expérience avec les services publics a été satisfaisante	35	100
16.6.3 Indice de perception de la gouvernance	57	80
16.6.4 Indice de gouvernance locale		
16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant été enregistrés par une autorité d'état civil	75	100
16.9.2 proportion de postes diplomatiques et consulaire pourvus en registre d'état civil	53	100

ODD/Indicateur	Min	Max/ Cible 2030
16.9.3 Taux d'accroissement des enregistrements de naissance dans les consulats et services consulaires des ambassades du Bénin	47	100

**COMITE DE REDACTION DES RAPPORTS PORTANT « REVUE DES INDICATEURS DES CILES PRIORITAIRES DES ODD » ET « SUIVI DE LA MISE EN ŒUVRE DES ODD AU TITRE DE L'ANNEE 2021 »**

**SUPERVISION**

Ministre d'Etat chargé du Plan et du Développement

Représentant Résident de l'UNICEF

Abdoulaye BIO TCHANE

Djanabou MAHONDE

**COORDINATION TECHNIQUE**

Magloire A. AGUESSY, Directeur Général de la Coordination et du Suivi des ODD  
Léchidia de SOUZA, Directrice Générale Adjointe de la Coordination et du Suivi des ODD

**CONSEILLERS A LA REDACTION**

Buruiana SERGHEI, Chef Section Politiques Sociales

Mathieu KOUKPO, Spécialiste Politiques Sociales

**EQUIPE DE REDACTION**

**Chef d'équipe :**

Médard Djidjoho PADONOU, Directeur du Suivi et de l'Evaluation des ODD

**Membres :**

Emile Comlan GAGNON, Chef du Service de la Statistique et du Suivi des ODD

Carel Brian MOUSSE, Chef de la Division de l'Evaluation des ODD

Malick TIKADA, Chef de la Division de l'Analyse de la Qualité des Interventions

Irénée Clotaire MAVOHA, Chef de la Division des Statistiques et de la Gestion des Bases de Données

Toussaint TODEGNON, Directeur de la Coordination des Politiques ODD

Moussa TOKO BOUGOUROU, Chef du Service d'Appui à l'Intégration des ODD dans les Politiques Nationales et Sectorielles

Hersy Assouan VODOUGNON, Chef du Service des Etudes  
Tata Michel DOSSOU, Chef de la Division du Suivi des ODD

## SECRETARIAT ET MISE EN FORME

Emile Comlan GAGNON, Chef du Service de la Statistique et du Suivi des ODD  
Irénée Clotaire MAVOHA, Chef de la Division des Statistiques et de la Gestion des  
Bases de Données

Carel Brian MOUSSE, Chef de la Division de l'Evaluation des ODD

Clara AHLONSOU, SA/DGCS-ODD/MDC

Ousmane ALI, SA/DSE-ODD/DGCS-ODD/MDC

## EQUIPE D'APPUI

Noms et Prénom (s)	Structure
AKONAKPO A. Ulriche	DPAF/MJL
ADOUNVO Olympe	DPAF/MESRS
AGUESSY Magloire	DGCS-ODD
PADONOU Djidjoho Médard	DGCS-ODD
AHLONSOU Clara	DGCS-ODD
AISSI Amandine	DGCS-ODD
AKOGNINO Codjo Rodrigue	DPAF/MIT
GUIDI Faustin	DGE/MEF
ALI Ousmane	DGCS-ODD
Bruno AHOUGA	DPAF/MTFP
ATINDOKPO Max	DPAF/MND
ATOHOUN Habakuk	DPAF/MTCA
AVOCE Martinien	DPAF/MEM
AWOUEKOUN Marius	DPAF/MDC
BELLO Abdou Bassitou	DSI/MDC
DAHOUNTO G. Jonas	DPAF/MIC
DANSOU Sègla Maurille	DGCS-ODD
de SOUZA P. A. D. Léchidia	DGCS-ODD
Samson SOKOU	INStAD
DJOSSOU Hervé	DPAF/MS
AHOUANSON Christian	DPAF/MS
SALIOU Abdou Latif	DPAF/MPMEPE
DOSSOU Michel Tata	DGCS-ODD

<b>Noms et Prénom (s)</b>	<b>Structure</b>
SOKOU Samson	INStAD/MEF
SATCHA Alain	INStAD/MEF
ABIONAN Arsène	INStAD/MEF
YELOUASSI Schédrac	CSPEF/MEF
MAVOHA T. Clotaire Irénée	DGCS-ODD
ACOTY Rodrigue G. V.	DGPD/MDC
GAGNON Comlan Emile	DGCS-ODD
GOMINA I. Zénabou	DPAF/MEP
HOUESSOUKPE Clément	DPAF/ME
KOKO Alexis	DPAF/MAEC
KPANOU Mirabelle	DPAF/MCVDD
SEWANOUDE Calixte	DPAF/MESTFP
MIDJO Gill-Christ M.	DPAF/MDN
MILOHIN Merleau	DPP/ MSp
MOUSSE Carel Brian	DGCS-ODD
SALIFOU M. Alim	PF/MAEP
TIKADA Malick	DGCS-ODD
TODEDJI J. Gildas	DPAF/MDGL
TODEGNON Toussaint	DGCS-ODD
TOKO BOUGOUROU Moussa	DGCS-ODD
TOKPO F. Luc	DPAF/MASM
ZOMAHOUN Y. Sabin	DPAF/MISP
KODJA Paul-Marie	APIEx/PR
TOKPLO Christelle	CSO-ODD/MEF
HOUINO L. François	IJEB/OSC
HOUNTONDI Jean de Dieu	APODD/OSC